

Royaume du Maroc



Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville
Agence Urbaine d'El Jadida-Sidi Bennour

Mai 2020

Recueil des Discours, Messages et Lettres de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste

Aménagement et Développement du Territoire
&
Urbanisme, Habitat et Architecture





Sommaire

Discours du 46ème Anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple	4
Discours de S.M. le Roi Mohammed VI lors de l'ouverture de la session d'automne de la troisième année législative	8
Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion du 24ème anniversaire de la Marche Verte	13
Lettre de Sa Majesté le Roi Mohammed VI au Premier Ministre, M. Abderrahmane El Youssoufi, définissant le cadre et les orientations du plan quinquennal (Rabat, 16 décembre 1999)	16
Allocution de S.M. le Roi Mohammed VI lors du premier sommet Afrique -Europe	20
Egypte 3-4 Avril 2000	20
Discours de S.M le Roi Mohammed VI à l'occasion du premier anniversaire de l'Intronisation du Souverain Rabat 30 Juillet 2000	22
Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI aux participants au 8 ^{ème} Salon international du bâtiment (SIB) (Casablanca, 24 octobre 2000).....	25
Discours de de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion du 48 ^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple et de la Fête de la jeunesse (Le 21 Août 2001)	27
Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI aux participants au 4 ^{ème} Forum international sur la pauvreté urbaine (FIPU) (Marrakech, 16 octobre 2001)	31
Lettre de de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressée au Premier Ministre le 9/01/2002	34
Relative à la Gestion Déconcentrée de l'Investissement.	34
Discours de S.M le Roi Mohammed VI à la Place du Méchouar à Laayoune (Laâyoune, 6 mars 2002).....	41
Discours de S.M. le Roi Mohammed VI lors de l'ouverture de la première année	43
de la 7ème législature Rabat 11 octobre 2002	43
Discours de S.M. Le Roi à l'occasion de la fête du Trône	46
Tanger le 30 Juillet 2003.....	46
Discours de S.M Le Roi lors de l'ouverture de la 2eme année législative de la 7eme législature	55
Rabat le 10 octobre 2003	55
Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI prononcé à Al Hoceima, le lundi 25 mars 2004	61
Discours de SM le Roi à l'occasion de la Fête du Trône	64
Rabat 30 Juillet 2004	64
Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé à la Nation, le 18 mai 2005 (Initiative Nationale pour le Développement Humain) INDH	71
Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion de la Fête du Trône Tanger, le 30/07/2005	76
Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion de la rencontre nationale pour le lancement du Code de l'Urbanisme, le 3 octobre 2005 - Rabat	84
Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé aux participants à la journée nationale de l'architecte du 18 janvier 2006 sous le thème : "L'architecte au service du développement socio-économique et culturel"	88
Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion de la Rencontre Nationale des Collectivités Locales , Agadir 12/12/2006.....	91
Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé aux participants à la cérémonie de lancement du programme de sauvegarde et de développement de la Palmeraie de Marrakech, la cité ocre. (19/03/07)	94
Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé aux participants à la première conférence africaine sur le développement humain (06/04/07)	96

Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé aux participants à la 7-ème édition des Assises du Tourisme (28/04/07)	99
Message adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI aux participants au 5ème Congrès National de l'Ordre National des Ingénieurs Géomètres Topographes (15/06/07)	101
Message de SM le Roi aux participants au 5ème congrès national de l'Ordre national des ingénieurs géomètres topographes Casablanca 15 Juin 2007	103
Message adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI aux participants à la 14ème Conférence Générale de l'Organisation des Villes Arabes (OVA) (05/07/07) "partenariat efficace pour le développement durable des villes".	105
Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé à la Nation, à l'occasion du 8-ème anniversaire de l'accession du Souverain au Trône de Ses glorieux ancêtres. (30/07/07)	108
Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé à l'occasion de l'ouverture de la première session de la première année législative de la huitième législature. (12/10/07)	116
Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion	121
du 12-ème Congrès national des droits de l'enfant (28/05/2008) Marrakech.	121
Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion	122
du 33ème anniversaire de la Marche Verte (06/11/2008)	122
Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion de l'ouverture de la première session de la 5ème année législative de la 8ème législature (14 octobre 2011)	126
Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé à la Nation à l'occasion de la Fête du Trône(30 juillet 2012)	131
SM le Roi adresse un discours à la Nation à l'occasion du 59ème anniversaire	137
de la Révolution du Roi et du peuple Rabat 20 Août 2012	137
Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé à la Nation à l'occasion du 14ème anniversaire de la Fête du Trône (mardi 30 juillet 2013)	141
Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé à la nation à l'occasion du 39 ^{ème}	147
anniversaire de la Marche Verte 06/11/2014	147
Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé aux participants aux Assises nationales le 8/12/2015"la politique foncière de l'Etat et son rôle dans le développement économique et social"	153
Discours prononcé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'ouverture de la 1ère session de la 1ère année législative de la 10-ème législature (14 octobre 2016)	156
Message de SM le Roi Mohammed VI aux participants à la 2ème édition	162
du forum ministériel arabe sur le logement et le développement urbain 21 Décembre 2017	162
Message que Sa Majesté le Roi Mohammed VI le Roi a adressé aux premières assises nationales	166
de la régionalisation avancée ,vendredi le 20 décembre 2019.	166

Discours du 46ème Anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple (20 août 1999)

"Louanges à Dieu, que la paix et la bénédiction soient sur le prophète, sa famille et ses compagnons.

Cher peuple,

Dans ce climat de tristesse et de chagrin dont l'impact est toujours aussi profond en nous tous, à la suite de la disparition du père de la nation, notre auguste père Sa Majesté le Roi Hassan II, que dieu l'ait en sa sainte miséricorde, intervient l'anniversaire de la révolution du Roi et du peuple, cette révolution qui a été menée de concert, dans un après combat pour la libération du Maroc et le recouvrement de son indépendance, par notre aïeul Feu Mohammed V, que dieu bénisse sa mémoire.

Il a conduit, sur lui la bénédiction devine, un combat remarquable sur des fronts divers et complémentaires et en premier lieu sur le front politique, combat qui s'est concrétisé par les positions héroïques qu'il a adoptées en affrontant les plus grands défis de cette étape.

Face à ces positions qui ne faisaient que raffermir la ténacité et raviver le courage à chaque fois que la crise s'intensifie, le colonisateur a été acculé à la conspiration contre la légitimité allant jusqu'à sommer le symbole de la nation d'abdiquer ou d'encourir l'exil hors du pays.

Avec une foi inébranlable, il a, que Dieu ait son âme, catégoriquement écarté l'idée de renoncer au trône, action qu'il a assimilée à la trahison de la mission dont il a été investie par son fidèle peuple et a préféré l'exil.

C'est ainsi qu'il a été conduit en compagnie de sa noble famille, en Corse puis à Madagascar du 20 août 1953 au 16 novembre 1955. Sincère et loyal, le peuple marocain a été, tout au long de cette période, imbu de l'esprit du combat sacré mené par Mohammed V, rejetant unanimement ce que le colonisateur a tenté de lui imposer, et optant avec fermeté pour la poursuite de son combat et de ses sacrifices, jusqu'au retour de son Roi qui incarnait toutes les valeurs religieuses et les idéaux de la nation.

La communion qui était si profonde entre la nation et son leader exilé, a conforté cette dernière dans sa détermination à faire face aux tentatives du colonisateur de conférer une quelconque légitimité à sa conspiration.

Les marocains avaient la conviction intime que Mohammed V, même dans son lointain exil, avait en fait son trône dans leur cœur.

Cher peuple,

C'est avec cet esprit que la lutte s'est poursuivie jusqu'au retour du Roi héros, auréole de la victoire, apportant la bonne nouvelle de la fin de la période du protectorat et de l'avènement de l'indépendance et de la liberté, pour continuer le combat en vue du raffermissement de cette indépendance.

Si, comme l'a voulu la volonté divine, il a été prématurément rappelé à Dieu, avant de réaliser pour le Maroc ce qu'il aspirait, le très haut qui a entouré ce pays de sa divine bénédiction, a confié la succession à celui qui allait assumer la mission au mieux, son digne successeur et compagnon de lutte, notre auguste et regretté père, Sa Majesté Hassan II.

Il a scrupuleusement respecté les jalons qui ont été posés par notre vénéré aïeul et en a consolidé les fondements, pour se lancer dans des œuvres d'édification et d'unification qui ont conféré au Maroc, une

position remarquable eu égard à la renaissance générale qu'il a initiée, plaçant le Maroc sur la voie d'un combat continu pour faire face à toutes les crises et à tous les défis, pour trouver des solutions aux divers problèmes, et en premier lieu la question de l'intégrité territoriale qu'il a traitée avec sagesse et pondération, respectant les résolutions des Nations Unies et apportant un soutien total pour la réussite du referendum confirmatif dans nos provinces du sud.

Il a couronné, que Dieu ait son âme, cette position remarquable du Maroc, par sa pensée politique moderne et novatrice, matérialisée par l'institution d'une monarchie constitutionnelle prônant la concertation avec la nation, et l'association de celle-ci à l'exercice des responsabilités à travers des conseils élus, et par le biais d'une décentralisation régionale tout en étant parfaitement conscient des droits et des devoirs des uns et des autres.

Si Sa Majesté Hassan II a été rappelé à Dieu, qu'il l'ait en sa sainte miséricorde, nous Mohammed VI, lui succédons pour être à ton service cher peuple, et au service du Maroc.

Nous demeurerons fidèle à la voie hassanienne, attaché à la Baiea qui nous engage et qui t'engage, Baiea qui s'inscrit en droite ligne de celles qui l'ont précédée durant plus de douze siècles, qui puise sa substance dans le livre saint et la tradition du prophète, et qui est intimement liée à la constitution marocaine qui stipule que le Roi, Amir Al Mouminine, est le représentant suprême de la nation, le symbole de son unité, le garant de la pérennité et de la continuité de l'état, de la sauvegarde de la religion, de la patrie et de l'unité du royaume à l'intérieur de ses frontières authentiques, celui qui veille au respect de la constitution, qui assure la défense des droits et libertés des citoyens et dont la personne est sacrée et inviolable.

Compte tenu de ces lourdes responsabilités que nous impose la mission suprême dont nous sommes investi, de notre attachement aux valeurs sacrées, religieuses et nationales, et de notre souci d'asseoir les institutions sur des fondements solides, nous invitons tout un chacun avec vigueur et fermeté, sans relâchement ni répit, au respect des dispositions de l'état de droit dans le cadre des libertés que garantit la constitution aux individus et aux organisations, des procédures qui régissent

l'exercice de ces libertés et la jouissance des divers droits, et dont la violation ou le non respect expose à l'application des lois en vigueur.

Cher peuple,

Le Maroc a réalisé sous le règne prospère hassanien et par la volonté de notre auguste père de précieux acquis dans le domaine des droits, qui se réfèrent aux préceptes islamiques lesquels honorent l'être humain, et qui incitent à l'adhésion à la déclaration universelle des droits de l'Homme et des chartes internationales qui en découlent.

Il a œuvré, que Dieu bénisse son âme, au raffermissement de ces droits et à l'élargissement de leurs champs d'application aussi bien sur le plan organisationnel que sur celui de la mise en place des institutions, ainsi qu'au niveau des textes qui les sauvegardent, des mesures qui ont été prises en leur faveur et bien d'autres actions qu'il serait laborieux d'énumérer. ce sont la autant d'initiatives qui ont permis au Maroc d'occuper une place de choix dans le concert des pays avancés dans ce domaine.

C'est dans cette optique que nous avons créé une instance d'arbitrage indépendante auprès du conseil consultatif des droits de l'Homme en vue de déterminer l'indemnisation des victimes et ayants droit des déclarés disparus et ceux ayant fait l'objet de détention arbitraire, et avons donné nos instructions pour que cette commission entame ses travaux.

Soucieux d'œuvrer activement à la préservation de ce précieux acquis et à sa consolidation, et mu par une volonté spontanée et une foi profonde et inébranlable quant à la nécessité de garantir à toutes les

AUEJSB/ Recueil des Discours, Messages et lettres de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste

catégories de notre peuple, les droits qui leur assurent une vie digne et décente, nous avons accordé notre intérêt, alors que nous étions encore prince héritier, aux questions sociales intéressant l'ensemble des citoyens, civils et militaires, avec une sollicitude particulière envers les catégories démunies ou défavorisées.

La réflexion sur cette réalité, nous amené à nous interroger avec peine et commisération: comment réaliser le développement global alors que notre monde rural se débat dans des problèmes qui contraignent ses habitants à abandonner la terre dont Dieu a fait une source de subsistance pour venir s'installer dans les villes, en l'absence d'une stratégie de développement intégrée, fondée sur l'organisation des activités agricoles et autres, en l'absence de l'intérêt qu'il faut accorder à l'habitat et à l'enseignement, de l'amélioration des équipements de base, de la limitation de l'exode par la mise en place d'un plan tenant compte de la promotion des communes rurales, de la création de nouveaux pôles de développement dans les centres situés autour des villes et de la gestion des aléas tels que la sécheresse et autres?

Comment atteindre le progrès scientifique et être en phase avec le monde évolué, alors que des contingents de nos jeunes, instruits et qualifiés, sont au chômage et trouvent les portes fermées devant eux, les empêchant de gagner leur vie à défaut d'une formation adéquate permettant de mettre en valeur leur vocation et leurs compétences et de leur assurer la maîtrise du savoir dont le prophète -sur lui prière et bénédiction- a recommandé l'utilité et l'ouverture sur la vie active, et en l'absence d'un plan qui appelle pour son application la conjugaison des efforts des entreprises et de l'ensemble des opérateurs économiques?

Comment espérer atteindre le progrès et la prospérité alors que les femmes, qui constituent la moitié de la société, voient leurs intérêts bafoués, sans tenir compte des droits par lesquels notre sainte religion les a mises sur un pied d'égalité avec les hommes, des droits qui correspondent à leur noble mission, leur rendant justice contre toute iniquité ou violence dont elles pourraient être victimes, alors même qu'elles ont atteint un niveau qui leur permet de rivaliser avec les hommes, que ce soit dans le domaine de la science ou de l'emploi?

Comment assurer une égalité des chances pour tous, si les handicapés physiques sont marginalisés et écartés des domaines pour lesquels ils sont formés et préparés, alors que l'islam, la religion de l'entraide et de la solidarité, appelle à prendre soin des faibles, à les aider à s'insérer dans la société pour en devenir des membres actifs et productifs?

Nous ne détenons pas une baguette magique par laquelle nous prétendons résoudre tous ces problèmes et bien d'autres, mais nous sommes fermement déterminés à leur faire face, par la grâce de Dieu et dans les plus brefs délais, avec les moyens dont nous disposons, le potentiel moral dans lequel nous puisons, la mobilisation, la solidarité et le sacrifice nécessaires, la sincérité, le dévouement et la conscience éveillée qui doivent être les nôtres, autant de conditions sans lesquelles la vraie citoyenneté ne peut s'exprimer, le progrès ne peut être réalisé, et la foi même ferait défaut.

A cet égard, et comme nous l'avons promis dans le discours du trône, nous nous pencherons sur le dossier de l'enseignement, à la lumière du projet de la charte élaborée par la commission royale spéciale chargée de l'éducation et de la formation, avec l'intérêt qu'il mérite, de par son importance dans la préparation et la qualification des générations futures.

C'est avec un intérêt aussi soutenu que nous suivrons la politique de notre regretté père, que Dieu l'ait en sa sainte miséricorde, en ce qui concerne la question de notre intégrité territoriale, réitérant notre engagement vis-à-vis des résolutions des Nations Unies, notre soutien à la Minurso et au haut commissariat aux réfugiés, et notre contribution au succès du referendum confirmatif dans nos provinces du sud.

cher peuple,

AUEJSB/ Recueil des Discours, Messages et lettres de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste

Au terme de ce discours que nous t'adressons à l'occasion du quarante sixième anniversaire de la révolution du Roi et du peuple, nous voudrions te réitérer ainsi qu'à nos forces armées royales, à la gendarmerie royale, aux forces auxiliaires, aux forces de la sûreté et aux éléments de la protection civile, l'expression de nos remerciements pour la loyauté et le soutien sincère exprimés lors de la douloureuse épreuve qui nous a affecté ainsi que la nation toute entière du fait de la disparition de notre vénéré père à tous, Sa Majesté Hassan II, que Dieu ait son âme.

Eu égard à notre engagement vis-à-vis du pacte de militantisme que nous a légué notre père et dont il a hérité de notre grand père, que Dieu les ait en sa sainte miséricorde, à notre souci de poursuivre la construction du grandiose édifice qu'ils ont bâti, à notre attachement aux liens solides qui nous unissent, nous célébrons ce glorieux anniversaire national et nous continuerons par la grâce de Dieu, à le célébrer. Il constitue une date mémorable pour toute la nation, qui nous appelle impérativement à l'évocation permanente de la mémoire de tous les résistants, pour nous inspirer du combat qu'ils ont mené avec abnégation et nous remémorer les grands sacrifices qu'ils ont consentis dans les différentes provinces et sur tous les fronts. Un hommage particulier doit être rendu aux oulémas, aux penseurs, aux hommes politiques et à la catégorie des travailleurs et des agriculteurs dont il sied de louer le grand rôle dans la libération du pays, en accordant davantage d'intérêt à leurs familles, en nous inclinant devant les vaillants martyrs parmi eux, et en implorant le très-Haut de les avoir aux côtés de notre père et de notre grand père " avec ceux que le très - Haut a comblés parmi les prophètes, les apôtres, les martyrs et les saints. quels meilleurs compagnons"(coran)

Que la paix, la miséricorde et les bienfaits de Dieu soient sur vous ".

Discours de S.M. le Roi Mohammed VI lors de l'ouverture de la session d'automne de la troisième année législative 8 Octobre 1999

Louange à Dieu,

que la prière et le salut soient sur le Prophète,

Sa famille et Ses compagnons

Mesdames et Messieurs, Honorables Membres de la Chambre des Représentants et de la Chambre des Conseillers,

Que la paix, la bénédiction et la miséricorde de Dieu soient sur vous,

Nous voudrions, au début de notre discours, vous exprimer, et à travers vous, à notre cher peuple, l'immense joie que nous ressentons en présidant l'ouverture de cette session de la nouvelle année législative, la première que tient le parlement depuis la disparition de notre vénéré père, Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu l'ait en sa sainte miséricorde.

Persévérant sur la voie qu'il a tracée, que Dieu bénisse Son âme, pour la consolidation de la démocratie et avec la même sollicitude dont il entourait cette honorable institution, nous accordons une extrême importance à la mission qui vous incombe en tant que représentants des citoyens dont vous servez les intérêts et exprimez les aspirations.

Nous voudrions réaffirmer, pour notre part, les espoirs que nous fondons sur cette institution afin qu'elle assume pleinement son rôle, tant dans le domaine législatif qu'en matière de contrôle de l'action du gouvernement selon les mécanismes dont elle dispose, partant de notre ferme conviction que le fondement de la démocratie repose sur la séparation des pouvoirs et l'instauration d'un équilibre entre eux.

Les évolutions qu'a connues notre pays dans tous les domaines vous inciteront sans nul doute à procéder à une évaluation de votre méthode de travail et à oeuvrer à l'adaptation des outils et des textes juridiques afin qu'ils répondent aux développements intervenus aux plans social et économique.

Mieux encore, nous aspirons à ce que les outils juridiques constituent un levier de l'action sociale et un instrument favorisant le décollage économique, au lieu d'être en déphasage par rapport à l'évolution économique et sociale.

Il est incontestable que la responsabilité est partagée entre le gouvernement et le parlement en ce qui concerne l'actualisation des textes et leur adéquation avec les innovations.

Deux ans après le début de l'actuelle expérience parlementaire et dans le sillage des orientations tracées par notre vénéré père, que Dieu ait Son âme, nous attendons des deux chambres qu'elles procèdent à la révision de leurs règlements intérieurs en instaurant une coordination entre elles à travers la formation de commissions mixtes, tant nous considérons qu'elles ne constituent pas deux parlements distincts, mais deux chambres d'un seul et même parlement au sein duquel il importe d'oeuvrer pour rationaliser les débats et rehausser leur niveau, éviter la redondance et gérer au mieux le temps qui leur est imparti tant au niveau des commissions que des séances plénières, l'objectif étant d'élever le niveau de la pratique parlementaire et d'accomplir davantage de réalisations.

Mesdames et Messieurs les membres du parlement,

Le processus de modernisation auquel nous aspirons nous dicte d'entamer l'identification des questions touchant à notre réalité et aux problèmes actuels, et de se pencher sur leur examen avec le sérieux et la détermination requis en vue de leur trouver les solutions adéquates.

Nous voudrions à cet égard attirer l'attention sur deux questions pressantes auxquelles nous accordons un vif intérêt et qui constituent une source de préoccupation majeure pour l'opinion publique nationale :

La première question concerne l'enseignement, en dépit de notre riche et ancestral patrimoine et des traditions séculaires et enracinées que nous avons dans ce domaine, et malgré les efforts ininterrompus déployés tout au long de quatre décennies en vue de permettre à notre enseignement d'accompagner l'étape du recouvrement de l'indépendance et les exigences de son édification, nous constatons en fait qu'il souffre d'une crise chronique, laquelle avait amené notre vénéré père, que Dieu bénisse Son âme, à désigner une commission royale spéciale au sein de laquelle sont représentées toutes les formations et potentialités afin d'élaborer un projet de charte nationale pour l'éducation et la formation.

Le Très-Haut a voulu que cette commission achève ses travaux sans que notre regretté père, que Dieu l'ait en sa sainte miséricorde, ait pu prendre connaissance de ses résultats.

Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage à l'action de cette commission et aux efforts de l'ensemble de ses membres.

Nous avons été informé de ses résultats et avons constaté qu'il sont conformes à la vision qui est la notre d'un enseignement intégré dans son environnement, ouvert sur son époque, sans reniement de nos valeurs religieuses sacrées, des fondements de notre civilisation, ni de notre identité marocaine dans toutes ses composantes.

Notre objectif est de former un bon citoyen capable d'acquérir les connaissances et les compétences tout en étant profondément attaché à son identité et fier de son appartenance, conscient de ses droits et de ses devoirs, appréhendant parfaitement le fait local, ses obligations civiques et ses engagements vis-à-vis de lui-même, de sa famille et de sa communauté, disposé à servir sa patrie avec loyauté, dévouement, abnégation et sacrifice, à compter sur lui-même et à faire preuve d'esprit d'initiative avec confiance, courage, foi et optimisme.

Nous voulons que nos établissements d'enseignement et d'éducation soient efficaces et en parfaite symbiose avec leur environnement, ce qui implique la nécessité de généraliser la scolarisation, d'en faciliter l'accès à toutes les couches, particulièrement celles démunies ou se trouvant dans les régions éloignées qui doivent bénéficier d'un traitement préférentiel, et d'accorder un intérêt particulier aux cadres de l'enseignement auxquels nous vouons bienveillance et considération et qui ont tant besoin d'attention et de reconnaissance.

Partant de notre souci de permettre à toutes les couches d'accéder à l'enseignement et à l'éducation, nous avons tenu à ce qu'il demeure gratuit au niveau de l'enseignement fondamental.

La contribution des couches à revenus élevés n'interviendra au niveau de l'enseignement secondaire que cinq ans après que la réussite de cette expérience aura été avérée, avec exonération totale des familles à revenus limités.

S'agissant de l'enseignement supérieur, les frais d'inscription ne seront exigibles qu'après trois ans d'application du projet, avec l'octroi de bourses aux étudiants méritants démunis.

Il est tout aussi nécessaire que soient reconsidérées les méthodes de gestion pour rationaliser les dépenses du secteur de l'enseignement. Le devoir nous dicte en effet de faire preuve de fermeté en matière de gestion des deniers publics pour les préserver de toute malversation.

Nous ne pouvons réaliser ces objectifs que si nous veillons à une rationalisation de l'exploitation des ressources matérielles, à leur gestion judicieuse, à optimiser les compétences et les expertises et à mettre à contribution toutes les parties concernées, tels les collectivités locales, le secteur privé, les établissements productifs, les associations et organisations et l'ensemble des opérateurs économiques et sociaux, sans perdre de vue le rôle dévolu aux parents et la responsabilité qui incombe aux familles qui se doivent d'apporter leur contribution à travers le contrôle et le suivi pour atteindre le niveau escompté.

Nous attirons également l'attention sur l'intérêt qui doit être accordé à l'éducation informelle et à la mobilisation nationale qu'exigent les efforts visant à lutter contre l'analphabétisme et sa propagation et à en éliminer les séquelles, en particulier dans les villages et les campagnes, dans le but d'endiguer ce phénomène qui entrave le processus de développement.

Eu égard à l'orientation positive imprimée à ce projet de charte qui répond concrètement aux impératifs de la réforme à laquelle nous aspirons tous, et partant de notre souci de concrétiser ses conclusions et ses résultats dans un cadre procédural respectant les termes de la constitution et les dispositions législatives, nous avons décidé de la soumettre au parlement pour l'élaboration de projets de loi qui garantissent les conditions de sa mise en oeuvre, étant entendu que celle-ci doit intervenir, par la grâce de Dieu, dès l'année prochaine de façon progressive. La commission demeurera en place pour assurer le suivi de l'opération de mise en oeuvre, l'évaluation des résultats et l'enrichissement de la charte pour qu'elle soit au diapason de l'évolution et du progrès.

Mesdames et Messieurs,

La deuxième question à laquelle nous accordons un grand intérêt concerne les problèmes de l'emploi et du chômage.

Nous sommes peiné devant cette situation qui affecte nos jeunes, aussi bien ceux qui ont reçu une instruction, que ceux qui ne l'ont pas reçue. Il nous appartient, au vu de cette situation, d'engager la réflexion avec toutes les parties concernées en vue de traiter ce problème selon de nouvelles approches, comme il convient de prendre des mesures concrètes pour assurer l'adéquation entre les filières d'étude et les réalités de l'emploi, et veiller à ce qu'un lien soit établi entre les établissements et les programmes, d'une part, et l'environnement économique, d'autre part.

L'embauche ne doit pas être du seul ressort de la fonction publique. Notre jeunesse doit investir le secteur privé sans le moindre complexe vis-à-vis de notre système d'enseignement dont nous avons l'honneur de figurer parmi les lauréats.

Les développements qui interviennent à un rythme accéléré exigent un recyclage des cadres et des travailleurs, et à plus forte raison, des candidats à l'emploi, pour qu'ils puissent suivre l'évolution.

Nous exhortons donc nos jeunes à retrouver confiance en eux-mêmes et à faire preuve d'esprit d'initiative et de créativité.

Mesdames et Messieurs,

En traitant la question de l'enseignement de manière à permettre, par la grâce de Dieu, aux jeunes générations d'accompagner les innovations de la révolution technologique permanente, de s'y adapter et d'y contribuer, nous insistons - en ce qui concerne les aspects économiques et sociaux qui, s'ils sont traités,

AUEJSB/ Recueil des Discours, Messages et lettres de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste

sont de nature à contribuer à résorber le chômage et à créer des opportunités d'emploi - sur la nécessité de rationaliser la politique financière et d'assurer une gestion judicieuse des dépenses, tout en incitant au paiement des impôts et à honorer toutes les échéances obligatoires.

Notre royaume a connu des réformes qui ont eu des répercussions tangibles sur la situation économique, mais notre ambition est d'élargir encore plus les perspectives de la croissance, à travers la promotion des petites et moyennes entreprises et l'impulsion de l'investissement public et privé, national et étranger, tout en encourageant le secteur privé à être plus entreprenant, car nous considérons cette promotion et cette impulsion comme des facteurs de régulation d'un élan économique et social favorisant l'accès au travail et la création de postes d'emploi correspondant à tous les niveaux de formation et de qualification et permettant, en conséquence, d'avancer sur la voie du développement et du progrès.

Nous constatons toutefois l'existence de nombreuses entraves tant au niveau des lois, des procédures administratives, que des comportements et des dysfonctionnements affectant la coordination entre les administrations.

Nous ne saurons atteindre les résultats escomptés si nous ne parvenons pas à dépasser certains handicaps qui entravent l'investissement et dont l'élimination est tributaire de l'accélération du rythme de fonctionnement de l'administration, de la lutte contre la lenteur et la routine administratives, de la simplification des procédures, de la coordination entre les centres de décision et du rétablissement de la confiance quant à la qualité des textes de loi et à leur saine application.

Comment pourrions-nous surmonter ces entraves et être au diapason de notre époque si notre administration persiste dans sa léthargie et si les grandes orientations demeurent lettre morte ?

Comment pourrions-nous suivre les évolutions si aucun progrès n'est réalisé au niveau de l'exécution ?

Notre vénéré père, que Dieu l'ait en sa sainte miséricorde, avait adressé, le 21 juin 1989, au Premier ministre de l'époque, un message dans lequel il avait appelé à la simplification des procédures administratives pour les investisseurs, de manière à ce que l'administration soit tenue de statuer sur leurs dossiers dans un délai de deux mois. Si le dossier n'est pas retenu, elle doit motiver son refus avant l'expiration du délai. Dans le cas où elle ne se prononce pas, le dossier est considéré comme agréé.

Il est clair que notre économie pâtit de pratiques incompatibles avec l'orientation que nous voulons imprimer à notre action.

Dans le cadre des réformes fondamentales au moyen desquelles nous sommes déterminé à faire face au phénomène du chômage, nous avons décidé de créer le Fonds Hassan II pour le développement et l'équipement en vue d'affecter les recettes de la deuxième licence GSM à la réalisation de certains projets générateurs d'emplois multiples et diversifiés et revêtant un caractère prioritaire tels la promotion du monde rural, la construction de l'habitat décent, la lutte contre les bidonvilles, le parachèvement de l'irrigation d'un million d'hectares, la construction des autoroutes, de sites touristiques et d'infrastructures culturelles et sportives.

Notre vénéré père, que Dieu l'entoure de son infinie miséricorde, avait annoncé dans son dernier discours, le 8 juillet dernier, une bonne nouvelle, à savoir que ces investissements donneront une impulsion exceptionnelle à l'activité financière et technologique permettant au Maroc de réaliser un bond qualitatif en matière de développement.

Etant donné l'importance que Nous accordons à ces projets, Nous avons décidé la création d'un comité de direction placé sous Notre responsabilité et comprenant des représentants de notre gouvernement et des administrations publiques et de personnalités compétentes du secteur privé.

AUEJSB/ Recueil des Discours, Messages et lettres de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste

Voici donc, Mesdames et Messieurs, quelques canevas que Nous vous présentons comme cadre de travail. Nous attendons de vous de les traduire en textes de loi et en mesures concrètes.

Puisse Dieu vous assister, guider vos pas et vous accorder soutien pour vous acquitter de la responsabilité dont vous êtes investis.

"Seigneur, accorde-nous de ta part une miséricorde et donne-nous rectitude en notre conduite" (Coran).

Que la paix, la bénédiction et la miséricorde de Dieu soient sur vous".

Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion du 24ème anniversaire de la Marche Verte Marrakech, 6 Novembre 1999

"Louange à Dieu

"Que la Prière et la Bénédiction soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons"

cher peuple

Conformément à la tradition instaurée par notre vénéré père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu l'entoure de son infinie Miséricorde, pour commémorer le lancement de la glorieuse Marche Verte, nous sommes heureux de t'adresser, à l'occasion de son vingt-quatrième anniversaire, un discours dans lequel nous t'invitons à méditer cet événement unique en son genre qui constitue l'une des étapes du combat que tu as mené, cher peuple, pour recouvrer ton indépendance et parachever l'intégrité territoriale du pays.

Ce fut, en effet, dans une profonde symbiose entre nos fidèles sujets, au nord et au sud du Royaume - une symbiose que les liens d'échange constants et les valeurs de patriotisme sincère ont renforcée à travers l'histoire -, que s'est réalisée l'unanimité autour de ce combat auquel les valeureux Moujahidine que sont les fils du Sahara ont grandement contribué, lorsqu'ils ont pris, dès le début, des positions héroïques sur les fronts politique, militaire et culturel, pour défendre leur appartenance indissoluble à la patrie et manifester leur attachement indéfectible à leur marocanité et leur profonde loyauté au glorieux Trône Alaouite, ce qui a mis en échec tous les plans colonialistes qui recouraient tantôt à des manoeuvres de séduction, tantôt à la menace et à la confrontation violente.

Cher peuple,

La célébration de cet anniversaire exceptionnel nous interpelle pour tirer les enseignements de la Marche Verte qui constitue désormais un événement saillant tant pour le Maroc qu'au niveau mondial.

Son originalité réside d'abord dans son caractère pacifique qui s'est manifesté dès les premières étapes diplomatiques qui l'ont précédée, particulièrement au niveau de l'organisation des Nations-Unies qui a soumis l'affaire à la Cour internationale de justice, laquelle a rendu son avis reconnaissant l'existence entre le Maroc et le Sahara de liens juridiques et de rapports d'allégeance.

La Marche s'est ensuite organisée, rassemblant différents volontaires parmi les citoyens: femmes, enfants, jeunes et moins jeunes, de tous les métiers et professions. Tous ont afflué pour prendre part à l'événement, avec une discipline rigoureuse, depuis les rassemblements au niveau des provinces jusqu'à l'entrée triomphale au Sahara, avec pour seules armes le Saint Coran et le drapeau national, brandis par les marcheurs glorifiant Dieu avec tout l'effet que cette évocation produisait sur les cœurs les emplissant de foi et suscitait comme mobilisation enthousiaste, stimulant le courage et la ferveur.

Ce caractère pacifique de la Marche Verte ne signifiait nullement une incapacité ou une faiblesse quelconque de notre part. Il était plutôt l'expression d'un choix dicté, certes, par notre foi en Dieu mais aussi par notre confiance en nous-mêmes et en notre bon droit, tout en demeurant fin prêts à défendre la terre, à préserver la dignité et à sauvegarder les vies humaines le cas échéant.

Dès que l'artisan de la Marche verte, notre vénéré père, que Dieu l'ait en Sa Sainte Miséricorde, en a donné le signal dans son discours historique du 5 novembre 1975 à Agadir, la marche a pris son départ pour rejoindre le Sahara, rebroussant ensuite chemin à l'appel du regretté Souverain après qu'elle eut réalisé pleinement ses objectifs.

En vue de conforter cet éclatant succès, de raffermir le sentiment de quiétude et de confiance, de faire prévaloir ses convictions, de marquer son attachement aux sages procédés pacifiques, et dans le souci d'éviter à la communauté africaine toute dissension, le Maroc a accepté en 1981 le principe d'un référendum sous l'égide de l'organisation des Nations Unies.

Si le référendum continue de piétiner pour des raisons fallacieuses indépendantes de la volonté du Maroc, il n'en reste pas moins que dans ses aspects populaire et spontané, ce référendum se concrétise à tout instant, conforté par l'œuvre de développement continu que connaît le Sahara. Nous demeurons toutefois engagés par le plan des Nations Unies à condition que toutes les personnes originaires du Sahara soient inscrites sur les listes des votants pour participer à ce référendum.

Cher peuple,

Au moment où nos provinces du sud connaissent un développement impressionnant et une prospérité remarquable, des actes de vandalisme ont été commis dernièrement, comme tu le sais, dans la ville de Laâyoune suite à des revendications sociales.

Ces événements ont été exploités pour propager de fausses rumeurs et porter atteinte à la réputation du Maroc, alors qu'il s'agit d'actes commis en violation flagrante de la loi et d'atteintes à l'ordre public, qui ont conduit à la destruction de biens publics et à l'atteinte de la propriété privée.

A cet égard, nous souhaitons réaffirmer que notre choix de la démocratie est irréversible et que la démocratie est aussi une responsabilité. Nous appelons à ce qu'elle ne soit pas utilisée à mauvais escient, et tout dépassement ou transgression de nature à porter atteinte à l'ordre public tombera sous le coup des dispositions légales en vigueur.

Cher peuple,

Nous nous sommes engagé à traiter le dossier du Sahara marocain selon une vision nouvelle, permettant d'agir avec équité, objectivité et réalisme. Ainsi, en présidant la réunion de la commission Royale de suivi des affaires sahariennes, nous avons donné nos Hautes instructions pour consacrer une enveloppe financière destinée à résoudre le problème du chômage dans ces provinces, à apporter des facilités aux étudiants en matière de transport et à permettre l'intégration sociale des handicapés.

Ces instructions ont porté également sur la réactivation du conseil Royal consultatif pour les affaires sahariennes et l'élection de ses membres, en associant les fils de cette région afin qu'ils soient représentés au sein de la commission Royale, avec ce que cela exige comme révision des textes législatifs et des procédures réglementaires pour l'élection du conseil dans l'honnêteté et la transparence, ce qui nous a amené à former une commission et à en confier la présidence à notre Premier ministre.

Nous avons aussi donné nos instructions en vue de porter davantage d'intérêt aux questions de l'habitat et à la situation des camps Al Wahda.

Pour atteindre les objectifs que nous visons à travers ces instructions, et que nous souhaitons voir traduire notre haute sollicitude à l'égard des provinces du sud, nous avons décidé d'élargir le domaine de gestion des affaires locales au profit de leurs habitants, et de leur permettre d'assumer la responsabilité de cette gestion dans le cadre de la régionalisation à laquelle notre regretté père avait appelé en 1996 dans le discours marquant l'anniversaire de la Marche Verte.

Nous œuvrerons, par la grâce de Dieu, à sa généralisation avec tout ce que cela implique comme décentralisation que nous estimons correspondre aux spécificités inhérentes à la richesse de la nature du Maroc et de sa culture, dans le cadre d'une pluralité cohérente et d'une diversité harmonieuse.

AUEJSB/ Recueil des Discours, Messages et lettres de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste

Nul doute que la politique que nous menons s'enrichit par la pratique et ne manquera pas de donner les résultats escomptés.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler que les portes du Maroc restent ouvertes devant ses fils où qu'ils se trouvent, afin qu'ils contribuent à la bataille du développement, de la modernisation et de la démocratie.

Nous réitérons l'appel lancé par notre vénéré père, que Dieu l'entoure de son infinie Miséricorde, à l'adresse des égarés pour leur dire: "la patrie est clémente et miséricordieuse".

Cher peuple,

En célébrant cet anniversaire national qui nous est cher, à travers l'évocation du souvenir de ses faits saillants et de ses significations les plus pertinentes, nous escomptons en tirer davantage d'enseignements pour nous éclairer la voie afin d'aborder, avec le même esprit de la Marche Verte, les nombreuses marches que nous avons choisi d'entreprendre pour la réalisation des réformes et des changements nécessaires, l'objectif étant de promouvoir le Maroc uni et de le rendre apte à accéder, par la grâce de Dieu, au rang qui doit être le sien, au siècle prochain, dans le concert des nations développées.

"Seigneur,

Ne dévie point nos cœurs après nous avoir conduits sur le droit chemin. Accorde-nous Miséricorde de ta part. Tu es le suprême donateur" (Coran).

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous".

Lettre de Sa Majesté Roi Mohammed VI au Premier Ministre, M. Abderrahmane El Youssefi,
définissant le cadre et les orientations du plan quinquennal
(Rabat, 16 décembre 1999)

"Au nom de Dieu,

Que la prière et la paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons, Notre fidèle serviteur et dévoué Premier ministre, Monsieur Abderrahmane El Youssefi, Que Dieu te préserve, t'assiste et guide tes pas sur la voie du bien.

Tu sais parfaitement l'extrême importance que nous accordons à la consolidation et au renforcement des fondements du développement économique, social et culturel dans notre pays, ainsi que notre objectif d'étendre les bienfaits de la prospérité à l'ensemble de nos sujets, à travers la réalisation d'un développement global répondant aux exigences de la mise à niveau de l'économie nationale, de l'amélioration des conditions matérielles et morales des citoyens, en dotant notre pays de structures solides à même de lui permettre d'affronter les défis auxquels il doit faire face et de s'intégrer de manière positive dans un environnement mondial qui connaît des mutations profondes et rapides.

Le développement global pour lequel nous œuvrons, signifie la promotion du pays dans tous les domaines économiques, sociaux, culturels et politiques et l'édification de son développement de telle manière que l'ensemble de ses composantes puissent bénéficier des fruits du progrès, aussi bien au niveau des catégories sociales que sur le plan spatial.

Sur cette base, il importe de concevoir une stratégie de développement intégré dont l'exécution aura pour but de renforcer les structures de la société, d'intégrer ses différentes composantes et de consolider son tissu et son unité. Il s'agit essentiellement de ce qui suit :

- **Premièrement:** la promotion des régions défavorisées et leur intégration dans la dynamique du développement, notamment en rattrapant le retard dont souffre le monde rural en matière d'équipements socio-économiques et en trouvant des solutions à la baisse du revenu, à l'analphabétisme et à l'insuffisance des prestations sociales.
- **Deuxièmement:** l'intégration de la jeunesse, particulièrement celle instruite, dans le processus de production afin de tirer profit de ses potentialités remarquables et de ses hautes compétences au service du développement économique et social du pays, en l'incitant à la créativité, à l'innovation, en comptant sur elle-même, sans négligence, ni hésitation.
- **Troisièmement:** l'Association de la femme aux activités de développement en lui permettant d'exercer tous ses droits, en tant qu'élément agissant et influent au sein de la société.
- **Quatrièmement:** la lutte contre la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion, qui sont contraires aux préceptes de notre sainte religion, fondée sur un ensemble de valeurs humaines, en premier lieu le renforcement de la solidarité et de l'entraide et la préservation de la dignité.

Ce processus ne peut aboutir qu'à travers l'orientation de l'évolution économique et sociale et sa coordination dans le cadre de plans visant à accélérer, par étapes successives, l'intégration du pays dans la marche de la civilisation industrielle, scientifique et technologique contemporaine. Une telle démarche doit s'appuyer sur une nouvelle méthodologie transcendant les difficultés qui, par le passé, se sont dressées devant la planification en tant qu'outil permettant de clarifier la vision et de réaliser le changement, et cadre adéquat pour intégrer nos options dans une conception globale et harmonieuse à même de cerner tous les facteurs qui déterminent l'évolution de notre environnement intérieur et extérieur, de sérier les priorités, d'illuminer la voie aux opérateurs économiques et sociaux et de les aider, par la concertation et le

partenariat, à adopter les méthodes les plus efficaces et à choisir les meilleurs moyens de faire face aux défis actuels et futurs.

De ce fait, la planification doit pouvoir clarifier le chemin et permettre ainsi au pays de s'engager sur la voie escomptée, dans le cadre d'une orientation visant à consolider l'Etat de droit, à œuvrer au service de l'intérêt général, à asseoir la libre initiative et de favoriser l'épanouissement des énergies créatives.

Le Maroc a tenu à mettre en œuvre ces options en veillant à éviter tout ce qui est de nature à aller à l'encontre des règles de liberté, tant dans les domaines politique et économique que social, et ce conformément aux principes consacrés par les constitutions successives du Royaume, étant entendu qu'il ne peut y avoir de développement sans liberté, ni d'émancipation sans esprit d'initiative, qui doit être encouragé en lui réunissant toutes les conditions favorables.

Pour approfondir ces orientations, la nouvelle méthodologie devrait adopter une approche appropriée de la problématique du développement à même de mobiliser toutes les énergies disponibles, de façon à contribuer à l'élaboration d'un plan quinquennal s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie à long terme nous garantissant les conditions qui nous permettraient d'aborder le troisième millénaire avec optimisme et confiance.

Notre arme pour ce faire réside dans notre profonde foi et notre confiance inébranlable en notre capacité à transcender les difficultés et à relever les défis et en notre ferme détermination à élaborer des politiques judicieuses et à prendre les mesures de nature à réunir les conditions nécessaires à la concrétisation de cette foi et de cette confiance en soi.

Si le développement économique et social est le fruit de l'effort collectif de la communauté, il appartient à l'ensemble des partenaires socio-économiques, en premier lieu l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, le secteur privé et les organisations sociales, d'assumer leurs responsabilités et de s'acquitter des devoirs qu'implique sa réalisation.

L'administration se doit de faciliter aux intervenants socio-économiques les conditions de travail adéquates, afin de permettre au secteur privé, aussi bien national qu'étranger, de jouer pleinement son rôle en matière d'investissement, de production et d'emploi, tout en contribuant au développement des infrastructures économiques et sociales, sans que l'Etat ne se dessaisisse de sa mission d'avant-garde et de régulation dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la réhabilitation des régions souffrant de déficit en infrastructures.

Les collectivités locales, pour leur part, sont appelées, plus que par le passé, à jouer le rôle qui leur incombe dans le développement économique, social et culturel et à étendre leurs activités, dans le cadre de ce que permet la loi, aux domaines où leur efficacité et leur influence seraient marquantes.

Ainsi, le rôle des collectivités locales devrait-il être renforcé et élargi afin qu'elles acquièrent le statut de partenaire essentiel de l'Etat et des autres opérateurs et que soient renforcées les capacités des institutions régionales, provinciales et locales pour une plus grande contribution au développement.

Dans ce cadre, il est impératif de consolider la décentralisation et de mettre en œuvre une politique adéquate de déconcentration administrative, compte tenu de l'importance qu'elle revêt pour le succès de la décentralisation.

Il importe, dans ce domaine, d'attirer l'attention sur l'intérêt de la planification aux niveaux régional et local pour assurer la coordination nécessaire entre les programmes de développement économique et social. Les

travaux des institutions territoriales doivent converger vers une conception intégrée, à long et moyen termes, de manière à ce que la programmation des projets de développement régionaux soit pluriannuelle, selon une approche globale, en harmonie avec le plan national de développement économique et social.

Quant au secteur privé, nous attendons de lui, lors de la prochaine étape de l'évolution du pays, une participation efficiente justifiée par la place qu'occupe désormais ce secteur et par les efforts déployés par l'Etat pour lui permettre de décoller et l'habiliter à dynamiser le développement et à le promouvoir.

Nul n'ignore que la réalisation du projet de société pour lequel nous œuvrons exige une mobilisation globale de l'ensemble des forces vives du pays. Cette mobilisation ne saurait cependant se réaliser sans l'encouragement de la participation de tous les opérateurs économiques, sociaux et politiques à divers niveaux, national, régional et local.

Nous voudrions, à cet égard, exalter les efforts louables consentis en matière d'investissements par nos fidèles sujets résidant hors du territoire national, les incitant à les multiplier eu égard aux nombreux et grands bienfaits qu'ils génèrent pour eux-mêmes et pour le Maroc.

Dans ce contexte de mobilisation générale, le principe de la participation revêt une importance particulière. Celui-ci dicte que soient repensés les rapports entre l'Etat et les autres partenaires, les rôles à confier à l'administration devant en effet être adaptés aux nouvelles missions de l'Etat dans le cadre d'une économie libéralisée. L'on peut citer dans ce cadre l'encouragement de la démarche tendant à conclure des conventions entre l'Etat, les collectivités locales, les organisations de la société civile et l'ensemble des intervenants, à consentir des efforts pour stimuler la fonction de consultation, à promouvoir les initiatives visant à mettre en œuvre des opérations de développement économique, social et culturel et les encourager dans un cadre clair et responsable.

Partant, les organisations non gouvernementales, les associations professionnelles et les coopératives sont appelées à jouer un rôle important dans le cadre du partenariat et de la mobilisation requise pour faire face aux défis de la bataille du développement.

S'agissant des objectifs essentiels du prochain plan, ils doivent se concrétiser à travers la réalisation des aspirations légitimes de la société tendant à améliorer les conditions de vie, à réunir les moyens d'une existence digne, à jeter les fondements d'une société équilibrée aux niveaux social et spatial, à moderniser les structures productives par le biais de la promotion de la compétitivité du produit national, à rehausser le niveau de l'enseignement et de la formation et à les adapter aux besoins de l'économie et aux exigences de l'évolution, tout en préservant les constantes civilisationnelles et culturelles de notre pays et les valeurs de notre identité arabo-islamique.

Si on devait procéder à une classification des priorités de la stratégie de notre action à venir, il est clair qu'il importerait de s'atteler à l'accélération du développement économique en lui imprimant un rythme permettant d'améliorer les conditions de vie des citoyens et de satisfaire leurs besoins fondamentaux en leur garantissant santé et habitat décent, tout en répondant aux attentes en matière d'emploi, particulièrement l'emploi des jeunes qui doit figurer en tête des questions suscitant notre intérêt et de nos préoccupations.

Parmi les priorités auxquelles nous accordons notre plus grande attention, figure le développement du monde rural qui revêt une importance toute particulière, eu égard aux exigences de ce domaine dans le cadre d'une politique visant la réalisation du développement global, l'intégration des populations rurales dans le processus de développement général du pays et l'atténuation des différents déficits dont il souffre.

Les politiques sectorielles aideront à renforcer le développement économique et social, du fait qu'elles s'insèrent dans une stratégie globale de développement. Il s'agit notamment d'encourager les exportations et de les diversifier, de promouvoir le tourisme, de développer les pêches maritimes, d'améliorer la qualité et l'intégration de notre produit industriel et de rehausser son niveau, sans omettre d'intensifier les contributions des autres secteurs essentiels, tels que l'agriculture, l'artisanat et autres.

La conception stratégique de cette action ne saurait être globale sans que l'on veille à la réalisation des équilibres sociaux, qu'il s'agisse de ceux consistant à protéger les couches sociales démunies ou à jeter les ponts de la solidarité entre les générations, ou ceux concernant l'atténuation des disparités régionales à travers une vision à long terme de l'aménagement du territoire national basé sur la promotion du monde rural, le développement rationnel de l'espace urbain, la protection de l'environnement et sa préservation dans le cadre d'une politique respectant les règles d'exploitation judicieuse de nos richesses naturelles, en premier lieu l'eau, que nous nous devons de préserver plus que jamais, par une meilleure exploitation et une gestion plus rationnelle.

Toutefois, pour réaliser tous les objectifs escomptés, tu n'es pas sans savoir l'importance que revêt l'élément humain à tous les niveaux, en tant qu'acteur et bénéficiaire du processus économique, et en tant que penseur, créateur, éducateur et détenteur du flambeau de l'identité marocaine authentique dans le contexte culturel et civilisationnel auquel nous appartenons.

C'est pour cela que la réforme du système éducatif et d'enseignement doit demeurer un objectif constant et renouvelé à même de nous permettre notamment d'intégrer la société du savoir, de la technologie et de l'information et d'accompagner son évolution soutenue.

Il convient également de veiller à garantir à notre pays une place privilégiée dans le cadre d'une coopération fructueuse avec les groupements régionaux et continentaux, en particulier dans la perspective de l'édification d'un espace économique maghrébin, en tenant compte de nos engagements internationaux qui ont consacré nos options pour une ouverture positive sur le monde extérieur. Parallèlement à ces objectifs, il importe de relever le niveau des prestations économiques et sociales des organismes de l'Etat, et ce par la réforme de l'administration, de la justice et des établissements publics, eu égard à son impact déterminant sur la consolidation de la démocratie et la mise à niveau du tissu économique national afin qu'il puisse répondre aux exigences de la concurrence internationale.

Nous sommes convaincus que l'adoption de la planification en tant que méthode privilégiée pour prospecter l'avenir, évaluer les besoins et les moyens, sérier les priorités et suivre une démarche consensuelle constructive avec les différents partenaires nous permettra, par la grâce de Dieu, de réaliser le progrès, la grandeur et la prospérité que nous souhaitons à ce pays paisible, afin que les bienfaits du développement s'étendent à toutes ses régions, et que toutes les composantes de sa société jouissent des fruits de sa prospérité.

Notre Premier ministre dévoué,

En t'exposant dans ce message, que nous sommes heureux de t'adresser, les perspectives de notre vision du plan quinquennal par lequel nous comptons entamer le troisième millénaire par la grâce de Dieu, nous incitons l'ensemble de nos fidèles sujets dans les différents organes concernés, à lui accorder tout l'intérêt qu'il mérite, à veiller à la concrétisation de ses différents axes et dimensions et à leur mise en œuvre avec tout le sérieux, la détermination, l'honnêteté, la rigueur et la droiture nécessaire. Nous leur réaffirmons notre confiance, notre sollicitude et notre bénédiction, implorant Dieu de les assister et de leur accorder réussite et succès.

"Dis : œuvrez, Dieu verra votre œuvre ainsi que le Prophète et les croyants. " (Coran).

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur toi.

Allocution de S.M. le Roi Mohammed VI lors du premier sommet Afrique -Europe Egypte 3-4 Avril 2000

"Louange à Dieu,
Que la prière et la paix soient sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.
Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable d'adresser aux pays africains frères et à l'Union Européenne mes félicitations pour l'initiative prise d'organiser le présent Sommet qui est de nature à donner une nouvelle orientation aux relations internationales, basées sur le dialogue, la concertation et la solidarité. Mes félicitations vont également à la République arabe d'Egypte qui accueille ce Sommet, pour l'excellente organisation des travaux et pour avoir réuni les conditions de son succès.

La tenue de ce Sommet entre les Etats membres de l'Union Européenne et les pays africains constitue un événement important et remarquable en ce début du troisième millénaire, au courant duquel l'Afrique nourrit le grand espoir de remédier de manière efficace à sa situation déplorable, afin que ses peuples soient, à l'instar de ceux du reste du monde, rassurés quant à leur avenir. Le Continent africain a subi une marginalisation qui l'a maintenu à l'écart du processus de développement global, en raison des nombreux problèmes et circonstances qu'il a vécus, ce qui a suscité un sentiment de désespoir chez les générations africaines.

En effet, de multiples obstacles se dressent toujours devant le développement et le progrès de l'Afrique. L'insuffisance des infrastructures de base handicape le processus de développement économique sans lequel les autres domaines ne sauraient connaître de progrès. Notre Continent, dont la population est de plus de 700 millions d'habitants, ne reçoit que 2 pour cent des investissements internationaux. Les trois quarts des pays les moins avancés dans le monde et les deux tiers des pays enclavés sont situés en Afrique dont la majorité des pays sont victimes de catastrophes naturelles comme la sécheresse et la désertification.

L'Afrique compte 69% de l'ensemble des personnes atteintes du syndrome immunodéficitaire acquis (Sida) et 45 millions d'enfants non scolarisés. C'est également la zone qui connaît la plus forte baisse de production alimentaire dans le monde, faisant planer le spectre de la famine sur plusieurs de ses Etats, en plus de la propagation d'épidémies et de maladies mortelles. Ce sont là autant de facteurs qui entravent toute perspective d'un développement humain durable. Pour que l'Afrique dépasse cette situation, il est devenu nécessaire de revoir toutes les conceptions précédentes qui ont montré leurs limites et se sont traduites par l'échec et l'inadaptation à la réalité.

Aujourd'hui, il nous incombe, à l'occasion de ce sommet, de réfléchir, ensemble, à des conceptions et à des méthodes nouvelles, qui soient le début d'un grand projet ambitieux, tendant à réunir de nouvelles conditions à même de contribuer à faire sortir l'Afrique de sa situation actuelle, en commençant par déclarer une guerre totale et définitive à la pauvreté. Il convient ensuite de favoriser l'instauration d'un climat positif dans lequel se conjuguent les efforts africains et internationaux en général, et européens plus particulièrement, pour initier une nouvelle ère qui ouvrirait la voie à un partenariat naturel entre les deux ensembles qui bénéficierait, dans ses différentes dimensions civilisationnelle, géographique et économique, de toutes les conditions de réussite et de pérennité.

Nous sommes aujourd'hui en présence de conditions propices caractérisées par l'augmentation du taux de croissance en Europe alors que l'Afrique connaît un déficit en infrastructures et en équipements de base. La convergence des moyens de l'Europe d'une part, des besoins et potentialités de l'Afrique d'autre part, est possible et ce, à travers une nouvelle approche stratégique de l'Europe vis-à-vis de l'Afrique, qui serait avantageuse aux deux ensembles.

Dès lors, nous considérons qu'il est de notre devoir de rappeler le projet ambitieux soumis par notre regretté père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu l'ait en Sa Sainte Miséricorde, pour qui les problèmes de l'Afrique constituaient une des préoccupations majeures. Ce projet consiste en la mise en œuvre d'un plan global qui tire sa philosophie du programme ayant contribué à la reconstruction de l'Europe après la seconde guerre mondiale.

Excellences,

L'endettement qui entrave le processus de développement des pays africains demeure au premier rang de leurs préoccupations et appelle une volonté ferme et résolue de la part des Etats donateurs pour y remédier de manière efficiente, que ce soit à travers l'annulation de cette dette ou la reconversion des intérêts des prêts en investissements.

La dimension humaine du développement de notre continent se pose avec la même acuité, tant la formation de l'homme africain nécessite des efforts considérables pour lutter contre l'analphabétisme, généraliser la scolarisation, l'enseignement et la qualification, et garantir la sécurité alimentaire, l'habitat décent, la santé, un environnement sain et l'accès aux technologies modernes et aux innovations dans ce domaine.

Dans cette optique, les Africains souhaitent voir l'Europe jouer un rôle dynamique et efficient, en partant de la connaissance que nos partenaires européens ont de nos réalités africaines' et de leur aptitude à appréhender les problèmes de notre continent. La révolution informatique que nous vivons est de nature à réduire le fossé existant entre nos deux continents en vue d'une connaissance mutuelle qui servira de base à des relations équilibrées et fondées sur le respect.

Pour faire face aux défis que nous affrontons de longue date, l'Europe est appelée à contribuer à la mise en œuvre d'initiatives réalistes et sérieuses, au niveau des institutions européennes ou des organismes internationaux, étant entendu que de telles initiatives et interventions doivent être à l'abri de toute conditionnalité, et prendre en considération les spécificités africaines. D'autre part, l'Europe se doit d'être à la hauteur des espoirs suscités et des exigences de solidarité dictés par les circonstances pour mettre à la disposition de notre continent les moyens et les instruments lui permettant de circonscrire les crises de plus en plus aiguës auxquelles il est confronté. Une telle attitude est en conformité avec la vision qui a sous-tendu la tenue d'une telle rencontre.

Partant de cette logique, et au-delà de l'importance du rôle de l'Union Européenne, nous devons admettre que la responsabilité première du développement durable incombe essentiellement aux Etats africains qui ont fait preuve, durant les dernières années, d'une ferme volonté d'initier des politiques de développement crédibles, contribuant ainsi à la renaissance de l'esprit de solidarité qui a constamment servi de fondement aux relations inter-africaines. Partant de sa foi en la nécessité de faire prévaloir et de consacrer cet esprit de solidarité, et en harmonie avec ses convictions africaines, le Maroc est résolument décidé à prendre des initiatives multiples en faveur de ses frères africains.

J'annonce de cette tribune l'annulation de l'ensemble des dettes des pays africains les moins avancés vis-à-vis du Royaume du Maroc et la levée de toutes les barrières douanières imposées aux produits importés de ces pays.

Que la Paix et la Miséricorde de Dieu soient sur vous

Discours de S.M le Roi Mohammed VI à l'occasion du premier anniversaire de l'Intronisation du Souverain Rabat 30 Juillet 2000

« Louange à Dieu

Que la prière et la paix soient sur le Prophète, sa Famille et ses Compagnons

Cher peuple,

Nous éprouvons des sentiments de grande joie mêlée d'émotion en nous adressant à toi en cette journée durant laquelle nous célébrons ensemble le premier anniversaire de notre accession au Trône de nos glorieux ancêtres, auxquels nous avons succédé dans l'exercice de la mission dont nous sommes dépositaire suivant la voie juste qu'ils nous ont tracée pour la conduite de tes affaires, pour promouvoir ta condition et relever ton rang.

C'est là une occasion précieuse pour réaffirmer notre fidélité mutuelle et renouveler le pacte sacré de la Beï'a qui nous a unis durant treize siècles de notre histoire glorieuse et que raffermir, de nos jours, un référentiel constitutionnel et démocratique renouvelé.

Tu célèbres cette fête avec un éclat particulier en raison de la signification profonde que tu as toujours donnée à cet événement qui incarne pour toi la symbiose entre les trois valeurs sacrées du Royaume : l'Islam, la Monarchie et la patrie.

Le Trône a pu, en effet, grâce à l'Islam et la Monarchie, faire converger vers le même creuset les diverses composantes civilisationnelles, culturelles, et géographiques de la nation pour en faire le socle de son unité. Cette symbiose entre toi et le Trône a fait du Maroc un bastion inexpugnable et lui a conféré la force et l'invulnérabilité qui lui ont permis de faire face à de grandes épreuves et aux crises les plus graves, de franchir les obstacles les plus difficiles, de négocier les virages les plus délicats de son histoire et de relever de grands défis. Le Maroc s'en est ainsi toujours sorti plus déterminé que jamais, plus confiant en ses capacités, plus solidaire et toujours fidèle à lui-même.

Nous en avons eu la preuve, comme en témoignera l'histoire contemporaine, lorsque Dieu a choisi de rappeler à lui notre vénéré père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu l'ait en Sa Sainte miséricorde. L'élan de cohésion dont tu as entouré son héritier au moment où il fut appelé à lui succéder pour te servir, a constitué le meilleur gage de fidélité à sa mémoire.

Grâce à cette fidélité réciproque et au renouvellement du pacte sincère qui nous unit, nous avons pu, ensemble, surmonter, dans la cohésion, l'épreuve endurée du fait de sa disparition. Par ces nobles symboles et ces riches enseignements, nous évoquons en fait sa mémoire vénérée qui, en se rappelant à notre souvenir, nous incite à revenir sur son règne prospère marqué par l'unification et l'édification de l'Etat moderne fondé sur les bases de la Monarchie constitutionnelle, démocratique et sociale.

Nous nous remémorons également le souvenir du héros de la libération, notre vénéré grand-père Sa Majesté Mohammed V, que Dieu l'ait en Sa Sainte miséricorde, car il a fait œuvre de pionnier en décidant de faire du jour de son accession au Trône une fête pour les retrouvailles entre le peuple valeureux et son Souverain, le dépositaire de sa souveraineté et le symbole de la lutte pour le recouvrement de son indépendance et de sa liberté.

Puisse Dieu les rétribuer amplement pour les grands sacrifices qu'ils ont consentis, les réalisations grandioses qu'ils ont accomplies et les fondations solides qu'ils ont jetées et que nous ne ferons que consolider, conformément à l'engagement pris de persévérer, avec foi et détermination, sur la voie éclairée qu'ils ont tracée.

Dès le début de notre règne, nous avons établi un contact direct avec toi et choisi de nous enquérir sur le terrain, et dans différentes régions, de la condition de tes différentes catégories, en particulier celle des démunis. Dès le départ, nous avons également lancé le chantier de l'édification d'une société moderne fondée sur l'Etat de droit, la rénovation de celui-ci, la rationalisation et la modernisation des méthodes de son administration, la réhabilitation de la notion de solidarité sociale et spatiale, la dynamisation du rôle de la société civile, la promotion du développement économique, l'encouragement des investissements publics et privés et un décollage économique global plaçant au centre de ses priorités l'emploi des jeunes, la promotion du monde rural, des catégories sociales et des régions démunies, la qualification des ressources humaines, la défense de l'unité territoriale et la capitalisation, grâce à un élan et des mécanismes nouveaux, du patrimoine précieux que constitue le rayonnement international du Maroc.

Il nous est agréable, à l'occasion de cet anniversaire hautement symbolique, de te faire part, cher peuple, de nos vifs remerciements et de notre grande fierté pour les sentiments de sincère fidélité et de fervent loyalisme que tu n'as cessé d'exprimer, dans un élan de cohésion spontané autour de notre Majesté, traduisant ainsi ton adhésion en bloc autour de notre Trône avec foi dans les objectifs que nous avons tracés.

Nous avons appelé à redoubler d'efforts pour galvaniser les énergies, à rénover les conceptions et les méthodes, à élargir les perspectives, pour t'habiller à aborder le troisième millénaire, plus attaché que jamais aux valeurs sacrées, plus respectueux des engagements, et le mieux aguerri possible pour pouvoir t'inscrire dans la marche du siècle en y prenant une part active, mû par le rang digne que te confèrent ton histoire glorieuse, ton présent prometteur et ton avenir radieux, conforté par ton authenticité avérée mais toujours entretenue et nourrie par une modernité raisonnée.

Cher peuple,

Suivant cette voie juste, nous nous sommes mis à l'œuvre, avec l'aide et le soutien de Dieu, accordant le plus grand intérêt à la consolidation de l'Etat de droit. Nous avons ainsi prôné un nouveau concept de l'autorité pour en faire l'instrument qui veille sur le service public, gère les affaires locales, préserve la sécurité et la stabilité, protège les libertés individuelles et collectives, ouvert sur les citoyens et en contact permanent avec eux pour traiter leurs problèmes sur le terrain en les y associant. Il s'agit d'un concept global et cohérent, d'un tout indivisible et d'un ensemble dont les éléments sont indissociables. En effet, il n'y a point de liberté sans la sécurité et la stabilité, ni de développement sans paix sociale, ni de démocratie locale sans contact quotidien avec le citoyen et sans sa participation.

Nous insistons également sur le fait que ce concept ne se limite pas à l'administration territoriale, mais s'étend à tout détenteur d'autorité, puisqu'il a pour noble objectif de réconcilier le citoyen avec l'autorité et l'administration, de préserver la dignité et de promouvoir l'investissement.

Nous avons tenu à mettre en pratique ce concept en opérant un vaste mouvement touchant les différents appareils de l'administration, particulièrement au niveau de l'administration territoriale et centrale, les agents d'autorité à l'échelon régional et provincial ainsi que le secteur de l'information et de la communication, dans le but de tirer profit de nouvelles compétences qui doivent s'imprégner parfaitement de la noble philosophie de ce nouveau concept. En même temps, une vaste opération de contrôle, d'audit,

d'inspection et de sanctions a été lancée, dans le cadre de la légalité et de la suprématie de la loi, au niveau des Collectivités locales et des établissements publics.

Pour traduire ce concept dans la réalité, nous avons veillé à l'élaboration d'un ensemble de textes novateurs à travers lesquels nous avons procédé à une refonte radicale du code électoral et de la charte des Collectivités locales, provinciales régionales.

Nous aurons prochainement l'occasion, cher peuple, de t'annoncer la bonne nouvelle en te livrant les grandes lignes de cette grande avancée démocratique par laquelle nous visons à accélérer l'enracinement de la décentralisation et de la déconcentration. L'objectif poursuivi est de doter notre pays de conseils communaux, provinciaux et régionaux issus d'un découpage rationnel et qui se caractérisent par une composition démocratique, une gestion transparente et saine et disposent un haut degré d'autonomie administrative et financière. Ils pourraient ainsi prendre en charge le processus de développement économique et social, non pas dans la dépendance vis-à-vis de l'Etat, mais en partenariat avec lui et avec le secteur privé et la société civile, à travers une élite crédible, compétente et intègre, et à la faveur d'un processus électoral démocratique entouré de toutes les garanties juridiques qui seront le gage de sa liberté, de sa pluralité et de son efficience.

Nous attendons, dans le même sens, de notre gouvernement de consolider l'Etat de droit en donnant une forte impulsion à la réforme de l'administration et de la justice et de veiller constamment à la moralisation de la vie publique et à la promotion de la culture du service public. Nous continuerons, pour notre part, à veiller sur la concrétisation de ce concept, dont nous avons déjà entamé la mise en œuvre, mais qui requiert encore des efforts soutenus et patients avant de le consacrer en tant que texte moderne, culture enracinée, comportement quotidien et réflexe spontané.

Toujours au volet de la consolidation de l'Etat de droit, nous avons accordé un intérêt particulier aux droits de l'Homme et créé une instance indépendante d'arbitrage, aux côtés du Conseil consultatif des droits de l'Homme, chargée de l'indemnisation des victimes, veillant à ce qu'elle réponde, dans un esprit d'ouverture, sur toutes les sensibilités et en toute équité, à toutes les revendications et demandes légitimes. Nous avons également donné nos Hautes instructions pour que tout soit mis en œuvre afin de fournir toutes les formes d'assistance médicale et sociale, et d'aider à la réhabilitation et à la réinsertion des ayants droit. Nous sommes pleinement conscients de l'extrême importance du dédommagement moral et humanitaire pour clore définitivement ce dossier, notre objectif étant de panser les blessures et d'ouvrir une nouvelle page permettant de focaliser toutes les énergies sur l'édification d'un Maroc démocratique, moderne et fort, capable d'affronter les véritables problèmes de ses générations montantes.

Dans la logique de cette démarche visant la démocratisation et la rationalisation du processus de modernisation globale de nos institutions, nous avons décidé de revoir le dahir régissant le conseil consultatif des droits de l'Homme. Nous avons également donné nos Hautes orientations pour ce qui a trait aux nouvelles et nobles tâches que nous attendons de ce conseil d'accomplir en cette première décennie du XXIème siècle, avec le même mérite dont il a fait preuve durant la décennie qui s'achève. Nous allons veiller à cet effet à renouveler sa composition, à revoir ses attributions et ses méthodes de travail, d'autant que les organismes internationaux spécialisés en matière de droits de l'Homme aspirent à en faire un modèle du genre.

Message de Sa Majesté Roi Mohammed VI aux participants au 8ème Salon international du bâtiment (SIB) (Casablanca, 24 octobre 2000)

« Louange à Dieu,

Que la prière et le salut soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames et Messieurs,

Il nous est agréable d'inaugurer par Notre présent message, la huitième édition du Salon international du bâtiment, par souci de Notre Majesté de raffermir nos liens avec les professionnels, les experts, les architectes et les urbanistes et en considération pour leur rôle reconnu dans la perpétuation du cachet authentique de l'architecture marocaine. Nous le faisons également pour exprimer la sollicitude dont Nous entourons les projets de création et d'innovation dans ce secteur vital qui figure parmi les priorités retenues pour réussir un décollage économique rapide par la performance et la mise à niveau en vue de relever les défis de la concurrence et du développement durable et dans le but de promouvoir la solidarité sociale et de garantir une vie digne à nos fidèles sujets.

La tenue de ce salon sous le signe de la performance au service du social témoigne de votre prise de conscience de l'importance du poids de votre secteur pour gagner ce pari. Nous voudrions saisir l'occasion de votre rassemblement dans le cadre de ce huitième salon, pour réitérer Notre appel à tous les opérateurs, que ce soient les pouvoirs publics, les assemblées élues où les professionnels, les architectes et les corps de métier, d'œuvrer à la production d'un logement social décent qui soit à la portée des catégories démunies, qui préserve leur dignité et qui se distingue par l'esthétique architecturale, la salubrité de la construction et l'authenticité du cachet. De cette manière, vous aurez ainsi contribué au jihad économique et social que mènent toutes les composantes de la nation, sous Notre conduite.

Notre Majesté, sachant l'importance du rôle du bâtiment et de la promotion immobilière, et ce qu'il représente comme valeur ajoutée à l'économie nationale, et en tant que secteur catalyseur d'activités parallèles drainant la main-d'œuvre et favorisant la pérennisation des chantiers et de la productivité, nous avons tenu à ce que le Fonds Hassan II pour le développement économique et social consacre une part importante à l'appui du programme d'habitat social, et l'ouverture de zones industrielles au profit de différents corps de métier et des artisans.

Dans le cadre de nos efforts visant l'amélioration de la qualité et de la productivité et pour que le citoyen soit fier des produits de son industrie nationale, ne lui préférant pas d'autres sur les marchés concurrents, nous ferons en sorte – grâce à Dieu – que tout soutien en la matière se fera en fonction du caractère novateur et de la dimension solidaire que revêtiront les programmes dans le domaine de l'habitat social et les secteurs annexes.

Mesdames et Messieurs,

Partant de Notre volonté de faire de ce secteur vital une locomotive pour les petites et moyennes entreprises et un modèle de l'action associative et de partenariat, Nous appelons les fédérations professionnelles, les associations et organisations exerçant dans ce secteur à s'ouvrir sur les petits promoteurs immobiliers agissant dans le domaine de l'habitat social et dans les diverses localités et villes du Royaume, les invitant à assurer leur encadrement et leur formation et à leur accorder l'intérêt et l'encouragement nécessaires pour les amener à s'impliquer dans le secteur de l'habitat structuré et à faire en sorte que leur produit réponde aux normes de l'architecture marocaine.

authentique et reflète le cachet propre à chaque région qui demeure une source de richesse et d'inspiration pour ses spécificités nationales.

Si l'entreprise marocaine moderne et structurée a un rôle prépondérant dans la réalisation d'un habitat social alliant qualité et rentabilité, il n'en demeure pas moins qu'elle doit assumer la responsabilité de qualifier et de parachever la formation des travailleurs de ce secteur, ceux qui sont instruits ou ceux qui le sont moins, afin de leur permettre de mieux se servir des techniques modernes et de s'adapter aux progrès de la technologie.

Dans le but de promouvoir l'action du secteur du bâtiment et sa contribution au décollage économique, Nous appelons tout un chacun à redoubler d'efforts pour assainir l'environnement administratif des aspects nocifs à la qualité des matériaux de construction et débarrasser le marché immobilier de toute forme de spéculation et de fraude en vue d'encourager et de préserver les investissements grâce à des législations et lois efficaces adaptées à l'étape actuelle, prévoyant notamment de simplifier les procédures et de raccourcir les délais, d'encadrer le secteur dans le domaine de l'urbanisme et du financement, d'affecter des aides publiques au profit des seules catégories démunies et la révision de la fiscalité locale et nationale de manière à servir le social sans pour autant porter atteinte aux intérêts de l'Etat et de l'entreprise.

Ayez, que Dieu vous préserve, toujours présentes à l'esprit ces orientations pour pouvoir gagner la pari du jihad économique escompté au niveau du secteur que vous représentez, sachant que le processus du développement durable est un tout qui ne doit pas pâtir de la faiblesse d'aucun de ses éléments, sinon l'économie dans son ensemble sera menacée de récession si l'on n'y remédie pas à temps.

Nous ne manquerons pas enfin d'adresser Nos vifs remerciements aux participants et aux exposants parmi les pays frères et amis, exaltant leur contribution remarquable et rendant hommage à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de ce salon, au progrès croissant qu'il enregistre et à son essor louable. Nous prions Dieu de vous accorder davantage de progrès et de succès.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion du 48ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple et de la Fête de la Jeunesse (Le 21 Août 2001)

« Louanges à Dieu,

Que la prière et la paix soient sur le Prophète, sa Famille et ses Compagnons,

Cher peuple,

Notre commémoration de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple et de la Fête de la Jeunesse, ranime en nous le souvenir ému du combat national et de l'épopée éternelle, celle de la révolution menée par le Roi pour défendre la liberté de son peuple, celle de la révolution d'un peuple prêt à se sacrifier pour son Roi, notre vénéré grand-père, Sa Majesté le Roi Mohammed V – que Dieu l'ait en Sa Sainte miséricorde.

Cette célébration nous fait songer aussi, avec déférence et fierté, au "Jihad suprême" dont notre Auguste père, Sa Majesté le Roi Hassan II – que Dieu ait son âme –, a repris le flambeau, bâtissant un Etat moderne de droit et des institutions, dans le cadre d'une Monarchie constitutionnelle et – ainsi qu'il y tenait – sociale et mettant en place les structures de base pour assurer le développement du Royaume.

Depuis que Dieu Tout-puissant nous a investi de la mission sacrée de te guider, nous avons résolu de suivre la voie juste et judicieuse tracée par nos vénérés grand-père et père, en hissant l'objectif de développement économique et social au rang de "Jihad suprême", et en accordant la plus haute importance au développement humain dont nous avons fait le fondement et la finalité de notre doctrine de gouvernement.

La commémoration de ces deux événements majeurs est porteuse d'enseignements et de valeurs qui nous incitent à faire preuve, dans le "Jihad suprême" économique et social – où la lutte contre les manifestations du déficit social occupe une place prépondérante – d'un sens élevé de solidarité et de responsabilité et d'un dévouement total à la mission sacrée dont nous sommes dépositaire.

Aussi, nous a-t-il paru judicieux de nous prévaloir de cette commémoration cette année, pour entreprendre ensemble, un effort de réflexion hardie et approfondie sur les moyens de lutte contre l'une des manifestations les plus choquantes du déficit social.

Il s'agit, en l'occurrence, de l'habitat insalubre, dont nous avons observé les aspects hideux, ces deux dernières années, en nous enquérant de visu de la situation de nos fidèles sujets, au Nord comme au Sud, à l'Est comme à l'Ouest du Royaume.

Notre vénéré père – que Dieu ait son âme –, qui accordait un intérêt tout particulier aux questions de l'habitat, de l'équipement et de l'urbanisme, y avait consacré des efforts inlassables qui lui ont valu d'être cité dans l'histoire comme le Roi bâtisseur. Prenant la relève, ton premier serviteur continue d'accorder la priorité absolue au logement social dans les politiques nationales, tant en initiant des projets de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, qu'en inscrivant le financement du logement social décent en tête des programmes du Fonds Hassan II visant à encourager les initiatives du secteur privé et de la société civile dans ce domaine. Il n'en demeure pas moins que le caractère complexe et multidimensionnel de cette problématique et l'importance des moyens à mettre en œuvre sont autant de facteurs qui ont contribué à exacerber le problème de l'habitat insalubre. Il faut y ajouter la défaillance des instances chargées de le combattre qui n'ont pas assumé pleinement leurs responsabilités à cet égard. En effet, ce sont quelque 770 mille familles, soit plus de quatre millions de personnes qui habitent aujourd'hui les bidonvilles et résident dans des habitations non réglementaires. Ainsi, par exemple, 50 % environ des bidonvilles à l'échelle nationale, sont concentrés sur l'axe côtier s'étendant de la ville de Kénitra à la ville de Safi.

L'habitat non réglementaire se concentre, pour plus des deux tiers, dans les villes et wilayas de Tanger, Tétouan, Agadir, Rabat Salé et Oujda. L'habitat insalubre continue de s'accroître au rythme de 40.000 unités par an environ, soit 40 % du total de ce qui est construit chaque année à l'échelle nationale. Cette évolution risque d'avoir les effets les plus pervers sur l'équilibre de notre tissu social et la salubrité de notre environnement. Elle risque aussi d'entraver les efforts de développement déployés par les pouvoirs publics

et le Fonds Hassan II pour le développement économique et social, afin que nos villes et nos villages puissent drainer les investissements productifs, notamment dans le domaine touristique auquel nous attachons un intérêt particulier alors que la beauté architecturale et urbanistique constitue un des facteurs qui rehaussent l'attractivité de ce secteur en matière d'investissement.

Aussi, et pour que l'élargissement des compétences des collectivités locales et la perspective des échéances électorales dans notre pays ne constituent pas un champ fertile et une occasion propice pour l'exacerbation dangereuse de ce phénomène, le devoir impose de veiller à l'application rigoureuse de la loi, pour prévenir tout dérapage ou détournement de ces attributions et pour que ces échéances ne soient pas instrumentalisées à des fins clientélistes et électoralistes, où l'on cherche à engranger des voix, en accordant indûment des permis de construire ou en encourageant implicitement l'habitat insalubre.

Conformément à l'esprit ayant présidé aux orientations que nous avons données, en procédant à la nomination d'un groupe de nouveaux walis, les élus responsables dans les collectivités locales sont, eux aussi, tenus de veiller à une bonne application de la loi, en matière de lutte contre l'habitat insalubre, et de faire preuve d'esprit d'initiative et de réalisme, en anticipant rapidement ce phénomène, plutôt que d'en subir les contraintes, et en mettant un terme au laxisme d'un certain nombre de collectivités locales et d'autorités de tutelle qui n'assument pas pleinement leurs responsabilités dans ce domaine et omettent, dans leurs plans et leurs schémas, d'accorder au logement social toute l'importance qu'il mérite.

Pour que l'habitat et l'urbanisme non réglementaire et anarchique n'hypothèquent pas nos plans de développement, et afin que nous puissions relever le défi majeur que constitue leur éradication, nous exhortons notre gouvernement à entamer l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire pour un projet de programme national bien défini, visant à éradiquer l'habitat insalubre existant actuellement.

Ce projet devrait prévoir les sanctions et les mesures répressives nécessaires pour en empêcher la persistance et la prolifération, et définir, avec précision, les responsabilités qui incombent à chaque acteur dans ce domaine, notamment les collectivités locales, les agences urbaines, les inspections d'urbanisme et les agents de l'autorité régionale, provinciale, préfectorale et locale, ainsi que les particuliers, le département de l'habitat et les établissements qui en dépendent, et toutes les structures chargées de la délivrance des permis et des autorisations, du contrôle de conformité des logements, de la lutte contre l'habitat insalubre et de la promotion immobilière.

Ce projet doit énoncer, avec toute la rigueur et la transparence requises, les sanctions civiles, pénales et financières devant punir les pratiques illégales ou les manquements aux devoirs dans ce domaine.

Eu égard à la mission dont elles ont la charge, en la matière, les collectivités locales sont tenues de mettre en tête de leurs plans de développement les programmes et les projets de logement social, ainsi que les ressources nécessaires pour en assurer le financement. Ce cadre juridique et réglementaire devrait également consacrer la responsabilité juridique personnelle des élus, ainsi que la responsabilité financière des collectivités locales, pour toute négligence ou complaisance face à toute velléité de transformer une partie de leur circonscription territoriale en un terreau d'habitat insalubre.

Il conviendra de faire preuve d'ingéniosité pour trouver de nouvelles sources de financement qui soient stables et fiables, afin que la prise en charge de ces responsabilités puisse s'accompagner des ressources financières nécessaires, et en vue de renforcer les crédits affectés au département de l'habitat et aux organismes qui en dépendent, dans le budget général de l'Etat, ainsi que les apports des collectivités locales et les concours apportés par le Fonds Hassan II pour le développement économique et social, au financement des programmes de logement social.

Nous sommes convaincus que l'adoption de formules de partenariat, dans le cadre de plans locaux d'habitat et de développement urbain, établis en consultation avec toutes les parties concernées, conduira, à terme, à l'éradication de la prolifération de l'habitat insalubre.

Nous tenons aussi à relever ce défi majeur, à travers des actions de proximité, en nous informant assidûment, sur le terrain, de la situation de toutes les régions et de toutes les couches sociales de notre chère patrie, et en mesurant, sur place, l'engagement et la détermination des responsables à relever ce défi aux enjeux considérables.

Cher peuple

La concomitance de la célébration des Fêtes du Trône et de la Jeunesse, et la commémoration de la Révolution du Roi et du peuple, avec le retour à la patrie et auprès de leurs familles, de nos fidèles sujets résidant à l'étranger, nous réjouit à plus d'un titre, tant sont grandes l'affection et la sollicitude que nous éprouvons pour cette catégorie, si chère, de notre peuple.

Ces dispositions ont trouvé une illustration vivante et concrète dans l'accueil que nous avons eu la joie de leur réserver, personnellement, à leur retour à la mère patrie. A ce propos, nous nous réjouissons de ce qu'ils sont de plus en plus nombreux à visiter leur patrie, et du fait que ces afflux concernent, outre la première génération, les deuxième et troisième génération. Ainsi, le nombre de visiteurs cette année s'est accru de plus de 10 % par rapport à l'année dernière. Nous saluons, au même titre, tout ce que symbolise cette grande affluence en termes d'attachement à la patrie et de confiance dans son présent et son avenir.

Soucieux de conforter cette communion si profonde, nous nous sommes attaché à mettre en place une nouvelle politique globale, intégrée et cohérente, de nature à répondre aux mutations et aux aspirations de notre communauté à l'étranger et à assurer une mise à niveau parfaite des organismes, institutions et associations qui s'en occupent, afin de les hisser au niveau des enjeux vitaux que représente l'émigration pour le développement du Maroc, pour sa modernisation et pour son rayonnement extérieur.

Cette nouvelle politique vise, sur le plan diplomatique, à rapprocher les représentations diplomatiques et consulaires des lieux de résidence de nos fidèles sujets résidant à l'étranger, pour mieux les servir, défendre leurs droits et préserver leur dignité, solutionner les problèmes qu'ils risquent de rencontrer dans les pays d'accueil, et pour fructifier l'émergence, parmi eux, de nouvelles élites dynamiques, dans les domaines politique, scientifique, technologique, culturel et sportif, afin que ces élites puissent œuvrer en faveur des causes de leur pays.

Au plan économique, il y a lieu de mettre en place de nouveaux mécanismes pour encourager le placement des transferts – dont nous saluons la hausse soutenue – de nos fidèles sujets dans des investissements productifs et dans le développement national.

S'agissant du volet culturel, il conviendra de renforcer l'enseignement de la culture marocaine dans toutes ses composantes, et préserver l'identité musulmane modérée et mettre en œuvre une politique novatrice et moderne d'information et de communication.

Pour ce qui concerne la cohérence et la complémentarité que nous cherchons à imprimer à l'action des institutions chargées des affaires de nos fidèles sujets, nous avons donné nos Hautes directives pour revoir les structures, les missions et les modes de fonctionnement de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, de sorte qu'elle puisse inscrire parmi ses actions prioritaires, le règlement rapide des litiges administratifs et judiciaires concernant les membres de notre communauté, et l'assistance juridique à leur apporter pour préserver leurs droits et protéger leurs biens, et ce, en coordination avec les autorités publiques nationales et locales.

Ainsi, il sera possible de leur fournir les informations et les conseils de nature à leur épargner les problèmes et les plaintes qu'ils peuvent éviter, moyennant une utilisation judicieuse des services et des renseignements qui leur sont fournis. Cette institution devra également recentrer sa mission de façon à conforter le rayonnement culturel national dans les pays d'immigration et approfondir les concertations et les actions de partenariat avec les associations d'immigrés, représentatives, légales et crédibles, de sorte à leur ouvrir la voie – comme nous le souhaitons – d'une participation au plus haut niveau, aux institutions

nationales. Ainsi, nous aurons créé les meilleures conditions pour garantir la pérennité de leurs attaches à leur patrie.

Par ailleurs, et compte tenu de l'efficacité dont a fait preuve la Fondation Mohammed V dans ses actions de solidarité, nous avons veillé à ce que cette institution prenne en charge le volet humanitaire et social, dans les opérations de transit, d'accueil et de retour.

Cher peuple,

Si nous sommes en droit d'être fiers de ces potentialités et ces volontés si prometteuses pour le parachèvement de l'édification d'un Maroc démocratique et moderne, notre devoir aussi est d'honorer la mémoire des vaillants héros de la résistance, les fidèles combattants et les pionniers de cette œuvre fondatrice, au premier rang desquels nos vénérés grand-père et père, Leurs Majestés les Rois Mohammed V et Hassan II – que Dieu les ait en Sa Sainte miséricorde -. Il nous appartient également de tirer les enseignements de notre Histoire nationale, en y puisant la force et les ressorts nécessaires pour bâtir l'avenir en toute confiance, avec espoir et enthousiasme.

Nous prions l'– Tout-puissant de continuer à combler le Maroc bien-aimé des bienfaits de la symbiose qui règne entre le Trône et le peuple, pour que cette communion demeure la source intarissable où nous puisons notre force et notre unité, afin de multiplier les réalisations et les acquis et d'assurer à notre cher peuple, dans toutes ses composantes, les conditions optimales de son épanouissement dans la fierté et la dignité.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous ».

Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI aux participants au 4ème Forum international sur la pauvreté urbaine (FIPU) (Marrakech, 16 octobre 2001)

'Louange à Dieu seul,

Que la prière et la paix soient sur le Prophète, sa Famille et ses Compagnons

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Il nous est agréable de saluer votre honorable assemblée qui se tient dans le cadre du quatrième Forum international sur la pauvreté urbaine et précisément sous notre haut patronage, d'autant que Notre Majesté mesure à leur juste valeur les vertus d'une réflexion commune, menée à l'échelle internationale et visant à faire de nos villes des cités d'intégration et non d'exclusion. Il est entendu qu'il n'y a d'autre voie, pour y parvenir, qu'en luttant contre la pauvreté qui constitue la plus haute des exclusions et l'ultime atteinte aux droits et à la dignité de la personne humaine. Elle représente, en outre, la plus grave menace contre la paix, tant au plan national, qu'aux niveaux régional et international.

Adoption d'une approche globale, en vue de favoriser la mise à niveau des pays et des cités inclusifs et leur insertion dans un plan mondial des pays et cités productifs.

Par conséquent, nous tenons à souligner toute l'importance que revêt ce forum qui incarne une prise de conscience universelle concernant cette vérité, à savoir que la pauvreté urbaine n'est pas une fatalité inéluctable et que le succès des échanges d'expériences internationales visant à mettre en œuvre les moyens les plus judicieux pour extirper ce mal, reste subordonné à l'efficacité des politiques nationales en la matière. Il requiert également une solidarité internationale agissante, susceptible de contribuer à la réalisation du développement humain durable et au démantèlement de tous les obstacles qui entravent l'exercice du droit au développement. Ces facteurs pénalisants tiennent notamment à la rigueur de l'environnement naturel, ou à l'insuffisance de la recherche d'autres sources de richesse, ou la répartition inéquitable de ces richesses. Ils peuvent procéder, également, d'un émoussement de l'esprit de solidarité, d'un relâchement de l'intérêt accordé au développement humain ou de l'absence ou la faiblesse de la participation démocratique. Il s'y ajoute, en outre, les contraintes d'une mondialisation féroce et débridée qui ne fait qu'aggraver un déficit social déjà chronique et qui requiert l'adoption d'une approche globale, en vue de favoriser la mise à niveau des pays et des cités inclusifs et leur insertion dans un plan mondial des pays et cités productifs.

Mesdames, Messieurs,

Le choix porté sur notre pays pour accueillir les travaux de ce forum procède de la conviction de la communauté internationale de l'efficacité de notre expérience visant la mise à niveau des cités inclusives, en les dotant des infrastructures nécessaires pour les intégrer dans le tissu urbain et éradiquer la pauvreté et l'exclusion ou, au moins, les atténuer. Les progrès tangibles réalisés à ce niveau ont conduit les organisations internationales spécialisées qui collaborent avec le Maroc dans le cadre d'un programme pilote de lutte contre la pauvreté en milieu urbain et suburbain, à placer l'expérience de notre pays parmi les expériences de pointe pouvant servir de modèle dans le domaine du développement social.

Grâce à la perspicacité de notre vénéré père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu l'ait en Sa Miséricorde, notre pays s'est doté d'atouts fondamentaux pour lutter contre la pauvreté urbaine. C'est ainsi qu'il a adopté la démocratie dans la gestion de la chose publique. Il en a fait un moyen efficace de mobilisation

pour réaliser le développement global, et libérer les potentialités individuelles et collectives pour la lutte contre la pauvreté, à travers la consolidation des droits de l'Homme, l'encouragement de l'initiative privée, et la formation des ressources humaines, tout en donnant la priorité à la décentralisation et en accordant l'intérêt nécessaire à l'agriculture et au développement du monde rural.

Nous avons veillé, depuis notre accession au Trône du Maroc, à conforter les acquis réalisés par notre pays, accordant un intérêt exceptionnel au développement social, dont nous avons fait le fondement et la finalité de notre système de gouvernement. C'est ainsi que nous avons fait de la Fondation Mohammed V pour la solidarité, que nous présidons, un important levier de justice et d'insertion sociales, de soutien aux programmes destinés aux catégories sociales démunies, et d'encouragement des initiatives de la société civile en matière de lutte contre tous les aspects de déficit social.

Nous avons placé en tête des priorités de cette décennie, la généralisation de l'enseignement, la lutte contre l'analphabétisme et le développement du système d'éducation et de formation.

Mobilisation pour réaliser le développement global, et libérer les potentialités individuelles et collectives pour la lutte contre la pauvreté.

Nous avons également veillé à la mise en place d'institutions vouées à l'encouragement de l'investissement et à la création des richesses garantissant le développement, notamment, et en premier lieu, le Fonds Hassan II pour le développement économique et social. A cet égard, nous exhortons notre gouvernement à faire en sorte que les agences, créées pour assurer le développement social et la promotion de l'emploi, ainsi que des petites et moyennes entreprises et des micro crédits, un instrument efficient de lutte contre le chômage et de qualification des jeunes en vue de leur insertion dans le tissu économique.

Pour accélérer le rythme d'intégration des villes inclusives dans les villes productives, nous avons appelé notre gouvernement à engager une politique rigoureuse en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, et à accorder au logement social et à la lutte contre l'habitat insalubre la priorité dans les politiques nationales et les plans locaux d'habitat et d'urbanisme, et ce, parallèlement à l'adoption d'un programme bien défini pour parvenir à un développement rural global et intégré, afin de juguler l'exode rural qui constitue un facteur essentiel de pauvreté urbaine.

Quels que soient les résultats de ces initiatives et réalisations, nous sommes conscients qu'elles ne représentent que le début du long et difficile chemin qui mènera à l'éradication de la pauvreté urbaine sans le cadre d'un développement durable.

Nous sommes déterminés, pour y parvenir, à redoubler d'efforts et à mobiliser toutes les potentialités nécessaires.

Mesdames et Messieurs,

La communauté internationale est convaincue que l'éradication de la pauvreté dépasse le contexte national. Elle s'inscrit plutôt dans un cadre régional et international. D'où la nécessité, communément admise, d'une coopération Sud-Sud, les pays du Nord s'étant engagés à assister les pays en développement dans la lutte contre ce fléau attentatoire à la dignité humaine.

A l'occasion de la réunion de ce forum, et à quelques mois de la conférence internationale sur le financement du développement, et du sommet mondial sur le développement durable, nous estimons nécessaire que votre Forum adresse un message clair à la communauté internationale, s'interrogeant sur

l'utilité d'adopter de nouvelles recommandations, si aucune suite n'est donnée aux principaux engagements internationaux visant l'allègement de la pauvreté et l'aide au développement. L'on rappelle à ce propos, et en premier lieu, le non-respect par les pays développés de leur engagement à consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide internationale, le maintien de leurs mesures protectionnistes touchant les services et les produits où les pays en voie de développement jouissent d'une capacité compétitive, leur attitude frileuse à l'égard de la question de la dette qui obère les ressources dont les pays en développement ont le plus grand besoin pour réaliser leur développement humain, outre la faiblesse des flux d'investissements extérieurs.

En dépit des efforts déployés dans ce sens, il convient de souligner la nécessité de rechercher une nouvelle approche qui s'attache en priorité au respect de ces engagements et des principes de solidarité agissante, d'équité, de partenariat, d'interdépendance et de responsabilité partagée. Nous devons garder tous à l'esprit qu'en l'absence de résultats tangibles au niveau de l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées, on ne peut que nourrir des craintes pour la crédibilité des engagements, les chances de succès des programmes de développement urbain et les conséquences de l'échec de ces derniers et de l'absence des moyens de financement. Il en découle notamment les risques d'une extension des foyers de tension et de violence, d'érosion des capacités d'endurance des populations démunies et excédées par l'aggravation des disparités entre elles et les populations nanties dans leur propre pays ou dans les pays du Nord.

Notre décision, annoncée lors du Sommet Europe Afrique du Caire et portant sur l'annulation des dettes des Etats africains frères les moins développés vis-à-vis du Royaume du Maroc et sur la levée des barrières douanières en faveur de leurs exportations, illustre l'attachement constant du Royaume du Maroc aux vertus de la solidarité avec les pays du Sud, dans le cadre d'une approche fondée sur un partenariat véritable et efficient entre les pays du Nord et ceux du Sud.

Notre pays est fermement résolu à faire en sorte que votre forum -réuni dans la cité séculaire de Marrakech, dont le nom est étroitement lié à des conférences historiques- et les recommandations qui seront adoptées sur la base de cette nouvelle approche, marquent un véritable tournant pour la concrétisation de la devise : «villes productives et villes inclusives : vers des villes pour tous», tout en œuvrant pour que les mutations qui s'opèrent à l'échelle mondiale n'hypothèquent pas davantage le fragile tissu social des pays du sud. Nous entendons en faire, plutôt, une opportunité pour approfondir la prise de conscience quant à l'impératif d'une solidarité mondiale agissante, en vue de réaliser un développement durable et global qui permette d'éradiquer toutes les causes de la pauvreté, du désespoir, de la haine et de l'exclusion.

En adressant nos vœux de bienvenue aux participants à ce Forum mondial sur le sol du Maroc, pays des rencontres internationales vouées au service de la paix et de la solidarité entre tous les peuples du monde, nous vous souhaitons un agréable séjour parmi nous, implorant Dieu de couronner de succès vos actions pour la réalisation de vos nobles desseins.

Que la paix et la miséricorde de Dieu soient sur vous''.

Lettre de de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressée au Premier Ministre le 9/01/2002
Relative à la Gestion Déconcentrée de l'Investissement.

« Louange à Dieu seul

Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI

Notre dévoué serviteur et Premier ministre, Monsieur Abderrahmane Youssoufi, que Dieu te protège et sur la bonne voie guide tes pas,

1. ainsi que tu le sais, nous avons exprimé, à plusieurs reprises, notre volonté de promouvoir l'investissement, notamment les projets des petites et moyennes entreprises, de l'artisanat, du tourisme, de l'habitat, des secteurs industriels et agro-industriels, et miniers qui sont créateurs d'emplois et de richesses, promoteurs de développement et facteurs du renforcement des capacités productives et d'épargne de notre jeunesse et des couches moyennes qui ambitionnent légitimement d'accéder à plus de progrès, de responsabilité et d'épanouissement.

1.1 Ainsi, nous avons précisé dans le discours que nous avons prononcé à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire au mois d'octobre 2000, l'intérêt de créer un guichet unique au niveau de chaque région... et de fixer un délai raisonnable et rapproché... pour statuer sur les dossiers des projets d'investissement.

1.2 En effet, notre attention a souvent été appelée sur les difficultés que rencontrent les promoteurs en raison des formalités nombreuses et complexes exigées pour la constitution de sociétés ou d'entreprises individuelles et l'aboutissement des procédures administratives nécessaires à l'acte d'investir.

1.3 Ces procédures légales ou réglementaires sont souvent nécessaires, car la liberté d'entreprendre - consacrée par la Constitution- exige un cadre juridique contraignant, seul à même de rassurer l'investisseur et de garantir la sécurité et l'égalité de tous devant la loi, ainsi que la mise en jeu d'une concurrence saine et loyale. Néanmoins, ces procédures doivent être allégées et leur mise en œuvre doit s'effectuer au plus près des investisseurs.

1.4 A cette fin, et dans le respect d'une démarche progressive, réaliste, prenant en considération l'absolue nécessité de ne proposer que des réformes crédibles et efficaces, nous estimons que le cadre régional peut être la dimension territoriale et administrative la plus opportune, compte tenu des moyens dont dispose actuellement notre administration territoriale, pour résoudre les problèmes liés aux procédures d'investissement.

2. Cette démarche s'inscrit, par ailleurs, dans la cohérence de notre conception renouvelée du concept d'autorité au service de la promotion de l'investissement, outil privilégié de la croissance.

2.1 Depuis que nous avons annoncé ce nouveau concept, nous avons relevé avec intérêt les efforts de notre administration, et tout particulièrement, celle en charge des affaires intérieures de notre Royaume, pour donner un contenu concret à ce concept.

2.2 Il nous appartient et nous plaît aujourd'hui, par la grâce de Dieu, de t'adresser cette lettre aux fins d'étendre et de concrétiser, dans un domaine essentiel du développement économique et social, notre vision du rôle de l'autorité au service du citoyen.

2.3 Nous entendons également que l'approche que nous décrivons dans cette lettre soit considérée comme une illustration des méthodes de réforme de l'administration, réforme qui suppose une appréciation nouvelle des objectifs que doit poursuivre l'appareil administratif, concomitamment avec une réforme des

procédures qu'il utilise et une adaptation des formations et des expériences de ceux qui sont en charge de ses procédures.

3. Pour ces considérations, nous avons décidé qu'il sera créé, sous la responsabilité des walis de région de Notre Majesté, des centres régionaux d'investissement, ayant deux fonctions essentielles : l'aide à la création d'entreprises et l'aide aux investisseurs, et donc composés de deux guichets.

3.1 Le guichet d'aide à la création d'entreprises est l'interlocuteur unique de toutes les personnes qui veulent créer une entreprise, quelle qu'en soit la forme, et qui souhaiteront avoir recours à ce service. Ce guichet pourra disposer d'annexes au niveau provincial, préfectoral ou communal, selon besoins et selon moyens. Son personnel met à la disposition des demandeurs un formulaire unique dans lequel figurent tous les renseignements exigés par la législation ou la réglementation pour la création de l'entreprise.

3.1.1 Ce personnel accomplit toutes les démarches nécessaires pour recueillir, auprès des administrations compétentes, les documents ou attestations exigés par la législation ou la réglementation, et qui sont nécessaires à la création d'une société. Dans un délai déterminé par le wali, il met le demandeur en possession des pièces justificatives délivrées par les administrations établissant l'existence de l'entreprise.

3.2. Le second guichet, guichet d'aide aux investisseurs :

- procure aux investisseurs toutes les informations utiles pour l'investissement régional – étudie toutes les demandes d'autorisations administratives ou prépare tous les actes administratifs, nécessaires à la réalisation des projets d'investissement dans des secteurs industriels, agro-industriels, miniers, touristiques, artisanaux et d'habitat, lorsqu'il s'agit d'investissements dont le montant est inférieur à 200 millions de dh, et ce, afin de permettre au wali de région de délivrer les autorisations ou de signer les actes administratifs afférents à ces investissements

- étudie -pour les investissements concernés par les secteurs précités, mais dont le montant est égal ou supérieur à 200 millions de dh- les projets de contrats ou de conventions à conclure avec l'Etat, en vue de faire bénéficier l'investisseur des avantages particuliers, et les transmet à l'autorité gouvernementale compétente pour approbation et signature par les parties contractantes. Le wali, dans la limite de ses compétences, prépare et exécute les autorisations, actes et contrats nécessaires à la réalisation de l'investissement, prévus par la convention dont il est chargé de l'exécution – propose des solutions amiables aux différends entre les investisseurs et les administrations.

3.2.1. Les études sont menées dans le respect des lois et règlements qui régissent la matière, par les délégués régionaux des départements ministériels compétents qui rendent compte au wali de l'exercice de leurs compétences.

3.2.2. Le Centre régional d'investissements, placé sous l'autorité du wali, qui constitue l'administration territoriale interlocutrice privilégiée pour les investisseurs, doit être géré par un haut fonctionnaire dont le grade doit être en relation avec le niveau de ses responsabilités. C'est pourquoi nous avons décidé qu'il serait nommé par Notre Majesté, choisi pour ses compétences dans le domaine concerné, ainsi que pour ses qualités humaines, et doté du statut de directeur d'administration centrale.

3.2.3. Ce directeur animera et dirigera une commission régionale regroupant les délégués régionaux des administrations concernées par l'investissement et les autorités locales compétentes. Il sera assisté par un personnel doté d'un statut particulier motivant.

3.2.4. Nous ordonnons, par ailleurs, que les commissions nationales dont l'avis est requis pour certaines opérations foncières, soient transférées au niveau régional, notamment la commission chargée de l'étude de déclaration de vocation non agricole des terrains et celle relative à la protection des zones du littoral et zones sensibles, et placées sous l'autorité du wali ou du gouverneur, son délégataire.

3.2.5. Nous souhaitons, en outre, que l'aménagement et la gestion des zones industrielles, touristiques et d'habitat soient confiés à des personnes privées agréées par l'Etat, qui joueront à l'égard de l'investisseur le rôle de guichet unique pour la zone concernée.

3.3. Nous invitons notre gouvernement à préparer une refonte des représentations régionales des administrations centrales, visant l'économie des structures et leur rapprochement pour plus de synergie et de cohérence, et à étudier un statut du personnel territorial et veiller à ce qu'il soit motivant et de nature à encourager les éléments les plus brillants de notre administration à faire le choix d'une carrière dans les régions du Royaume et non seulement dans les administrations centrales.

3.4. Afin de permettre au wali d'apprécier les moyens dont il dispose pour que l'ouverture du centre régional puisse être suivie d'effets immédiats, cette ouverture sera décidée par arrêt conjoint des ministres de l'Intérieur, des Finances, du Commerce et de l'Industrie, sur proposition du wali de la région concernée.

3.5. Le wali de la région est chargé de l'organisation et du fonctionnement du centre, ainsi que de la création, de l'organisation et du fonctionnement des guichets d'aide à la création des entreprises dans les provinces, préfectures ou communes de la région.

3.6. La mise en œuvre des mesures que nous avons ordonnées exige que les walis de région de Notre Majesté soient dotés des prérogatives légales et réglementaires nécessaires pour prendre, au lieu et place des membres du gouvernement compétents, les actes administratifs nécessaires à la réalisation des investissements.

3.6.1 Afin de permettre aux walis de région de mettre en œuvre les procédures nécessaires à la réalisation des investissements dans les secteurs et pour le montant visés au point 3.2. De la présente lettre, les membres de notre gouvernement et les hauts fonctionnaires de notre administration centrale doivent investir les walis des régions, des compétences nécessaires pour conclure ou édicter, au nom de l'Etat, les actes suivants :

- les contrats de vente ou de location concernant les immeubles du domaine privé de l'Etat
- les actes d'autorisation d'occupation du domaine public et du domaine forestier – les autorisations d'installation ou d'exploitation des activités industrielles, agro-industrielles et minières
- les autorisations d'ouverture et d'exploitation des établissements touristiques, le classement et le contrôle desdits établissements, la délivrance des diverses licences ou autorisations particulières nécessaires à l'exploitation de ces établissements.

3.6.2. D'autre part, afin d'assouplir les procédures de contrôle des actes des collectivités locales, notre ministre de l'Intérieur déléguera aux walis de région les pouvoirs de tutelle qu'il exerce pour les actes suivants

- les actes d'approbation des délibérations des organes délibérants des collectivités locales pour les marchés et les conventions passés par les collectivités locales, lorsque leur montant ne dépasse pas 10 millions de dhs
- les actes d'approbation des décisions de transfert de crédit d'une rubrique à une autre, à l'intérieur du budget des collectivités
- les actes d'approbation des délibérations des organes délibérants des collectivités locales, pour les actes d'acquisition et de cession de terrains des collectivités locales

3.6.3. En outre, nous habilitons les walis à recevoir délégation de pouvoirs des autorités gouvernementales concernées pour prendre toutes décisions nécessaires à la réalisation des investissements dont les critères ne répondent pas à ceux prévus au point 3.2. de la présente Lettre Royale.

3.7. Tous les arrêtés prévus aux alinéas précédents sont visés par le Premier ministre et publiés au Bulletin Officiel. Ils prennent effet à l'égard de la région concernée des publications au Bulletin Officiel de l'arrêté conjoint décidant de l'ouverture du Centre régional. Dans cette attente, les pouvoirs délégués continuent d'être exercés par les autorités gouvernementales délégantes.

3.7.1. En tout état de cause, les arrêtés de délégation de pouvoirs devront être publiés au Bulletin officiel, au plus tard dans un délai de 45 jours suivant la date de publication au Bulletin officiel de la présente lettre.

3.7.1.1. Les arrêtés portant délégation de pouvoirs préciseront les modalités dans lesquelles s'exercera la délégation, en particulier le contenu et la périodicité des rapports que devront adresser les walis de région au Premier ministre et aux ministres délégants.

3.8. Les décisions des walis, prises en application de la présente Lettre Royale, peuvent faire l'objet de recours gracieux ou hiérarchiques devant la commission des investissements présidée par le Premier ministre, ou devant les commissions spécifiques instituées par des législations ou des réglementations particulières.

3.9. Après des walis, la responsabilité de nos gouverneurs dans l'application de cette nouvelle politique reste entière, et est appelée à se renforcer. Nous souhaitons, à cet effet, que les gouverneurs de Notre Majesté participent pleinement à la mise en œuvre de cette politique de déconcentration et préparent les structures nécessaires à l'exercice, aux niveaux provincial et préfectoral, des compétences qui s'exerceront, dans une première phase, au niveau régional.

3.9.1. Notre ministre de l'Intérieur précisera les matières dans lesquelles les walis de région peuvent déléguer, aux gouverneurs des provinces et préfectures, partie des compétences dont ils sont investis par la présente lettre, ainsi que les formes et les conditions de cette délégation.

4. Nous avons la conviction que les collectivités locales doivent devenir un acteur majeur du processus de développement économique et social durable du territoire et qu'il convient, à cette fin, de les doter des instruments juridiques et financiers nécessaires pour leur permettre de remplir cette mission d'une manière plus efficace. Nous invitons, à cette fin, le parlement à procéder à une lecture approfondie du projet de loi relatif à la charte communale et, en parfaite collaboration avec le gouvernement, à l'enrichir par les dispositions de nature à donner aux collectivités locales une responsabilité réelle dans la conception et la réalisation des programmes de développement économique de la collectivité. Il conviendra, par ailleurs, d'étudier une révision de la fiscalité des collectivités locales afin de la simplifier et de la rendre plus productive.

4.1. Toutefois, et afin que cet ensemble demeure cohérent, il importe que les responsables de ces collectivités exercent leurs responsabilités dans le strict respect de la loi et des règlements. En particulier, il est nécessaire de rappeler que les présidents des conseils communaux, sont tenus non seulement d'exécuter les décisions des conseils, mais également d'appliquer les lois qu'ils exécutent en leur qualité d'autorité administrative locale que nous investissons dans leurs fonctions par dahir.

4.1.1. Aussi, nos gouverneurs doivent-ils veiller à ce que les autorités locales compétentes, agissant en qualité de représentant de l'Etat, délivrent, dans les délais prescrits par la loi ou la réglementation en vigueur, les autorisations nécessaires à la réalisation des investissements, en particulier, les autorisations de lotir, de construire et les permis d'habiter.

4.1.2. Lorsque les gouverneurs relèvent des retards dans la délivrance des autorisations, et lorsque ces retards sont imputables aux autorités en cause, ils les mettent en demeure de se conformer à la loi ou à la réglementation en vigueur dans un délai qu'ils fixent. Si le retard persiste, ils en informent les walis de région et mettent en œuvre le pouvoir de substitution que leur reconnaît la charte communale, et dont les modalités d'application seront précisées par la voie réglementaire sur proposition du ministre de l'Intérieur de notre gouvernement.

4.1.3. De même, les walis doivent attirer l'attention des gouverneurs des provinces et préfectures concernés, lorsqu'ils constatent que les autorités locales refusent ou négligent de prendre les mesures prévues par la loi ou les règlements dans les délais prescrits. Ils enjoignent, en tant que de besoin, aux gouverneurs, d'exercer le pouvoir de substitution.

Notre Premier ministre, que Dieu te protège,

5. La réforme de certaines procédures relatives à la constitution des sociétés commerciales implique la révision des textes législatifs qui régissent la matière. Nous souhaitons que notre gouvernement étudie rapidement les projets de lois y afférents afin de permettre au parlement de s'en saisir dans les meilleurs délais.

5.1. Il conviendra également de poursuivre l'effort de modernisation de l'administration de la justice, et de réviser les procédures de règlement amiable des différends entre les commerçants afin de leur permettre de recourir plus souvent à l'arbitrage.

5.2. Dans le même ordre d'idées, il y a lieu de procéder à une étude approfondie sur les causes qui entravent le fonctionnement des Chambres professionnelles, Institutions constitutionnelles, dont le rôle de représentation des forces économiques et sociales, ne doit pas occulter la mission d'intermédiation professionnelle et les services d'aide et d'assistance qu'elles doivent à leurs membres. Notre dévoué Premier ministre,

6. Ainsi que tu le sais, depuis que l'Etat a mis en œuvre une politique de privatisation qui renforce sa volonté de privilégier le rôle du secteur privé dans le développement économique et social, il s'est attaché à mettre en place un cadre juridique qui favorise l'investissement privé. Les mesures prévues dans cette lettre viennent le conforter. 6.1. Il demeure toutefois évident que ces mesures ne peuvent produire l'effet attendu que si les mécanismes institutionnels du secteur privé se mobilisent pour en faire pleinement profiter les investisseurs.

6.2. Nous sommes convaincus que les institutions privées, en particulier celles responsables de la collecte de l'épargne et de son allocation auprès des agents économiques, sauront tirer tout le parti possible des réformes entreprises, en accompagnant, comme il convient, la créativité et les ambitions des investisseurs, en particulier les jeunes entrepreneurs et les petites et moyennes entreprises.

7. Nous sommes conscient que les réformes que doivent mettre en œuvre notre gouvernement, nos walis, nos gouverneurs et les présidents des conseils communaux pour l'application de la présente Lettre Royale, exigent vigilance et détermination. Aussi, estimons-nous nécessaire de prévoir la constitution d'une commission chargée de préparer les mesures de toute nature, nécessaires à la mise en œuvre de cette réforme et d'en suivre l'application.

8. Sous l'autorité de notre Premier ministre, cette commission sera composée des membres du gouvernement directement concernés par les mesures à mettre en œuvre, et des conseillers de Notre Majesté que nous désignerons à cette fin.

9. Nous sommes convaincu que cette commission nous informera périodiquement du bon déroulement de ses travaux et de la mise en œuvre rapide des réformes contenues dans la présente Lettre.

10. Elle devra également proposer à Notre Majesté l'extension des compétences pouvant être déléguées aux walis au fur et à mesure de la mise à leur disposition des moyens nécessaires à cette déconcentration et, sous la même réserve, le transfert des compétences des walis de région vers les gouverneurs des provinces et préfectures.

11. Nous sommes convaincu, connaissant ton attachement à l'application scrupuleuse de nos hautes directives, que tu n'épargneras aucun effort pour œuvrer, de concert avec les membres du gouvernement de Notre Majesté, pour que les nobles desseins exprimés dans cette lettre soient concrétisés dans les meilleurs délais.

En te renouvelant l'expression de notre bénédiction, nous prions Dieu, le Tout-puissant, de t'accorder davantage de succès et de continuer à te guider sur la bonne voie. Que le salut et la bénédiction de Dieu soient sur toi.

Discours de S.M le Roi Mohammed VI à la Place du Méchouar à Laayoune (Laâyoune, 6 mars 2002)

« Louange à Dieu,

Que la prière et la paix soient sur le Prophète, sa famille et ses compagnons, Nos fidèles sujets, Nous voilà, scellant de nouveau le contact avec vous, aujourd'hui, dans cette ville de la résistance et de la ténacité, Nous adressant à vous au milieu de ces foules imposantes, pour lesquelles Nous éprouvons des sentiments d'affection et de fidélité à la mesure de ceux que vous vouez à Notre personne. Nous sommes heureux de Nous adresser à Notre cher peuple tout entier, à travers vous et à partir de ces provinces bénies qui habitent le cœur de chaque citoyen marocain.

Ces provinces qui, depuis l'état des Almoravides, puis le règne de Notre saint aïeul Moulay Hassan 1^{er} et jusqu'à l'ère de l'artisan de la Marche Verte, le libérateur du Sahara, Notre vénéré père, S.M. le Roi Hassan II, que Dieu ait leurs âmes, sont restées une partie intégrante du territoire national et une composante fondamentale de l'entité historique et de l'identité civilisationnelle du Maroc.

C'est ainsi que s'est scellée l'unité de tous les marocains autour du dépositaire du trône, pour mener le combat du parachèvement de leur intégrité territoriale pleine et entière.

C'est aussi la raison de leur solide attachement aux constantes immuables et sacrées qui sont les leurs, à savoir la légitimité historique et religieuse, fondée sur la Beï'a, la souveraineté nationale pleine et entière et l'unanimité nationale sans faille, autour de ces constantes. Notre rencontre avec vous aujourd'hui, alors que se sont révélées au monde les visées expansionnistes et hégémoniques de l'adversaire déclaré de notre intégrité territoriale, n'est que la réaffirmation de notre ferme attachement à ces constantes sacrées et notre refus catégorique de tout projet de nature à porter atteinte à l'intégrité territoriale du Maroc et à sa souveraineté sur ses provinces du sud et qui menace la paix et la stabilité dans la région du Maghreb Arabe. Le petit-fils du Roi Libérateur, S.M. Mohammed V, l'héritier et confident du Roi Unificateur, S.M. Hassan II – que Dieu les ait en sa sainte miséricorde – et le garant constitutionnel de l'unité du Maroc, déclare, en son nom et au nom de tous les citoyens, que le Maroc ne renoncera pas à un seul pouce du territoire de son Sahara, inaliénable et indivisible.

Lorsque Nous nous sommes engagés à négocier pour une paix juste et durable, sur la base de l'accord-cadre onusien, auquel Nous demeurons, par ailleurs attachés, c'est parce qu'il a bénéficié d'une approbation et d'un encouragement internationaux larges et influents.

C'est aussi et surtout parce qu'il s'inscrit dans le cadre du respect de la souveraineté du Maroc et de son intégrité territoriale, et qu'il est conforme à Notre option stratégique, fondée sur la démocratie, la régionalisation et la décentralisation ainsi que sur la préservation de la stabilité du Maghreb Arabe et la Service de la Gestion des Archives et de la Documentation Janvier 2013 64 consolidation de l'unité de ses peuples, plutôt que l'émiettement de cette unité par la création artificielle d'entités factices. C'est à partir de ces prémices stratégiques que Nous avons proclamé, dans Notre discours à l'occasion de la commémoration du 26^{ème} anniversaire de la glorieuse Marche Verte, Notre ferme volonté de faire de nos provinces du sud, un modèle de développement régional intégré. Nous avons tenu à ce que la planification et la mise en œuvre de ce développement se fassent en concertation et en association avec tous les hommes et les femmes de ces provinces, avec leurs différents conseils élus, leur jeunesse, leurs forces vives, et leurs élites économiques, sociales et culturelles. Aussi et dans le cadre du processus visant à doter toutes

les régions de notre royaume des moyens d'une gestion démocratique, décentralisée et déconcentrée de leur propre développement, annonçons-Nous, en ce jour mémorable, Notre décision de créer une agence spéciale pour le développement des provinces du sud, marquant ainsi la sollicitude toute particulière que Nous leur réservons. Nous avons donné Nos hautes instructions à Notre gouvernement pour qu'il s'attelle à la mise en place de cette institution, dans les plus brefs délais. Parce que nous tenons à ce que les programmes et les projets de cette agence soient issus de la réalité de la région et des aspirations de ses habitants, nous attendons des journées d'études dont Nous avons ordonné l'organisation ici, à Lâayoune, dans les prochaines semaines, qu'elles traduisent le plan de développement régional, pour les provinces du Sud, en projets minutieux et programmes bien définis en termes de temps et d'espace, de financement et d'évaluation. Cette agence se doit de poursuivre les efforts considérables qui ont déjà été déployés pour doter ces régions d'infrastructures et d'équipements de base, dans les domaines routier et portuaire, et en matière d'habitat, d'éclairage, et d'eau potable, ainsi que pour leur permettre d'assurer leur développement social. L'agence doit, en particulier, accorder la priorité absolue à la promotion de l'investissement productif, créateur de richesses et générateur d'opportunités d'emploi stable et digne pour les jeunes. Elle est, en outre, tenue de fructifier les atouts naturels de la région dans les domaines de l'industrie minière, de la pêche maritime, de l'artisanat, du tourisme et du commerce et de se prévaloir de ses ressources humaines qui recèlent tant de talents, d'ingéniosité, d'adresse et de force de création, et qui regorgent d'aptitudes, de potentialités et de savoir-faire en matière économique, et qui sont pétris de connaissances et d'expériences ancestrales. Par ailleurs, et dans le cadre de la mise en œuvre concrète de ce projet de développement ambitieux et porteur, nous attendons du gouvernement d'en finir avec le problème de l'habitat insalubre qui prévaut dans ces provinces.

Nous appelons également le gouvernement à diligenter, en l'espace de deux ans, la réalisation de six villages de pêche, équipés d'installations maritimes, et d'aménagements pour le logement et les loisirs, et dotés de grands ports ou d'ouvrages portuaires agrandis.

Avec la même insistance, nous incitons le gouvernement à accorder une attention toute particulière au secteur de l'élevage, notamment celui des chameaux et à prendre en considération les conditions d'aridité et de sécheresse. Nous l'invitons aussi à mettre à profit les atouts qu'offrent nos provinces sahariennes et à valoriser la vocation de la région comme plate-forme Service de la Gestion des Archives et de la Documentation Janvier 2013 65 commerciale traditionnelle dans cet espace, notamment avec notre voisine la Mauritanie sœur. Nous sommes convaincu que le plan de développement de nos provinces du Sud réalisera les aspirations de nos fidèles sujets, qui sont demeurés fermement attachés à leur terre, et assurera une vie digne à ceux qui rentreront en réponse à l'appel de la patrie clémentine et miséricordieuse. Tels sont, fidèles sujets, habitants des provinces du sud, les fondements de notre projet de développement que nous veillerons à réaliser sur notre terre. Nous sommes sûr de notre totale souveraineté sur chaque arpent de cette terre que protègent Nos Forces Armées Royales, les membres de la Gendarmerie Royale, les Forces Auxiliaires et de la Sûreté Nationale, auxquelles nous adressons l'expression de Notre hommage et Notre considération. Ton unité, cher peuple, et ta cohésion autour du trône qui veille à la sécurité, la stabilité et l'unité du Maroc, à la défense de son intégrité territoriale et de ses valeurs religieuses généreuses et tolérantes, demeureront ce qu'elles ont toujours été à chaque étape de l'histoire, à savoir une forteresse inexpugnable, qui protège l'entité de la nation marocaine unie, défend sa souveraineté et le conduit résolument sur la voie du parachèvement de l'édification du Maroc de l'unité, de la démocratie et du progrès. AssalamouAlaïkoun. »

Discours de S.M. le Roi Mohammed VI lors de l'ouverture de la première année de la 7ème législature Rabat 11 octobre 2002

"Louange à Dieu
Prière et Salut sur le Prophète,
Sa Famille et Ses Compagnons
Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

Le saut qualitatif que nous avons réalisé en matière démocratique, à travers l'élection de la nouvelle Chambre des représentants que Nous installons aujourd'hui, Nous inspire une immense fierté qui n'a d'égale que notre dette de profonde reconnaissance et de fidélité sincère à la mémoire du pionnier de cette marche démocratique, Notre Vénéré Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait Son âme.

Ce sont des générations entières, présentes et à venir, qui resteront à jamais redevables à Son génie et à Sa sagacité de visionnaire qui l'a conduit à opter pour un régime démocratique, système que Nous sommes attaché, depuis Notre accession au Trône, à conforter par le parachèvement de l'édification de l'Etat de droit, fort de ses institutions crédibles.

Nous félicitons les députés nouvellement élus ou investis d'une confiance renouvelée, et congratulons en particulier Mesdames les députées, convaincu que Nous sommes, que la réputation de sérieux, de réalisme et d'intégrité qui est celle de la Femme marocaine, aura des effets bénéfiques sur les travaux de la Chambre. Nous aspirons, du reste, à ce que la Femme marocaine bénéficie d'un traitement plus juste et équitable, dans tous les domaines de la vie nationale.

Nous voudrions aussi rendre un hommage particulier à Nos fidèles sujets dans les provinces du Sud et à leurs représentants parlementaires. Leur participation massive au vote, avec un taux record de 64%, dépassant la moyenne nationale, ainsi que l'élection de leurs députés, traduisent aussi bien leur foi en la démocratie que Nous avons choisie et qui est la voie idoine pour la gestion de leurs affaires régionales, que leur attachement à la patrie dans l'unité, la liberté et la dignité.

Nous tenons également à saluer pour leur sens du devoir, tous les citoyens, les organisations et les autorités qui se sont mobilisés pour réaliser cette percée démocratique, et en premier lieu, les cadres des Ministères de l'Intérieur et de la Justice et les magistrats.

Tout en Nous félicitant de cette nouvelle avancée du processus démocratique, que Nous avons entourée de toutes les garanties juridiques et politiques, Nous Nous interrogeons: est-ce que l'objectif recherché était seulement de disposer d'une Chambre des représentants qui soit réellement représentative de toutes les formations politiques ? Assurément non ! Car la démocratie n'est pas une fin en soi, mais plutôt un instrument pour favoriser la participation populaire à la gestion de la chose publique, et pour susciter une mobilisation pour le développement.

La démocratie que Nous appelons de Nos vœux n'atteindra sa plénitude que lorsque Nous viendrons à bout de ses entraves structurelles, en l'occurrence, l'analphabétisme et la pauvreté, tout en renforçant le rôle des partis politiques - à travers l'adoption d'une loi les concernant - et en s'attelant à la moralisation de la vie publique.

Par conséquent, les enjeux économiques et socio-culturels sont autrement plus ardues que les défis inhérents à la construction de l'édifice institutionnel, processus dans lequel nous avons, du reste, enregistré d'importants acquis et que Nous entendons consolider, rénover et rationaliser davantage encore.

La réhabilitation de l'institution parlementaire telle que Nous la souhaitons, exige de votre part une action soutenue et inlassable, non seulement pour accomplir, sous la coupole du Parlement, la mission constitutionnelle qui vous est dévolue, mais également pour vous astreindre, dans vos efforts, à une démarche de proximité, qui vous permette d'accéder au Maroc profond et de vous mettre à l'écoute de vos concitoyens. C'est ainsi que vous pourrez vous faire l'écho des préoccupations de la nation, tout en aidant les citoyens à se faire une idée réaliste de ce qu'il est possible de faire pour y répondre. Telle est la voie à suivre pour vous acquitter de votre mission de relais entre le peuple et l'Exécutif. Ainsi, au-delà de l'appui à apporter au gouvernement, dans le cadre, somme toute étroit, du parlement et des ministères, l'action de la majorité irriguera en profondeur toutes les composantes de la société.

De même, il appartient à toute opposition constructive d'agir comme force de proposition et de se faire l'écho des aspirations sociales, de façon réaliste et rationnelle. Elle se doit, dans la pratique parlementaire, de faire preuve d'imagination et d'innovation et de s'écarter des surenchères puériles et des controverses stériles, car ce ne sont pas ces joutes qui apporteront de l'emploi au chômeur, de l'instruction à l'analphabète ; pas plus qu'elles ne rétabliront dans leurs droits les victimes d'injustices, ni qu'elles préserveront la dignité des démunis.

Aussi, vous incombe-t-il d'imprimer à votre action tout le sérieux et la rigueur nécessaires et de tirer les enseignements qui s'imposent de la campagne électorale qui vous a permis de prendre la mesure des attentes des citoyens. Ceux-ci, en effet, aspirent à ce que l'on trouve des solutions concrètes aux problèmes réels et essentiels qui sont au coeur des préoccupations de chaque citoyen, au lieu de faire de chaque question une priorité. Il s'agit, en fait, de quatre priorités, à savoir, l'emploi productif, le développement économique, l'enseignement utile et le logement décent. Telles sont, en effet, les vraies préoccupations nationales sur lesquelles il faudrait porter l'essentiel des efforts, en tant que priorités impérieuses.

L'emploi est le premier souci de la famille marocaine. Il représente, en fait, le remède aux maux sociaux, en particulier la pauvreté et la marginalisation qui ne peuvent être éradiquées que par une solidarité sociale effective et agissante, fondée sur un partenariat entre les autorités publiques, les collectivités locales, le secteur privé et le tissu associatif.

Mais nous ne pourrons fournir de l'emploi aux larges franges de notre jeunesse qu'en réalisant le développement économique nécessaire, lequel reste tributaire de l'incitation à l'investissement, oui l'investissement, toujours l'investissement. Je continuerai à oeuvrer avec détermination pour en démanteler les entraves, jusqu'à ce que le Maroc devienne, avec l'aide de Dieu, un grand chantier de production, générateur de richesse.

Toutefois, la réalisation de cet objectif passe par le respect des règles de bonne gouvernance de la chose publique, la mise en oeuvre rapide et en profondeur, de réformes administratives, judiciaires, fiscales et financières, le développement rural et la mise à niveau des entreprises - en mettant l'accent sur les secteurs où nous disposons d'atouts et bénéficions d'un avantage en termes de compétitivité et de productivité.

Nous insistons, en outre, sur la nécessité d'adopter la loi organique relative à la grève, ainsi qu'un Code de travail moderne, permettant à l'investisseur, autant qu'au travailleur, de connaître, à l'avance, leurs droits et obligations respectifs, et ce dans le cadre d'un contrat social global de solidarité.

Le décollage économique et la création d'emplois productifs ne peuvent se faire sans la mise en oeuvre optimale de la réforme du système d'éducation et de formation, car malgré les étapes franchies en la matière, le plus difficile reste encore à faire, à savoir la réforme qualitative de la formation, l'éradication de l'analphabétisme, tout en engageant, avec courage, la recherche de nouvelles ressources financières. Il s'agit, en outre, de favoriser l'épanouissement des différentes composantes de la culture nationale,

notamment en soutenant l'Institut Royal de la Culture Amazigh, tout en veillant à la préservation de l'identité musulmane du Maroc, à son attachement à l'unité de son rite malékite, et ce avec une totale ouverture sur la modernité, en vue de l'édification de la société du savoir et de la communication.

De même, nous ne saurions préserver au citoyen sa dignité qu'en lui assurant un logement décent et en accélérant la mise en oeuvre du programme national de lutte contre l'habitat insalubre et d'éradication des bidonvilles. Ceux-ci constituent, en effet, une menace pour la cohésion et l'équilibre du tissu social et une source de frustration, d'exclusion, de déviation et d'extrémisme.

La réalisation de ces actions prioritaires est certes une tâche ardue, mais nous n'avons d'autre choix que la mobilisation générale pour relever ce défi, renforcer la confiance dans le Maroc d'aujourd'hui et de demain et redonner espoir aux couches défavorisées parmi notre peuple fidèle.

Cela étant, il nous appartient, avant tout, de fructifier au mieux le rayonnement démocratique, internationalement attesté, du Maroc pour en finir définitivement avec le conflit artificiel autour de notre intégrité territoriale qui demeure notre cause sacrée. Il nous revient, en outre, de conforter la sécurité et la stabilité dont jouit notre pays, dans le cadre d'un système démocratique qui ne peut produire pleinement son effet que dans le contexte d'un Etat fort par la primauté de la loi.

Il incombe donc à tout un chacun d'apprécier l'ampleur des responsabilités parlementaires et gouvernementales, et de faire preuve de son attachement aux vertus du dialogue constructif, à l'unanimité sur les constantes et les institutions sacrées et au consensus sur les grands dossiers de la nation. Pour le reste, la loi de la majorité démocratique doit prévaloir, car en tenant trop au consensus, on finit par le vider de sa substance et lui ôter sa raison d'être, l'invoquant comme prétexte pour se dérober au devoir de prendre une décision.

Aujourd'hui, comme demain, ce qui est en jeu au Maroc, ce n'est pas le choix entre des courants politiques, parmi les différentes sensibilités. Il s'agit plutôt de trancher entre la démocratie et l'engagement, d'un côté, et le désordre, le gâchis et le défaitisme de l'autre ; entre la modernité et l'ouverture, d'un côté, et le fanatisme, l'ostracisme et l'isolement de l'autre. En un mot, il s'agit véritablement d'un combat entre le progrès et la régression, dans un monde où les défis et les conflits ne font que se multiplier et où se livre une véritable course contre la montre, rendant ce qui est possible aujourd'hui, impossible demain. Tels sont les véritables enjeux. Le Maroc se doit de les gagner.

Nous implorons Dieu le Très-Haut de nous inspirer, de guider nos pas dans la juste voie, de couronner de succès nos efforts, de raffermir notre volonté et de nous prodiguer son aide et son appui.

"Et dis: " ¯ mon Seigneur ; fais que j'entre par une entrée de vérité et que je sorte par une sortie de vérité ; et accorde moi de Ta part, un pouvoir bénéficiant de Ton secours ".

Véridique est la parole de Dieu.

WassalamouAlaikoum".

Discours de S.M. Le Roi à l'occasion de la fête du Trône

Tanger le 30 Juillet 2003

"Louange à Dieu

Prière et Salut sur le Prophète

Sa Famille et Ses Compagnons

Cher Peuple,

Il est d'usage que le Discours du Trône dresse le bilan des réalisations de l'Etat et esquisse les perspectives de son action à venir. Toutefois, le souci de t'entretenir, en toute franchise, de la situation que traverse le pays, M'a poussé à faire de ce discours un moment fort de réflexion nationale collective et d'analyse qui transcende le souvenir cruel des actes terroristes de Casablanca, pour en tirer les enseignements nécessaires et gérer le redressement qui doit s'opérer dans le parcours emprunté par la nation.

Mais quelle que soit l'horreur de ces forfaitures terroristes, Nous ne pouvons que louer le Très-Haut pour sa divine protection qui nous a permis de venir à bout de ce réseau criminel.

L'immense fierté que Nous a inspirée ta dénonciation unanime du terrorisme, outre la ferveur de la symbiose qui t'unit à ton Trône, ainsi que ton attachement à tes acquis démocratiques, s'accompagne toutefois de cette interrogation pressante : Comment transformer cette indignation et cette colère collective en une action rationnelle pour contrecarrer toutes les dérives ? Avons – nous procédé, chacun, à une autocritique permettant de transformer les épreuves en source de force et d'enseignements pour corriger les dysfonctionnements ?

Partant du devoir suprême qui M'échoît de donner leur pleine expressions aux préoccupations de la nation, J'affirme que nous tous, individuellement et collectivement, autorités, institutions, partis et association, sommes responsables de l'édification de notre société démocratique et moderne, projet que fait sien la nation tout entière.

Persuadé que prémunir ce projet contre les complots ourdis par les ennemis de la patrie, de la religion et de la démocratie, est une entreprise qui ne peut aboutir que si l'on en saisit clairement l'essence, la portée véritable, et les fondements, J'ai jugé nécessaire que nous nous employions ensemble à en cerner les références et les moyens d'action.

S'agissant du référentiel de la Monarchie constitutionnelle marocaine, Je M'en tiens aujourd'hui à en souligner les éléments fondateurs, à savoir l'Islam et la démocratie.

Depuis quatorze siècles, en effet, les Marocains ont choisi d'adopter l'Islam parce que, religion du juste milieu, il repose sur la tolérance, honore la dignité de l'homme, prône la coexistence et récuse l'agression, l'extrémisme et la quête du pouvoir par le biais de la religion. C'est à la lumière de ces enseignements que nos ancêtres ont édifié une civilisation islamique et un Etat indépendant du Califat du Machrek, se distinguant par son attachement à la commanderie unique des croyants, par son ouverture en matière de culte et par l'exclusivité du rite malékite.

Les Marocains, en effet, sont restés attachés aux règles du rite malékite qui se caractérise par une souplesse lui permettant de prendre en compte les desseins et les finalités des préceptes de l'Islam, et aussi par son ouverture sur la réalité. Ils se sont employés à l'enrichir par l'effort imaginatif de l'Ijtihad, faisant de la sorte, la démonstration que la modération allait de pair avec l'essence même de la personnalité marocaine qui est en perpétuelle interaction avec les cultures et les civilisations.

Est-il donc besoin pour le peuple marocain, fort de l'unicité de son rite religieux et de l'authenticité de sa civilisation, d'importer des rites culturels étrangers à ses traditions ?

AUEJSB/ Recueil des Discours, Messages et lettres de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste

Nous ne le tolérerons pas, d'autant plus que ces doctrines sont incompatibles avec l'identité marocaine spécifique. A ceux qui s'aviseraient de se faire les promoteurs d'un rite étranger à Notre peuple, Nous Nous opposerons avec la vigueur que requiert le devoir de veiller à la préservation de l'unicité de rite chez les Marocains, réaffirmant ainsi Notre volonté de défendre notre choix du rite malékite, tout en respectant ceux des autres, chaque peuple ayant ses spécificités et ses choix propres.

Parce que l'Islam repose sur une invite à la paix, la sécurité et la concorde, les Marocains ont compris que le Jihad, dans sa plus noble acception, est une lutte contre toute tentation maléfique chez l'être humain et contre les dérives et le chaos. C'est aussi un effort d'imagination et d'émulation pour accomplir les bonnes actions.

Cet engagement religieux et historique, perpétué par la force de la Baïâ (allégeance), a été actualisé par un pacte politique et constitutionnel moderne, à travers lequel, la Oumma a été unanime à considérer l'Islam comme religion d'Etat, et le Roi Amir Al Mouminine (Commandeur des Croyants).

Les Marocains qui sont fermement attachés à ces valeurs civilisationnelles et constitutionnelles immuables, accepteront-ils de se laisser mystifier, au nom de la religion, par une poignée de déviationnistes hors la loi ?

Assurément non ! Je dis, par ta voix, cher peuple, que nous n'accepterons jamais que l'Islam soit utilisé comme un tremplin pour assouvir des ambitions de commandement au nom de la religion, afin de perpétrer des actes de terrorisme, ou pour détruire l'unité de Rite de la nation, ou encore taxer les gens d'apostasie, voire les exécuter.

Nous affirmons, tout aussi fermement que la question de la relation entre l'Etat et la religion dans notre pays est tranchée dès lors que la Constitution stipule que le Royaume du Maroc est un Etat musulman et que le Roi, Commandeur des Croyants (Amir Al Mouminine), a notamment pour mission de veiller à la protection de la foi et de garantir le respect des libertés, y compris la liberté de culte pour les adeptes des autres religions célestes.

Le Commandeur des croyants étant l'unique référence religieuse pour la Nation marocaine, aucun parti ou groupe ne peut s'ériger en porte-parole ou en tuteur de l'Islam. La fonction religieuse, en effet, relève de l'Imamat suprême d'Amir Al Mouminine, qui Nous est dévolu, assisté du Conseil Supérieur et des Conseils régionaux des Oulémas, dont Nous entendons bientôt procéder à la mise à niveau et au renouvellement, ainsi qu'à la dynamisation de leur mode de fonctionnement.

A partir de cette vision éclairée de notre référentiel religieux, Islam et modernité se complètent pour former un des affluents fondamentaux qui irriguent le référentiel universel, en parfaite harmonie avec le plus important de ses supports, à savoir la démocratie, dont Nous avons fait la clef de voûte de la Monarchie constitutionnelle marocaine, et un choix irréversible.

La transition démocratique étant un processus long et ardu qui requiert un climat empreint de stabilité, d'engagement et de vigilance, le premier préalable est donc un Etat, fort de la suprématie de la loi, en mesure d'assurer la sécurité des personnes et des biens, et de faire pièce à ceux qui profitent de l'élargissement de l'espace des libertés, pour porter atteinte à l'autorité de l'Etat.

Nous sommes, certes, fier des acquis engrangés et de l'unanimité réalisée autour des constantes de la nation, mais il n'en reste pas moins que la défense de notre intégrité territoriale, dont Nous avons fait une de nos causes sacrées et qui fait l'objet d'un conflit artificiel pour le règlement duquel Nous avons, du reste, choisi la solution politique négociée, exige de nous encore une vigilance permanente, d'autant plus qu'elle représente une composante indissociable de l'identité du Maroc.

Outre l'unanimité autour des constantes et le consensus sur un seuil minimum de règles, le raffermissement de la démocratie resterait incomplet en l'absence de partis politiques forts.

Mais quelle peut être la force des partis s'ils n'assument pas leur rôle d'encadrement et de représentation des citoyens, et de la jeunesse en particulier, et s'ils ne contribuent pas au renforcement de l'autorité de l'Etat et à l'instauration d'un climat de confiance à l'égard des institutions ?

Par quel moyen prémunir notre paysage politique, d'organisations ou de groupes fondés sur la division de la société en clans religieux et ethniques, et d'autres qui se sont voués exclusivement à des desseins électoralistes, au lieu de s'engager dans une saine émulation autour de programmes concrets et d'assurer la formation d'élites conscientes et responsables ?

Notre préoccupation sincère de réhabilitation de l'action politique au sens noble du terme, Nous amène à insister de nouveau sur la nécessité d'activer l'adoption d'une loi sur les partis, marquant ainsi notre ferme volonté de les doter de moyens efficaces leur permettant d'assumer pleinement leur mission.

Cette loi devrait avoir pour finalité le renforcement du rôle des partis, dans l'encadrement et la représentation des citoyens, et ce, en interdisant la constitution de partis ou de formations sur des bases religieuses, ethniques, linguistiques ou régionalistes. Il faudra, en outre, mettre à la disposition des partis politiques, dans la transparence la plus totale, les moyens de financement publics, leur permettant de mener leurs activités de manière à garantir leur proximité des préoccupations réelles des citoyens. Il s'agit de les aider à proposer des programmes réalistes et des solutions concrètes à leurs problèmes, de les mobiliser autour de toutes les questions d'intérêt local ou national, en oeuvrant, de concert avec les organisations de la société civile, et de façon complémentaire et harmonieuse.

A l'occasion des échéances électorales qui attendent notre pays, en particulier l'élection des différents conseils des collectivités locales, nos partis politiques ont une véritable opportunité d'exercer leur responsabilité nationale, en contribuant à la mise en place d'institutions aptes à concrétiser notre modèle sociétal national dans ses aspects développement et modernité. C'est cela que veut le peuple marocain qui n'accepte plus, désormais, que certains partis brandissent, à l'occasion des périodes électorales, des thèmes et des slogans vains et creux, et n'est nullement disposé à hypothéquer par des slogans éculés les véritables défis de son présent et de son avenir.

Nous avons consolidé le processus électoral et institué une normalité démocratique, grâce à laquelle chaque scrutin se déroule dans les délais prévus par la loi, et qui a permis à la classe politique de ne plus se focaliser exclusivement sur les rendez-vous électoraux.

Toutefois, ce progrès risque de rester purement formel tant que ne sera pas résolue la problématique majeure suivante : Allons-nous considérer les élections, pour importantes qu'elles soient, comme un instant somme toute normal dans la vie de la Nation, pour apporter du sang nouveau aux institutions et leur donner une nouvelle et forte impulsion ? Ou alors, allons-nous nous obstiner à les considérer comme l'ultime et unique bataille ?

Allons-nous persister à toujours reporter, pour après les élections, les décisions concernant les questions fondamentales pour la nation, et à surseoir à la réalisation de grands projets de réforme sous prétexte de l'imminence du scrutin ?

Si cette problématique n'est pas définitivement tranchée, elle risquerait de porter préjudice à la démocratie, en alimentant les allégations de ses adversaires qui prétendent qu'elle est un obstacle au développement. Par conséquent, garant des intérêts supérieurs de la Nation et des citoyens et, à ce titre, attaché à la poursuite de la réalisation des grands projets de réforme, J'affirme en ton nom que Je ne saurais accepter le report de la réalisation de n'importe quelle réforme sous prétexte qu'il faut attendre le déroulement du

scrutin, ou juste pour contenter telle ou telle catégorie ou instance qui se placerait hors de l'unanimité, du consensus ou de la majorité.

Nous sommes, certes, dans un Etat démocratique qui peut s'enorgueillir d'organiser les scrutins dans les délais prescrits par la loi, mais nous sommes également une nation qui est déterminée à relever les défis du développement, à travers des projets vitaux qui ne souffrent pas d'hésitation ni d'atermolement.

Le temps des faux alibis est bien révolu. On ne peut plus s'abriter derrière des considérations électoralistes pour se dérober à ses responsabilités. La démocratie véritable ne peut s'accomplir dans sa plénitude que si l'on répond aux exigences de bonne gouvernance, et notamment à l'impératif de fermeté, de courage et de persévérance dans la poursuite des réformes qui s'imposent.

Cher peuple,

Notre premier souci, depuis Notre accession au Trône, était d'insuffler une âme nouvelle à l'Etat marocain moderne dont les jalons ont été solidement posés par Notre Auguste Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu sanctifie Son âme.

Nous avons, en effet, accordé une place éminente à la dimension socio-économique des politiques publiques, en focalisant les efforts sur les projets essentiels qui visent à éradiquer les bidonvilles, par la réalisation d'un habitat salubre, à assurer le développement humain, grâce à un enseignement utile, à créer des emplois productifs, en encourageant l'investissement et les initiatives génératrices de richesses, et à consolider la cohésion sociale par une solidarité agissante.

Ce sont là les fondements essentiels de Notre projet de développement. Nous en avons fait les priorités de la phase actuelle, et en avons défini les objectifs dans le cadre d'une stratégie intégrée dont Nous avons confié la réalisation au gouvernement et aux opérateurs publics et privés, avec l'obligation de concrétiser ces objectifs par des programmes aux moyens, aux échéances et aux responsabilités bien définis.

Les réalisations ont-elles été à la mesure de la clarté des Directives, de l'importance des enjeux et du poids des responsabilités qui doivent être assumées pleinement ?

En retenant le seul domaine de la lutte contre l'habitat insalubre, Nous mesurons assurément l'ampleur des difficultés et apprécions à leur juste valeur les projets réalisés ou programmés, mais il n'en demeure pas moins que Nous Nous attendions à un bilan à la mesure des défis.

Notre Discours du 20 Août 2001 avait tiré la sonnette d'alarme, mettant en garde contre la prolifération des bidonvilles et de l'habitat insalubre qui constituent une atteinte à la dignité du citoyen et une menace à la cohésion du tissu social, et appelant à l'adoption d'un programme national de solidarité, fixant avec précision les responsabilités de chacun.

Deux ans après, au lieu d'une éradication progressive des bidonvilles, Nous avons, à l'occasion de Nos visites d'information dans différentes régions du Royaume, constaté avec amertume, leur prolifération dans de nombreuses villes. Pire encore, on a vu naître des bidonvilles qui se sont propagés et amplifiés jusqu'à devenir de véritables villes sauvages.

Ces constructions anarchiques ne sont tout de même pas tombées du ciel, pas plus qu'elles ne se sont répandues sur terre du jour au lendemain ! En réalité, tout le monde est responsable de cette situation, depuis le citoyen - qui soudoie aujourd'hui un responsable, lequel pourrait repasser aussitôt après avec un bulldozer, pour détruire la « baraque » dudit citoyen, sous ses yeux - jusqu'aux différentes autorités et

collectivités locales qui font preuve de laxisme dans la lutte contre la propagation des bidonvilles, au lieu de s'impliquer davantage et d'encourager la construction d'habitat salubre.

Devrait-on pour autant s'y résigner comme devant une fatalité ?

L'esprit positif qui Nous anime Nous conduit à considérer que si la situation est inquiétante, elle n'est pas pour autant désespérée, mais encore faut-il s'y prendre d'urgence. Faute de cela, elle risque de devenir ingérable et nos villes, au lieu d'être des espaces de solidarité sociale, de production économique, d'essor urbanistique et d'ouverture sur la culture et la civilisation, risquent de se transformer en foyers d'exclusion, d'ostracisme, de haine ou en espaces dominés par la culture et l'esprit d'assisté.

Cela, Je ne peux l'admettre pour Mon pays et Mon peuple que J'ai la charge suprême de guider, dans le cadre d'une Monarchie qui tire sa force de son enracinement populaire et de sa proximité du peuple. C'est pourquoi, du reste, J'effectue, tout au long de l'année, des visites dans les différentes régions du Royaume, pour M'enquérir de ta situation, M'employant à stimuler les initiatives et à donner corps aux différents projets de développement.

Je Me suis, jusque-là, contenté d'orienter les pouvoirs publics et les conseils élus, dans leurs domaines de compétence respectifs, donnant à chacun l'occasion d'assumer de près les responsabilités qui sont les siennes ; car le Roi de la Nation ne peut effectuer le travail qui incombe au Ministre, au Gouverneur ou au Président d'une collectivité locale, et parce que Je tiens à ce que chaque autorité exerce ses compétences avec responsabilité et efficience.

Assumant les responsabilités suprêmes dont J'ai la charge, Je ne tolérerai pas de relâchement dans la gestion des affaires publiques. J'entends, en effet, mettre en œuvre toutes formes de contrôle sévère et d'audit rigoureux, car si chacun de nous est responsable du secteur dont il a la charge, Ton Premier Serviteur, quant à Lui, est le responsable suprême de la nation et des affaires de l'Etat.

Convaincu de l'importance primordiale de l'enseignement utile dans la libération des esprits, le raffermissement du sentiment de citoyenneté parmi les jeunes et leur formation pour les rendre aptes à relever les défis du développement et de la mondialisation, et de la société du savoir et de la communication, Notre première décision stratégique fut d'entériner la Charte Nationale de l'Education et de la Formation, et d'ériger sa mise en œuvre en deuxième priorité de cette décennie, après la question sacrée de notre intégrité territoriale.

Certes, des étapes ont été franchies avec succès depuis le lancement, il y a trois ans, de ce chantier difficile mais vital. Il n'en demeure pas moins que l'aspect quantitatif prédomine dans ce qui a été réalisé. Conjugué à l'absence de décisions audacieuses et résolues qu'appelle une réforme en profondeur portant sur l'essence même du système d'éducation et de formation, tout cela Nous pousse à dire au nom de la Nation : Assez d'un système d'enseignement générateur de chômage et d'ostracisme !

En effet, s'il faut plusieurs générations pour mettre tous les Marocains à l'abri de la pauvreté matérielle, il est possible de les affranchir, dans des délais prévisibles, du carcan de l'ignorance, de l'analphabétisme intellectuel, de l'ostracisme et d'autres aspects de l'indigence morale.

Cela n'est possible qu'avec une réforme qualitative du système d'enseignement, et en particulier les programmes et les cursus. A cet égard, il est nécessaire de procéder à l'installation de la Commission permanente y afférente, prévue par la Charte, pour qu'elle s'attèle, dès la rentrée scolaire de 2003-2004, au renouvellement de ces programmes et cursus. Elle se doit d'agir avec l'efficacité et la célérité que requiert la réalisation de cette réforme. Il faudrait, de la sorte, que dès la rentrée de 2004-2005, nous ayons relevé le défi et commencé à dispenser à nos jeunes générations un enseignement moderne de qualité, et une éducation saine et adéquate.

L'Etat a consenti un important effort pour améliorer la situation sociale des femmes et des hommes du secteur de l'Enseignement et les inciter à s'investir avec force dans la mise en œuvre de la Charte et à être dignes de la mission sacrée dont ils sont investis, celle de dispenser une éducation saine à nos chers enfants. Il leur appartient, à cet égard, de faire preuve d'impartialité et d'avoir constamment à l'esprit l'immensité de la responsabilité qu'ils assument en se chargeant du plus précieux des investissements, celui placé dans la qualification des jeunes potentialités, richesse future de la nation.

Par ailleurs et en considération de l'importance des aspects éducatifs et culturels dans le processus de renaissance tous azimuts, Nous insistons, encore une fois, sur le rôle vital dévolu à l'université et à l'élite intellectuelle nationale dans l'enracinement de la modernité en tant que valeur ajoutée à notre patrimoine civilisationnel, et dans l'éducation qu'il convient de prodiguer à nos jeunes pour qu'ils s'imprègnent des vertus de l'engagement patriotique.

A cet égard, Nous appelons le Conseil Consultatif des droits de l'Homme, institution où s'expriment les différentes sensibilités nationales, à élaborer un projet de Charte Nationale des droits et obligations du citoyen et à préparer les propositions nécessaires pour combler les lacunes juridiques dans le domaine de la lutte contre tous genres de discrimination, de haine et de violence.

C'est ainsi que nous pourrions concrétiser notre objectif d'approfondissement de l'esprit de citoyenneté, fidèle à notre identité, ouvert sur les valeurs de notre époque, assumé par une Famille unie dans l'harmonie, et par des médias responsables. A cet effet, Nous réaffirmons Notre détermination à assurer leur mise à niveau, en allant de l'avant pour une réforme en profondeur du Code de la Famille et du paysage médiatique national.

Notre pays vit une transition globale qui nécessite le renforcement de ses capacités d'analyse, d'adaptation et d'anticipation. Aussi, avons – Nous décidé de créer un Institut Royal des Etudes Stratégiques pour remplir cette mission essentielle, afin d'être en interaction permanente avec les changements et de maîtriser et agir sur les mutations profondes qui s'opèrent aux niveaux interne et externe.

Cher Peuple,

Notre démocratie restera fragile, tant qu'elle ne s'appuie pas sur une administration efficiente, une Justice équitable et une économie productrice de richesses génératrices d'emplois utiles pour nos jeunes.

Il nous incombe donc de déployer davantage d'efforts pour réaliser les réformes nécessaires, en adoptant une approche globale où le développement économique occupe une place de choix, par le biais de projets stratégiques, tel le grand projet Tanger – Méditerranée.

Pour réaliser ces objectifs, nous n'avons d'autre choix que de poursuivre la modernisation des fonctions de l'Etat qui consistent à assurer le climat de confiance et de stabilité nécessaire et à garantir la suprématie de la loi, en veillant aux missions de régulation, d'évaluation et de mobilisation des énergies.

De même, il est impératif de promouvoir l'investissement et d'encourager l'initiative privée, en veillant à davantage de libéralisation, d'ouverture et de mise à niveau de l'économie pour gagner le pari du partenariat et relever les défis de la productivité, de la compétitivité et de l'interaction positive avec la mondialisation.

Cher Peuple,

Le vaste élan de solidarité internationale qui s'est manifesté à l'égard du Maroc, à la suite des crimes terroristes qui l'ont visé, a montré toute l'estime que voue la communauté internationale au Maroc, en tant que modèle de transition démocratique sereine, et en tant que pôle régional reconnu pour son attachement

aux vertus du dialogue, de la négociation, de la modération et de la tolérance. Notre pays est perçu également comme un puissant acteur qui agit avec force pour la consolidation de la sécurité, de la paix et de la légalité, et qui honore ses engagements internationaux.

Le fait que Nos chers sujets résidant à l'étranger viennent en grands nombres dans leur pays, traduit à quel point ils sont attachés à leur patrie. De même, l'accroissement du volume des investissements internes et externes et le flux continu de touristes en direction de notre pays, considéré comme une destination touristique sûre et attrayante, ont confirmé toute la confiance dont jouissent le présent serein et généreux du Royaume et son avenir rayonnant et prometteur.

Si nous avons exprimé, à travers notre attachement à notre modèle démocratique, notre volonté de repousser, ensemble, le terrorisme et la tentation de repli, il nous appartient, dans le même esprit, de conforter la position privilégiée de notre pays, en continuant à être en synergie positive avec les mutations rapides et complexes issues de la mondialisation.

Nous avons veillé à ce que le Maroc se prévale des opportunités qu'offre la nouvelle donne internationale, et qu'il se prémunisse contre ses éventuels effets pervers, en faisant en sorte que notre diplomatie agisse selon une vision stratégique de la sécurité globale où s'imbriquent, outre la résolution des conflits traditionnels, les différentes préoccupations et les diverses dimensions politiques, économiques, culturelles, humaines et écologiques.

Conformément à cette vision, nous avons prôné une diplomatie offensive, en faisant du voisinage, de la solidarité et du partenariat, les trois cercles concentriques d'une action diplomatique efficiente.

Aussi, entendons-Nous renforcer les relations de notre pays avec ses voisins immédiats, en premier lieu nos frères de l'Union Maghrébine qui ne peut être édiflée sur une base saine sans que soit trouvée une solution politique et définitive au conflit créé autour de nos provinces du Sud, et ce, dans le cadre de notre souveraineté nationale et de notre intégrité territoriale. En tout état de cause, Nous affirmons que le Maroc a clos, au niveau interne, la question de la récupération légitime de ses provinces du Sud et qu'il se tient mobilisé, avec toutes ses forces, pour défendre son intégrité territoriale.

A cet égard, le Maroc réaffirme qu'il continuera à répondre à toutes les bonnes volontés et aux initiatives consensuelles équitables, pour mettre un terme définitif au problème suscité autour de cette question.

De même, Nous accordons un intérêt particulier à notre voisinage euro-méditerranéen, contribuant, dans ce cadre, à la mise en œuvre optimale du processus de Barcelone, afin de concrétiser le concept de sécurité globale, dans ses diverses dimensions. A cet égard, Nous apprécions hautement l'accueil favorable que nos partenaires au sein de l'Union Européenne ont réservé à notre aspiration à un statut avancé de nos relations avec l'Union qui serait moins que l'adhésion, mais plus que le partenariat.

Pour ce qui est de la solidarité, il s'agit, notamment, de poursuivre notre soutien aux causes de la Oumma arabo – musulmane, et en premier lieu, la juste cause du peuple palestinien frère, et l'engagement permanent pour l'instauration d'une paix juste et globale au Moyen-Orient, sur la base des résolutions de la légalité internationale, et des initiatives et engagements des parties concernées, en particulier la « feuille de route » présentée par le quartet international, et l'initiative de paix arabe, du Sommet de Beyrouth.

Le dépassement de plusieurs décennies de déceptions et de frustrations ne peut se réaliser qu'à travers une réorientation de la solidarité arabe vers l'intégration économique, conformément à la « Déclaration d'Agadir », et la mise en place d'un ordre régional arabe rénové et cohérent.

Animé du même esprit de solidarité, Nous continuerons d'appuyer le processus de développement durable et de contribuer à l'apaisement des foyers de conflits, en prenant des initiatives réconciliatrices pour le rétablissement de la paix en Afrique, confirmant de la sorte notre appartenance séculaire à ce continent, et poursuivant au niveau des pays du Sud, et dans le cadre de Nos engagements en Notre qualité de Président du Groupe des 77, plus la Chine, les efforts visant l'instauration de relations économiques internationales équilibrées et équitables pour ces pays.

Quant au partenariat, dont Nous veillons à élargir le volet économique qualitatif, il devrait guider de manière active notre diplomatie, que ce soit dans nos relations avec les pays du voisinage et de la solidarité, ou avec ceux avec lesquels nous avons l'ambition d'établir un partenariat, et à la tête desquels se trouvent, outre nos amis de l'Union Européenne et de la Fédération de Russie, les Etats-Unis d'Amérique. A cet égard, Nous Nous réjouissons des progrès enregistrés sur la voie de la conclusion d'un accord de libre-échange avec ce pays.

Cher peuple,

Les forces du mal et des ténèbres ont voulu s'attaquer à l'ouverture du Maroc et porter atteinte à son système démocratique et à ses traditions séculaires de tolérance religieuse. Cependant, leurs actes criminels n'ont aucunement entamé ta ferme volonté de relever les défis et de vaincre les difficultés. Mais la mémoire du peuple marocain, pétrie d'événements glorieux ne manquera pas de jeter ces forfaits abjects dans la poubelle de l'histoire, après en avoir tiré tous les enseignements, dont, au premier chef, la symbiose qui existe entre le Trône et le peuple et qui prend tout son relief, autant dans l'adversité que dans les moments d'allégresse.

C'est ce que tu viens de confirmer, cher peuple, à travers la joie immense que tu as spontanément manifestée à l'occasion de la naissance de Notre Prince Héritier, Son Altesse Royale Moulay El Hassan, donnant ainsi la plus éclatante illustration de ton indéfectible attachement à ton régime monarchique constitutionnel. Tu as également fait la plus belle démonstration de la parfaite symbiose qui règne entre le Roi et le peuple, et dont Dieu a bien voulu gratifier ce pays paisible. C'est cela qui fait que Notre Famille Royale vit dans le cœur du peuple marocain tout autant que le peuple marocain vit dans le cœur de cette Famille et habite, en particulier, les sens et la conscience de son Roi, le Garant de la pérennité de l'Etat et de sa continuité, et le dépositaire de sa souveraineté, qui veille constamment sur ta sécurité, ta stabilité et ton progrès.

Que Dieu Tout – Puissant Nous guide sur la voie judicieuse de Nos Glorieux Ancêtres, notamment Nos Vénérés Grand-Père et Père, Leurs Majestés les Rois Mohammed V et Hassan II, que Dieu sanctifie leur mémoire, qui ont veillé à la préservation de l'unité du Maroc, et à la défense des libertés, de la sécurité et de la dignité de ses fils. Nous prions également pour le repos de l'âme de nos martyrs qui ont sacrifié leur vie pour que les Marocains vivent dans un pays libre et uni derrière son Roi qui veille sur sa dignité et sa prospérité.

Il Nous est donc agréable, en ce jour mémorable, de rendre hommage aux Forces Armées Royales, à la Gendarmerie Royale, à la Sûreté Nationale, aux Forces Auxiliaires et à la Protection Civile, qui veillent avec vigilance et dans la mobilisation, à la sécurité et la stabilité du pays. Nous adressons un hommage particulier à ceux parmi eux qui sont mobilisés dans nos provinces du Sud. Nous réaffirmons, à cette occasion qui Nous est si chère, Notre ferme détermination de doter toutes ces forces des moyens matériels, humains et légaux, leur permettant de s'acquitter au mieux de leur mission de défense de l'intégrité territoriale et d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Nous prions le Tout Puissant de perpétuer les liens solides qui nous unissent et d'en faire une source intarissable et un puissant levier pour mobiliser les énergies dans le combat que tu mènes, sous Notre conduite, pour bâtir, ensemble, le Maroc de l'unité, de la démocratie et du progrès.

Fasse le Très-Haut que Nos enfants, garçons et filles, et les vôtres, soient une bonne progéniture. Puisse-t-il nous prêter assistance pour leur assurer un avenir meilleur.

« Je ne veux que persévérer sur la voie de la réforme, priant le Très-Haut de m'assister dans l'accomplissement de ce noble dessein ». Véridique est la parole de Dieu le Très-Haut.

AssalamouAlaïkoumwaRahmatoullahiwaBarakatouh

Discours de S.M Le Roi lors de l'ouverture de la 2eme année législative de la 7eme législature Rabat le 10 octobre 2003

"Louange à Dieu,
Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

En ouvrant cette session parlementaire, Nous parachevons le renouvellement des institutions constitutionnelles, concrétisant ainsi Notre ferme volonté de mettre le processus démocratique sur la bonne voie en tant qu'option irréversible, quels que soient les défis aux niveaux national et international.

Mais si nous sommes fiers de la réalisation de ce bond qualitatif, est-ce à dire que nous avons déjà atteint l'objectif ultime auquel nous aspirons ?

Ainsi que Nous l'avons maintes fois rappelé, il n'y a pas de démocratie sans démocrates. La démocratie est un processus long et ardu et non un champ virtuel de guerre de positions. Il s'agit, plutôt, d'une citoyenneté engagée et une pratique incontournable de bonne gestion des affaires publiques, au niveau local en particulier.

La consolidation de la démocratie passe nécessairement par l'ancrage de la culture de la citoyenneté, mission qui, du reste, revient aux partis politiques et aux organisations de la société civile, et par l'amélioration, palpable pour le citoyen, de son vécu quotidien.

Et, quelle que soit la composition des Conseils élus, Nous ne cesserons, néanmoins, de poser la question essentielle suivante : l'élection est-elle une fin en soi, marquant l'aboutissement ultime du parcours ? Assurément non, car le respect de la volonté populaire exige de se défaire de la mentalité de la démocratie des siècles, au profit d'une adhésion franche aux vertus de la démocratie du développement.

Dans la perspective de tirer tous les enseignements qui s'imposent de l'élection des Conseils représentatifs, et de réunir les conditions requises pour en assurer la rationalisation, Nous Nous limiterons aujourd'hui à évoquer le renouvellement de l'élection des Conseils des collectivités locales, qui incarnent la démocratie participative et de proximité, et forment le noyau dur de la Chambre des Conseillers.

Nous engageons les collectivités locales à tourner la page de la compétition électorale, somme toute passagère, pour ouvrir les chantiers essentiels de l'action sociale, refusant de baisser les bras devant l'ampleur des difficultés et s'employant, en revanche, à élaborer des plans de développement locaux, en vue de la mise en oeuvre concrète des chantiers prioritaires que sont l'habitat salubre, l'investissement porteur, l'emploi productif, l'enseignement utile et la création des conditions d'une vie digne pour tous.

Voilà qui va stimuler les citoyens qui, du reste, doivent être associés, de manière effective et permanente, à la réalisation des projets de développement répondant à leurs préoccupations réelles. Telle est la voie à emprunter pour la réhabilitation de la démocratie locale, laquelle doit être une relation synergique et permanente avec les citoyens, plutôt qu'un exercice de circonstance qui ne dure que le temps d'un scrutin.

Nous tenons à féliciter les nouveaux élus, et Nous Nous réjouissons du score élevé réalisé par les jeunes les plus qualifiés. Toutefois, le faible niveau de représentation féminine dans les collectivités locales, Nous amène à Nous interroger : jusqu'à quand allons-nous continuer à recourir à la discrimination juridique positive, pour garantir une large participation de la femme aux institutions ?

La question exige, sans aucun doute, un renouveau global, par une transformation profonde des mentalités archaïques et de la conscience collective. Elle requiert de laisser à la femme la faculté de s'insérer dans tous les rouages de la vie de la nation, d'autant plus qu'elle a fait la démonstration de ses mérites, de sa droiture et de son dévouement au service de l'intérêt général.

Corrélativement aux Hautes Directives que Nous avons données aux autorités publiques pour apporter leur appui aux collectivités locales, Nous n'avons pas manqué d'insister sur la nécessité pour ces autorités de faire preuve de vigilance, de fermeté et de contrôle continu pour s'assurer de l'exercice optimal par les Conseils élus, des larges prérogatives qui leur sont dévolues par la loi.

Parallèlement à la mise en garde que Nous lançons contre l'irresponsabilité et la mauvaise gestion, même de la part d'un élu ayant obtenu une forte majorité, Nous tenons à rappeler en particulier Nos Hautes Instructions visant la pénalisation d'actes favorisant la prolifération de l'habitat insalubre et l'application ferme, efficace et sans complaisance de la loi à l'encontre de tous les manipulateurs.

Nous considérons que la collectivité locale ne peut s'acquitter pleinement de sa mission qu'en conjuguant ses efforts avec ceux de l'Ecole et de la Famille, trois institutions sur lesquelles se focalise Notre ferme volonté de réforme visant l'édification d'une société démocratique, moderniste.

Nous avons suffisamment insisté sur la nécessaire mise en oeuvre optimale de la Charte Nationale de l'Education et de la Formation. Nous Nous contenterons aujourd'hui de prévenir, mais avec force, que cette année constitue un tournant décisif pour la réalisation de cette réforme essentielle. Aussi, faut-il se résoudre à prendre, à cet égard, les décisions audacieuses qui s'imposent, faire preuve de tout le courage et de toute la fermeté requise et veiller à la mise en oeuvre utile et effective de ses dispositions dans la pratique et le vécu des citoyens.

S'agissant de la Famille et de la promotion de la condition de la Femme, J'en ai déjà énoncé la problématique fondamentale dès le lendemain de Mon Accession à la Charge Suprême d'Amir Al Mouminine, en M'interrogeant dans le discours du 20 Août 1999 :

"Comment espérer assurer progrès et prospérité à une société alors que ses femmes, qui en constituent la moitié, voient leurs droits bafoués et pâtissent d'injustice, de violence et de marginalisation, au mépris du droit à la dignité et à l'équité que leur confère notre sainte religion ?"

Outre les multiples décisions et initiatives que Nous avons prises et qui étaient autant de signaux forts en faveur de la promotion, dans l'équité, de la condition de la femme, Nous n'avons pas hésité à intervenir pour épargner à la société les risques de déchirements autour de cette question.

Nous avons constitué, à cet effet, une commission consultative composée de divers profils et compétences, chargée de Nous soumettre des propositions sur une réforme substantielle de la Moudawana. Depuis, Nous n'avons cessé de lui prodiguer Nos Hautes Directives, jusqu'à ce qu'elle ait soumis à Notre Haute Appréciation les résultats de ses travaux.

A cet égard, Nous tenons à rendre hommage aux efforts déployés par son Président et tous ses membres. Si les avis étaient quelques fois éloignés sur certaines questions, nous considérons, cependant, qu'entre Oulémas, les divergences sont plutôt porteuses de bénédiction.

En adressant Nos Hautes Directives à cette Commission, et en Nous prononçant sur le projet de Code de la Famille, Nous entendions voir introduire les réformes substantielles suivantes :

1- Adopter une formulation moderne, en lieu et place des concepts qui portent atteinte à la dignité et à l'humanisme de la femme.

- Placer la famille sous la responsabilité conjointe des deux époux. A cet égard, Mon Aïeul le Prophète Sidna Mohammed, "Paix et Salut soient sur Lui a dit : " les femmes sont égales aux hommes au regard de la loi". Il est, en outre, rapporté qu'il a dit : "est digne, l'homme qui les honore et ignoble celui qui les humilie".

2- Faire de la tutelle (wilaya) un droit de la femme majeure, qu'elle exerce selon son choix et ses intérêts, et ce, en vertu d'une lecture d'un verset coranique selon laquelle la femme ne saurait être obligée à contracter un mariage contre son gré : "Ne les empêchez pas de renouer les liens de mariage avec leurs maris si les deux époux conviennent de ce qu'ils croient juste". La femme peut, toutefois, mandater de son plein gré à cet effet, son père ou un de ses proches.

3- Assurer l'égalité entre l'homme et la femme pour ce qui concerne l'âge du mariage, fixé uniformément, à 18 ans, en accord avec certaines prescriptions du Rite Malékite; et laisser à la discrétion du juge la faculté de réduire cet âge dans les cas justifiés. Assurer également l'égalité entre la fille et le garçon confiés à la garde, en leur laissant la latitude de choisir leur dévolutaire, à l'âge de 15 ans.

4- S'agissant de la polygamie, Nous avons veillé à ce qu'il soit tenu compte des desseins de l'Islam tolérant qui est attaché à la notion de justice, à telle enseigne que le Tout-Puissant a assorti la possibilité de polygamie d'une série de restrictions sévères.

"Si vous craignez d'être injustes, n'en épousez qu'une seule".

Mais le Très-Haut a écarté l'hypothèse d'une parfaite équité, en disant en substance "vous ne pouvez traiter toutes vos femmes avec égalité, quand bien même vous y tiendriez".

De même, avons-Nous gardé à l'esprit cette sagesse remarquable de l'Islam qui autorise l'homme à prendre une seconde épouse, en toute légalité, pour des raisons de force majeure, selon des critères stricts draconiens, et avec, en outre, l'autorisation du juge.

En revanche, dans l'hypothèse d'une interdiction formelle de la polygamie, l'homme serait tenté de recourir à une polygamie de fait, mais illicite. Par conséquent, la polygamie n'est autorisée que selon les cas et dans les conditions légales ci-après :

- Le juge n'autorise la polygamie que s'il s'assure de la capacité du mari à traiter l'autre épouse et ses enfants équitablement et sur un pied d'égalité avec la première, et à leur garantir les mêmes conditions de vie, et que s'il dispose d'un argument objectif exceptionnel pour justifier son recours à la polygamie;

- La femme peut subordonner son mariage à la condition, consignée dans l'acte, que son mari s'engage à s'abstenir de prendre d'autres épouses : Cette conditionalité est, en fait, assimilée à un droit qui lui revient.

A cet égard, Omar Ibn Khattab, que Dieu soit satisfait de lui-a dit : "Les droits ne valent que par les conditions y attachées", "Le contrat tient lieu de loi pour les parties" ("Pacta Sunt Servanda"). En l'absence d'une telle condition, il lui appartient de convoquer la première épouse et demander son consentement, aviser la deuxième épouse que son conjoint est déjà marié, et recueillir également son assentiment.

En outre, il devrait être loisible à la femme dont le mari vient de prendre une deuxième épouse de réclamer le divorce pour cause de préjudice subi.

5- Concrétisant la Haute Sollicitude Royale dont Nous entourons Nos chers sujets résidant à l'étranger, et afin de lever les contraintes et les difficultés qu'ils subissent à l'occasion de l'établissement d'un acte de mariage, et en simplifiant la procédure, de sorte qu'il soit suffisant de l'établir en présence de deux témoins musulmans, en conformité avec les procédures en vigueur dans le pays d'accueil, et de le faire enregistrer par les services consulaires ou judiciaires marocains, conformément à cette recommandation du Prophète : "Facilitez, ne compliquez point" !

6- Faire du divorce, en tant que dissolution des liens de mariage, un droit exercé et par l'époux et par l'épouse, selon les conditions légales propres à chacune des parties et sous contrôle judiciaire. Il s'agit, en effet, de restreindre le droit de répudiation reconnu à l'homme, en lui attachant des normes et conditions visant à prévenir un usage abusif de ce droit. Le Prophète-Prière et Salut soient sur Lui - dit à cet égard : " le plus exécrationnel (des actes) licites, pour Dieu, est le divorce".

Pour ce faire, il convient de renforcer les mécanismes de conciliation et d'intermédiation, en faisant intervenir la famille et le juge.

Si le pouvoir de répudiation revient au mari, l'épouse en a également la prérogative, par le biais du droit d'option.

Dans tous les cas de figure, il faudra, avant d'autoriser la répudiation, s'assurer que la femme répudiée bénéficiera de tous les droits qui lui sont reconnus.

Par ailleurs, une nouvelle procédure de répudiation a été adoptée. Elle requiert l'autorisation préalable du tribunal et le règlement des droits dûs à la femme et aux enfants par le mari, avant l'enregistrement du divorce. Elle stipule, en outre, l'irrecevabilité de la répudiation verbale dans des cas exceptionnels.

7- Elargir le droit dont dispose la femme pour demander le divorce judiciaire, pour cause de manquement du mari à l'une des conditions stipulées dans l'acte de mariage, ou pour préjudice subi par l'épouse, tel que le défaut d'entretien, l'abandon du domicile conjugal, la violence ou tout autre sévices, et ce, conformément à la règle jurisprudentielle générale qui prône l'équilibre et le juste milieu dans les relations conjugales. Cette disposition répond également au souci de renforcer l'égalité et l'équité entre les deux conjoints.

De même qu'a été institué le divorce par consentement mutuel, sous le contrôle du juge.

8- Préserver les droits de l'enfant en insérant dans le Code les dispositions pertinentes des conventions internationales ratifiées par le Maroc et en garantissant l'intérêt de l'enfant en matière de garde, laquelle devrait être confiée à la mère, puis au père, puis à la grand-mère maternelle.

En cas d'empêchement, il appartient au juge de décider de l'octroi de la garde au plus apte à l'assumer parmi les proches de l'enfant et en tenant compte du seul intérêt de l'enfant.

Par ailleurs, la garantie d'un logement décent pour l'enfant, objet de la garde, devient, désormais, une obligation distincte de celles dues au titre de la pension alimentaire. La procédure de règlement des questions liées à ladite pension sera accélérée, puisqu'elle devra s'accomplir dans un délai ne dépassant pas un mois.

9- Protéger le droit de l'enfant à la reconnaissance de sa paternité au cas où le mariage ne serait pas formalisé par un acte, pour des raisons de force majeure. Le tribunal s'appuie, à cet effet, sur les éléments de preuve tendant à établir la filiation.

Par ailleurs, une période de cinq ans, est prévue pour régler les questions restées en suspens dans ce domaine, et ce pour épargner les souffrances et les privations aux enfants dans une telle situation.

10- Conférer à la petite - fille et au petit -fils du côté de la mère, le droit d'hériter de leur grand-père, dans le legs obligatoire, au même titre que les petits-enfants du côté du fils, et ce, en application du principe de l'effort jurisprudentiel (l'Ijtihad) et dans un souci de justice et d'équité.

11- S'agissant de la question de la gestion des biens acquis par les conjoints pendant le mariage. Tout en retenant la règle de séparation de leurs patrimoines respectifs, les conjoints peuvent, en principe, convenir du mode de gestion des biens acquis en commun, dans un document séparé de l'acte de mariage. En cas de désaccord, il est fait recours au juge qui se base sur les conditions générales de preuve pour évaluer la contribution de chacun des deux époux pour la fructification des biens de la famille.

Mesdames et Messieurs les honorables Parlementaires,

Ces réformes dont Nous venons d'énoncer les plus importantes, ne doivent pas être perçues comme une victoire d'un camp sur un autre, mais plutôt comme des acquis au bénéfice de tous les Marocains. Nous avons veillé à ce qu'elles cadrent avec les principes et les références ci-après :

- Je ne peux, en Ma qualité d'Amir Al Mouminine, autoriser ce que Dieu a prohibé, ni interdire ce que le Très-Haut a autorisé;

- Il est nécessaire de s'inspirer des desseins de l'Islam tolérant qui honore l'Homme et prône la justice, l'égalité et la cohabitation harmonieuse, et de s'appuyer sur l'homogénéité du rite malékite, ainsi que sur l'Ijtihad qui fait de l'Islam une religion adaptée à tous les lieux et toutes les époques, en vue d'élaborer un Code moderne de la Famille, en parfaite adéquation avec l'esprit de notre religion tolérante.

- Le Code ne devrait pas être considéré comme une loi édictée à l'intention exclusive de la femme, mais plutôt comme un dispositif destiné à toute la famille, père, mère et enfants. Il obéit au souci, à la fois, de lever l'iniquité qui pèse sur les femmes, de protéger les droits des enfants, et de préserver la dignité de l'Homme.

Qui, parmi vous, accepterait que sa famille, sa femme et ses enfants soient jetés à la rue, ou que sa fille ou sa soeur soit maltraitée ?

- Roi de tous les Marocains, Nous ne légiférons pas en faveur de telle ou telle catégorie, telle ou telle partie. Nous incarnons la volonté collective de la Oumma, que Nous considérons comme Notre grande famille.

Soucieux de préserver les droits de Nos fidèles sujets de confession juive, Nous avons tenu à ce que soit réaffirmée, dans le nouveau Code de la Famille, l'application à leur égard des dispositions du statut personnel hébraïque marocain.

Bien que le Code de 1957 ait été établi avant l'institution du Parlement, et amendé, par Dahir, en 1993 au cours d'une période constitutionnelle transitoire, Nous avons jugé nécessaire et judicieux que le Parlement soit saisi, pour la première fois, du projet de Code de la Famille, eu égard aux obligations civiles qu'il comporte, étant entendu que ses dispositions à caractère religieux relèvent du ressort exclusif d'Amir Al Mouminine.

Nous attendons de vous d'être à la hauteur de cette responsabilité historique, tant par le respect de la sacralité des dispositions du projet qui s'inspirent des desseins de notre religion généreuse et tolérante, qu'à l'occasion de l'adoption d'autres dispositions.

Ces dispositions ne doivent pas être perçues comme des textes parfaits, ni appréhendées avec fanatisme. Il s'agit plutôt de les aborder avec réalisme et perspicacité, dès lors qu'elles sont issues d'un effort d'Ijtihad valable pour le Maroc d'aujourd'hui, ouvert au progrès que Nous poursuivons avec sagesse, de manière progressive, mais résolue.

En Notre qualité d'Amir Al Mouminine, Nous jugerons votre travail en la matière, en Nous fondant sur ces prescriptions divines : "consulte- les sur la question" et "si ta décision est prise, tu peux compter sur l'appui de Dieu".

Soucieux de réunir les conditions d'une mise en oeuvre efficiente du Code de la Famille, Nous avons adressé à Notre Ministre de la Justice, une Lettre Royale, faisant remarquer que la mise en oeuvre de ce texte, quels que soient, par ailleurs, les éléments de réforme qu'il comporte, reste tributaire de la création de juridictions de la Famille qui soient équitables, modernes et efficaces.

En effet, l'application du Code actuel a confirmé que les lacunes et les défaillances qui ont été relevées, ne tenaient pas seulement aux dispositions proprement dites du Code, mais plutôt à l'absence de juridictions de la Famille qualifiées sur les plans matériel, humain et de procédure, à même de réunir les conditions de justice et d'équité nécessaires et de garantir la célérité requise dans le traitement des dossiers et l'exécution des jugements.

Nous lui avons également ordonné, outre la mise en place rapide du Fonds d'entraide familiale, de prévoir des locaux convenables pour les juridictions de la Famille, dans les différents tribunaux du Royaume, et de veiller à la formation de cadres qualifiés de différents niveaux, eu égard aux pouvoirs que confère le présent projet à la Justice.

Nous lui avons, en outre, ordonné de soumettre à Notre Majesté, des propositions pour la mise en place d'une commission d'experts, chargée d'élaborer un guide pratique comportant les différents actes, dispositions et procédures concernant les juridictions de la Famille, afin d'en faire une référence unifiée pour ces juridictions, tenant lieu de mode d'application du Code de la Famille.

Il importe également de veiller à réduire les délais prévus dans le code de procédure civile en vigueur, concernant l'exécution des décisions prises sur des questions afférentes au Code de la Famille.

De même qu'il convient de lancer une large campagne médiatique, pour sensibiliser toutes les couches de la société quant à l'importance de cette réforme, et ce, avec la participation de jurisconsultes et de différentes sensibilités intellectuelles et politiques.

Quelle que soit l'importance des questions qui vous sont soumises, la cause sacrée de l'intégrité territoriale du Royaume doit rester à la tête des questions nécessitant une mobilisation générale.

Aussi vous exhortons-Nous à user activement de la diplomatie parlementaire pour défendre cette cause avec audace, efficacité et d'une manière offensive, à toutes les occasions et devant toutes les instances.

Nous tenons, à cet égard, à rendre hommage à la participation dynamique des représentants des Provinces du Sud au sein des institutions élues, participation qui confirme leur adhésion à Notre option nationale pour la gestion démocratique de leurs affaires locales dans le cadre de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Royaume, qui fait l'objet d'une unanimité sans faille de Notre cher peuple sous la conduite de Notre Majesté.

Je suis déterminé à aller de l'avant dans la mise en oeuvre de toutes les réformes, avec la participation de toutes les forces vives, et en particulier, la jeunesse, pour ancrer chez elle les valeurs de la citoyenneté positive, et pour qu'elle contribue à l'édification du Maroc de la démocratie, de la solidarité et du développement.

A cet égard, Nous réaffirmons Notre volonté de consacrer cette année à la consolidation des principaux piliers de ce projet, à savoir la famille stable, l'Ecole d'avant-garde et la collectivité locale mobilisée au

service de l'intérêt général et du raffermissement des fondements de l'Etat démocratique, fort de ses institutions efficaces.

Wa SalamouAlaïkoum Wa Rahamatou Allah Wa Barakatouh".

Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI prononcé à Al Hoceima, le lundi 25 mars 2004

"Louange à Dieu,

Prière et salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons

Nos fidèles sujets, habitants de la ville sinistrée d'Al Hoceima, de ses environs et de toute la région du Rif qui nous est si chère,

Cher peuple,

C'est avec un sentiment de profonde affliction et d'obéissante soumission à l'inéluctable volonté divine que Nous Nous adressons à vous aujourd'hui, en priant le Très-Haut d'avoir les victimes en sa Sainte miséricorde et d'inspirer réconfort et patience à leurs familles et proches. Nous tenons à vous dire combien Nous partageons les peines et les souffrances qui vous accablent suite à la terrible calamité du séisme. Notre désolation n'a d'égale que Notre détermination à mobiliser toutes les énergies pour venir en aide aux sinistrés de la province d'Al-Hoceima, et engager la reconstruction de la région du Rif qui Nous est si chère.

En manifestant leur solidarité de façon si spontanée, unanime et tangible, les Marocains ont fait la démonstration qu'ils sont un peuple qui sait comment transformer l'épreuve et l'adversité en une source de force et de volonté pour y remédier et en relever les défis. Cette action salubre a toujours été menée en parfaite symbiose entre un Trône engagé et un peuple pétri de valeurs authentiques, qui refuse et ne peut se prêter au mercantilisme méprisable et à l'exécration exploitation politicienne des souffrances occasionnées par les catastrophes naturelles.

Ainsi que tu le sais, cher peuple, Nous avons toujours eu à cœur de te tenir le langage de la franchise. C'est dans cet esprit, aujourd'hui encore que Nous te disons que Nous avons identifié les aspects positifs autant que les lacunes et les carences à l'occasion de cette épreuve. Nous saluons également l'élan de solidarité populaire, autant que la mobilisation totale de l'ensemble des organes civils et militaires de l'Etat. Nous Nous félicitons, au même titre, des efforts déployés par les associations de la société civile, ainsi que par Nos fidèles sujets qui se sont portés volontaires à l'intérieur du pays comme à l'étranger, dans des conditions géographiques et climatiques difficiles. Nous tenons, à cet égard, à adresser l'expression de Notre gratitude aux Etats frères et amis et aux organismes qui nous ont épaulés en ces pénibles circonstances.

Nous avons, néanmoins, à l'égard de nous-mêmes, un devoir de franchise qui nous impose de reconnaître que nous ne sommes pas suffisamment aptes à faire face à des situations d'urgence et que, nonobstant les actions menées par l'Etat pour assurer le développement de cette région, il importe de multiplier ces efforts pour la désenclaver et pour exploiter, au mieux, les potentialités qu'elle recèle.

Aussi, avons-nous donné Nos instructions à Notre gouvernement pour établir un programme d'urgence bien défini, à court terme, prévoyant, côté aménagement urbain, la réalisation d'études exhaustives sur le terrain, l'actualisation du relevé géophysique et la délimitation des zones d'habitation, selon les normes et les règles de construction antisismique.

C'est à partir de ce programme, fondé sur la politique de proximité et de participation, et sur des critères objectifs permettant de dresser l'état des préjudices humains et matériels, des besoins et des moyens à mobiliser, qu'il faudra sensibiliser les citoyens et venir en aide à chaque famille sinistrée dans les centres urbains, et surtout dans les villages, les douars et les hameaux. Il incombe

de mettre à sa disposition un plan d'architecture et d'élaborer un planning bien étudié pour lui apporter un soutien technique en vue de la reconstruction de son habitation, et ce, conformément à des plans tenant compte des caractéristiques urbanistiques locales et dans le respect total des législations concernant la construction antisismique.

C'est dans cette perspective que Nous avons ordonné la mise en place d'une agence urbaine pour Al Hoceima et pour Nador.

Il est nécessaire, en outre, d'accélérer la restauration et la reconstruction de l'infrastructure publique essentielle telle que les écoles, les hôpitaux et les mosquées.

Partant de Notre conception stratégique des grandes questions qui préoccupent la Nation, Nous avons donné Nos instructions au Gouvernement pour qu'il s'attelle sans tarder à l'élaboration d'un plan de développement structurel intégré, à moyen et à long termes, pour la mise à niveau de la province d'Al Hoceima et le développement de la région du Rif. Nous comptons veiller personnellement à la bonne mise en œuvre de ce plan d'urgence, que ce soit par un suivi continu ou par des visites sur le terrain ou encore par l'adoption d'un plan, à moyen et long terme, de nature à faire de la région du Rif, que Nous assurons de Notre sollicitude, un pôle de développement urbain et rural dans la Région Nord, parfaitement intégré dans le tissu économique national.

Il faudra que ce plan qui doit être soumis à Notre haute appréciation dans les plus brefs délais, prévoie des projets bien définis quant à leurs objectifs, moyens de financement et délais d'exécution et d'évaluation. Car l'objectif est de doter la région des équipements de base nécessaires, en matière d'eau et d'électricité, et de routes qui permettent de la désenclaver et de la relier au réseau national par l'axe Fès-Al Hoceima, tout en accélérant le parachèvement de la rocade méditerranéenne.

Parallèlement, il faudra s'attacher en particulier, à encourager les investissements et les projets de développement générateurs d'emplois, notamment dans les secteurs du tourisme, des pêches maritimes. Bâtir une économie agricole moderne et productive est une nécessité qui s'impose également.

Nous sommes, par ailleurs, déterminé à mettre un terme au laisser-aller et à tout laxisme ou négligence, de la part des pouvoirs publics et des corps élus qui doivent assumer pleinement les responsabilités qui sont les leurs dans l'application rigoureuse des lois fixant les règles de construction parasismique. Nous avons également la ferme volonté de mettre fin à toutes pratiques illégales pour lesquelles le pays tout entier paie un lourd tribut chaque fois que survient une catastrophe naturelle. Parce qu'elles favorisent la prolifération d'un habitat avilissant, ces pratiques perverses font le nid de tous les fléaux sociaux. Aussi, et conformément à cette prescription de Notre Aïeul, le Prophète, paix et salut sur Lui, qui dit "Prends-en la résolution et compte sur Dieu", donnons-Nous au Gouvernement et au Parlement, Nos Directives pour qu'ils s'attachent, au cours de la prochaine session parlementaire du printemps, à adopter des lois pour combattre et rendre passibles de sanctions pénales, les infractions qui encouragent l'habitat sauvage et enfreignent les normes de construction parasismique.

Tu trouveras, cher peuple, ton Premier Serviteur à l'avant-garde de ceux qui, dans la prospérité comme dans l'adversité, se dévouent sans compter, fidèles en cela à l'esprit de la citoyenneté responsable, pour bâtir le Maroc de la démocratie authentique, de la solidarité volontariste et du développement intégré que Nous appelons de Nos vœux, et pour sauvegarder l'unité de la Nation et en préserver la dignité. Que le Très-Haut protège ce paisible pays contre tout malheur.

Wassalamoualaikoumwarahmatoullahiwbarakatouh".

Discours de SM le Roi à l'occasion de la Fête du Trône

Rabat 30 Juillet 2004

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons

Cher Peuple,

En commémorant, en ce jour, le cinquième anniversaire de Notre intronisation et de Notre investiture de la mission sacrée de te guider, Nous avons estimé opportun que le Discours du Trône de cette année ne devrait pas être un simple bilan, nonobstant l'importance des réalisations enregistrées. Nous voudrions plutôt qu'il constitue une projection de notre vision de l'avenir, pour aller de l'avant dans la concrétisation du grand dessein de la Nation et de ses options stratégiques pour l'édification d'un Maroc uni, démocratique, solidaire, ouvert et développé; un Maroc parfaitement en phase avec son époque, ne ménageant aucun effort pour assurer la prospérité de ses citoyens, loyal envers ses voisins et ses partenaires, apportant sa contribution au raffermissement de la paix et de la sécurité, tant dans son environnement régional qu'au plan international.

La réalisation de ce noble objectif s'inscrit dans la durée qui transcende la simple législature ou le mandat gouvernemental, qui sont, régis par des dispositions constitutionnelles et des échéances politiques précises. Elle requiert, par conséquent, une programmation rationnelle, se déclinant en grands projets qui tiennent compte aussi bien des priorités urgentes que des ressources disponibles.

Fidèle aux liens indéfectibles de la Beïa et aux engagements réciproques qui en découlent, Nous nous sommes attaché, depuis Notre accession au Trône, à définir les contours essentiels de Notre projet de société démocratique et développée, laissant le soin aux institutions constitutionnelles, aux partis politiques et aux forces vives de la Nation d'oeuvrer à la concrétisation de ces orientations sur le terrain, à travers des programmes bien définis dans leurs objectifs, leurs moyens de financement, leur délai d'exécution et leur mode d'évaluation et de contrôle.

Partant, les efforts du Maroc devront porter, durant les cinq prochaines années qui coïncideront avec d'importantes échéances, sur sept principaux axes, à savoir : la résolution définitive de la question du Sahara; l'affermissement et l'accélération de la transition démocratique; l'ancrage des valeurs d'une citoyenneté engagée, notamment par le parachèvement de la mise en oeuvre de la Charte de l'éducation et de la formation et de la réforme des champs religieux et culturel; l'adoption d'un nouveau contrat social; la consolidation du développement rural et du secteur agricole; l'édification d'un système économique moderne, productif, solidaire et compétitif, permettant de relever les défis de la mondialisation et du libre-échange; et enfin, la consolidation de la place de notre pays en tant que pôle régional et acteur international actif, dans un monde marqué par des mutations rapides et décisives.

Cher peuple,

La première des priorités pour le Maroc demeurera l'aboutissement à une solution politique définitive et mutuellement acceptable au conflit artificiel créé autour de la question de notre Sahara. A cette fin, nous ne ménagerons aucun effort, de concert avec l'Organisation des Nations unies, les pays voisins et les autres partenaires du Maroc, pour parvenir à cet objectif, en assurant à nos provinces sahariennes de larges prérogatives pour une gestion démocratique de leurs affaires régionales, dans le cadre du respect de la souveraineté du Royaume, de son unité nationale, de son intégrité territoriale, de ses valeurs fondatrices et de ses constantes. Parce qu'elle participe d'une vision géostratégique et économique, cette solution politique permettra à la région Sud du pays de renouer avec sa vocation historique, en tant que point nodal d'échanges économiques et de relations humaines, dans un environnement où prédominent la concorde et la sécurité, servant ainsi les intérêts des populations de la région, et ceux des peuples des pays voisins et des partenaires du Royaume. En effet, la réalisation d'un développement partagé, fruit d'une intégration économique maghrébine, est le moyen le plus à même de garantir la stabilité, la sécurité et la prospérité de la région.

Le choix porté sur cette solution traduit tout l'intérêt que Nous accordons au renforcement de la transition démocratique en cours, et que Nous sommes déterminé à mener à bon port et de manière irréversible. En

AUEJSB/ Recueil des Discours, Messages et lettres de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste

effet, Nous considérons cette transition vers la modernisation démocratique comme un chantier permanent qui nous a permis d'enregistrer des acquis significatifs, notamment par l'organisation d'élections libres et crédibles, l'élargissement du champ de la participation et des libertés publiques, la modernisation de la Justice et le renforcement de son indépendance, la promotion de la condition de la femme, l'adoption d'un Code avant-gardiste de la famille, outre les autres réformes institutionnelles profondes.

Persuadé que la réussite de toute réforme est tributaire de la mise à niveau des institutions et des acteurs concernés, il convient de s'atteler, dans un esprit de concertation, à l'élaboration d'une loi sur les partis politiques de manière à leur permettre de remplir pleinement leur mission constitutionnelle en matière de représentation et d'encadrement des citoyens, et de formation d'élites aptes à participer aux institutions démocratiques et à servir l'intérêt général. Ce faisant, les partis politiques se doivent de constituer un solide relais entre l'Etat et les citoyens dans des actions complémentaires aux initiatives de proximité des organisations de la société civile. Nous sommes, à cet effet, déterminé à renforcer les formations politiques et à réhabiliter l'action partisane sérieuse, de manière à permettre l'émergence d'un paysage politique fondé sur de puissants pôles aux visions différenciées et claires. A cet égard, force est de se demander: Allons-nous devoir attendre la veille de l'échéance électorale de 2007 pour rechercher un consensus superficiel et improvisé qui ne fera qu'accentuer la balkanisation de la carte politique du pays ? Assurément non ! Aussi, appelons-Nous la classe politique à assumer ses responsabilités pour faire des élections de 2007 un véritable tournant, donnant ainsi une forte impulsion qualitative au processus démocratique en cours, pour l'avènement d'un nouveau paysage politique, avec une majorité homogène et une opposition constructive, qui rivalisent et alternent selon le verdict des urnes, et grâce à des élites en phase avec leur époque, qui ne se définissent pas selon des idéologies de gauche ou de droite, mais plutôt en termes de bonne gouvernance de la chose publique, véritable épreuve à l'aune de laquelle se mesurent la noblesse et la pertinence de l'action politique.

Et comme la réforme du champ politique resterait incomplète sans le parachèvement de la réforme globale du paysage médiatique, eu égard à leur intime interdépendance dans l'oeuvre de démocratisation de l'Etat et de la société, Nous sommes déterminé à poursuivre les réformes fondamentales du paysage médiatique national, y compris par l'élaboration d'une législation régissant les sondages d'opinion. A cet égard, Nous attendons du gouvernement qu'il favorise l'émergence d'entreprises de médias professionnels, libres et crédibles. Il devra également permettre à la presse écrite de se doter, en concertation avec les différents acteurs concernés et dans un cadre contractuel, d'un Ordre professionnel qui tiendrait lieu d'organe de représentation et de régulation, et qui veillerait au respect de la déontologie de la profession, afin de la prémunir contre toute pratique susceptible de porter atteinte à la noblesse de sa mission.

Notre vision en matière de réforme institutionnelle a pour finalité la modernisation des institutions dans le but de renforcer les fondements de l'Etat moderne, d'enraciner la culture de citoyenneté, où les droits de l'Homme sont indissociables de ses devoirs, avec des organismes permettant d'en assurer la protection contre toute pratique incompatible avec la loi.

Cependant, il ne saurait y avoir de citoyenneté engagée et agissante sans une bonne formation fondée sur les trois piliers complémentaires que sont une foi tolérante, une culture ouverte et une éducation saine. Si nous avons ouvert des chantiers importants et enregistré des progrès indéniables, à mi-parcours de la mise en oeuvre de la Décennie nationale de l'Education et de la Formation, un domaine certes difficile, il est nécessaire, désormais, de consacrer les cinq années qui restent à rattraper tout retard enregistré dans cette réforme vitale, en mobilisant toutes les énergies pour assurer le parachèvement de la réforme de notre système éducatif dans son aspect qualitatif et non seulement quantitatif, et donner ainsi à l'école la place qui lui échoit au sein de la société. A cet effet, Nous avons décidé de mettre en place le Conseil Supérieur de l'Enseignement, en tant qu'institution constitutionnelle, dans une composition qui allie représentation et spécialisation, à même de lui permettre d'assumer les fonctions qui sont les siennes, et servir de force de proposition et d'outil permanent et objectif d'évaluation de la réforme soutenue et profonde du système

éducatif. Nous tenons, à cet égard, à rendre hommage à la Commission Spéciale Education Formation (COSEF) pour l'action pionnière qu'elle a menée dans ce domaine vital, avec patriotisme, clairvoyance et détermination. Il appartient, à présent, au Conseil de poursuivre cette action louable, de donner une nouvelle dynamique à la mise en oeuvre de cette réforme décisive, de la mettre sur la bonne voie et de lui permettre de prendre sa vitesse de croisière.

Nous sommes, également, déterminé à assurer une mise en oeuvre optimale de la réforme du champ religieux, afin de consolider les valeurs de notre religion généreuse et tolérante et de préserver l'unicité du rite Malékite, à travers un effort d'ijtihad ouvert, en phase avec les exigences de notre temps, pour prémunir notre jeunesse contre les courants exogènes destructeurs. La réforme du champ religieux ne doit pas être abordée uniquement dans une optique de complémentarité avec les domaines éducatif et culturel, elle appelle également une réforme de la sphère politique, domaine par excellence de l'expression démocratique des différences d'opinions. C'est pour cela qu'une nette séparation doit être faite entre le religieux et le politique, eu égard à la sacralité des dogmes véhiculés par la religion, et qui doivent, de ce fait, être à l'abri de toute discorde ou dissension, d'où la nécessité de parer à toute instrumentalisation de la religion à des fins politiques. En effet, sous la Monarchie constitutionnelle marocaine, religion et politique ne sont réunies qu'au niveau de la personne du Roi, Commandeur des croyants. Aussi veillerons-Nous, conformément à la mission sacrée dont Nous avons la charge, à ce que l'exercice de la politique se fasse au sein des instances, des institutions et des espaces qui lui sont propres. Nous nous assurerons également que les questions religieuses soient traitées au sein des Conseils des Oulémas et des autres instances habilitées, et que les actes de dévotion se déroulent dans les mosquées et les autres lieux de culte appropriés, dans le plein respect de la liberté du culte, dont Nous sommes le garant.

Parallèlement, il importe de réserver à la culture, dans son acception civilisationnelle, la place qui doit être la sienne, compte tenu du fait qu'elle constitue l'un des fondements essentiels de Notre vision stratégique tendant à doter le Maroc d'un projet culturel constructif, dans un climat de liberté, propice à la création, à l'innovation, à la diversité et à l'interaction positive entre les cultures, aux plans régional, national et universel.

Dans un monde où stabilité et démocratie ont un effet déterminant sur le flux des investissements, il nous incombe de tirer profit de nos acquis dans ce domaine afin d'assurer une croissance forte et soutenue. A cet égard, Notre souci de préserver les équilibres macroéconomiques pour conforter la crédibilité du Maroc et le capital de confiance dont il jouit au sein des institutions financières internationales et auprès des investisseurs, dans une conjoncture internationale particulièrement difficile, n'a d'égal que l'intérêt particulier que Nous accordons à la dimension sociale et à la nécessité de mobiliser nos ressources nationales pour le financement des projets de développement, à l'instar de l'action du Fonds Hassan II pour le Développement, et de mettre en exergue le cadre incitatif et les avantages offerts par le Maroc aux entreprises en quête d'un environnement propice à l'investissement.

Conscient que la mise en place d'un système économique moderne requiert des infrastructures de base, levier essentiel de la modernisation et du décollage économique, et fondement d'un partenariat productif, du libre-échange et de l'interaction entre les civilisations, la concrétisation de notre grand dessein nécessite une nouvelle dynamique en vue d'accélérer la réalisation des infrastructures, en particulier le réseau routier, notamment pour le désenclavement du monde rural, et l'ambitieux programme autoroutier national, en particulier les axes Nord-Sud, reliant Tanger et Agadir, via Marrakech, et Nord-Ouest/Nord-Est, reliant Fès et Oujda, en passant par Taza.

Nous nous félicitons, à cet égard, de l'avancement satisfaisant des travaux du grand projet Tanger-Méditerranée que Nous considérons, à juste titre, comme un modèle du genre. Notre objectif est que l'ensemble des régions du Royaume puissent exploiter au mieux les grandes potentialités dont elles disposent en matière de développement régional et partant, assurer leur intégration optimale dans le tissu

économique national, de manière à renforcer l'ancrage euro-méditerranéen du Maroc et son intégration dans son environnement maghrébin, africain et arabe, pour en faire un carrefour des échanges internationaux et un acteur agissant, parfaitement intégré à l'économie mondiale.

Telle est, en effet, la voie que Nous nous sommes tracée pour édifier une économie génératrice de richesses et d'emplois pour nos jeunes, faisant de nos atouts naturels et de la richesse de notre civilisation un puissant levier pour le développement du secteur du tourisme, en tant que facteur essentiel de développement et d'ouverture.

Conscient que le monde rural souffre le plus du déficit social, Nous estimons que la mise à niveau globale de notre économie passe nécessairement par une stratégie efficace de développement rural, à même de permettre la transformation du secteur agricole traditionnel en une agriculture moderne et productive. Cela appelle une nouvelle politique agricole, fondée sur la consolidation des acquis et une valorisation optimale des particularités du sol dans chaque région, le but étant d'accroître la productivité agricole et de promouvoir une agro-industrie parfaitement adaptée aux potentialités et richesses naturelles de chaque région, prenant en considération les contraintes de l'environnement, de la rareté des ressources en eau et de la désertification.

La réforme du secteur public restera l'une de Nos préoccupations majeures car, malgré les progrès enregistrés, ce secteur ne répond pas encore pleinement aux attentes des citoyens et ne tire pas le meilleur parti des potentialités dont regorge notre pays. Il convient donc de réformer la gestion du secteur public, de moderniser les organes de l'Etat et veiller à leur déconcentration en adoptant un plan alliant l'audace à l'ambition en vue de la modernisation du secteur public et la mise en place d'une administration dotée de ressources humaines qualifiées, répondant aux seuls critères du mérite, de la motivation et de la compétence, en ayant, par ailleurs, en vue la rationalisation des dépenses publiques et la moralisation de la vie publique.

Le développement économique ne peut atteindre sa vitesse de croisière en l'absence d'un climat social favorable à l'investissement et à l'emploi. C'est pour cela que Nous lançons un appel pour un nouveau contrat social, qui soit le fruit de concertations et d'accords entre le Gouvernement et les partenaires sociaux. Elaboré sous forme de pacte, ce contrat social devra reposer sur un ensemble de mesures globales et complémentaires, comportant un engagement à observer une paix sociale, la consolidation de la réforme du Code de travail par la réglementation du droit de grève, afin de mettre fin à l'utilisation non réglementaire de ce droit et sortir l'économie nationale de la spirale des grèves sauvages qui engendrent une autre grève, celle de l'investissement. Il importe également d'élargir la protection sociale et l'assurance maladie, de lutter contre la pauvreté et toute forme d'exclusion, de renforcer la solidarité sociale entre les générations en prenant des mesures urgentes pour sauver les systèmes de retraite avant qu'il ne soit trop tard. Il est tout aussi important de réunir les conditions nécessaires qui permettent une vie dans la dignité, en garantissant un logement décent aux citoyens et en éradiquant les bidonvilles et l'habitat insalubre, conformément aux instructions que Nous avons données.

Vu que la réalisation de Notre grand dessein d'édification d'un Maroc prospère s'adresse à tous les citoyens où qu'ils puissent être, notamment aux Marocains résidant à l'étranger, Nous avons prôné, depuis Notre accession au Trône, une nouvelle politique dans le domaine de l'émigration, en phase avec les mutations structurelles rapides que connaît la communauté marocaine à l'étranger, et qui répond aux aspirations de ses différentes générations, lui donnant ainsi l'occasion de contribuer au développement du Maroc, à sa modernisation et à son rayonnement international. Cette politique globale et multidimensionnelle, institutionnelle, diplomatique, économique, sociale et culturelle est fondée sur l'action complémentaire et homogène des institutions qui en ont la charge, et offre différents modes de participation à notre Communauté résidant à l'étranger, dans les divers domaines de la vie nationale. Nous nous penchons, à cette fin, sur l'étude des meilleurs voies et moyens pour assurer une participation efficiente et crédible de

cette communauté dans toutes les institutions et instances vouées à l'édification d'une société démocratique et prospère. Nous veillerons à ce qu'un tel objectif soit réalisé dans le cadre d'une fructueuse concertation et Nous poursuivrons, à cet égard, Notre action en vue de l'amélioration des conditions de vie de cette composante de Notre peuple, qui Nous est très chère, par une approche globale, visant à renforcer la solidarité entre tous les citoyens, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, afin que chacun puisse servir sa patrie, laquelle a besoin de l'apport de tous ses enfants, pour demeurer un modèle d'attachement aux valeurs islamiques et universelles de fraternité, de tolérance et de modération. Nous sommes convaincu que les Marocains résidant à l'étranger continueront à donner le meilleur exemple d'une interaction positive entre les différentes cultures et civilisations.

Cher peuple,

Il n'est de meilleur moyen pour la réalisation de notre grand dessein que la bonne gouvernance, où la politique intérieure, fondée sur la mobilisation de l'ensemble des ressources endogènes, se conjugue à une politique extérieure capable de faire face aux mutations rapides qui caractérisent la scène internationale. Il incombe, à cet égard, de tirer le meilleur parti des acquis du Maroc en matière de démocratie, et de son patrimoine civilisationnel ainsi que de sa position géostratégique privilégiée, autant d'atouts qui font de notre pays un partenaire crédible au plan international et un pôle régional attaché aux relations de bon voisinage et à la promotion des valeurs de modération et de tolérance. C'est la raison pour laquelle Nous nous employons à cristalliser Notre conception en une diplomatie efficiente, officielle autant que parallèle, ayant en vue la dimension économique et la sécurité globale et s'exprimant à travers les trois cercles concentriques que sont le voisinage, la solidarité et le partenariat. Il s'agit, en effet, d'une diplomatie aux structures renouées, fermement attachée au dialogue et à la légalité internationale, en tant qu'instruments efficaces dans la lutte contre la haine, l'extrémisme, le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, où qu'ils puissent se trouver. Notre diplomatie a également vocation à soutenir la lutte des pays du Sud pour la réalisation de leur développement durable dans un cadre d'intégration régionale. Elle oeuvre aussi pour une participation active à une mondialisation à visage humain, et pour l'émergence d'un nouvel ordre mondial, plus équilibré et plus équitable.

Ainsi, s'agissant de nos relations avec notre voisinage immédiat, Nous tenons à réitérer Notre détermination sincère à leur donner une nouvelle impulsion, notamment avec l'Algérie soeur, en veillant à leur relance et à leur assainissement, afin de répondre aux attentes de nos deux peuples, qui aspirent à bâtir un avenir de solidarité et de fraternité. Nous sommes tout aussi résolu à intensifier nos relations privilégiées avec la Mauritanie soeur, auxquelles Nous accordons un intérêt particulier. C'est avec la même détermination que Nous poursuivrons aussi Notre action, de concert avec la Tunisie et la Libye soeurs, pour donner un nouvel élan à l'édification de l'Union du Maghreb, dans la clarté, l'engagement, l'intérêt mutuel et le respect de la souveraineté des Etats membres et de leur intégrité territoriale. En effet, un tel cadre est de nature à faire de cette Union un espace de démocratie, de progrès, de stabilité et de prospérité, et une puissance stratégique de négociation, que ce soit dans son entourage euro-méditerranéen ou dans ses relations avec les blocs régionaux et internationaux.

Avec une égale détermination, Nous tenons à ce que le Continent africain demeure au coeur de notre politique étrangère, veillant à renforcer nos relations avec l'ensemble des pays africains frères, notamment, avec les moins avancés d'entre eux, à faire aboutir l'initiative du NEPAD, et à participer aux opérations onusiennes pour le maintien de la paix et la préservation de la sécurité et de la stabilité dans la région du Sahel et à travers tout notre Continent africain.

La région d'Afrique de l'Ouest et du Sahel revêt une importance particulière dans Notre vision stratégique, dans la mesure où elle constitue le prolongement naturel du voisinage du Maroc. Nous avons tenu à le souligner lors de la visite que Nous avons effectuée récemment à cinq Etats de cette région, compte tenu des liens civilisationnels séculaires qui nous lient à ces pays, et que Nous nous employons à développer

davantage, en renforçant notre coopération et notre complémentarité économique, et en rehaussant notre solidarité agissante pour pallier les risques qui menacent la sécurité et la stabilité de la région.

Sur un autre plan, il Nous plaît d'exprimer Notre satisfaction de l'évolution des relations stratégiques multiformes qui nous lient aux pays européens voisins. A cet égard, Nous nous réjouissons des relations de partenariat solide, exemplaire et rénové que nous avons avec la France. Nous sommes également déterminé à ouvrir une nouvelle page dans nos relations avec le Royaume d'Espagne, avec lequel nous partageons un riche patrimoine historique et civilisationnel, qui laisse entrevoir des perspectives fort prometteuses de relations stratégiques privilégiées entre deux pays unis par les liens du partenariat et du bon voisinage. Nous nous réjouissons également de l'évolution qualitative des relations entre le Maroc et les autres pays européens, conformément à une politique de proximité géographique et d'affinités historiques avec les pays de l'Union Européenne, avec lesquels nous partageons les mêmes préoccupations en matière de préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité, ainsi que le même objectif de co-développement. Cependant, pour que les concepts de voisinage et de communauté du destin aient une teneur concrète, il incombe d'élever notre partenariat au niveau d'un statut avancé conforme à la politique de l'Union Européenne et rendant justice au Maroc pour les efforts consentis en matière de réforme économique et de raffermissement de la démocratie. De même, que ce soit dans nos relations avec l'Europe ou avec nos autres partenaires, la dimension humaine et civilisationnelle doit être prise en considération, eu égard, notamment, à la présence d'une communauté marocaine à l'étranger, communauté que Nous entourons de Notre affection et de toute Notre sollicitude.

Le Maroc continuera, par ailleurs, à jouer pleinement le rôle qui est le sien dans la défense des causes et des intérêts supérieurs du monde arabo-islamique, préférant à la logique de la confrontation et de la violence, les vertus du dialogue et de la négociation. Pour autant, un retrait israélien de tous les territoires arabes occupés est indispensable, tout comme est nécessaire l'application immédiate de la Feuille de route, dans la perspective d'une paix juste, définitive et globale, garantissant le droit de tous les peuples de la région - y compris le peuple irakien frère - à la souveraineté, à la liberté, à la stabilité et à la prospérité, ainsi que l'établissement d'un Etat palestinien viable, avec pour capitale Al Qods Al-Charif, vivant côte à côte avec Israël. En Notre qualité de Président du Comité Al-Qods, Nous poursuivrons Notre action inlassable en vue de préserver l'identité de cette ville meurtrie, berceau des civilisations et symbole de coexistence et de tolérance entre les adeptes des religions célestes. Nous ne soulignerons jamais assez la nécessité de renforcer la solidarité arabo-islamique, de moderniser et de rénover les structures et les mécanismes et l'action arabo-islamique commune, afin qu'elle puisse contribuer à promouvoir la démocratie et l'intégration économique que nous appelons tous de nos vœux.

Participant de l'ouverture du Maroc sur la mondialisation, Notre politique, fondée sur le partenariat, le libre-échange et la conclusion d'accords préférentiels, a pour objet d'assurer la mise à niveau de notre économie et de confirmer les options stratégiques du pays. Autant Nous nous réjouissons de la consolidation de nos relations de partenariat stratégique avec les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Européenne, autant Nous sommes déterminé à les développer, à les élargir et à les diversifier afin qu'elles englobent, outre nos partenaires de la Déclaration d'Agadir, d'autres pays amis, tels que la Russie, la Chine, l'Inde, le Canada et le Japon, avec lesquels nous avons toujours eu des liens privilégiés, fondés sur le respect mutuel et des intérêts communs.

Tout comme ton pays a toujours su franchir les tournants décisifs, Nous avons la conviction que tu sauras, cher peuple, comment mobiliser tes forces vives pour relever les défis et affronter les importants enjeux de l'heure, dans une parfaite symbiose avec ton guide pour poursuivre ta marche sur la voie sage et éclairée tracée par Nos regrettés Grand-père et Père, Leurs Majestés les Rois Mohammed V et Hassan II, que Dieu sanctifie leur âme, les entoure de Sa miséricorde et les bénisse pour l'action louable qu'ils n'ont cessé de déployer pour l'édification d'un Maroc libre, démocratique, uni et prospère. Nous prions pour le repos de l'âme de nos valeureux martyrs, qui ont sacrifié leur vie pour la liberté, l'unité et la souveraineté de leur

patrie. Nous voudrions, également, rendre hommage aux Forces Armées Royales, à la Gendarmerie Royale, à la Sûreté Nationale, aux Forces Auxiliaires et à la Protection Civile, et notamment aux unités mobilisées dans nos provinces du Sud, qui veillent, sous Notre conduite, sur l'intégrité territoriale du pays. Nous réaffirmons Notre ferme détermination à doter nos forces de sécurité des moyens matériels, humains et légaux, à même de leur permettre de s'acquitter au mieux de leur mission de préservation de la sécurité et de la stabilité, dans le plein respect de la loi.

Ton Premier Serviteur s'engage, devant Dieu et devant toi, de continuer à veiller à la sauvegarde des valeurs fondatrices sacrées de la Nation. Animé d'une foi inébranlable en notre pays et d'une ferme détermination à construire notre propre avenir, Nous continuerons à oeuvrer sans relâche à la réalisation du Grand dessein de la Nation et des objectifs stratégiques que Nous nous sommes fixés. Nous estimons, à cet égard, que la transition démocratique constitue la voie la plus efficiente, à même de permettre au développement économique du pays d'atteindre sa vitesse de croisière, conforté par une croissance forte et soutenue, dans une société équilibrée et solidaire, où toutes les couches sociales - et plus particulièrement la classe moyenne - sont appelées à jouer le rôle qui leur revient, et à encourager l'esprit d'initiative, de créativité et les valeurs d'une citoyenneté engagée. Puisse le Très-Haut Nous prêter la force et la sagesse pour te conduire et t'accompagner sur cette voie longue, avec clairvoyance et détermination.

"Dis-leur : Voici mon sentier; je vous appelle à Dieu par des preuves évidentes; moi et ceux qui me suivront". Véridique est la Parole de Dieu le Très-Haut.

Wassalamoualaïkoumwarahmatoullahiwabarakatouh".

Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé à la Nation, le 18 mai 2005 (Initiative Nationale pour le Développement Humain) INDH

"Louange à Dieu.

Paix et salut sur le Prophète.

Sa famille et Ses compagnons.

Cher peuple.

Ainsi que tu le sais, depuis que j'ai assumé la charge suprême d'assurer la conduite de la nation, J'ai toujours été attentif à tes préoccupations, soucieux de répondre à tes aspirations, veillant constamment à t'associer à la recherche des solutions appropriées pour relever les grands défis qui se posent à notre nation, dans un esprit empreint d'espérance, de volontarisme et d'engagement.

C'est dans ce même esprit, et après une réflexion qui a mûri au fil des déplacements et des visites que J'ai effectués à travers les différentes régions du Royaume pour M'enquérir de ta situation, que J'ai décidé de t'entretenir, aujourd'hui, d'une question qui se trouve au cœur de notre projet de société, une question qui préoccupe et interpelle instamment la nation dans son ensemble : institutions, acteurs politiques, syndicaux et économiques, société civile, et plus encore, familles et l'ensemble des citoyens.

Nous entendons par là la problématique sociale, qui constitue, pensons-Nous, le défi majeur à relever pour la concrétisation de notre projet de société et de développement. En effet, Nous avons décidé, avec l'aide de Dieu, de Nous y atteler en lançant une nouvelle initiative qui se veut novatrice et ambitieuse, à savoir : " l'Initiative Nationale pour le Développement Humain ".

Cette initiative s'inscrit dans la vision d'ensemble qui constitue la matrice de notre projet sociétal, modèle bâti sur les principes de démocratie politique, d'efficacité économique, de cohésion sociale et de travail, mais aussi sur la possibilité donnée à tout un chacun de s'épanouir en déployant pleinement ses potentialités et ses aptitudes.

C'est dans cette vision équilibrée et portée vers l'avenir, que s'inscrivent, du reste, les réformes fondamentales et les projets structurants que Nous avons engagés, ainsi que les progrès et les acquis aujourd'hui engrangés, notamment dans les domaines de la consolidation de l'Etat de droit, de l'élargissement de l'espace des libertés, de la promotion des droits de la femme, de l'enfance et des catégories sociales démunies et fragiles.

Nous avons franchi des étapes importantes dans le processus de construction d'une économie moderne et performante, à travers les multiples projets d'infrastructure et de mise à niveau de l'appareil productif national, et les divers dispositifs de promotion de l'investissement et de l'initiative privée, ainsi qu'à travers les politiques sectorielles et les programmes de développement régional, lancés récemment par Nos soins dans les régions de l'Oriental et de Souss-Massa-Daraâ, pour étayer les réalisations accomplies depuis quelques années déjà dans les Régions du Sud et du Nord du Royaume.

Nous avons également veillé à la disponibilité des moyens et des mécanismes à même d'impulser le processus de développement - notamment le Fonds Hassan II pour le développement économique et social- et d'accélérer la réalisation des programmes nationaux d'adduction d'eau potable, d'électrification intégrale du monde rural et de son désenclavement.

Cher peuple.

L'initiative que Nous lançons aujourd'hui est une autre pierre qui vient conforter cet édifice. Elle part ainsi de quatre points de repère principaux, qui en constituent le bien-fondé et la philosophie d'action.

Elle part, d'abord, des données objectives qui constituent les termes de la problématique sociale au Maroc. Des données qui montrent que de larges franges de la population marocaine et des zones entières du territoire national vivent dans des conditions difficiles et parfois dans une situation de pauvreté et de marginalisation, qui est incompatible avec les conditions d'une vie digne et décente que Nous souhaitons pour Nos citoyens.

En effet, de nombreux quartiers et bidonvilles, urbains ou périurbains, et plusieurs communes, situées pour leur grande majorité en milieu rural, connaissent des situations difficiles marquées par l'insuffisance des accès aux équipements et services sociaux de base, offrant ainsi des terreaux propices à l'aggravation des problèmes d'analphabétisme, de chômage et d'exclusion, ou de déscolarisation, et pâtissant des faibles opportunités d'emploi et d'activités rémunératrices.

Une telle situation est, certes, inacceptable. Mais, se contenter d'en établir le diagnostic n'est guère suffisant et n'a réellement d'utilité que s'il se conjugue à une action sérieuse et porteuse d'améliorations concrètes.

La vérité du diagnostic social devra, ainsi, être appréciée à l'aune de la noblesse de Notre motivation et de la grandeur de Notre ambition pour le progrès social.

Aussi, toute exploitation de la misère sociale à des fins politiciennes ou pour nourrir des velléités extrémistes ou encore pour cultiver un sentiment de pessimisme, de défaitisme et de désespoir, relève-t-elle de la pure malhonnêteté et de la mystification et ne saurait être moralement acceptée.

Notre Initiative procède, en second lieu, d'une conviction selon laquelle la mise à niveau sociale, tâche par ailleurs complexe et de longue haleine, ne peut relever de l'assistance ponctuelle ou de l'action caritative spontanée ou encore d'un devoir éthique ou d'un acquit de conscience.

Tout en veillant à ce que chacun demeure constamment imprégné de ces vertus et de leurs bienfaits louables, Nous estimons que le développement efficace et durable ne peut se concrétiser que par le biais de politiques publiques intégrées, s'inscrivant dans le cadre d'une entreprise cohérente, d'un projet global et d'une forte mobilisation tous azimuts, où les dimensions politique, sociale, économique, éducationnelle, culturelle et écologique, se conjuguent et se complètent.

Aussi, en veillant à la concrétisation de ce projet, Notre ultime dessein est-il d'élargir le cercle des opportunités et les espaces de choix qui s'offrent à l'homme et à la femme marocains.

Toutefois, cela ne saurait être possible que par un effort d'éradication de la pauvreté et des dénuements qui limitent les potentialités du citoyen marocain et empêchent sa pleine participation à la vie sociale et économique.

Si le niveau de croissance économique est insuffisant et inéquitable dans la mesure où ses dividendes ne profitent pas à l'ensemble des populations et des régions du pays, d'autant que certaines continuent à pâtir de la marginalisation et de la dégradation des conditions de vie, il importe de noter, en même temps, que l'inclusion souhaitée ne saurait être considérée, selon une vision simpliste et étriquée, comme un fardeau qui pèse sur la croissance, dès lors qu'elle en est à la fois la condition et le catalyseur.

Le troisième point de repère de l'Initiative est lié au choix de l'ouverture sur le monde, choix que Nous avons fait et que Nous assumons. Le monde ne cesse, en effet, de changer autour de nous, et de nous imposer davantage de défis et de vulnérabilités qui fragilisent nos liens sociaux et territoriaux et véhiculent des standards de consommation, des modes de vie et des schémas de pensée envahissants, que nous ne pouvons ni éviter ni ignorer.

Aussi, immuniser nos acquis vis-à-vis des retombées de l'ouverture, tout en tirant profit des nombreuses opportunités qu'elle offre, ne peut-il être qu'une entreprise collective mobilisatrice. C'est pourquoi tous les Marocains sont appelés à y prendre part, au lieu de se confiner dans une posture conduisant tout droit à

AUEJSB/ Recueil des Discours, Messages et lettres de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste

l'impasse ou dictant le recours à des solutions individualistes, contraires aux exigences de l'intérêt supérieur de la nation.

L'Initiative part, en quatrième et dernier lieu, des leçons tirées de nos expériences passées et des modèles ayant fait leurs preuves dans certains pays, en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ces expériences montrent que ce défi ne saurait être relevé que par une définition rigoureuse des objectifs et une mobilisation générale en vue de leur réalisation.

Elles renseignent, en outre, sur la limite des approches de développement strictement sectorielles, isolées et non intégrées, et sur les dysfonctionnements que génère la grande dispersion des efforts, des ressources et des intervenants.

En revanche, ces expériences attestent de la pertinence des politiques de ciblage des zones et des catégories les plus démunies, autant que de l'importance d'une participation des populations pour une meilleure appropriation et viabilité des projets et des interventions, ainsi que des vertus des approches contractuelles et partenariales, outre le dynamisme du tissu associatif et des acteurs du développement local et de proximité.

Partant de ces atouts, de ces référentiels et des enseignements tirés des expériences passées, l'Initiative que Nous lançons aujourd'hui doit se décliner sous le signe de la citoyenneté réelle et agissante, et procéder d'une démarche résolument novatrice et d'une méthodologie d'action qui allie ambition, réalisme et efficacité, et se traduise par des programmes pratiques, bien définis et intégrés. Trois axes principaux lui ont ainsi été fixés :

Premièrement, s'attaquer au déficit social dont pâtiennent les quartiers urbains pauvres et les communes rurales les plus démunies, et ce par l'élargissement de l'accès aux équipements et services sociaux de base, tels que la santé et l'éducation, l'alphabétisation, l'eau, l'électricité, l'habitat salubre, l'assainissement, le réseau routier, les mosquées, les maisons de jeunes et les infrastructures culturelles et sportives.

Deuxièmement, promouvoir les activités génératrices de revenus stables et d'emplois, tout en adoptant une action plus imaginative et plus résolue en direction du secteur informel. A cet égard, Nous appelons aussi bien le gouvernement que les différents partenaires à faire des prochaines assises nationales sur l'emploi une occasion propice pour engager un dialogue ouvert et constructif et formuler des propositions concrètes pour enrayer le chômage des jeunes.

Troisièmement, venir en aide aux personnes en grande vulnérabilité, ou à besoins spécifiques, pour leur permettre de s'affranchir du joug de la précarité, de préserver leur dignité et d'éviter de sombrer soit dans la déviance, soit dans l'isolement et le dénuement extrême.

Pour ce faire, et compte tenu de l'impossibilité matérielle d'assurer une couverture exhaustive et concomitante de toutes les régions et de toutes les catégories, il a été jugé pertinent d'adopter des critères objectifs d'urgence pour déterminer les bénéficiaires à titre prioritaire.

Ainsi, dans une première étape de son lancement, l'Initiative ciblera le renforcement de la mise à niveau sociale de 360 communes parmi les plus pauvres du monde rural, et de 250 quartiers pauvres, en milieu urbain et périurbain, médinas anciennes et bidonvilles, où sévissent les manifestations les plus criantes de l'exclusion sociale, du chômage, de la délinquance et de la misère.

Elle visera, également et de manière progressive, la mise à niveau tant des capacités que de la qualité des centres d'accueil existants, ou la création de nouveaux centres spécialisés, à même d'accueillir et de venir en aide aux personnes en situation de grande précarité, tels les handicapés, les enfants abandonnés, les femmes démunies, sans soutien et sans abri, les vagabonds, les vieillards et les orphelins livrés à eux-mêmes.

Certes, nos moyens sont limités, mais ce n'est pas là une raison pour se résigner à une situation précaire dont Nous ne saurions admettre qu'elle soit une fatalité au regard de Notre peuple et de sa fierté. Notre foi inébranlable en notre génie national, notre potentiel de créativité et nos capacités de travail, nos ressources humaines qualifiées, conjugués à la détermination qui nous anime et que nous devons à nos valeurs authentiques seront nos véritables atouts pour parvenir aux objectifs que Nous avons fixés à cette Initiative vitale.

Afin d'assurer constance et efficacité dans la mise en œuvre de cette Initiative, et de concilier, d'une part, la contrainte inhérente à la durée limitée de chaque mandat parlementaire ou gouvernemental et, d'autre part, la nécessité de pérenniser cette Initiative de portée nationale, Nous avons fixé un échéancier pour sa mise en œuvre en l'échelonnant sur le court, le moyen et le long terme.

Sur le court terme, Nous avons chargé le Premier ministre de veiller à ce que le Gouvernement s'attelle à donner corps à cette nouvelle Initiative, dans sa première phase, sous forme de programmes et de projets intégrés et tangibles sur le terrain. Il lui appartient de soumettre à Notre haute appréciation, dans les trois mois à venir, un plan d'action complet répondant aux objectifs de l'Initiative.

Sur le moyen terme, il incombe à la classe politique, dans la perspective des échéances partisans et électorales, auxquelles elle se prépare à l'horizon de 2007, d'inscrire au c ur de ses préoccupations l'élaboration de projets concrets. Le but est de donner corps à cette Initiative, eu égard à ses objectifs de développement, qui sont au centre des préoccupations quotidiennes du peuple et constituent la pierre angulaire pour la réhabilitation de l'action politique.

Sur le long terme, Ma grande ambition, qui est aussi la tienne, cher peuple, est de hisser les indices de développement humain dans notre chère patrie à un niveau comparable à celui des pays développés.

Soulignant le caractère national et global de cette Initiative, Nous avons donné Nos instructions à Notre premier ministre pour qu'il la soumette au Parlement dans le cadre d'une séance spéciale, afin qu'elle recueille tout l'appui qu'elle requiert.

De manière générale, Nous appelons le gouvernement à adopter une démarche d'écoute et de concertation avec toutes les forces vives de la nation, en l'occurrence les partis politiques, les syndicats, les collectivités locales, les organisations de la société civile et le secteur privé, mais aussi les citoyens avisés ayant à c ur de s'impliquer dans l'action du développement.

Nous l'appelons aussi à adopter un plan d'action fondé sur les principes de bonne gouvernance, à savoir la responsabilité et la transparence, les règles de professionnalisme, la large participation des citoyens, l'intégration et la rationalisation des interventions des établissements et organismes publics, ainsi que le suivi et l'évaluation permanente des réalisations.

Sur le plan du financement, Nous avons décidé que l'Initiative nationale pour le développement humain soit adossée à des ressources pérennes et d'un niveau substantiel, inscrites au budget général de l'Etat.

A cet égard, il importe de mettre fin aux palliatifs et aux demi-mesures qui sont aussi stériles qu'éphémères. En outre, le financement de l'Initiative doit être déployé selon un mécanisme financier spécifique apte à garantir, outre la viabilité des ressources, un assouplissement efficient des procédures de mise en œuvre.

Nous voulons insister, à cet égard, qu'il ne sera fait recours à aucun nouvel impôt ou charge fiscale, ni pour le citoyen ni pour l'entreprise.

La mise en œuvre de l'Initiative nationale pour le développement humain devra, par ailleurs, être l'occasion pour faire émerger, dans notre pays, une véritable ingénierie sociale, à travers l'innovation dans les types d'intervention, économes en moyens et à impact maximal, étayés par des ressources humaines qualifiées et par des mécanismes d'observation vigilante et objective des phénomènes de pauvreté et d'exclusion.

Cher peuple.

L'Initiative nationale pour le développement humain n'est ni un projet ponctuel, ni un programme conjoncturel de circonstance. C'est un chantier de règne, ouvert en permanence.

Il ne s'agit pas non plus d'un changement de cap ou d'une remise en cause de l'échelle des priorités. Il s'agit plutôt d'une réaffirmation tangible de notre engagement, car Nous ne cessons, à toute occasion, de réaffirmer la priorité et la permanence des combats que nous menons dans les domaines de la mise à niveau du capital humain, du renforcement de la compétitivité de l'économie nationale, de la promotion de l'investissement, de l'initiative privée et de l'exportation, dans le cadre des diverses politiques sectorielles.

A cet égard, Nous soulignons une fois de plus, le rôle déterminant de la mise en œuvre optimale de la réforme du système d'éducation et de formation en tant que levier capital de mobilité et d'intégration sociales, ainsi que le besoin pour notre pays de disposer d'une stratégie d'action maîtrisée à long terme par un développement rural effectif et une exploitation judicieuse et optimale de nos ressources agricoles.

Tenant fermement au devoir de solidarité à l'égard du monde rural pour pouvoir faire face aux situations pressantes consécutives à une année agricole difficile, Nous réaffirmons la nécessité pour le gouvernement de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent pour surmonter la conjoncture actuelle.

Cher peuple.

Telle est la voie qui fera que le Maroc demeurera une nation vivante et un pays en marche. Tel est le projet, noble, autour duquel Nous appelons, au-delà des clivages et des calculs étriqués et dans un esprit de sacrifice et d'abnégation, à l'adhésion et à la mobilisation de tous.

Imprégné de la culture de l'évaluation et de la nécessité pour tous les acteurs d'être comptables de leurs actes dans l'exercice de leurs fonctions, culture que Nous entendons voir ancrée dans la gestion de la chose publique, Nous nous donnons rendez-vous dans les trois années qui viennent pour faire l'évaluation des résultats de cette nouvelle Initiative et mesurer les changements positifs et palpables qui en auront découlé dans la vie des citoyens.

Nous nous devons tous de prendre le ferme engagement d'œuvrer sans relâche en vue d'arracher les catégories et les régions défavorisées à l'emprise de la pauvreté, de l'exclusion et du sous-développement, de leur permettre de prendre en charge leur propre essor, et de réaliser le développement humain durable, qui constitue le véritable combat du Maroc d'aujourd'hui et de demain.

+Dis : Agissez, Dieu verra votre action, ainsi que Son envoyé et les croyants+. Véridique est la parole de Dieu.

WassalamouAlaïkoumWarahmatullahiWabarakatuh".

Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion de la Fête du Trône Tanger, le 30/07/2005

"Louange à Dieu.

Paix et salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses compagnons.

Cher peuple.

La Fête du Trône que nous célébrons cette année revêt un caractère très particulier d'autant plus qu'elle coïncide avec la commémoration du cinquantenaire de l'indépendance.

Aussi, et à l'occasion de cette fête qui marque le sixième anniversaire de Mon intronisation pour présider aux destinées de la Nation, ai-Je jugé utile de faire du présent discours le moment de marquer une pause collective pour méditer ensemble sur la ferveur de la fibre patriotique à laquelle le Maroc doit d'avoir recouvré sa souveraineté, et aussi raffermir et ancrer les valeurs de citoyenneté responsable.

En effet, la concrétisation de ces idéaux constitue une finalité en soi, mais aussi le moyen idoine pour donner leur plein essor aux grands chantiers mis en route dans le cadre de l'Initiative nationale pour le Développement humain, que Nous nous sommes engagé à mettre en œuvre en vertu d'un pacte scellé entre nous par une unanimité sans faille autour des valeurs immuables et des grands choix de la nation. Et c'est dans la parfaite symbiose qui a toujours prévalu entre le Trône et les Marocains, que nous puisons la force sans cesse renouvelée qui nous anime, ainsi que les ressorts nécessaires pour édifier le Maroc de l'unité, de la démocratie et du progrès. Tel est le défi majeur que Nous nous efforçons résolument de relever en engageant une série de réformes profondes. Si tout édifice solidement bâti et stable a ses fondations, toute religion ses fondements, et tout Etat fort ses propres piliers nationaux, la citoyenneté pleine et entière, que Nous souhaitons pour l'ensemble des Marocains, repose, elle aussi, sur ses référentiels religieux et nationaux historiques, à savoir l'Islam, la Monarchie, l'intégrité territoriale et la démocratie.

En effet, l'Islam sunnite malékite, modéré et ouvert que la Commanderie des Croyants a toujours veillé à protéger et dont elle s'est attachée à préserver la pureté des préceptes de tolérance qu'il prône, tout en garantissant la liberté des pratiques cultuelles, a fourni depuis toujours le réceptacle et le creuset où s'est opéré, avec bonheur, le brassage de toutes les composantes constitutives de l'identité nationale, dans son unité, la richesse et la diversité de ses divers et multiples affluents civilisationnels.

Tout en demeurant attaché à la spécificité qui distingue la Monarchie marocaine dans ce qu'elle a d'essentiel, à savoir sa légitimité religieuse et constitutionnelle, sa fibre populaire et son patriotisme historique, Nous l'avons hissé au rang de Monarchie citoyenne, à travers les progrès démocratiques accomplis, l'action menée en matière de développement et le travail de mobilisation et de proximité réalisé sur le terrain.

Monarchie citoyenne et agissante qui incarne les spécificités de l'identité marocaine, elle est aussi en phase avec la volonté populaire et au diapason des nouvelles exigences de la bonne gouvernance. Elle sait à quel point il importe de préserver l'unité, la confiance et la stabilité, qui sont autant de préalables pour la réalisation des projets structurants et la concrétisation des grands choix nationaux, avec tout ce que cela suppose en termes de mobilisation et d'efforts inscrits dans la durée, nonobstant la succession des mandats dévolus aux institutions constitutionnelles.

Par ailleurs, l'attachement à l'intégrité territoriale de ton pays, dont tu as, cher peuple, fait preuve de génération en génération, relève intrinsèquement de ton patriotisme séculaire, et représente en même temps une valeur fondamentale de la citoyenneté moderne et agissante. C'est dire que ton attachement

permanent et indéfectible à la marocanité de ton Sahara se pose en termes d'existence et non de frontières et de distance.

A cet égard, Nous te rendons hommage, cher peuple, pour l'unanimité et la mobilisation dont tu as donné une nouvelle illustration récemment. Nous saluons également l'élan patriotique sincère manifesté par Notre fidèle communauté résidant à l'étranger, ainsi que la vigilance, la fermeté, le sang-froid et l'attachement à la primauté de la loi, que les pouvoirs publics, civils et militaires, les forces de sécurité, la Gendarmerie Royale et les Forces auxiliaires, ont montrés face aux manœuvres lamentables visant les symboles de ta souveraineté et cherchant à te provoquer et à porter atteinte à ton sentiment national.

Par ailleurs, Nous saluons ton engagement ferme, ton opposition intraitable et ton refus catégorique du mercantilisme politicien effrontément opportuniste voué à une exploitation vile et abjecte de la situation dramatique imposée aux prisonniers marocains détenus sur le territoire algérien, en violation flagrante des règles les plus élémentaires du droit humanitaire international.

Le Maroc, sincèrement attaché aux pactes et conventions afférents à ce droit, dans leur globalité, n'entend aucunement abandonner à son sort l'un quelconque de ses citoyens. Il ne cessera pas d'exhorter la communauté internationale à assumer ses responsabilités pleines et entières dans cette affaire. En effet, ce dossier ne saurait être clos de façon effective et équitable sans que soit levé le voile sur le sort de tous les disparus et que les personnes libérées soient dédommagées des préjudices subis. Cela exige aussi de lever le siège qui frappe les déportés dont la situation représente une aberration inédite dans le monde. En effet, ces personnes ne sont pas traitées comme des réfugiés, soit parce que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés est empêché de superviser leurs camps, de les recenser et de s'assurer de leur identité, soit parce qu'ils sont privés du droit du retour librement consenti à leur mère patrie, le Maroc.

A cette occasion, Nous en appelons à tous Nos fidèles sujets, qui sont attachés à leur marocanité et qui souffrent du siège injuste qui leur est imposé à Tindouf, pour qu'ils retournent dans leurs familles et auprès des leurs. En effet, la Patrie, clémentine et miséricordieuse, accueille à bras ouverts tous ses fils repentis qui rentrent dans son giron magnanime et protecteur, leur offrant toutes les conditions requises pour jouir d'une citoyenneté pleine et entière et vivre dans la liberté et la dignité.

Confirmant, par ailleurs, l'attachement du Maroc à la légalité internationale, Nous réitérons qu'il est toujours disposé à engager des négociations sérieuses pour trouver une solution politique consensuelle et définitive au conflit artificiel créé autour de la marocanité de son Sahara, une solution mutuellement acceptable qui recueille l'appui des Nations Unies et confère une autonomie à nos provinces du Sud, dans le cadre de la souveraineté du Royaume, de son unité nationale et de son intégrité territoriale. L'attachement du Maroc à cette position réaliste et équitable se fonde sur une stratégie multidimensionnelle. Outre le fait qu'elle incarne l'orientation résolument démocratique prise par notre pays, cette position traduit aussi notre volonté de réaliser une intégration maghrébine sur des bases saines et solides. Elle tient aussi compte de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité des peuples du Bassin méditerranéen, ainsi que des pays du Sahel, frères et amis. Elle a également pour ambition d'empêcher cette région sensible de l'Afrique de se faire happer par l'engrenage du terrorisme et de la balkanisation, dont nul ne peut prétendre être à l'abri de leurs graves menaces et du chaos qu'ils recèlent.

S'attachant à impliquer les différentes forces vives de nos provinces du Sud dans la gestion de leurs affaires, Nous avons décidé une restructuration du Conseil Royal Consultatif pour les Affaires du Sahara, permettant d'y assurer une représentativité équilibrée et crédible à même d'en faire une force de proposition et une institution agissante et efficiente œuvrant pour l'essor de ces provinces, qui Nous sont si chères, et pour la défense de leur marocanité.

Nous sommes convaincu que la démocratie est une exigence fondamentale pour l'émergence d'une citoyenneté authentique. Aussi, Nous sommes-nous employé à en développer les institutions et à en impulser les mécanismes. Nous avons ainsi doté la société marocaine d'un Code avancé et pionnier de la famille, considérée, du reste, comme la première pépinière où se cultivent et s'inculquent les valeurs de citoyenneté.

Soucieux de toujours répondre aux préoccupations réelles et aux aspirations légitimes et raisonnables de tous les citoyens - qu'ils résident au Royaume ou à l'étranger -, Nous avons décidé, en Notre qualité de Roi Commandeur des Croyants (Amir Al-Mouminine), de conférer à l'enfant le droit d'obtenir la nationalité marocaine de sa mère.

Ainsi, Nous confirmons Notre ferme volonté de conforter et consolider les avancées majeures couronnées par le Code de la Famille qui a consacré des droits et des obligations fondés non seulement sur le principe d'égalité entre l'homme et la femme, mais également et essentiellement sur la volonté de garantir les droits de l'enfant, de préserver la cohésion de la famille et de protéger son identité nationale authentique.

Et parce que Nous tenons à une mise en œuvre démocratique et exhaustive de cette réforme puisée dans la vertu et la justice, et dictée par la volonté de raffermir les liens familiaux, Nous donnons Nos instructions au gouvernement pour qu'il procède diligemment au parachèvement de la procédure de traitement et d'approbation des demandes d'obtention de la nationalité marocaine, qui remplissent toutes les conditions juridiques requises. Nous le chargeons également de soumettre à Notre Haute Appréciation des propositions rationnelles pour amender la législation relative à la nationalité et l'harmoniser avec le Code de la Famille. Cette révision se doit de répondre aux nobles objectifs précités que la Nation, dans toutes ses composantes, appelle de ses vœux, et de tenir compte de la nécessité d'éduquer les jeunes en leur inculquant les valeurs de la citoyenneté marocaine responsable.

Nous sommes conscients de la mission vitale que remplit l'école, en synergie avec la famille, pour édifier la société de solidarité, d'équité et d'égalité des chances dont Nous nous efforçons de consolider les piliers. Nous mesurons aussi l'importance du rôle qu'elle joue pour préparer les générations montantes à exercer leurs droits, à assumer leurs obligations et à intégrer le monde de l'information et de la communication. Aussi, avons-Nous placé en tête des réformes globales et profondes que Nous conduisons, l'adoption d'une Charte nationale pour l'Education et la Formation. Dans le souci constant qui Nous anime d'en assurer une mise en œuvre optimale et de développer de la sorte nos ressources humaines - qui constituent notre vraie richesse-, Nous procéderons à l'installation du Conseil supérieur de l'Enseignement, dont Nous avons élaboré le Dahir, pour qu'il remplisse la mission qui lui est dévolue en tant qu'institution constitutionnelle représentative ayant vocation de donner des avis, de faire des propositions constructives, d'établir des prévisions et d'assurer une évaluation objective d'un chantier aussi vital.

Nous sommes également déterminés à renforcer les instances chargées de l'encadrement et de la représentation des citoyens. Il s'agit en l'occurrence des partis politiques qui assument leur mission démocratique consistant à favoriser l'émergence d'élites aptes à assurer une bonne gestion des affaires publiques. Notre but ultime en la matière est de doter notre pays d'institutions représentatives crédibles, issues d'élections libres à même de faire émerger un paysage politique rationnel. Fondé, d'une part, sur une majorité homogène et s'entendant sur un programme gouvernemental commun, et, d'autre part, sur une opposition constructive, ce paysage politique devrait s'articuler sur deux pôles concurrentiels et complémentaires pour servir les intérêts supérieurs de la Nation et des citoyens.

De même, Nous attendons des organisations syndicales et des chambres professionnelles qu'elles jouent activement leur rôle dans la dynamisation des entreprises, dont elles sont des partenaires contribuant à leur réussite et à leur pérennisation. Nous rendons également hommage aux acteurs de la société civile pour les

efforts qu'ils déploient généreusement en vue de promouvoir les valeurs de citoyenneté et développer l'économie sociale qui contribue à créer les conditions d'une vie digne.

Les médias constituent, à leur tour, un partenaire clé pour ancrer et consacrer les valeurs de citoyenneté positive. Aussi tenons-Nous sincèrement à les voir s'acquitter au mieux de leur noble mission en matière d'information et de sensibilisation de l'opinion publique et d'affermissement de la démocratie.

Cet attachement n'a d'égal que Notre souci de les voir s'astreindre à des normes juridiques, déontologiques et professionnelles, conciliant ainsi entre liberté, responsabilité et respect de l'ordre public, dans le cadre de la suprématie de la loi et de l'autorité de la Justice.

A cet égard, Nous appelons instamment le gouvernement et l'ensemble des acteurs concernés à plus de diligence dans la mise en place d'un nouveau dispositif juridique permettant d'assurer la réforme et la mise à niveau de la presse, de sorte qu'elle puisse remplir sa mission dans la consolidation du principe de la citoyenneté responsable, à l'instar de celle qu'elle a remplie naguère pour attiser et entretenir la flamme du nationalisme et du patriotisme.

Aussi, attendons-Nous de tous les acteurs du champ politique et médiatique qu'ils s'attachent à constituer une force de proposition apte à exprimer, avec objectivité et honnêteté, les véritables préoccupations de l'opinion publique, et qu'ils s'emploient à la sensibiliser et à la mobiliser davantage autour des exigences du combat majeur que le Maroc doit remporter. C'est un combat qui ne saurait être réduit aux joutes des saisons électorales, ni faire l'objet de calculs étriqués ou de conjectures vaseuses et illusoires. Il s'agit plutôt du vrai combat qui doit être livré pour donner son plein essor au développement humain, qui se décline en trois volets selon une conception stratégique que Nous avons cru bon de partager avec toi.

Les progrès enregistrés dans le premier volet pour assurer la modernisation de l'Etat-Nation et conforter l'attachement à son identité unique et aux symboles de sa souveraineté, constituent, certes, un motif de grande fierté pour nous. Ils ne devraient pas, néanmoins, occulter pour nous le fait que l'édification de l'Etat des institutions passe nécessairement par le respect de l'inviolabilité de ces mêmes institutions, et que l'Etat de droit n'est pas viable sans la protection des droits de l'Etat.

A cet effet, nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli ensemble pour atteindre les nobles desseins de la réconciliation dont Nous avons déclenché le processus avant-gardiste. Le premier objectif étant de réconcilier les Marocains avec leur histoire séculaire, notamment à travers la réhabilitation de l'Amazighité. A cet égard, Nous réaffirmons Notre ferme intention d'en poursuivre le développement, d'autant plus qu'il s'agit d'une composante authentique de l'identité marocaine unie.

Outre le passé, l'autre ambition est de réconcilier les Marocains avec leur histoire contemporaine. Et c'est dans cette perspective qu'a été prise l'initiative courageuse de créer l'Instance Equité et Réconciliation, laquelle n'a ménagé aucun effort pour remplir la mission qui lui a été confiée. Nous avons également conféré à cette réconciliation une portée sociale et territoriale, comme Nous lui avons assigné des objectifs de développement, notamment en accordant un intérêt prioritaire aux régions déshéritées et marginalisées.

Toutefois, Notre volonté de donner une portée globale à ce processus courageux et de le placer sous le signe de la citoyenneté agissante, ne saurait s'accomplir pleinement que si les Marocains renouent avec l'esprit d'initiative et d'entreprise, la création de richesses et l'effort productif. Cela est d'autant plus accessible pour nous que nous disposons d'un patrimoine national que nous avons engrangé à partir du choix avant-gardiste que nous avons opéré, celui du libéralisme et de l'économie du marché, et grâce aussi aux réalisations accomplies par notre pays en matière d'infrastructures et d'équipements de base, notamment la construction de barrages, la généralisation de l'approvisionnement en eau potable, et l'électrification du monde rural.

Autres facteurs positifs, l'investissement judicieux des recettes de la privatisation par le biais du Fonds Hassan II pour le Développement économique et social, les progrès considérables enregistrés en matière de maîtrise et d'exploitation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi que le rayonnement international du Maroc et la crédibilité qui lui est reconnue à l'échelle mondiale.

Nous comptons également poursuivre l'action visant à faire du tourisme une locomotive du développement, un pôle d'attraction des investissements, un vecteur de modernité, une passerelle propice à l'interaction civilisationnelle et un modèle des secteurs où nous disposons d'une stratégie claire et bien cernée. Parallèlement, Nous sommes déterminés à poursuivre la réalisation des méga-programmes d'habitat salubre.

A ce propos, Nous insistons pour que cette action s'inscrive dans le cadre de plans d'urbanisation, de sorte que chaque village et chaque bourgade devienne un centre d'activités économiques génératrices d'emplois et de revenus stables et favorisant le sentiment d'attachement à la terre. Nous soulignons également la nécessité de dynamiser le rôle des agences urbaines pour faire de nos villes un espace propice à la cohabitation dans la dignité, la concorde et la convivialité, plutôt que des conglomérats où s'amoncellent des constructions sans âme.

Nous avons ainsi opté pour une démarche globale, appuyée par une ferme détermination d'approfondir et de rationaliser le processus de régionalisation dans le but de créer des zones intégrées et cohérentes aux plans géographique, économique, social et culturel.

Animé de la même volonté, Nous irons de l'avant dans la concrétisation des grands projets structurants Tanger-Med, l'extension du réseau autoroutier, l'amélioration des conditions et de l'environnement de l'investissement productif, ainsi que l'enracinement de la culture de solidarité et le renforcement du rôle de la société civile. Cher peuple.

Quelles que soient l'importance des acquis engrangés et l'ampleur de l'ambition qui Nous anime de mener à bon port le processus de réformes et les chantiers prometteurs mis en route à cet effet, nous devons, avec courage et en toute responsabilité, nous rendre à l'évidence et reconnaître que la citoyenneté authentique restera incomplète et de pure forme, fragile et parcellaire, tant qu'elle n'aura pas été étayée par un contenu économique et social, consolidée par une charge culturelle et protégée par la morale et l'éthique. Voilà pourquoi Nous avons lancé l'Initiative nationale pour le Développement humain, qui se distingue par sa profondeur stratégique, sa portée régionale intégrée et sa vocation comme ferment de solidarité, vouée à la lutte contre le déficit social et les disparités territoriales.

Nous avons déjà entamé sa mise en œuvre par la mobilisation de hautes compétences humaines, de ressources financières pérennes et de moyens d'action efficaces. Aussi, attendons-Nous de la part de la classe politique et des forces vives de la nation, dont Nous saluons l'adhésion unanime à cette l'Initiative, des actes autrement plus importants, à savoir une implication effective dans sa matérialisation sous forme de programmes tangibles menés sur le terrain.

Toutefois, le développement global ne peut se réaliser sans la mise à niveau et la modernisation de notre économie et sans gagner les paris de l'intégration au sein de l'économie mondiale et du libre-échange. Cette exigence est incontournable si l'on veut accélérer le rythme de la croissance, améliorer la compétitivité, accroître la productivité et créer les richesses génératrices d'emplois.

A cet égard, Nous réaffirmons que Nous plaçons la création d'emplois pour les jeunes en tête de Nos préoccupations, d'autant que la réalisation d'un tel objectif permettra de mettre à profit des potentialités intellectuelles et physiques dont notre pays a grandement besoin.

Nous appelons donc le gouvernement à poursuivre son action faisant de l'emploi des jeunes la priorité des priorités, comme Nous convions tous les intervenants à garder à l'esprit que la résolution de ce problème passe nécessairement par la conjugaison de leurs efforts.

A ce propos, Nous estimons qu'ils ne devraient pas appréhender les prochaines assises nationales sur l'emploi comme une simple rencontre occasionnelle entre protagonistes cantonnés dans des positions étriquées, figées et condamnées à déboucher sur l'impasse. Il faudrait plutôt que ces assises constituent une rupture avec les approches traditionnelles réductrices, qui ont fait la preuve de leur inanité. En termes plus explicites, Nous voulons que ces assises marquent un tournant décisif dans les rapports entre des partenaires solidaires, unis par la communauté de destin et ouverts au dialogue constructif, à l'innovation créatrice et à l'initiative individuelle et collective. Le but est de mettre au point des solutions efficaces et d'explorer les perspectives prometteuses sans perdre de vue les contraintes objectives. C'est faire preuve de citoyenneté responsable que de reconnaître et faire admettre la limite des moyens disponibles, et l'accroissement parallèle des besoins pressants, outre les charges financières exceptionnelles et écrasantes occasionnées par le renchérissement de la facture pétrolière et par les aléas et les catastrophes naturelles imprévisibles.

Pour relever ces défis, il incombe à chacun d'assumer pleinement ses responsabilités, à commencer par l'Etat. Celui-ci doit, en effet, jouer pleinement son rôle stratégique en matière de régulation, de réglementation, de prévision, d'incitation, de rationalisation des dépenses, de libéralisation du secteur public et de restructuration des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services. De son côté, le secteur privé se doit de s'investir avec force dans les chantiers de développement, que ce soit à travers ses entreprises citoyennes, dont Nous saluons les efforts, ou à travers celles - surtout petites et moyennes - qui sont confrontées à des difficultés objectives et qui méritent d'être soutenues. Il importe enfin de mettre un terme à l'économie de rente, tant au niveau de l'entreprise que dans le secteur bancaire.

Le succès que Nous escomptons sur ces trois volets, et même dans toutes les réformes réalisées, reste tributaire de l'usage que nous ferons de la bonne gouvernance, qui représente, du reste, le mécanisme idoine pour favoriser l'émergence de la citoyenneté dans son acception la plus parfaite. A cet effet, il faut surtout poursuivre la réforme de la Justice, en toute responsabilité et avec toute la rigueur requise, tant il est vrai qu'une Justice indépendante et intègre est un facteur clé pour instaurer la confiance et la primauté de la loi, conditions sine qua non pour stimuler l'investissement et le développement. Il importe aussi d'accélérer le processus de modernisation de l'administration pour que celle-ci gagne en efficacité et fasse du service public et de la proximité du citoyen sa préoccupation majeure.

Dans ce cadre, Nous insistons sur la nécessité de moraliser la vie publique en veillant à combattre toutes les formes de corruption et de détournement des richesses du pays et des deniers publics. Nous considérons aussi que tout abus de pouvoir ou trafic d'influence est un crime contre la Patrie, non moins répréhensible qu'une atteinte à ses valeurs sacrées. Aussi insistons-Nous sur le sens du devoir et la nécessité de transparence, de contrôle et d'évaluation, ainsi que sur l'obligation de rendre des comptes et ce, dans le cadre de la suprématie de la loi et sous l'autorité d'une Justice indépendante, intègre et efficiente.

Telle est la voie à suivre pour donner corps à une citoyenneté marocaine constructive et bien l'outiller pour opérer son insertion dans le système de valeurs universelles, surtout dans un monde réduit à la taille d'un petit village planétaire, caractérisé par la multiplication des acteurs qui influent sur le rythme d'évolution des orientations et des courants qui le traversent.

Aussi, et pour nous assurer une présence et un rôle agissant dans ce tumulte planétaire, sommes-nous appelés à suivre, de façon encore plus percutante, la stratégie offensive que nous avons adoptée, en puisant dans les ressorts de la diplomatie parallèle, parlementaire, partisane, économique, culturelle, médiatique et

associative. Cela se fera dans le cadre d'un plan intégré et cohérent s'appuyant sur l'élargissement déjà entamé des trois cercles concentriques que sont le bon voisinage, la solidarité agissante et le partenariat stratégique.

Cette politique doit s'attacher à approfondir l'action visant à faire connaître en permanence la justesse et la sacralité de la question de notre intégrité territoriale et à privilégier le règlement pacifique des différends et l'intégration économique régionale.

Il importe, en outre, d'œuvrer pour une interaction fructueuse avec les pays du Nord, pour l'avènement d'un système mondial plus sûr, plus équilibré, plus équitable et plus fermement attaché à la légalité internationale et aux idéaux universels. De même que s'impose la consolidation de la coopération Sud- Sud, à travers la mise en œuvre de projets tangibles qui répondent aux besoins pressants des populations les plus démunies et les plus éprouvées. En réaffirmant, à ce propos, notre soutien constant, concret et efficient en faveur du développement humain durable des pays d'Afrique, Nous saluons, en particulier, le dévouement dont ont fait preuve les cadres médicaux de nos Forces Armées Royales, pour donner une illustration concrète de la noblesse de notre solidarité humaine et fraternelle avec les peuples africains frères. Si nous sommes fiers des acquis engrangés par le processus politique de consolidation de l'Etat moderne, fort de la démocratie et de la suprématie de la loi, il nous incombe de veiller à protéger cet Etat et à en raffermir l'ancrage. Nous nous devons, avec la même détermination, de redoubler d'efforts dans le second volet portant sur la réalisation des réformes et des projets structurants, pour les faire passer de l'étape de décollage à celle de la vitesse de croisière et du stade de l'accumulation des résultats quantitatifs à celui du progrès qualitatif, de sorte qu'ils puissent rejoindre le train des secteurs les plus avancés.

Quant au volet essentiel que représentent le développement humain et la bonne gouvernance institutionnelle et économique, il exige de nous une forte mobilisation pour gagner les paris décisifs y afférents. Cet objectif requiert un usage judicieux de notre riche patrimoine national, dans une parfaite symbiose entre le Trône et le Peuple. Il importe aussi de tirer le meilleur parti du potentiel sans cesse renouvelé que symbolise notre choix démocratique authentique, tant il est vrai que ce sont là les meilleures armes pour remporter le combat du développement global.

Nous poursuivrons, par la volonté de Dieu, notre marche vers le progrès et les réformes. Notre ultime objectif est de t'assurer, cher peuple, la grandeur et la prospérité auxquelles tu aspires. Nous resterons fidèle en cela à la voie tracée par Nos ancêtres bénis, notamment Notre Grand-père et Notre Père vénérés, Leurs Majestés les Rois Mohammed V, Libérateur du Maroc, et Hassan II, Bâtitteur de son Etat moderne - Puisse le Très-Haut perpétuer et sanctifier leur mémoire.

Nous savons que Dieu tiendra Sa promesse sincère de rétribuer tous ceux qui œuvrent avec foi et loyauté, comme le rappelle ce verset du Saint Coran : "Si Dieu sait la bienveillance de vos cœurs, Il saura vous combler de Ses bienfaits". Avérée est la Parole de Dieu.

Wassalamoualaikoumwarahmatoullahiwbarakatouh".

Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion de la rencontre nationale pour le lancement du Code de l'Urbanisme, le 3 octobre 2005 - Rabat

"Louange à Dieu.

Prière et salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Mesdames, Messieurs.

Il Nous est agréable de Nous adresser aux participants à cette rencontre nationale consacrée à l'examen de la question de l'urbanisme et des différents aspects y afférents, et destinée à poser de solides fondations pour la mise en place d'un Code moderne de l'urbanisme, régi par des principes bien définis, reposant sur de puissants piliers, prévoyant des mécanismes rigoureux et voué à des desseins clairement établis.

A cet égard, Nous saluons cette pause pour mener une réflexion sur la réforme de l'urbanisme. Elle s'inscrit, du reste, dans le cadre du renforcement des grands chantiers de réforme que connaît notre pays dans tous les domaines, notamment celui de l'habitat et de l'urbanisme.

En effet, Nous avons placé ce secteur en tête de nos politiques publiques, en en faisant un axe stratégique de l'Initiative nationale pour le Développement humain que Nous avons lancée, et dont Nous veillons à la mise en œuvre effective sur le terrain. Nous en avons également fait une pierre angulaire du nouveau concept de l'autorité qui se fonde sur la proximité, la dynamisation du processus de développement et la suprématie de la loi. Nous en avons fait un puissant pilier pour favoriser l'accès à un logement décent, considéré comme élément fondamental d'une citoyenneté pleine et entière.

Il Nous a déjà été donné à maintes occasions d'attirer l'attention des responsables et des autres parties prenantes, tant au niveau national que local, sur les dysfonctionnements manifestes qui affectent le tissu urbanistique, et que Nous avons observés de près lors des tournées d'information sur le terrain que Nous avons effectuées à travers les différentes régions du Maroc.

A cet égard, Nous avons donné Nos instructions au Gouvernement et aux responsables locaux, élus et autorités, pour mettre un terme aux différents dépassements et infractions, en les réprimant fermement et sans la moindre complaisance.

En effet, l'aggravation de ces forfaits ne constitue pas seulement une menace pour la sécurité des citoyens, mais elle compromet aussi l'harmonie du paysage urbanistique, volet essentiel du projet sociétal que Nous entendons mettre en œuvre. Aussi appelons-Nous à nouveau les pouvoirs publics à faire face aux différentes violations et à les prévenir par une stricte application de la loi.

Parallèlement à cela, Nous avons veillé au lancement de très vastes chantiers qui renforcent l'offre de logements adéquats en faveur des catégories à revenu limité et remédient au phénomène de l'habitat insalubre, à travers des opérations de relogement des familles vivant dans les bidonvilles, et la restructuration et l'intégration des quartiers marginaux.

Par ailleurs et pour conforter les efforts entrepris par Notre gouvernement, il devient nécessaire de procéder à la révision et à la modernisation du dispositif de l'urbanisme en vigueur dans notre pays, qui a certes connu quelques réformes ces deux dernières décennies, mais celles-ci sont restées plutôt limitées, sans parler de certains textes juridiques qui remontent au début du siècle passé.

Notre but ultime est donc d'adapter ce dispositif à la dynamique urbanistique que connaît le Royaume et de le mettre en phase avec la cadence de développement enregistrée dans plusieurs secteurs vitaux liés à l'investissement, à l'industrie, au tourisme et à l'habitat.

Du fait de la caducité, de la dispersion et de l'incompatibilité de certaines de ses normes, et eu égard à la prédominance de son caractère organisationnel et procédural hermétique, le dispositif actuel de

l'urbanisme favorise en fait la prolifération anarchique d'activités informelles qui sont autant d'expédients pour verser dans l'économie de rente et la fraude fiscale.

Il se dresse comme un obstacle contrariant la tendance visant à stimuler les initiatives d'investissement génératrices d'emplois. Pis encore, composer avec ce dispositif passe souvent désormais par la pratique de l'exception, érigée en règle, ou au moyen de complicités frauduleuses ou de comportements anarchiques favorisant la spéculation immobilière.

Cette situation sévit à un moment où il est devenu impératif que ledit dispositif contribue avec toute l'efficacité voulue à la mise à niveau de nos villes et de nos villages pour en faire des espaces accueillants et à même de drainer les investissements. Cela est d'autant plus indispensable que le Royaume s'est inscrit dans un contexte d'ouverture et d'adhésion à la mondialisation, avec la nécessité qui en découle de renforcer nos capacités concurrentielles et de nous prévaloir de plus en plus des nouvelles techniques de construction, qui permettent de satisfaire les besoins renouvelés à la cadence requise, tout en préservant les meilleurs rapports qualité-prix.

Il s'y ajoute la nécessité de sauvegarder notre patrimoine architectural authentique, qui fait partie intégrante de notre identité marocaine, aussi bien dans sa portée nationale que dans ses particularités régionales, dont la diversité des spécificités locales doit être préservée. A cet égard, vous n'êtes pas sans savoir l'importance que Nous accordons à notre patrimoine civilisationnel, qui joue un rôle majeur dans le rayonnement culturel et touristique de notre pays, d'autant plus que bon nombre de cités historiques et de sites naturels et archéologiques au Maroc, qu'il s'agisse d'anciennes médinas, de ksour ou de kasbahs, sont classés parmi le patrimoine mondial de l'humanité.

Aussi est-il nécessaire de veiller, lors de l'élaboration du Code de l'urbanisme, à mettre en exergue le cachet particulier de ce patrimoine civilisationnel, et à en assurer l'entretien et la sauvegarde. Il importe aussi de réhabiliter les aspects architecturaux de ce patrimoine, les matériaux de construction ayant servi pour le bâtir, ainsi que les types d'habitat adaptés aux facteurs climatiques, aux réalités rurales et aux usages sociaux en vigueur.

Pour toutes ces considérations et pour bien d'autres, Nous tenons à souligner tout l'intérêt que Nous attachons à une plus grande célérité dans l'élaboration et l'adoption d'un nouveau Code de l'urbanisme, qui soit de nature à répondre à Nos aspirations. Nous entendons, en effet, redresser la situation actuelle et consacrer les valeurs de transparence et de compétitivité et les principes de bonne gouvernance. Le but escompté est d'assurer la mise à niveau de ce secteur, tout en sauvegardant l'identité marocaine.

Nous voulons un Code fondé sur la simplification et la rationalisation des procédures et sur l'équité foncière, un code destiné à promouvoir et drainer les investissements, à servir les objectifs du développement humain et ceux de la lutte contre la pauvreté et de la résorption du déficit social. Le Code souhaité doit se fixer comme objectifs de préserver l'esthétique des espaces urbain et rural et de satisfaire les besoins en logements salubres de citoyens aspirant à mener une vie décente.

Il doit, en même temps, être en phase avec les choix retenus dans le Plan national d'aménagement du territoire et les orientations arrêtées à la lumière de la diversité de nos espaces territoriaux. Il doit également tirer le meilleur parti des données et des résultats issus du Recensement général de la Population et de l'Habitat.

Aussi êtes-vous conviés à réfléchir à la conception de mécanismes rigoureux destinés à la mise en œuvre des plans et des documents d'urbanisme et d'établir un échéancier propre aux investissements publics d'accompagnement. Le but est d'éviter que ces plans ne demeurent de simples conceptions théoriques, inopérantes ou figées et réfractaires aux rapides évolutions en cours.

Il s'agit aussi de renforcer les moyens affectés à la gestion urbaine pour la mettre en phase avec Notre conception de l'unité de la ville, dont Nous avons fait un choix politique et institutionnel central dans le système de mise à niveau des villes. A cet égard, il incombe aux collectivités locales d'assumer les

responsabilités précises qui leur sont dévolues pour réaliser le renouveau urbanistique escompté, en donnant leur avis en la matière et en participant à l'élaboration et au contrôle des plans d'aménagement et d'urbanisme, et ce, dans les limites de leurs compétences et en parfait accord avec les méga projets et investissements structurants.

A cet égard, Nous réaffirmons la nécessité, pour les élus, les pouvoirs publics et l'ensemble des citoyens et des intervenants dans ce secteur, de se conformer scrupuleusement aux normes et conditions stipulées dans les règlements accompagnant les plans.

Compte tenu de l'évolution urbaine que connaît le Maroc, Nous vous appelons à prendre en considération le fait que la distinction entre conseils urbains et conseils ruraux, opérée au niveau administratif, pourrait ne pas être totalement adaptée au domaine de l'urbanisme, qui doit, en revanche, se fonder sur de nouveaux critères, notamment celui de la densité démographique.

Mesdames, Messieurs.

L'essor urbanistique que Nous souhaitons pour notre pays ne devrait pas rester tributaire de la promulgation d'un Code de l'urbanisme, complet et sans faille, aussi important que celui-ci puisse être. En effet, il est des questions autrement plus pressantes qui nécessitent d'être abordées en parallèle pour leur trouver des solutions urgentes.

Aussi doit-on prendre d'urgence une série de mesures, notamment - et ce sont les plus importantes- mettre fin aux opérations de construction illicites et adopter le principe de régularisation urbanistique des quartiers anarchiques susceptibles d'être restructurés.

Il s'y ajoute la nécessité de poursuivre les efforts visant à généraliser les agences urbaines à l'ensemble des provinces du Royaume et à les doter des moyens matériels nécessaires et des ressources humaines compétentes pour les habilitier à remplir leur mission en tant qu'organismes publics compétents en la matière, à savoir: contribuer efficacement à la conception et à l'élaboration du Projet territorial relevant de leur juridiction territoriale, apporter une aide efficiente au développement de l'investissement et se positionner en partenaire privilégié des collectivités locales, tant urbaines que rurales.

Eu égard au caractère transversal du secteur de l'urbanisme et aux responsabilités communes à bon nombre de ses intervenants, aux niveaux national, régional et local, une bonne préparation du nouveau Code devrait se baser sur une approche démocratique fondée sur une large concertation avec l'ensemble des secteurs et des instances concernés, ainsi que sur une implication des promoteurs immobiliers et des acteurs locaux, notamment le secteur privé concerné par l'habitat social.

Il faudrait également engager un dialogue constructif avec ces opérateurs et se mettre à leur écoute tout en veillant à la périodicité et à la régularité de ce dialogue au niveau régional, et ce, sous l'impulsion des agences urbaines, qui, ainsi que Nous l'avons souligné dans le Discours du Trône de cette année, doivent s'acquitter pleinement du rôle qui est le leur.

Nous sommes profondément convaincu que les opérateurs présents à cette rencontre que Nous avons tenu à entourer de Notre Haute sollicitude eu égard au caractère vital qu'elle revêt, possèdent assez de savoir-faire et de sens du devoir, et appréhendent suffisamment l'ampleur des responsabilités qui leur incombent, pour parvenir à soumettre ces questions à un examen minutieux et exhaustif et à poser, pour ainsi dire, la pierre angulaire du Code de l'urbanisme à mettre au point.

Celui-ci devra être voué à des finalités cohérentes, faire l'objet d'un consensus positif et vertueux et procéder d'une vision claire et perspicace. Il devra également obéir à une stratégie globale,

multidimensionnelle et intégrée et prévoir une approche pragmatique pour engager la réforme longue et ardue de cet important secteur.

Conçu ainsi et mis en œuvre concrètement et dans les plus brefs délais, ce Code est de nature à donner une nouvelle et forte impulsion à la ferme volonté qui Nous anime de veiller à ce que le secteur de l'habitat et de l'urbanisme continue à être le grand chantier et le gisement intarissable d'emplois, qu'il a toujours été.

Nous implorons le Très-Haut de couronner de succès les travaux et l'action que vous avez engagés pour mettre au point une nouvelle architecture juridique, à même de faire de ce secteur vital une locomotive du développement économique et un ferment de la cohésion sociale que Nous souhaitons pour notre pays, ainsi qu'un instrument pour assurer à nos citoyens les conditions propices à une vie digne dont la salubrité de l'habitat, l'esthétique et l'harmonie du tissu urbanistique, comptent parmi les plus solides piliers et les manifestations civilisationnelles les plus attrayantes.

Wassalamoualaikoumwarahmatoullahwabarakatouh".

Message de Sa Majesté Roi Mohammed VI adressé aux participants à la journée nationale de l'architecte du 18 janvier 2006 sous le thème : "L'architecte au service du développement socio-économique et culturel"

"Louange à Dieu. Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Mesdames et Messieurs.

Il Nous est particulièrement agréable de Nous adresser aux participants à cette rencontre qui commémore le vingtième anniversaire du Discours historique prononcé devant les représentants des architectes, par Notre Auguste Père Feu Sa Majesté Hassan II, que Dieu L'ait en Sa Sainte Miséricorde, qui les a entourés de toute Sa Sollicitude en annonçant la création de l'Ordre des Architectes et en leur rappelant, avec force, l'importance du rôle de l'architecture dans la structuration de l'identité d'un peuple. Ce Discours constitue depuis lors, une référence par ses visions et ses pensées profondes où viennent se ressourcer périodiquement les architectes.

Nous avons à notre tour continué à entourer votre profession de Notre Haute Sollicitude et régulièrement rappelé à la fois, le rôle déterminant de l'habitat et de l'urbanisme dans le développement humain et dans l'édification de la société marocaine moderne, et celui des architectes, qui ont toujours fait preuve de mobilisation et d'abnégation. A cet égard, la solidarité agissante admirablement manifestée lors du cruel séisme qui a frappé la ville d'Al Hoceima et sa région, a été unanimement appréciée et fait honneur à votre Ordre.

Le thème que vous vous proposez à juste titre de débattre aujourd'hui, vise particulièrement l'extension de l'habitat dans toutes les régions du Royaume et la régulation de l'urbanisme dans le respect des normes architecturales et de sécurité, la préservation de l'esthétique et de l'authenticité de nos cités, ainsi que l'ouverture à la technologie moderne dans l'utilisation de procédés de construction sans pour autant porter atteinte aux libertés ni aux goûts des citoyens. Ce thème s'inscrit parfaitement dans le contexte des objectifs que Nous avons définis dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, dont Nous avons assuré le lancement des principaux projets, à travers les différentes régions du Royaume, au cours de l'année écoulée.

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain, rappelons-le, vise à définir les orientations d'une politique sociale rénovatrice de longue haleine, fondée sur la dynamique de mobilisation de toutes les composantes du pays. La finalité première de cette action est d'améliorer les conditions de vie des citoyens les plus démunis aussi bien dans les centres ruraux que dans les zones urbaines et périurbaines. Or l'acquisition d'un logement décent est très chère au cœur de Nos citoyens et marque, de la manière la plus forte, outre leur stabilité morale, la réduction des disparités sociales et de la marginalisation. C'est dire tout le rôle qui incombe aux architectes dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions pragmatiques destinées à rendre plus efficaces encore la contribution de la profession à la réalisation des objectifs de cette Initiative.

C'est pourquoi, Nous avons accordé à ce secteur une place de choix dans les politiques publiques en veillant particulièrement à l'éradication du phénomène de l'habitat insalubre à travers le lancement de plusieurs chantiers pour le relogement des familles à faible revenu. Cette action requiert une meilleure intégration des quartiers périphériques et une bonne harmonie de leur paysage urbanistique. Elle doit permettre au citoyen d'être satisfait de son habitation et de son quartier et d'y mener une vie paisible et digne, conditions fondamentales pour favoriser l'épanouissement de nos jeunes. Car Nous estimons personnellement que la dignité humaine n'est aucunement tributaire du rang social ou de la fortune, mais elle est beaucoup plus liée à la contribution de tout un chacun au développement du pays selon les domaines de compétence des uns et des autres. C'est dans ces conditions et dans cet état d'esprit que nos enfants doivent pouvoir évoluer et s'épanouir afin qu'ils deviennent les bons citoyens de demain.

Les opérateurs du secteur, particulièrement les architectes, qu'ils exercent leur art dans le public ou dans le privé, ont un rôle central à jouer dans l'édification et la modernisation de la qualité du cadre bâti dans notre pays et dans la préservation et l'amélioration de son patrimoine architectural, pour un développement économique et social durable. Ils doivent, de ce fait, se mobiliser davantage, avec un sens élevé du devoir civique pour faire de ce secteur vital, un réel vecteur de développement dans notre pays, et un moyen efficace permettant aux couches socialement défavorisées, d'accéder à un logement décent, à la portée de leur possibilité d'endettement et à des conditions impliquant les pouvoirs publics, particulièrement à travers la réalisation des travaux d'aménagement de voiries et de réseaux de distribution avec la contribution, éventuelle de la société civile.

A cet effet, il vous incombe de relever le défi et de vous engager résolument dans le chantier de l'habitat social et dans la restructuration des logements indécents. Des réflexions très poussées, mettant à profit, notamment les compétences de l'Ecole Nationale d'Architecture, devraient être menées sur la mise en œuvre de nouveaux procédés et techniques qui permettent la construction d'habitations à une cadence capable d'absorber, à la fois, le déficit actuel et les demandes potentielles qui ne cessent de s'accroître, en raison de l'exode rural, sans pour autant sacrifier la qualité architecturale et urbanistique, ni mettre en cause la sécurité des biens et des personnes.

Il incombe également aux partenaires du secteur de se soucier, lors de la conception de nouveaux projets d'habitat social, du choix des sites en évitant les zones exposées à des risques potentiels d'inondation, de séisme ou de nuisance, ou susceptibles de dénaturer notre patrimoine architectural, environnemental et culturel, d'une part, et de l'intégration urbanistique aux niveaux économique, social et culturel des centres urbains, en les dotant des équipements sociaux et des espaces verts nécessaires, d'autre part.

D'un autre côté, Nous avons constaté, lors des tournées d'information que Nous effectuons sur le terrain à travers les différentes régions du Maroc, des dysfonctionnements du tissu urbanistique qu'il s'agisse de quartiers mal agencés ou d'habitations qui ne répondent pas aux normes de sécurité requises, dont certaines ont fort malheureusement, coûté la vie à des innocents, notamment à Casablanca et à Fès.

Il vous incombe alors, de recenser à travers le Royaume, les constructions qui sont réalisées en dehors de la réglementation en la matière ou menaçant ruine pour des raisons de mauvaise qualité de construction, de manque d'assainissement, de vétusté ou de surélévations édifiées en dehors de toute norme de sécurité. Cette action doit être menée par les pouvoirs publics, en étroite coopération avec les partenaires du secteur, et doit conduire à la mise en œuvre de solutions urgentes, adéquates et efficaces pour juguler ce phénomène.

Dans le cadre de la Haute Sollicitude dont Nous entourons le secteur, Nous avons décidé la création d'un prix que Nous baptisons de Notre Auguste Nom, pour récompenser annuellement les meilleurs projets destinés à l'habitat social, caractérisés, notamment par l'innovation dans les procédés de construction, la recherche dans l'utilisation de matériaux locaux et leur rationalisation, la restauration des constructions menaçant ruine, le respect de l'authenticité marocaine et la réussite dans le choix de site et le suivi de chantiers. Nous avons chargé, à cet effet, le département en charge du secteur, en coopération avec l'Ordre des Architectes, de prendre les mesures adéquates et de superviser et organiser ce prix à partir de l'année en cours.

Mesdames et Messieurs.

La finalisation par les autorités gouvernementales concernées, en coopération avec les partenaires du secteur, du Code de l'Urbanisme lancé par Notre Majesté le 3 octobre 2005, revêt également la plus haute importance à Nos yeux. Nous nous réjouissons des dispositions déjà prises pour sa mise en œuvre, notamment à travers la généralisation des Agences Urbaines dans les principales villes du Royaume,

lesquelles constituent les locomotives au niveau local pour le développement du secteur, dans la conformité totale à la réglementation en vigueur.

Dans cette perspective, vos propositions seront d'un grand apport pour les autorités gouvernementales en charge du secteur. Elles devront tenir compte des exigences que pose aux pouvoirs publics, l'importance des besoins à satisfaire au niveau national, face à la parcimonie des moyens dont l'Etat dispose. Vous êtes donc appelés à ne pas mésestimer ces contraintes dans l'élaboration, le suivi et la rationalisation des projets qui vous seront confiés. A ce titre, le corps des architectes, qui a fait preuve de compétence depuis de nombreuses années, doit faire l'effort nécessaire pour s'adapter aux spécificités sociales et culturelles de l'édification de notre pays et aux standards internationaux.

Certes votre corps est confronté à des contraintes majeures qui, de jour en jour, vous imposent une mise à niveau rapide pour faire face aux effets de la mondialisation, notamment la constitution de regroupements d'architectes dans des structures professionnelles viables et fortes. Il échoit par ailleurs, au gouvernement de vous accompagner par toutes mesures d'encouragement et initiatives susceptibles de vous permettre de faire face à ces contraintes, afin de satisfaire à la fois vos besoins locaux et votre ambition, somme toute légitime, de devenir compétitifs au plan international.

Toutes ces réformes seront conduites par les pouvoirs publics, en étroite concertation avec les partenaires du secteur, en particulier concernant le Code de déontologie et le Décret régissant la passation des marchés publics, destinés à garantir l'équité, la transparence et le mérite, dans l'accès à la commande publique.

Soyez donc assurés que vous bénéficierez toujours de Notre constante sollicitude et que Nous demeurons très attentifs à votre action. Aussi, vous souhaitons-Nous plein succès dans vos travaux durant cette journée, et vous encourageons-Nous à rester mobilisés pour faire de l'habitat et de l'urbanisme marocains des standards de référence.

Wassalamoualaikoumwarahmatouallahiwabarakatou"

Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion de la Rencontre Nationale des Collectivités Locales, Agadir 12/12/2006

"Louange à Dieu. Prière et salut soient sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Mesdames, Messieurs.

Il Nous est agréable de présider l'ouverture de ces rencontres nationales sur les collectivités locales et d'exprimer à l'ensemble des participants, en l'occurrence les élus, les responsables administratifs dans les régions, les wilayas, les préfectures et les provinces ainsi que les représentants des différentes associations de la société civile, Notre satisfaction quant aux efforts soutenus qu'ils déploient pour le développement de la démocratie locale. Nous sommes attachés à cette démocratie avec d'autant plus de sollicitude qu'elle constitue un levier majeur pour réaliser l'essor économique et social que Nous souhaitons pour notre pays, et favoriser l'avènement d'une citoyenneté digne et responsable. La tenue de ces rencontres coïncide avec le trentième anniversaire de la promulgation, en 1976, de la Charte communale avant-gardiste. C'est l'occasion pour Nous de songer, non sans fierté, aux progrès réalisés par notre pays pour assurer l'ancrage de la décentralisation, que ce soit en dotant les collectivités locales de larges prérogatives et des ressources financières et humaines nécessaires à la gestion des affaires locales, ou en procédant à l'instauration, et à la constitutionnalisation de la Région, en tant qu'espace propice à la réalisation d'un développement local intégré et diversifié, et en tant que pilier majeur pour l'édification d'un Etat marocain moderne.

Eu égard à la volonté qui Nous anime d'assurer le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit et des institutions, et de consolider l'ancrage du nouveau concept d'autorité, Nous avons tenu à ce que l'on procède à une révision en profondeur du cadre juridique régissant les collectivités, les préfectures et les provinces. Ainsi, nous avons pu définir un statut de l'élu, précisant ses droits et ses obligations, tout en dotant les conseils élus d'une autonomie et d'attributions élargies pour ce qui touche au développement. De même qu'il a été possible de mettre en place des mécanismes efficaces de contrôle et de moralisation de la gestion des affaires locales, et ce, parallèlement à la réduction de la tutelle et à l'adoption d'un nouveau mode d'organisation des grandes communes urbaines.

Si les collectivités locales disposent d'importantes ressources autonomes, l'exercice effectif des attributions qui leur ont été conférées requiert, néanmoins, une réforme de leur système fiscal, financier et comptable, dans le sens d'une plus grande simplification, d'une meilleure gestion et d'une productivité accrue.

Mesdames, Messieurs.

Ces rencontres nationales, placées sous le thème : "le développement des villes : citoyenneté et responsabilité", constituent, pour les élus locaux, les représentants des pouvoirs publics et les acteurs de la société civile, une occasion propice pour faire le point des réalisations et des programmes de développement intégré qui ont été accomplis. C'est également l'occasion pour eux d'identifier les dysfonctionnements liés à la gestion de ces activités et de songer à de nouveaux modes de gestion de nature à aider les villes à relever les défis de la mondialisation et à répondre aux impératifs de compétitivité internationale.

Le fait d'avoir retenu, pour ces rencontres, une thématique touchant d'importants volets de la gestion des affaires locales, comme la gouvernance dans les villes, la gestion des services publics et le développement urbain, confirme à quel point vous mesurez l'importance du rôle que jouent les villes en tant que locomotive pour le développement socio-économique et culturel. A cet égard, Nous saluons l'approche participative et les propositions qui ont été adoptées lors des travaux préparatoires régionaux de ces rencontres.

Notre ambition est grande de faire en sorte que les villes et les collectivités locales, au même titre que l'Etat, le secteur privé et la société civile, deviennent de véritables partenaires dans le processus de développement global de notre pays, ainsi qu'une force de proposition pour la mise en œuvre des différentes stratégies nationales.

La bonne gouvernance est devenue un outil majeur pour la gestion des grandes villes. Nos cités doivent, donc, s'orienter vers un système permettant d'ouvrir la voie à des initiatives fondées sur une approche contractuelle et participative associant l'Etat et les villes, et favorisant l'adhésion des divers acteurs politiques, économiques et sociaux, ainsi que la participation des citoyens aux différentes phases d'exécution des programmes locaux.

Mesdames, Messieurs.

Nos villes ont connu un essor démographique et une expansion urbanistique tels qu'il en a résulté un empiètement de leurs périphéries sur le milieu rural, ainsi qu'un accroissement des besoins des populations en termes d'infrastructures et de services de base. Cet état de choses requiert, donc, l'adoption d'une vision globale, permettant d'anticiper et de maîtriser les implications de cette expansion. Il s'agit aussi d'aménager de nouvelles zones d'urbanisation et d'instaurer un équilibre entre la ville et les agglomérations rurales adjacentes. Ce que Nous visons, en définitive, ce n'est pas uniquement d'avoir des villes sans bidonvilles, ni d'y substituer des blocs de béton sans âme, réfractaires à toute sociabilité. Nous entendons, plutôt, ériger nos cités en espaces propices à la vie en bonne intelligence, dans la convivialité et la dignité, et en faire des pôles d'investissement et de production, et des agglomérations attachées à leur spécificité et à l'originalité de leur cachet.

Nonobstant les multiples compétences légales reconnues aux collectivités locales en matière de gestion des affaires locales, les tournées d'information que Nous avons effectuées à travers les différentes régions du Royaume, Nous ont permis de prendre, in situ, la mesure du décalage qui existe entre les exigences du développement économique et les équipements disponibles dans certaines régions. Aussi, appelons-Nous les élus et les acteurs concernés par le développement des villes, à redoubler d'efforts afin d'assurer les infrastructures nécessaires et de veiller à ce que les services publics fournissent des prestations de qualité, efforts qui devraient s'inscrire dans le cadre de la politique de proximité que Nous conduisons. Il leur appartient également d'accorder une attention particulière aux quartiers périphériques, en s'investissant pleinement dans les programmes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Telle est la voie idoine à suivre pour réconcilier le citoyen avec les conseils communaux, en tant qu'institutions démocratiques vouées au développement, et non comme tremplins pour servir des intérêts personnels ou catégoriels.

Mesdames, Messieurs.

Les étapes significatives franchies en matière d'organisation décentralisée sont, pour Nous, un motif de satisfaction qui n'a d'égal que Notre volonté d'en consolider les fondements par un système de régionalisation élargie et de déconcentration administrative. Ce système implique le transfert de la responsabilité de la mise en œuvre, à l'échelle locale et régionale, de la politique générale du gouvernement, aux walis et aux gouverneurs, en tant que représentants de l'Etat au niveau territorial. Il vise aussi à ce que ces derniers s'assurent de la réalisation effective des programmes du gouvernement par les services déconcentrés, et agissent en interlocuteurs qualifiés, pour soutenir l'action des élus et l'effort des opérateurs économiques locaux.

Quels que soient les progrès enregistrés dans le processus de sa consolidation, le système décentralisé restera incomplet et inadéquat s'il n'est pas accompagné et conforté par la réforme du système des Régions, la construction de pôles régionaux homogènes, et l'adoption de la gestion déconcentrée des affaires locales.

Il est donc temps, Nous semble-t-il, d'imprimer un rythme accéléré au processus de déconcentration administrative, et d'en élargir les compétences, car il s'impose comme une nécessité impérieuse pour accompagner la régionalisation élargie que Nous nous employons résolument à mettre en œuvre.

A ce propos, Nous engageons Notre gouvernement à élaborer, dans les plus brefs délais, un projet reflétant sa conception stratégique globale d'un système efficace d'administration déconcentrée, reposant sur l'approche territoriale. Il s'agit, pour ce faire, d'assurer le transfert de pouvoirs centraux dont il serait plus judicieux qu'ils soient assumés par l'administration locale, et ce, conformément à un plan minutieusement agencé dans sa structure et sa chronologie.

En effet, Notre approche régionale pour la gestion des affaires locales procède de Notre ferme conviction que chaque Région du Royaume recèle d'importantes potentialités et d'atouts naturels, urbanistiques et culturels, et compte des forces vives et des élites qualifiées et aptes à assurer une bonne gestion de ses affaires, selon les règles de gouvernance moderne.

Ces rencontres constituent assurément une occasion propice pour mener une réflexion, un dialogue et un débat constructifs, et aboutir à des recommandations et des propositions pratiques, susceptibles d'aider à trouver des solutions appropriées aux difficultés et entraves d'ordre organisationnel et financier, qui font obstacle au développement des villes et des collectivités locales. En effet, ces contraintes sont de nature à les empêcher de s'épanouir dans le cadre de projets ambitieux et de plans de développement rigoureux, et dans un environnement propice à la démocratie participative et à la vie dans la liberté et la dignité.

Puisse Dieu vous accorder aide et assistance, couronner vos travaux de succès et guider vos pas pour le plus grand bien et dans l'intérêt de notre chère patrie.

Wassalamoualaikoumwarahmatoullahiwabarakatouh".

Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé aux participants à la cérémonie de lancement du programme de sauvegarde et de développement de la Palmeraie de Marrakech, la cité ocre. (19/03/07)

"Louange à Dieu,

Prière et salut sur le Prophète,

Sa famille et Ses compagnons.

Altesse Royale, Mesdames et Messieurs, Il Nous est particulièrement agréable de Nous adresser aux participants à la cérémonie de lancement du programme de sauvegarde et de développement de la Palmeraie de Marrakech, qui constitue un chantier important dans la protection de l'environnement, l'une des préoccupations majeures de Notre Majesté, et qui fait partie intégrante de la stratégie nationale en matière de développement durable.

Si cette action concerne aujourd'hui la ville de Marrakech, Notre ambition est de l'étendre à l'ensemble des oasis du Royaume et d'en faire une véritable politique nationale régie par une législation appropriée et soumise à des règles de gestion plus efficaces, à la faveur de la recherche scientifique opérationnelle dans ce domaine.

En effet, les oasis marocaines, dont les plus anciennes ont plus de 2000 ans d'histoire, constituent des espaces de vie et de sérénité au cœur du désert.

Elles ont joué un rôle économique, social, culturel et politique important dans notre pays, présentent un réel intérêt d'ordre agro-touristique et constituent un riche et important patrimoine historique, culturel et environnemental, inscrit par l'UNESCO dans le réseau des Réserves de la Biosphère.

Aujourd'hui, ce patrimoine en perpétuelle dégradation, est menacé de disparition, en raison de la conjugaison de facteurs défavorables liés à la sécheresse, la désertification, la salinisation des sols, la perte de biodiversité, la faible productivité et une utilisation peu rationnelle des palmiers. Cette situation peu réjouissante, contraint souvent, les populations oasiennes à délaisser, contre leur gré, ces écosystèmes et à émigrer, ailleurs, à la recherche d'une vie meilleure.

Votre action doit permettre de dégager une stratégie claire et réaliste, qui s'inscrit dans une logique de développement durable, en intervenant simultanément, de manière concertée et coordonnée, sur les dimensions environnementale, sociale et économique du problème pour valoriser les oasis qui, au-delà du rôle socio-économique important qu'elles jouent, constituent un rempart écologique contre l'avancée de la désertification et un modèle de développement durable des ressources naturelles, dont particulièrement l'eau.

La Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement a accompli, à Notre grande satisfaction, grâce à la forte implication de sa Présidente, Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasna et à la coopération fructueuse d'opérateurs économiques et d'un tissu associatif important, un grand nombre d'actions dans le domaine de l'environnement, telles que les villes fleuries, les plages propres, l'éducation à l'environnement et le programme "Qualit'Air".

La Fondation est aujourd'hui, sollicitée pour mobiliser des acteurs nationaux et étrangers et fédérer les bonnes volontés et les initiatives afin de mettre en œuvre un programme ambitieux, destiné à restaurer et à redynamiser les oasis, en assurant leur sauvegarde et leur valorisation économique, tout en permettant aux populations concernées d'en tirer des revenus et d'améliorer la qualité de leur vie.

Altesse Royale,
Mesdames et Messieurs,

Nous apprécions, à sa juste valeur, l'opération de développement de la palmeraie de Marrakech, ce joyau incontestable, qui revêt dans notre pays, une importance particulière. Si son phoenix est considéré comme marginal, elle se distingue, par contre, par une biodiversité riche, due à sa grande hétérogénéité, et surtout par le fait qu'elle constitue, au même titre que les édifices et les riches repères historiques qui caractérisent la ville de Marrakech, un patrimoine culturel de premier ordre.

Ce site emblématique et légendaire qui confère à cette cité son identité et son cachet spécifique, est aujourd'hui soumis, malgré les efforts de protection déployés, à une dégradation continue due aux effets combinés de la sécheresse, de la pression des activités humaines, du manque d'entretien, du vieillissement des palmiers et de l'absence de repeuplement.

C'est pour faire face à cette situation que la Fondation est chargée d'entreprendre, en coordination avec l'ensemble des organismes concernés, la préparation et la mise en œuvre d'un projet de sauvegarde et de développement de la palmeraie de Marrakech.

Il s'agit de restaurer et de valoriser cet environnement à travers le repeuplement de la palmeraie, l'amélioration des techniques culturelles de gestion et d'entretien, la protection phytosanitaire, et l'éducation et la sensibilisation à l'environnement et au développement durable, appuyées par la création d'un écomusée.

Celui-ci doit être inscrit dans un réseau International d'échanges, afin de lui conférer une dimension internationale. Ce programme indicatif et échelonné dans le temps, doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation réguliers, permettant à la Fondation, faisant office de catalyseur, de débattre avec ses partenaires des progrès accomplis, de revoir, si nécessaire, les priorités arrêtées, et de donner les orientations adéquates pour des actions plus cohérentes et efficaces.

Nous nous réjouissons que ce projet ambitieux ait déjà suscité l'engagement, à la fois, des administrations publiques concernées, dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec la Fondation pour les actions d'entretien, de réhabilitation et de contrôle, et des opérateurs économiques nationaux, pour la sensibilisation des populations à la sauvegarde de ce patrimoine.

Nous nous réjouissons également de constater que, d'ores et déjà des actions concrètes sont entreprises par les pouvoirs publics, pour faciliter la mise en œuvre du projet de sauvegarde de la palmeraie.

C'est ainsi qu'un projet de loi relatif à la protection du palmier a été préparé et est en cours d'adoption par le parlement. De même, des mesures d'ordre urbanistique ont été renforcées pour une meilleure préservation de la palmeraie, et qu'une première tranche de financement a été débloquée par l'Administration des Collectivités Locales, ayant permis le lancement de la mise en œuvre du programme de plantation.

Mais les pouvoirs publics qui ont, certes, un rôle essentiel à jouer dans le développement durable, ne peuvent agir seuls, et l'implication de la société civile et des citoyens est vivement encouragée et soutenue.

Soyez donc assurés que le projet de restauration de ce patrimoine naturel bénéficie de Notre Haute Sollicitude et que Nous demeurons attentifs à sa mise en œuvre en vous encourageant à rester mobilisés pour enrayer le phénomène de dégradation, restaurer, redynamiser et valoriser nos palmeraies.

Puisse Dieu vous bénir et vous aider à accomplir ce noble dessein pour le développement de notre pays et pour la prospérité de notre cher peuple.

Wassalamualaikumwarahmatullahwabarakatuh".

Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé aux participants à la première conférence africaine sur le développement humain (06/04/07)

"Louange à Dieu.

Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Excellences, Mesdames, Messieurs.

Il Nous est agréable de Nous adresser aux participants à la première Conférence africaine sur le développement humain en Afrique. Cette manifestation constitue, pensons-Nous, une étape très significative dans le processus de renforcement du dialogue et des liens de solidarité qui nous unissent, et dans le raffermissement des règles devant régir nos actions communes en faveur du développement durable du continent auquel nous avons la fierté d'appartenir.

Cette rencontre nous offre, donc, l'occasion idoine de faire le point de la situation du développement humain en Afrique, de diagnostiquer sans complaisance les entraves à sa pleine réalisation et de tirer, des expériences précédentes, les enseignements qui s'imposent.

Si des pays africains frères ont enregistré des progrès dans ce domaine vital, il n'en demeure pas moins que, d'après le dernier rapport du PNUD, les Etats d'Afrique traînent, pour deux tiers d'entre eux, en bas de l'échelle de classement selon l'indice de développement humain (IDH).

En effet, l'on observe une aggravation des manifestations de sous-développement, ainsi qu'une recrudescence des épidémies, des catastrophes naturelles et des guerres civiles aux effets dévastateurs, sans parler des tensions régionales qui obèrent nos ressources - pourtant essentielles pour assurer notre développement- et qui subissent une véritable hémorragie dans des conflits éculés, lesquels sont autant d'anachronismes d'un autre âge.

C'est dire l'importance historique que revêt votre Conférence en tant que cadre de partenariat collectif permettant d'inscrire dans une stratégie intégrée de développement humain, les objectifs du Millénaire pour le développement, fixés à l'horizon 2015.

Convergeant de partout vers l'homme africain dont il constitue la clef de voûte, cette stratégie a pour vocation de conforter les piliers sur lesquels repose le développement socio-économique et culturel de l'Afrique, en fonction de ce que recèle le continent en termes de potentialités humaines et de ressources naturelles.

Nous avons le devoir, nous autres Africains, de ne compter que sur nous-mêmes et de nous attacher à faire l'usage le plus judicieux des potentialités dont nous disposons. Il nous incombe de mettre en place des politiques nationales efficaces, vouées à la concrétisation d'un développement global intégré.

Cet objectif qui passe impérativement par la consolidation de la stabilité, de la paix et de la sécurité, requiert le renforcement de la démocratie, la promotion des droits de l'Homme, et l'application des règles de bonne gouvernance.

Il nous fait également obligation de respecter la souveraineté des Etats, leur intégrité territoriale et leur cohésion nationale. Il nécessite, enfin, le règlement des différends par les voies pacifiques et consensuelles, fondées sur le respect des principes de bon voisinage et de fraternité sincère.

Excellences, Mesdames, Messieurs.

Le développement humain qui, depuis le Sommet du Millénaire en 2000, figure en tête des priorités de la communauté internationale, constitue le moyen le plus indiqué pour associer toutes les populations du continent à la réalisation de la croissance économique et du progrès social dans leurs pays respectifs.

Il est donc nécessaire de mettre en place des plans et des programmes de développement spécifiques, en fonction de leurs ressources propres et de leurs potentialités effectives. Ces plans et programmes doivent être focalisés sur l'éducation, la santé, la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Ils doivent procéder d'une vision nationale, animée par l'idéal de solidarité sous-jacent à nos traditions africaines et refléter, par ailleurs, une forte adhésion à nos objectifs communs, véhiculée et matérialisée par les mécanismes de coopération Sud-Sud.

Ces derniers ouvrent de vastes perspectives devant les pays d'Afrique, surtout en ces temps de groupements économiques, dictés par les contraintes de la mondialisation. Nous avons, donc, placé le développement de la coopération Sud-Sud en tête des priorités de notre politique étrangère, notamment en Afrique, et lui avons donné un contenu concret dans les domaines économique et social.

C'est pourquoi Nous nous sommes attaché, lors des visites successives que Nous avons effectuées dans des pays africains frères, à imprimer une nouvelle dynamique aux relations de coopération les liant au Maroc, en veillant à consolider la politique de proximité et de solidarité que nous suivons au niveau national.

A cet égard, Nous nous réjouissons des résultats positifs enregistrés, ainsi que des projets qui ont été réalisés dans le cadre des programmes de développement humain, selon cette approche participative qui favorise les échanges d'expériences et de savoir-faire avec nos frères d'Afrique.

Excellences, Mesdames, Messieurs.

Au Maroc, Nous avons lancé, dans le cadre de notre projet de société démocratique moderne et développée, une Initiative nationale pour le Développement humain qui nous a permis de consolider l'ancrage de la culture marocaine à partir des valeurs et des principes de solidarité, de participation, de proximité, de planification et de mise en œuvre contractualisée de programmes intégrés et ambitieux.

Cette initiative a suscité une mobilisation générale et emporté l'adhésion, dans un esprit de citoyenneté agissante, de toutes les forces vives du pays et des associations de la société civile. De ce fait, elle garde ses chantiers ouverts à tous, de sorte que chacun puisse apporter son concours à la réalisation du développement économique.

Outre la préservation de la cohésion sociale et la réduction des disparités entre les régions, l'Initiative permettra de résorber le déficit social que connaissent les quartiers urbains pauvres et les communes rurales les plus démunies, en leur assurant un meilleur accès aux services, prestations et équipements sociaux de base, parallèlement à l'emploi et à l'insertion des personnes à besoins spécifiques.

Le Royaume du Maroc, qui a toujours été une terre de rencontre et de dialogue, et qui reste un espace de concrétisation de la coopération interafricaine, à travers des programmes ambitieux et prometteurs, ne ménagera aucun effort pour mettre en œuvre les recommandations issues de votre conférence, fidèle en cela aux liens séculaires qui l'unissent à son environnement africain, et à sa volonté d'être à l'écoute des attentes légitimes des peuples de notre continent qui aspirent à une citoyenneté pleine et entière.

Cette conférence constitue, donc, un événement majeur, d'autant plus important qu'il traduit notre volonté commune de donner une forte impulsion à notre coopération régionale, en vue d'assurer le développement humain que nous appelons de nos vœux.

C'est également l'occasion pour nos partenaires de la communauté internationale, notamment les pays du Nord, de renouveler leurs engagements et d'accélérer la mise en œuvre des choix stratégiques qui ont été arrêtés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, et pour apporter au problème de l'immigration, des solutions efficaces propres à préserver la dignité humaine et à garantir le progrès partagé et la sécurité globale pour tous.

Nous sommes convaincu que les résultats positifs attendus de votre conférence, constitueront, en soi, une contribution méritoire à l'édification d'un avenir radieux qui permettra aux générations africaines de vivre dans la dignité, la stabilité et le mieux-être, et qui fera de l'Afrique du vingt-et-unième siècle le continent de l'espoir et de l'avenir.

Wassalamoualaikoumwarahmatoullahiwabarakatouh".

Message de Sa Majesté Roi Mohammed VI adressé aux participants à la 7-ème édition des Assises du Tourisme (28/04/07)

"Louange à Dieu.

Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Mesdames et Messieurs,

Il Nous plaît de Nous adresser à cette 7ème édition des Assises du Tourisme, qui sont devenues, au fil des ans, un important rendez-vous international dans notre pays. Nous voulons, à cette occasion, exprimer Notre gratitude à tous les acteurs du tourisme marocain qui œuvrent inlassablement pour l'essor de ce secteur, véritable levier pour le développement économique, social et local de notre pays.

La Vision 2010, qui structure la stratégie touristique du Maroc, est en phase de maturation avancée et en passe de devenir une réalité tangible. Six années après son lancement, beaucoup de chemin a été parcouru, tel qu'en témoigne, aujourd'hui, l'ensemble des indicateurs du secteur touristique marocain - en termes d'arrivées de touristes et de capacité d'accueil - et ce, malgré une conjoncture internationale qui ne nous a pas toujours été favorable.

Nous enregistrons aussi, avec satisfaction, que l'ensemble des stations touristiques du Plan Azur ont été concédées et sont en cours de travaux pour la plupart. Le Plan Azur constitue une initiative novatrice de l'Etat, dont les mérites vont au-delà des objectifs de capacité recherchés. Son approche inspire aujourd'hui une dynamique spontanée et efficiente de propositions de projets, portées par des privés, comme cela est le cas autour des nouveaux sites de Cala Iris, Tamuda Bay, Oued Chbika et Dakhla.

De même, nombre de villes et de destinations touristiques traditionnelles sont actuellement en pleine mise à niveau de leur environnement urbain et touristique.

Prenant appui sur le mécanisme contractuel des Plans de développement régional touristique (PDRT), elles œuvrent à renforcer leurs capacités d'hébergement, et à diversifier leurs programmes d'animation ainsi que leurs événements culturels et artistiques.

Il convient, par ailleurs, de souligner la progression spectaculaire des liaisons aériennes directes, résultat de l'accord Open Sky conclu avec l'Union européenne, qui a permis d'accroître le nombre d'opérateurs et d'abaisser les tarifs, pour le plus grand bien des visiteurs de notre pays et du développement du secteur touristique.

Mesdames et Messieurs, Nous avons fait le choix de faire confiance aux opérateurs pour mener à bien les chantiers que nous entreprenons. Nous sommes aujourd'hui persuadés que ce pari est le bon, et Nous comptons bien y persévérer.

Cependant, s'il est utile de porter un regard sur le chemin parcouru, il est encore plus intéressant, Nous semble-t-il, de nous arrêter sur ce qui reste à faire, ou à parfaire. Nous souhaitons, à cet égard, attirer votre attention sur trois questions importantes qui requièrent, à Notre avis, davantage d'effort et de vigilance.

Nous voulons, d'abord, insister sur le besoin de maintenir, sinon d'accélérer, le rythme d'exécution des chantiers en cours, seul à même de nous permettre d'atteindre les objectifs de capacités visés.

Voilà pourquoi Nous tenons à ce qu'il n'y ait pas de relâchement dans la dynamique enclenchée, et que tous les projets engagés par les promoteurs privés, sous contrat avec l'Etat, soient réalisés au plutôt, et en tout cas dans les délais prévus.

Cette dynamique devra également profiter au tourisme intérieur auquel Nous accordons un intérêt particulier, tant il est vrai qu'il contribue au bien-être de nos concitoyens, et qu'il offre aux Marocains l'opportunité et le droit de connaître leur pays et d'être fiers de ses richesses et de sa diversité. Il convient, à cet égard, que le Plan Biladi, qui vise la construction d'un certain nombre de stations touristiques adaptées au tourisme intérieur, soit accéléré et soutenu.

Nous appelons, ensuite, et au-delà des aspects quantitatifs de notre ambition, à une vigilance permanente quant à la qualité de l'offre et de l'environnement touristiques. Il ne faut pas se faire d'illusion : il ne suffit pas de mettre en place des infrastructures, aussi modernes soient-elles, pour réussir le pari du développement touristique.

Ce développement passe, indubitablement, par l'engagement et le professionnalisme des femmes et des hommes qui y œuvrent au quotidien, par la qualité de leur formation et par la bonne gestion des ressources humaines du secteur. Il passe aussi par la qualité de la gouvernance du tourisme national, tout comme par la vigilance dont il faut faire preuve afin de répondre aux attentes des touristes qui choisissent notre pays comme destination.

Nous voulons, enfin, réitérer Notre profond attachement à ce que le tourisme marocain soit un tourisme authentique, propre et responsable. Plus qu'un souhait, c'est une obligation pour Nous.

Un tourisme authentique, parce qu'il prend appui sur notre histoire et nos traditions, et parce qu'il se développe en parfaite harmonie avec nos valeurs civilisationnelles. Comme Nous avons déjà eu l'occasion de le rappeler, Nous avons une haute idée du tourisme, si bien que Nous ne saurions le réduire à une simple activité économique dépourvue de tout autre sens. Car, pour Nous, le tourisme est d'abord un pont entre les peuples et les civilisations, un acte de brassage humain et culturel et une ouverture assumée sur l'Autre et sur la modernité.

Un tourisme propre et responsable, parce que respectueux de l'Homme, de la nature, de l'environnement et des règles et lois qui régissent le secteur. Un tourisme responsable, porté par des entreprises touristiques citoyennes.

Mesdames et Messieurs, Ces exigences illustrent l'ampleur de l'effort qu'il faudra encore déployer sur cette dernière ligne droite de la Vision 2010. Et Nous ne comptons pas en rester là !.

Aussi, exhortons-Nous le Ministère du Tourisme et la Fédération Nationale du Tourisme à ouvrir, d'ores et déjà, le chantier de la Vision 2020 du tourisme marocain. Nous demandons à ce que les études poussées et les choix d'aménagement du territoire qui en résulteront, ainsi que le débat entre les différents intervenants, soient achevés d'ici 2009. Notre objectif est de conclure, en 2010, le nouveau contrat-programme Vision 2020 pour le tourisme marocain.

La nouvelle vision devra s'inscrire dans la continuité, et se fonder sur les enseignements tirés de l'expérience de ces six dernières années, et assurer une articulation plus étroite du secteur touristique national avec les autres secteurs économiques et sociaux, comme l'artisanat, la culture, l'agriculture et les ressources naturelles.

Puisse le Très Haut couronner vos travaux de succès.

Wassalamoualaikoumwarahmatoullahiwabarakatouh".

Message adressé par Sa Majesté Roi Mohammed VI aux participants au 5ème Congrès National de l'Ordre National des Ingénieurs Géomètres Topographes (15/06/07)

"Louange à Dieu,

Prière et salut soient sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,

Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable de Nous adresser à vous, à l'ouverture des travaux du cinquième Congrès de l'Ordre national des Ingénieurs Géomètres Topographes, qui se tient à l'heure où votre instance fête le dixième anniversaire de sa création. A cet égard, Nous nous félicitons des étapes importantes que votre Ordre a franchies dans la consolidation et la promotion de la profession d'ingénieur géomètre topographe. Nous saluons plus particulièrement l'action qui a été menée afin de mettre au point des mécanismes organisationnels pour le bon fonctionnement de cette structure. Nous nous réjouissons aussi de l'approche de partenariat fructueux et ouvert qui a été adoptée à l'égard des différents secteurs administratifs, des acteurs de développement, des associations et autres corporations professionnelles.

Nous nous félicitons, par ailleurs, des efforts sincères déployés par votre Ordre, et qui lui ont valu, suite à son adhésion à la Fédération internationale des Géomètres, d'organiser en 2003 le Congrès régional de cet

organisme, et d'en gagner l'estime et la confiance. Tant et si bien que la Fédération a porté son choix sur la ville de Marrakech pour y tenir son Congrès international prévu en 2011.

Mesdames, Messieurs,

Depuis la création de votre Ordre en 1998, Notre auguste Père, Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait Son âme, lui a toujours accordé une attention particulière, en reconnaissance de sa contribution efficiente au développement socio-économique de notre pays. Cette bienveillante sollicitude s'est traduite par le message Royal que Feu Sa Majesté a bien voulu vous adresser à l'occasion de la tenue de votre premier Congrès, et dont vous avez fait, d'ailleurs, un cadre de référence dans votre travail quotidien d'organisation et de régulation de votre profession.

C'est pourquoi Nous n'avons cessé d'entourer votre profession de toute Notre sollicitude, suivant de près l'action que vous menez inlassablement dans ce domaine, et ayant en vue le rôle majeur qu'il revient à l'ingénieur topographe d'assumer en matière de conservation, d'expertise foncière et de cartographie. En effet, il s'agit là d'un facteur clé pour la réalisation des divers projets de développement.

Le thème que vous avez retenu pour ce congrès, à savoir "les grands projets structurants : base du développement humain", s'inscrit tout naturellement dans l'esprit de Notre plan stratégique visant à réunir les conditions propices au décollage économique et social de notre pays. Pour atteindre cet objectif, Nous avons lancé, à travers tout le Royaume, de grands chantiers structurants et veillé à assurer un suivi sur le terrain de leur état d'avancement. Notre but ultime est de rehausser la compétitivité économique de notre pays et d'en renforcer les équipements sociaux et les infrastructures de base, de sorte à en améliorer les indicateurs économiques et sociaux.

Outre le complexe portuaire Tanger-Med, l'aménagement de la vallée du Bouregreg, la Stratégie nationale de développement du tourisme, les plans d'extension et de renforcement des réseaux autoroutier et ferroviaire et les grands ports, des chantiers comme le projet d'éradication des bidonvilles et d'intensification de l'alimentation du monde rural en eau potable et en électricité, et bien d'autres projets, s'inscrivent dans le cadre de Notre vision globale et cohérente visant à assurer la mise en place d'infrastructures répondant aux standards internationaux et s'inspirant de la civilisation marocaine et de son patrimoine culturel et architectural ancestral.

Aussi votre choix de ce thème traduit-il en réalité la conscience que vous avez du rôle qui revient à l'ingénierie topographique pour assurer et améliorer la qualité des projets de développement nationaux et en rehausser le rendement économique et social, dès lors que le foncier constitue l'assiette de tous les projets.

En effet, la loi sur la conservation foncière nationale a assuré la propriété immobilière et permis que le titre foncier apporte la meilleure garantie pour financer les projets et faciliter l'investissement. De fait, il est aujourd'hui impératif d'accélérer et de généraliser les inscriptions à la conservation foncière et d'en faciliter les procédures. De même qu'il faut relever le niveau des techniques et des paramètres en usage, pour en rehausser l'efficacité et la capacité d'adaptation à la dynamique de développement socio-économique en cours.

C'est dire l'importance d'une redynamisation de toute forme de partenariat entre votre instance et l'Agence nationale de la Conservation foncière, du Cadastre et de la Cartographie, laquelle œuvre avec efficacité au développement de ses programmes dans ce domaine. Ce partenariat est également souhaitable avec les bureaux d'ingénierie topographique du secteur privé, de façon à accompagner la mise en œuvre de ces programmes ambitieux et à mobiliser des ressources accrues, tout en conjuguant les efforts techniques et logistiques.

Il s'agit en définitive de mettre au point des cartes qui soient compatibles avec nos projets de développement, tant pour ce qui est des paramètres et des données modernes, qu'en ce qui concerne la réalisation des études nécessaires dans les délais impartis.

Votre champ d'intervention ne se limite évidemment pas uniquement au foncier et à la cartographie. Il englobe également les différentes données et informations géographiques précises, appelées à être triées, classifiées et analysées, en tenant compte de la diversité des usagers, de la multiplicité des intervenants, et de l'hétérogénéité des besoins. Tout ceci requiert la mise en place d'un cadre normatif pour standardiser les informations et les données, afin d'en faciliter, au maximum, les échanges, l'exploitation et la gestion.

Soucieux de voir l'Ordre national s'acquitter au mieux des missions qui lui reviennent en matière de rigueur, de consolidation et d'ancrage des règles de déontologie et de capacité d'anticipation, Nous vous engageons à multiplier les canaux de communication avec les différents partenaires de l'Ordre, en l'occurrence les ingénieurs, les services publics et semi-publics, et les collectivités locales, et à œuvrer pour une plus grande synergie entre les secteurs public et privé.

Nous vous invitons également à vous ouvrir de façon constructive sur les différentes filières de formation habilitant à l'exercice de la profession d'ingénieur topographe. Vous vous attacherez à être au diapason des dernières innovations en matière scientifique et technologique, enregistrées dans le domaine, donnant ainsi un contenu concret au principe d'adéquation entre la profession et la multiplication et la richesse des filières.

Outre la possibilité qu'elle offre d'échanger les expériences, de s'informer des dernières innovations en matière de cadastre et de topographie, votre conférence, Nous en sommes convaincu, contribuera à mettre au point des recommandations et des propositions pratiques sur les questions qui vous sont soumises. Parallèlement à la promotion de votre propre profession, vous aurez également apporté votre concours à la concrétisation des projets et des chantiers ouverts partout dans le Royaume.

Que Dieu bénisse et couronne de succès vos actions".

Message de SM le Roi aux participants au 5ème congrès national de l'Ordre national des ingénieurs géomètres topographes Casablanca 15 Juin 2007

Voici le texte intégral de ce message, dont lecture a été donnée lors de la séance d'ouverture de ce congrès, vendredi à Casablanca, par le Conseiller de SM le Roi, M. Abdelaziz Meziane Belfkih.:

"Louange à Dieu,.

Prière et salut soient sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,.

Mesdames, Messieurs,.

Il Nous est agréable de Nous adresser à vous, à l'ouverture des travaux du cinquième Congrès de l'Ordre national des Ingénieurs Géomètres Topographes, qui se tient à l'heure où votre instance fête le dixième anniversaire de sa création. A cet égard, Nous nous félicitons des étapes importantes que votre Ordre a franchies dans la consolidation et la promotion de la profession d'ingénieur géomètre topographe. Nous saluons plus particulièrement l'action qui a été menée afin de mettre au point des mécanismes organisationnels pour le bon fonctionnement de cette structure. Nous nous réjouissons aussi de l'approche

de partenariat fructueux et ouvert qui a été adoptée à l'égard des différents secteurs administratifs, des acteurs de développement, des associations et autres corporations professionnelles.

Nous nous félicitons, par ailleurs, des efforts sincères déployés par votre Ordre, et qui lui ont valu, suite à son adhésion à la Fédération internationale des Géomètres, d'organiser en 2003 le Congrès régional de cet organisme, et d'en gagner l'estime et la confiance. Tant et si bien que la Fédération a porté son choix sur la ville de Marrakech pour y tenir son Congrès international prévu en 2011.

Mesdames, Messieurs,

Depuis la création de votre Ordre en 1998, Notre auguste Père, Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait Son âme, lui a toujours accordé une attention particulière, en reconnaissance de sa contribution efficiente au développement socio-économique de notre pays. Cette bienveillante sollicitude s'est traduite par le message Royal que Feu Sa Majesté a bien voulu vous adresser à l'occasion de la tenue de votre premier Congrès, et dont vous avez fait, d'ailleurs, un cadre de référence dans votre travail quotidien d'organisation et de régulation de votre profession.

C'est pourquoi Nous n'avons cessé d'entourer votre profession de toute Notre sollicitude, suivant de près l'action que vous menez inlassablement dans ce domaine, et ayant en vue le rôle majeur qu'il revient à l'ingénieur topographe d'assumer en matière de conservation, d'expertise foncière et de cartographie. En effet, il s'agit là d'un facteur clé pour la réalisation des divers projets de développement.

Le thème que vous avez retenu pour ce congrès, à savoir "les grands projets structurants : base du développement humain", s'inscrit tout naturellement dans l'esprit de Notre plan stratégique visant à réunir les conditions propices au décollage économique et social de notre pays. Pour atteindre cet objectif, Nous avons lancé, à travers tout le Royaume, de grands chantiers structurants et veillé à assurer un suivi sur le terrain de leur état d'avancement. Notre but ultime est de rehausser la compétitivité économique de notre pays et d'en renforcer les équipements sociaux et les infrastructures de base, de sorte à en améliorer les indicateurs économiques et sociaux.

Outre le complexe portuaire Tanger-Med, l'aménagement de la vallée du Bouregreg, la Stratégie nationale de développement du tourisme, les plans d'extension et de renforcement des réseaux autoroutier et ferroviaire et les grands ports, des chantiers comme le projet d'éradication des bidonvilles et d'intensification de l'alimentation du monde rural en eau potable et en électricité, et bien d'autres projets, s'inscrivent dans le cadre de Notre vision globale et cohérente visant à assurer la mise en place d'infrastructures répondant aux standards internationaux et s'inspirant de la civilisation marocaine et de son patrimoine culturel et architectural ancestral.

Aussi votre choix de ce thème traduit-il en réalité la conscience que vous avez du rôle qui revient à l'ingénierie topographique pour assurer et améliorer la qualité des projets de développement nationaux et en rehausser le rendement économique et social, dès lors que le foncier constitue l'assiette de tous les projets.

En effet, la loi sur la conservation foncière nationale a assuré la propriété immobilière et permis que le titre foncier apporte la meilleure garantie pour financer les projets et faciliter l'investissement. De fait, il est aujourd'hui impératif d'accélérer et de généraliser les inscriptions à la conservation foncière et d'en faciliter les procédures. De même qu'il faut relever le niveau des techniques et des paramètres en usage, pour en rehausser l'efficacité et la capacité d'adaptation à la dynamique de développement socio-économique en cours.

C'est dire l'importance d'une redynamisation de toute forme de partenariat entre votre instance et l'Agence nationale de la Conservation foncière, du Cadastre et de la Cartographie, laquelle oeuvre avec efficacité au

développement de ses programmes dans ce domaine. Ce partenariat est également souhaitable avec les bureaux d'ingénierie topographique du secteur privé, de façon à accompagner la mise en oeuvre de ces programmes ambitieux et à mobiliser des ressources accrues, tout en conjuguant les efforts techniques et logistiques.

Il s'agit en définitive de mettre au point des cartes qui soient compatibles avec nos projets de développement, tant pour ce qui est des paramètres et des données modernes, qu'en ce qui concerne la réalisation des études nécessaires dans les délais impartis.

Votre champ d'intervention ne se limite évidemment pas uniquement au foncier et à la cartographie. Il englobe également les différentes données et informations géographiques précises, appelées à être triées, classifiées et analysées, en tenant compte de la diversité des usagers, de la multiplicité des intervenants, et de l'hétérogénéité des besoins. Tout ceci requiert la mise en place d'un cadre normatif pour standardiser les informations et les données, afin d'en faciliter, au maximum, les échanges, l'exploitation et la gestion.

Soucieux de voir l'Ordre national s'acquitter au mieux des missions qui lui reviennent en matière de rigueur, de consolidation et d'ancrage des règles de déontologie et de capacité d'anticipation, Nous vous engageons à multiplier les canaux de communication avec les différents partenaires de l'Ordre, en l'occurrence les ingénieurs, les services publics et semi-publics, et les collectivités locales, et à oeuvrer pour une plus grande synergie entre les secteurs public et privé.

Nous vous invitons également à vous ouvrir de façon constructive sur les différentes filières de formation habilitant à l'exercice de la profession d'ingénieur topographe. Vous vous attacherez à être au diapason des dernières innovations en matière scientifique et technologique, enregistrées dans le domaine, donnant ainsi un contenu concret au principe d'adéquation entre la profession et la multiplication et la richesse des filières.

Outre la possibilité qu'elle offre d'échanger les expériences, de s'informer des dernières innovations en matière de cadastre et de topographie, votre conférence, Nous en sommes convaincu, contribuera à mettre au point des recommandations et des propositions pratiques sur les questions qui vous sont soumises. Parallèlement à la promotion de votre propre profession, vous aurez également apporté votre concours à la concrétisation des projets et des chantiers ouverts partout dans le Royaume.

Que Dieu bénisse et couronne de succès vos actions".

Message adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI aux participants à la 14ème Conférence Générale de l'Organisation des Villes Arabes (OVA) (05/07/07) "partenariat efficace pour le développement durable des villes".

"Louange à Dieu,

Paix et prière soient sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Altesses, Excellences,

Messieurs les Maires des villes,

Mesdames et Messieurs,

Il Nous est agréable de souhaiter la bienvenue aux membres de l'Organisation des villes arabes, à l'ensemble des participants à son quatorzième Congrès, ministres, maires, présidents et élus des Capitales et des Cités des pays arabes frères, ainsi qu'aux représentants des associations et des organisations internationales, régionales et nationales qui œuvrent dans le domaine du développement urbain.

Nous tenons à vous exprimer Notre profonde considération pour le rôle d'avant-garde qui est le vôtre dans l'action visant à promouvoir la ville arabe, saluons également votre choix qui s'est porté, pour la deuxième fois, après 1990, sur la ville de Marrakech pour abriter cette importante manifestation arabe, un choix qui prend en considération l'épaisseur historique de la ville ocre, son ancrage arabe et la symbolique qu'elle revêt dans le dialogue entre les civilisations, outre son statut de point de ralliement pour les rencontres internationales.

A cette occasion, Nous invoquons, avec beaucoup d'estime, les importantes réalisations que votre prestigieuse Organisation a accomplies au service des cités arabes. Outre la confiance des gouvernements arabes, ce palmarès lui a valu de tisser des relations privilégiées avec la Ligue des Etats arabes, au vu des nobles objectifs qui sont les siens, de l'expérience et du savoir-faire avéré de ses responsables, ainsi que de l'envergure et de la nature des villes qui en sont membres.

Eu égard à cela, l'importance de cette rencontre est manifeste. En effet, outre le nombre et la qualité des participants, elle se distingue également par le thème important que vous lui avez retenu, en tant que forum des villes arabes. Un thème qui traduit l'ambition qui vous anime de concevoir une nouvelle politique en matière de gestion des villes. Il s'agit d'une politique de développement urbain, fondée sur l'encouragement des initiatives et la mise en œuvre des moyens permettant de favoriser les processus contractuels et les dynamiques de partenariat, afin d'assurer un développement durable aux cités arabes.

Altesses, Excellences,

Messieurs les maires des villes,

Mesdames et Messieurs,

Dans un monde marqué par les lois de la mondialisation et de la compétitivité, les villes sont plus que jamais appelées à renforcer la coopération internationale décentralisée, à consolider leur partenariat et à conforter celui qui les unit à d'autres parties nationales et étrangères. Il leur incombe également de tirer parti des savoir-faire à l'actif des grandes agglomérations mondiales, dont nous souhaitons la bienvenue aux maires ici présents.

Pour cela, il leur appartient, au premier chef, de conjuguer leurs efforts, de mobiliser les ressources humaines et matérielles nécessaires et d'exploiter les équipements disponibles, en vue de réaliser des programmes et des projets communs.

Il leur incombe aussi de veiller au respect des spécificités des villes, des constantes et des valeurs sacrées de chaque pays, de manière à favoriser le développement durable souhaité dans les domaines économique, social, urbanistique et culturel. Il leur revient aussi d'œuvrer à la consolidation des principes de démocratie locale, au renforcement de la décentralisation et de son articulation avec la déconcentration administrative, outre la nécessité d'adopter les règles de bonne gouvernance et de la politique de proximité. Cela devrait leur permettre d'assurer à leurs populations le bien-être et la quiétude auxquels elles aspirent.

Dans cette optique, il appartient à la ville de jouer pleinement le rôle de partenaire à part entière, qui est le sien dans le processus de développement global, y compris en milieu rural. Elle doit également agir, aux côtés de l'Etat, du secteur privé et de la société civile, comme une force de proposition, et ce, pour la mise en œuvre des différentes stratégies de développement, aux niveaux national, régional, local, et environnemental.

Il ne fait pas de doute que les collectivités locales ne constituent plus des espaces ou des institutions figés. Elles sont plutôt les prolongements d'autres unités administratives et économiques agissant dans une parfaite synergie alliant à la fois complémentarité et concurrence. Leur force se mesure dès lors, à l'aune de

leur capacité à s'entraider, à se compléter et à s'inscrire dans des systèmes et réseaux de coopération et de partenariat, à l'échelle nationale et internationale.

Parmi les règles de bonne gouvernance, on compte désormais la définition rigoureuse des axes du développement urbain, qui est de nature à valoriser les capacités concurrentielles de nos villes, et la nécessité d'inscrire l'effort de développement dans une logique d'innovation et de créativité, outre le recours aux techniques de promotion des politiques territoriales et l'adoption de mécanismes efficaces de partenariat et de coopération.

Ce sont là autant de facteurs de réussite incontournables pour ériger nos villes en espaces propices à la cohabitation et à une vie digne, tout en préservant l'identité et le cachet civilisationnel qui sont les leurs.

Pour conférer au partenariat - en tant qu'outil du développement durable dans nos villes et nos campagnes- sa pleine efficacité et son véritable sens, il est impératif de le mettre, à travers des mécanismes d'incitation et d'encouragement, au service du développement humain, et d'en faire un outil propre à apporter des réponses aux problématiques sociales. Il s'agit en l'occurrence de réunir les conditions propices au drainage des investissements, d'activer la dynamique de l'emploi, et de protéger l'environnement, outre la nécessité de réduire les disparités sociales, de lutter contre la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion, et, par conséquent, de contrecarrer les velléités d'ostracisme, d'extrémisme et de terrorisme.

Altesses, Excellences,

Messieurs les Maires des villes,

Mesdames et Messieurs,

A l'instar des autres pays arabes frères, le Maroc prend la pleine mesure des nouveaux enjeux et défis auxquels font face nos villes dans les différents domaines. Ceci Nous a amené à inciter, à toutes les occasions, Notre Gouvernement et les élus locaux à élaborer une vision stratégique globale pour la promotion des unités territoriales, toutes catégories et niveaux confondus.

Il s'agit d'une vision fondée sur les principes de contractualisation et de partenariat entre l'Etat, les collectivités locales, le secteur privé et la société civile, ainsi que sur le façonnement de pôles régionaux homogènes géographiquement, complémentaires économiquement et harmonieux socialement et culturellement. Tout cela sera mis au service de l'intérêt général et pour assurer le développement global intégré, le tout dans un cadre qui fait du développement urbain un levier fort pour l'édification constante d'un Maroc uni, moderne, avancé, jouissant de sa pleine souveraineté, de son intégrité territoriale et de la cohésion de ses populations.

Les programmes de développement, d'aménagement et de mise à niveau urbaine, dont ont bénéficié les villes des provinces du sud du Royaume du Maroc, se placent en tête des éléments clés du processus de régionalisation et de décentralisation que Nous conduisons, processus qui fait l'objet d'une adhésion forte et unanime de la part de l'ensemble des composantes de la Nation.

Afin d'ancrer cette approche démocratique de développement et d'union, Nous avons proposé une initiative visant à octroyer à ces provinces un statut d'autonomie, en tant que solution consensuelle et définitive au conflit artificiel autour de leur marocanité.

La ville de Laâyoune, si chère à l'ensemble des Marocains et aux peuples arabes, dont vous représentez les catégories urbaines et les forces vives, -qui est membre actif de votre Organisation, à l'instar de ses consœurs du Nord du Royaume-, constitue la meilleure illustration de l'efficacité de

AUEJSB/ Recueil des Discours, Messages et lettres de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste

l'approche de partenariat et de coopération dans l'élaboration des programmes de développement local.

Nous appelons à consolider et à promouvoir la coopération concrète en matière de démocratie et de développement entre les villes arabes, et à donner corps aux relations de jumelage et de fraternité qui les unissent. L'objectif est d'appuyer l'action de votre Organisation et d'en faire une force agissante au sein des instances internationales, de manière qu'elle puisse défendre les causes justes de notre Nation arabe et apporter son concours à la diplomatie parallèle.

Nous sommes convaincus que cette importante manifestation arabe constitue un moment idoine pour approfondir la réflexion sérieuse, le dialogue constructif et l'échange d'expériences entre les frères arabes, en vue de formuler des propositions pratiques et ambitieuses, dynamiser l'action arabe commune et renforcer les relations de coopération et de partenariat entre les villes arabes. Le but est d'en faire des espaces propices à l'exercice de la citoyenneté pleine et entière, ainsi que des lieux empreints des valeurs de cohabitation et de solidarité, et non des ensembles d'édifices modernes, en rupture avec l'authenticité de l'âme arabe qui prône les valeurs de communion, d'entraide et de connaissance mutuelle.

Pour conclure, Nous vous réitérons la bienvenue dans votre deuxième pays, le Maroc, et vous souhaitons un agréable séjour parmi nous dans cette ville où se mêlent harmonieusement les parfums exquis de l'histoire et les effluves de la modernité, donnant à voir une parfaite symbiose entre authenticité et modernité. Tel est l'esprit de la civilisation et le secret de l'épanouissement des villes, avec au premier chef les villes arabes, dont Nous saluons à travers vous Nos chers frères les dirigeants des pays arabes, ainsi que leurs populations qui incarnent l'hospitalité et la renaissance arabes.

Que Dieu bénisse et couronne de succès vos actions.

Wassalamoualaikoumwarahmatoullahiwbarakatouh".

Discours de Sa Majesté Roi Mohammed VI adressé à la Nation, à l'occasion du 8-ème anniversaire de l'accession du Souverain au Trône de Ses glorieux ancêtres. (30/07/07)

"Louange à Dieu.

Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Cher peuple.

Nous commémorons aujourd'hui le huitième anniversaire de Notre accession au Trône. Cette célébration intervient dans une phase historique foisonnant de réformes profondes et abondantes de questions salutaires pour la nation. Elle s'inscrit également dans un contexte marqué par l'accélération des mutations historiques qui s'opèrent, et la diversité des grands défis qui se posent, autant de challenges qui ne sauraient être relevés sans une vision globale claire des enjeux et une planification rigoureuse des actions prioritaires et pressantes à mener.

Il importe, à cet égard, de continuer à consolider les réalisations déjà accomplies, et parallèlement, à aller de l'avant dans la mise en œuvre des réformes en cours et à engager de nouvelles réformes indispensables pour l'édification du Maroc de demain. Ce Maroc, Nous le voulons entreprenant, volontariste, multipliant les réalisations, égrenant les chantiers, un Maroc qui gagne, quelle que soit l'ampleur des défis et des enjeux. Nous avons emprunté, pour y parvenir, la voie de la démocratie et l'approche participative, comptant en cela sur nous-mêmes et sur nos propres ressources humaines, lesquelles représentent sans conteste le meilleur don qu'un être humain puisse espérer recevoir de son Créateur.

Je M'adresse à toi, en Ma qualité d'Amir Al-Mouminine (Commandeur des Croyants) auquel échoit la mission d'assurer la conduite de ton destin en vertu du pacte de la Beia (allégeance) et de la Constitution. Je M'adresse à toi également, en tant que Roi-Citoyen ayant pris la juste mesure des réelles préoccupations de chaque Marocaine et de chaque Marocain, en s'enquérant de leur situation sur le terrain. Par conséquent, Je M'attache à définir les grandes orientations pour la nation marocaine, en veillant, parallèlement, à cerner les préoccupations quotidiennes de tous les citoyens. Je M'emploie également à inscrire ces actions dans un ordre homogène où les priorités se complètent et s'articulent entre elles dans une parfaite synergie. Le but triptyque de cette option démocratique est de :

- Conforter les réformes structurelles déjà menées à leur terme.
- Accélérer la mise en œuvre optimale de celles qui sont en cours.
- Initier de nouvelles réformes.

Cher peuple.

L'affaire de notre intégrité territoriale connaît un tournant décisif engendré par l'Initiative Marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie à conférer à nos provinces du Sud, dans le cadre de la souveraineté du Royaume, de son unité nationale et de son intégrité territoriale.

A cet égard, Nous sommes satisfait de la position du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui appuie notre Initiative et la qualifie de sérieuse et crédible, ainsi que de tout parrainage onusien responsable et constructif, permettant d'engager, à son sujet, des négociations substantielles et sincères.

Nous saluons également pour leur appui les puissances influentes au sein de la communauté internationale, ainsi que les pays frères et amis dont le soutien a permis à l'Initiative marocaine de s'imposer et de figurer dans l'agenda international, comme un type moderne d'autodétermination, parfaitement conforme, tant sur le fond que sur la forme, à la légalité internationale authentique et non pervertie. Nous souhaitons réaffirmer, en ton nom, cher peuple, la volonté sincère du Royaume de s'engager dans des négociations responsables, en partant de deux prémisses de base : de prime abord, le Maroc a participé de bonne foi au premier round des négociations, et demeure constamment disposé à négocier, mais uniquement à propos de l'autonomie, toute l'autonomie et rien que l'autonomie. En deuxième lieu, l'autonomie convenue de façon consensuelle, ne peut être envisagée que dans le cadre de la souveraineté du Royaume du Maroc, pleine, pérenne, inaliénable et ne souffrant aucun marchandage, et ce, dans le respect de son unité nationale intangible et de son intégrité territoriale une et indivisible.

En tout état de cause, et si longues et laborieuses que puissent être les négociations, nous garderons notre main tendue en direction de toutes les vraies parties concernées par un règlement politique de ce différend artificiel, dans l'espoir de les convaincre de l'opportunité historique qu'offrent ces négociations. Notre vœu, en effet, est de faire en sorte que ces pourparlers soient une victoire pour toutes les parties, pour le droit et pour la légitimité. Nous y voyons également l'occasion de faire prévaloir l'esprit de fraternité, de bon voisinage et d'unité maghrébine.

Nous sommes pleinement confiant que le processus d'autodétermination consensuelle, connaîtra un heureux aboutissement, d'abord, avec l'aide de Dieu, et ensuite, grâce à l'unanimité nationale, y compris les Sahraouis qui s'y sont tous investis sans exclusion, ni discrimination aucune. A ce propos, Nous engageons Nos fidèles sujets expatriés, originaires du Sahara marocain, où qu'ils soient, notamment les populations retenues à Tindouf, à œuvrer pour une plus large adhésion de leurs frères à cette initiative qui a pour vocation de les réconcilier entre eux, de favoriser leur rassemblement et de préserver leur dignité.

A cet égard, Nous tenons à rendre hommage à nos Forces Armées Royales, notamment celles stationnées dans nos provinces du Sud. Nous leur réaffirmons Notre bienveillante sollicitude et la fierté qu'inspirent au peuple marocain la ténacité et les multiples sacrifices dont elles font preuve pour protéger et préserver l'unité de la Nation. Nous nous attacherons constamment à améliorer la situation sociale des membres de Nos Forces Armées Royales, toutes catégories confondues, y compris les retraités.

Afin de consolider le tournant positif qu'elle a suscité, Nous nous devons de conforter cette Initiative marocaine prometteuse, par des initiatives visant, dans le cadre d'une stratégie globale et intégrée, à raffermir la démocratie et le développement, parallèlement à la nécessaire mobilisation collective et à l'indispensable consolidation du front intérieur.

En effet, cette Initiative est de la bonne graine que nous semons, et que nous devons constamment entretenir avec soin. Ainsi, le Maroc s'engage à respecter tout accord politique mutuellement acceptable qui sera réalisé sur la base de cette initiative, avec toutes les parties réelles et effectives. Quoi qu'il en soit, le Maroc ne saurait être otage ou prisonnier des calculs d'autrui. En revanche, il entend poursuivre résolument son évolution politique, disposant, pour cela, d'une arme imparable, en l'occurrence notre précieux capital démocratique dont nous pouvons tirer une légitime fierté en tant que modèle politique avancé à l'échelle de notre région.

Aussi, appartient-il à chacun de faire en sorte que l'élection de la prochaine chambre des représentants soit une nouvelle occasion pour conforter la normalité démocratique, pour donner une expression tangible à la volonté réelle et pour faire émerger une majorité gouvernementale crédible et une opposition agissante et constructive, sur la base de programmes concrets et bien ciblés, et non à la faveur de slogans creux et galvaudés sur la réforme et le changement, slogans qui pourraient donner lieu à des surenchères aussi absurdes que celles brandissant «la réforme de la réforme et le changement du changement».

Tu Me trouveras toujours, cher et fidèle peuple, en première ligne, à la tête de ceux qui sont déterminés à contrecarrer tout discours mettant en doute l'intérêt d'avoir des élections et l'utilité même des partis politiques, et à déjouer toutes les pratiques tendancieuses visant à porter atteinte à leur crédibilité. La maturité politique à laquelle nous sommes parvenus, implique pour nous le devoir de proscrire les conceptions erronées, nihilistes et mystificatrices, attentatoires au respect dû au verdict démocratique des urnes.

En effet, les élections n'ont nullement pour enjeu l'identité de l'Etat marocain ou les fondamentaux de son régime, en l'occurrence l'Islam modéré et ouvert, la monarchie constitutionnelle, l'unité nationale, l'intégrité territoriale et la démocratie sociale. Ce sont là des constantes qui font l'objet d'une unanimité nationale imprescriptible, car il ne peut y avoir d'Etat sans constantes et sans valeurs sacrées.

Par ailleurs, les élections ne consistent pas, au fond, à s'engager dans une compétition inutile et inopportune, à propos des judicieux choix stratégiques de la nation, qui font, d'ailleurs, l'objet d'un consensus national et forment le socle du développement et du progrès dans la modernité et répondant aux contraintes de l'époque. Il s'agit, notamment, de l'Etat de droit et des institutions, de la citoyenneté fondée sur le respect des droits et des obligations de l'Homme, du libéralisme économique, et de la liberté

d'entreprendre. Outre la solidarité, la justice sociale et l'ouverture sur le monde. C'est à Nous qu'il échoit de veiller à la pérennité de ces valeurs, quelles que soient les circonstances et leurs fluctuations.

C'est cela, du reste, Notre conception de la Monarchie citoyenne, et c'est ainsi que Nous l'entendons. Il ne faut pas que les constantes et les choix stratégiques de la nation se muent en autant de slogans creux et de coquilles vides. Nous prenons, donc, acte avec satisfaction de la propension nouvelle chez les partis sérieux - et c'est ce qui compte le plus - à proposer des programmes électoraux bien définis, clairs et précis. C'est cela qui traduit la vaste portée et la pertinente opportunité des élections. Ces consultations électorales doivent être ouvertes à la compétition entre toutes les formations politiques sans exclusive, afin de cerner les priorités de la prochaine législature, pour une meilleure gestion de la chose publique, conformément au choix librement consenti du peuple.

A ce propos, Je tiens à réaffirmer que le régime voulu par Nous est celui d'une monarchie citoyenne. Une monarchie agissante qui ne saurait être cantonnée dans un concept forcément réducteur, ni dans des prérogatives exécutives, ou organe législatif, ou autorité judiciaire. Ces institutions constitutionnelles ont leurs compétences exercées sur la base du principe de la séparation des pouvoirs distincts de ceux de la Royauté. Telle est la monarchie marocaine authentique que nous nous sommes choisie. Nous l'avons étayée par la citoyenneté pour le développement, dans le respect de sa quadruple légitimité religieuse, historique, constitutionnelle et démocratique. Ce choix est également un acte de fidélité à l'esprit ayant présidé à la lutte nationale qu'elle a menée et des sacrifices qu'elle a consentis au nom de la souveraineté, de l'unité et du progrès du pays, ainsi qu'à la synergie profonde caractéristique des liens unissant le peuple et le Trône, toujours en phase.

Par ailleurs, quelle que soit la légitimité de la démocratie représentative classique, Nous jugeons nécessaire de la conforter et la compléter par la démocratie participative moderne. Nous pourrions ainsi mettre à contribution toutes les compétences et expertises nationales et régionales, et nous prévaloir de la société civile agissante et des forces vives de la nation, toutes tendances et sensibilités confondues. Quelle que soit leur position, ces acteurs sont appréciés à leur juste valeur par Notre Majesté. Leurs avis sont respectés, s'agissant de la gestion des affaires publiques, y compris les questions déterminantes pour la nation, et ce, dans le cadre de la primauté de la loi et de l'Etat des institutions. En tout état de cause, Nous tenons à soumettre les propositions émanant de ces instances aux institutions constitutionnelles et aux instances compétentes pour examen et décision. Nous attendons également de nos partis nationaux qu'ils favorisent l'émergence d'élites aptes à assurer une bonne gestion des affaires publiques, et à être comptables du bilan de leur action.

Voilà pourquoi Je compte sur toi, Mon peuple fidèle, pour que, mesurant l'ampleur de la responsabilité qui t'incombe, tu fasses le choix le plus judicieux de tes représentants à l'occasion d'élections régulières et honnêtes.

A cet égard, Nous te donnerons rendez-vous pour bientôt afin de voir ce qu'il y a lieu de faire pour que cette échéance électorale constitue une étape importante dans le processus devant conduire au couronnement de la réforme institutionnelle progressive en cours, par un changement global et de niveau supérieur.

Pour autant, nous ne saurions perdre de vue la nécessité, à ce stade, de donner la priorité à deux questions pressantes. Premièrement, il s'agit de soutenir et d'accompagner la dynamique positive qui a été générée par l'Initiative d'autonomie, pour aborder les étapes à venir dans le cadre d'une mobilisation générale. En second lieu, il faudra gagner le pari des prochaines échéances électorales afin de dégager un paysage politique sain. Un paysage rationalisé ayant pour pilier une majorité homogène, d'où émergerait un gouvernement ramassé, reposant sur des pôles bien définis, efficaces et complémentaires les uns des

autres. Ceci devrait se faire en fonction des priorités de la politique générale de la nation, et non au gré de considérations politiciennes étriquées et de calculs purement arithmétiques ou subjectifs.

En effet, les champs de déploiement de l'action politique, entendue dans son acception noble, sont trop vastes pour réduire celle-ci à une simple course visant à remporter un siège au Parlement, ou une fonction ministérielle. Elle se déploie plutôt dans un domaine autrement plus vaste, et garantissant une proximité optimale vis-à-vis du citoyen, par le biais des larges attributions dévolues aux collectivités locales. Qu'elles soient de la majorité ou de l'opposition, celles-ci disposent, en vertu des élections, d'un pouvoir effectif pour assurer la gestion quotidienne des affaires te concernant.

Cher peuple.

Pour que nos acquis démocratiques puissent être protégés et préservés, il nous est indispensable de poursuivre le processus de développement de notre pays, d'y consolider la sécurité et la stabilité et de conforter l'administration de proximité.

A cet effet, Nous nous attachons à imprimer une forte impulsion aux projets prometteurs qui s'inscrivent dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), en tant que chantier de règne ouvert en permanence. Nous veillerons constamment à la bonne réalisation de ses projets, en en assurant le suivi et l'évaluation régulière sur le terrain. Nous ne tolérerons pas que cette Initiative soit instrumentalisée de manière tendancieuse ou intéressée, et réduite ainsi à un slogan creux. Nous devons continuer à œuvrer pour notre objectif suprême qui est d'améliorer les conditions de vie des catégories qui pâttissent des affres de la pauvreté, de l'analphabétisme, de la marginalisation et de l'exclusion, de sorte à les prémunir contre les velléités d'extrémisme, d'ostracisme et de terrorisme.

A cet égard, Nous réaffirmons cette responsabilité qui nous incombe collectivement pour libérer les énergies créatrices des jeunes et mettre leurs idées lucides et éclairées au service d'actions judicieuses et bénéfiques, au lieu de les laisser, comme une proie facile, à la merci des obscurantistes qui s'évertuent à fanatiser et enflammer les faibles et les simples d'esprit en les poussant à des actes de suicide que prohibe la loi et que proscriit la religion. A cet égard, Nous rendons à nouveau hommage à l'Administration territoriale, au corps de la Sûreté nationale, à la Gendarmerie Royale, aux Forces Auxiliaires, et à la Protection civile. Nous réaffirmons Notre volonté de continuer à entourer de Notre sollicitude tous ceux qui ont en charge de veiller sur les affaires de défense et de sécurité. Nous avons à cœur d'améliorer leurs conditions sociales, et d'assurer à leurs familles une prise en charge digne des sacrifices qu'ils consentent pour préserver la sécurité des citoyens et de la patrie. Nous sommes fiers de la vigilance, de la mobilisation et de l'abnégation dont ils ont fait preuve pour faire face aux actes criminels d'agression, de terrorisme, d'intimidation et autres forfaits.

Nous tenons également à saluer les citoyens et les citoyennes pour l'esprit civique responsable dont ils ont fait preuve, convaincus qu'ils sont que la sécurité est l'affaire de la société tout entière. Aussi sommes-Nous confiant que le terrorisme abject ne saurait entamer notre attachement à notre option irréversible.

Nous veillons à l'assèchement des sources de ce fléau, en adoptant une stratégie globale et multidimensionnelle, prévoyant notamment le renforcement de la Sûreté nationale. Nous avons ainsi ordonné que celle-ci soit dotée des moyens matériels et des ressources humaines nécessaires.

Dans sa globalité, Notre stratégie est basée également sur l'indispensable complémentarité synergique entre l'action dédiée au développement d'une part et, d'autre part, la création culturelle et intellectuelle, qui constitue un puissant ingrédient dans la lutte contre l'extrémisme et l'obscurantisme.

Nous réaffirmons aussi la nécessité, pour les oulémas, les intellectuels et leurs instances respectives, d'assumer les responsabilités qui sont les leurs en matière d'encadrement, d'orientation et de guidance.

Certes, la pensée est, par définition, sujette à des fluctuations et à des mouvements de flux et de reflux, mais on ne saurait, pour autant, permettre qu'une crise de la pensée laisse le champ libre pour répandre et faire l'apologie d'une pensée de la crise. C'est pourquoi notre pays a un besoin impérieux de susciter un renouveau religieux éclairé et un essor intellectuel marqué du sceau de la modernité.

Cher peuple.

Nous avons engrangé de nombreux acquis, en réalisant les projets prévus dans les secteurs où le gouvernement dispose d'une vision claire et précise. Tant et si bien que le Maroc est devenu un immense chantier foisonnant de projets structurants, tant au niveau local que régional et national. Mais, nous n'aurions pu parvenir à ce résultat sans la confiance des citoyens et des investisseurs, et sans la crédibilité dont le Maroc jouit auprès de ses partenaires étrangers grâce à son attachement aux règles de bonne gouvernance.

Afin de conforter ces acquis, il incombe à chacun de se mettre à la tâche avec ardeur et de s'armer d'une volonté tenace pour parachever les réformes en cours, par le lancement de nouveaux chantiers vitaux. Il importe, en outre, de soutenir les initiatives privées-en encourageant les jeunes et en les incitant à créer des petites et moyennes entreprises- et d'appuyer les grandes entreprises citoyennes. Notre but ultime est d'assurer des opportunités d'emploi productif pour la jeunesse de notre pays. Car, c'est là le véritable objectif à l'aune duquel se mesure la crédibilité de tout programme politique. A ce propos, Je dis : Trêve des seuls diagnostics théoriques décrivant la situation et dépistant les foyers de dysfonctionnement, car en la matière, nous disposons d'assez d'études objectives réalisées par les instances et les institutions concernées. Il ne nous reste, donc, plus qu'à proposer des projets réalisables qui tiennent compte des priorités de chaque étape. La Justice vient en tête des secteurs prioritaires pour la période à venir.

Elle est la clé de voûte du pouvoir, et le socle sur lequel reposent l'Etat de droit, la primauté de la loi, le principe d'égalité devant elle, et la bonne gouvernance. La Justice est également un levier fondamental pour le développement et la promotion de l'investissement. D'où le devoir pour tous de se mobiliser pour assurer une réforme globale de la Justice et en consolider l'indépendance, dont Nous sommes, du reste, le Garant. Nous entendons, donc, conforter la confiance dans la Justice et garantir la sécurité judiciaire qui passe par les exigences de compétence, de probité et de droiture.

Le moyen de parvenir à cet objectif tient à la protection de l'inviolabilité de la Justice, de la déontologie y afférente, ainsi qu'à la poursuite de sa modernisation et de sa mise à niveau, tant sur le plan des structures et des ressources humaines et matérielles, qu'au niveau de la mise en place d'un cadre juridique moderne.

La même volonté et la même détermination Nous animent pour veiller, avec toute l'attention voulue, à la mise en œuvre optimale de la réforme du chantier décisif de l'éducation et de la formation. Car on ne saurait assurer un avenir pour les générations montantes sans s'armer de courage et de hardiesse pour prendre à bras le corps les problèmes de ce secteur, et traiter ses carences.

En effet, en dépit des efforts sincères qui ont été déployés pour assurer la mise en œuvre de la Charte d'Education et de Formation -laquelle demeure un cadre de référence fondateur -, les résultats quantitatifs n'ont pas donné lieu à un changement qualitatif, pas plus qu'ils n'ont eu l'impact optimal escompté, permettant de dispenser une éducation de bonne facture, en adéquation avec les exigences de l'économie.

Aussi est-il nécessaire de continuer -avant qu'il ne soit trop tard- la mise en œuvre des réformes vitales et incontournables, visant à renforcer la bonne gouvernance de ce secteur, et de trouver des solutions objectives aux questions en suspens, avec, au premier chef, la problématique du financement, la rationalisation de la gestion des ressources, les langues d'enseignement, la modernisation des programmes et des manuels scolaires, et la focalisation sur l'alphabétisation. En outre, il importe de redoubler d'effort afin de réussir la réhabilitation de l'école publique et la promotion de l'enseignement privé, dans le respect du principe d'égalité des chances.

Afin de consolider la gouvernance territoriale, Nous sommes résolus à consolider les processus de déconcentration et de régionalisation. En effet, une régionalisation efficiente va nécessairement de pair avec un système de déconcentration aussi large que concret, dans le cadre de pôles bien définis, auxquels les autorités centrales délèguent les prérogatives et les ressources nécessaires, suivant une approche régionale intégrée.

A ce propos, Nous réaffirmons notre ferme volonté d'aller de l'avant dans la mise en place d'une régionalisation graduelle, évolutive et solidaire, en faveur de l'ensemble du territoire du Royaume. Cette politique qui sera mise en œuvre sur la base d'un nouveau découpage régional du territoire, prévoit des compétences élargies, s'inscrivant, de par notre volonté nationale propre, dans un processus maroco-marocain, et prenant en charge les spécificités de chaque région, y compris nos provinces du sud.

A cet égard, Nous affirmons que Nous avons réservé exclusivement à ces provinces qui nous sont si chères, un statut d'autonomie, comme solution consensuelle et définitive au différend dont elles sont l'objet. En tout état de cause, aussi bien l'autonomie applicable au seul Sahara marocain dans le cadre d'une solution politique mutuellement acceptable, que la nouvelle régionalisation prévue pour l'ensemble des autres régions du Maroc, ne peuvent être mises en œuvre que dans le cadre de la souveraineté du Royaume, de son unité nationale et de son intégrité territoriale.

Parmi les questions cruciales qui nous interpellent avec force, figure l'indispensable consolidation des acquis enregistrés en matière de développement rural. Pour cela, il importe de proposer une stratégie pour le développement agricole, une stratégie ambitieuse intégrant une nouvelle politique agricole et une approche globale de développement durable, prenant en charge la problématique de la rareté des ressources en eau et leur gestion rationnelle. Cette stratégie doit également intégrer comme principe de base le fait que la sécheresse est un phénomène quasi-structurel auquel il faut remédier par le biais de politiques publiques efficientes.

Par ailleurs, pour s'assurer que le développement durable de notre pays ne devienne unijambiste, il doit s'opérer de manière harmonieuse et équilibrée entre villes et campagnes. A cet effet, il est nécessaire de favoriser le développement urbain dans le cadre d'une politique cohérente de la ville. Une politique apte à faire de nos cités des espaces accueillants pour vivre dans la dignité, la convivialité et le respect des valeurs marocaines authentiques de bon voisinage, de solidarité et de brassage social.

La problématique de l'énergie se pose également comme une question fondamentale qu'il faut aborder dans le cadre d'une vision prospective.

L'objectif est de garantir la sécurité énergétique de notre pays, de diversifier les sources d'énergies nationales, par le recours à des énergies alternatives, et d'en assurer un usage rationnel.

Cher peuple.

Si elle repose sur l'attelage du couple démocratie et développement, Notre conception du pouvoir se fonde, au même titre, sur la complémentarité entre nos politiques intérieure et extérieure. En effet, grâce à son évolution démocratique et à la dynamique de son développement, qui sont mondialement reconnues, le Maroc a largement conforté sa position et son rayonnement externe.

A cet égard, Nous nous réjouissons des réalisations positives que notre diplomatie a accomplies sous Notre impulsion, suivant en cela une démarche moderne, efficiente et proactive, en dépit d'un contexte régional et international difficile, chargé de toutes sortes de périls, de rebondissements et de manœuvres sournoises. Cette évolution positive est à inscrire à l'actif de toutes les forces vives de la nation qui se sont mobilisées à cet effet, ainsi que des diplomaties officielle et parallèle qui ont mené leurs efforts de concert,

dans le cadre d'un plan audacieux destiné à démontrer le bien-fondé de notre cause nationale, à faire valoir les intérêts supérieurs de notre pays, et à marquer notre forte adhésion en faveur des grandes causes internationales.

Pour conforter cette avancée, le gouvernement doit mettre tous les moyens matériels et toutes les compétences humaines nécessaires à la disposition de notre diplomatie, afin qu'elle renforce sa présence dans le monde et au sein des instances et institutions internationales, et qu'elle puisse être à la hauteur des défis qui se posent à l'échelle régionale et internationale.

Grâce à une politique extérieure mûre et circonspecte, le Maroc se positionne désormais en partenaire actif sur l'échiquier international, apportant son concours au niveau des fondamentaux de l'agenda mondial, notamment la sauvegarde de la paix et de la sécurité, la lutte contre le terrorisme, la promotion des valeurs de cohabitation et le renforcement de la coexistence synergique et de l'interaction entre les civilisations et entre les religions, outre l'engagement en faveur des droits de l'Homme et la promotion de la condition de la femme, ainsi que la réalisation du développement durable et la protection de l'environnement, dans le respect des règles de bonne gouvernance.

Pour concrétiser son engagement en faveur de ces valeurs, le Maroc s'est fixé des priorités géopolitiques bien définies.

Agissant, donc, dans un esprit de solidarité, nous nous sommes constamment attachés à apporter notre soutien et notre appui aux peuples frères du continent africain, notamment dans les pays sub-sahariens et du Sahel, à instaurer la sécurité et la stabilité dans ces pays, à favoriser leur développement humain, et à préserver leur souveraineté, leur unité nationale et leur intégrité territoriale. Dans le même élan solidaire, nous leur apportons notre concours pour les aider à faire face aux problèmes épineux dont ils pâtissent, et ce, outre l'appui que nous apportons à la coopération entre les pays du Sud et notre adhésion à l'ambitieux projet d'union méditerranéenne.

Nous nous attachons, avec la même ardeur et la même sincérité, à raffermir les liens solides de fraternité, de coopération fructueuse et de solidarité agissante, qui nous unissent aux pays arabes frères, notamment dans le domaine économique qui constitue la cheville ouvrière de l'action arabe commune. Nous réaffirmons, par ailleurs, notre soutien aux causes justes de la Nation arabe, avec, au premier chef, le droit du peuple palestinien frère d'instaurer son Etat indépendant, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale, un Etat fondé sur la primauté de la loi et l'exercice du pouvoir par le biais des institutions, sous la conduite légitime de Notre frère Son Excellence le Président Mahmoud Abbas. Nous appuyons, à cet égard, les efforts sincères qu'il déploie pour assurer la réconciliation nationale et préserver l'unité du peuple palestinien, dans le respect de la légalité nationale et internationale, de l'Initiative arabe de paix et des accords et arrangements conclus entre les parties concernées. Nous apportons également notre soutien à toutes les initiatives visant à instaurer la sécurité et la stabilité en Irak, au Liban, au Soudan et en Somalie, et ce, dans le respect de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale respectives. C'est dire que l'édification de l'Union du Maghreb constitue, pour nous, une option fondamentale constante dans notre politique étrangère, et un point de convergence des priorités qui lui sont assignées.

Cher peuple.

S'il est une qualité distincte dont le Maroc peut se targuer actuellement, c'est bien celle dont le Conseil de sécurité, et, à travers lui, la communauté internationale tout entière, l'ont crédité en qualifiant de sérieuse et crédible notre Initiative pour la négociation de l'autonomie de nos provinces du Sud. A cet égard, Nous estimons que cette reconnaissance internationale vaut pour toutes les réformes profondes que nous avons accomplies ensemble, ainsi que les transformations que Nous conduisons de concert avec toi, avec toute la fermeté et toute la détermination requise.

Mais si cette reconnaissance de sérieux et de crédibilité nous honore, elle n'en est pas moins porteuse de nouvelles responsabilités, qui nous engagent à redoubler d'effort et à nous mobiliser tous pour préserver ce capital précieux, capital que nous sommes parvenus à bâtir parce que nous avons confiance en nos capacités propres, et que le monde apprécie à leur juste valeur la pertinence de nos choix et la sincérité de notre engagement.

Je resterai, cher peuple, tel que tu M'as toujours connu, le Roi-Citoyen à l'avant-garde des militants œuvrant sur le terrain, dans toutes les régions du pays, comme à l'extérieur. Je M'attacherai également à consolider les piliers de l'unité et de la démocratie, à conforter la dynamique de développement, de progrès et de solidarité, et à raffermir la capacité du Maroc à agir en synergie avec le monde extérieur et les mutations qui s'y opèrent, sans jamais se départir de l'identité marocaine authentique. Notre ambition ultime est de permettre à toute Marocaine et à tout Marocain, -qu'ils résident au pays ou en terre d'immigration,- d'accéder à la pleine citoyenneté dans la dignité. Nous nous y attèlerons avec une foi profonde, une détermination inébranlable et une ferme volonté de militer et de lutter sans répit pour y parvenir. Nous sommes animés, pour cela, d'un courage circonspect et sans témérité, d'une détermination sans faille, et d'un espoir sans présomption.

Notre force, nous la puisons dans la perpétuelle symbiose qui règne entre le Trône et le peuple, et qui nous a toujours permis de franchir tous les écueils et autres obstacles qui se sont dressés sur notre chemin. Nous nous sommes constamment inspiré de l'esprit de sacrifice et d'abnégation au service de la patrie, tel qu'incarné par le Libérateur de la Nation, Notre Auguste Grand-Père, Sa Majesté le Roi Mohammed V, que Dieu sanctifie son âme, et le Bâisseur de l'Etat marocain moderne, Notre vénéré Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu le couvre de sa sainte miséricorde. Nous avons une pensée émue pour la mémoire et les sacrifices consentis par les compagnons des deux augustes Souverains dans la lutte nationale authentique qu'ils avaient menée.

En même temps, Nous saluons ceux et celles qui se sont investis, sous Notre conduite, et avec l'aide de Dieu, dans le processus visant à parachever l'édification du Maroc de la citoyenneté engagée et volontariste.

+Seigneur, accorde-nous Ta miséricorde, et assure-nous de la droiture de notre conduite+. Véridique est la parole de Dieu.

Wassalamoualaikoumwarahmatoullahiwabarakatouh".

Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé à l'occasion de l'ouverture de la première session de la première année législative de la huitième législature. (12/10/07)

"Louange à Dieu.

Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires.

Nous procédons, avec l'aide de Dieu, à l'ouverture de la huitième législature dont le caractère novateur Nous paraît résider non seulement dans le fait que la chambre des représentants a été élue en toute liberté et en totale transparence. La nouveauté tient de surcroît au fond et à l'essence même de cette législature,

AUEJSB/ Recueil des Discours, Messages et lettres de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste

car Nous attendons de voir se poursuivre, au cours de cette période, les changements engagés tant au niveau des méthodes que des programmes de l'action parlementaire et gouvernementale.

Nous entendons, à travers ce processus, conforter la réconciliation du citoyen avec les conseils élus, en les érigeant en un puissant levier pour le développement et la démocratie. Nous tenons à féliciter les membres de votre honorable Assemblée, et à assurer de Notre estime les partis politiques responsables, motivés et, à travers eux, les citoyens. L'implication de ceux-ci, dans un esprit empreint de citoyenneté, de concurrence loyale et de confiance, dans notre parcours politique avancé, ne se limite pas au seul jour du scrutin. Elle devrait, plutôt, traduire l'aboutissement d'une mobilisation permanente et du processus de réhabilitation de l'action politique militante.

Tout cela reste, cependant, tributaire de la volonté de rompre avec l'indigence, tant au plan politique qu'au niveau de la réalité concrète. Car, en effet, la politique, au sens noble du terme, ne se réduit pas à une simple campagne électorale, pas plus qu'elle ne se résume à un banal spot publicitaire. La politique est, plutôt, l'art du possible entre les besoins et les moyens. Elle requiert la sensibilisation permanente du peuple et exige que soient engagées sur le terrain des actions de développement permettant de trouver des solutions concrètes à la difficile équation de toute politique. En effet, la différence entre la réalité et l'espoir, c'est le travail, puis le travail et toujours le travail, auquel Dieu a accordé la prééminence sur l'acte de dévotion lui-même.

De même, la représentation de la nation n'est ni un privilège, ni une rente de position, et encore moins un gage d'immunité pour préserver des intérêts personnels. Elle signifie, au contraire, une charge considérable à assumer, et implique l'engagement sans faille d'œuvrer pour l'intérêt général.

Telle est la voie à suivre pour assurer l'adhésion de tous à l'œuvre de construction démocratique et de développement, dont Nous tenons à élargir la portée et le champ d'application, de sorte qu'elle englobe toutes les forces vives de la nation, dont, et au premier chef, Notre chère communauté résidant à l'étranger. Nous allons, en effet, poursuivre ce processus évolutif et graduel, pour consolider l'intégration de cette communauté dans la vie nationale, en posant, à cet effet, les premiers jalons pour la mise en place du Conseil Supérieur y afférent.

Il faut tirer les enseignements qui s'imposent en la matière et, surtout, veiller à ce qu'il en soit dûment tenu compte lors des prochaines échéances électorales locales et régionales. Il est donc impératif de s'y préparer convenablement, non pas en se livrant à des joutes oratoires démagogiques et à des calculs étriqués, mais en veillant plutôt, à une mise à niveau globale de tous les acteurs, les institutions et autres formations, et plus particulièrement les partis politiques. En effet, et au-delà de leur adaptation formelle à leur cadre juridique, ces structures doivent se mettre en phase et en synergie avec les évolutions et les mutations qui s'opèrent dans la société marocaine.

Ceci implique pour tous un devoir de proximité permanente à l'égard du citoyen, et l'obligation pour chacun d'être constamment à l'écoute de ses préoccupations, et d'éviter de succomber aux chants des sirènes et aux promesses mystificatrices qui travestissent les valeurs de la religion et de la citoyenneté. En définitive, Notre ultime dessein, c'est la mise à niveau de tous les acteurs concernés. Ceci, dans la perspective de la réforme institutionnelle globale en vue de conforter, par les règles de bonne gouvernance, l'évolution démocratique et le processus de développement en cours, et ce, dans le respect des valeurs et des constantes sacrées de la nation.

Il appartient donc à chacun de s'employer à réaliser ce qui importe le plus pour le citoyen, à savoir, tout simplement, son aspiration à une vie libre et digne, dans un cadre dont les principaux atouts sont : une patrie unifiée, la sécurité et la stabilité, un enseignement de qualité, une éducation judicieuse, un travail productif, une économie compétitive, un logement décent, une couverture médicale fiable, une

administration efficiente et intègre, une Justice équitable et indépendante, une dignité assurée et une citoyenneté pleine et entière, avec ses droits et ses obligations.

Pour satisfaire ces revendications populaires qui ont été l'objet de la compétition électorale, il importe d'orienter les actions gouvernementale et parlementaire, en les ventilant en trois volets fondamentaux : une cause vitale, des attributs d'un Etat et des priorités pressantes. La préservation de l'unanimité autour de notre intégrité territoriale constitue, en effet, la première des causes vitales de la patrie et de la nation, d'où la nécessité de poursuivre les efforts pour mobiliser davantage de soutien en faveur de l'initiative audacieuse et crédible que Nous avons lancée au sujet de l'autonomie, dans l'espoir de parvenir à un règlement international définitif du contentieux artificiel suscité au sujet de la marocanité de notre Sahara.

Le deuxième volet prévoit la consolidation des piliers sur lesquels repose un Etat fort, en l'occurrence la primauté de la loi, la préservation de l'identité nationale authentique mais ouverte sur son époque, ainsi que la consolidation de la sécurité et de la stabilité et la nécessité de se prémunir contre les velléités de radicalisme et d'extrémisme, et les risques de terrorisme.

Quant au troisième impératif, il induit la nécessité de se focaliser sur trois priorités pressantes. Il s'agit, tout d'abord, de la poursuite des réformes, de la consolidation des acquis politiques et des droits de l'homme, des grands projets structurants, de l'administration territoriale, du tourisme et de l'habitat, ainsi que des équilibres macro-économiques, la productivité et la compétitivité, la modernisation des secteurs publics, l'incitation à l'initiative privée et l'encouragement qui doit être apporté à l'entreprise productive et au secteur privé.

Parallèlement à ces actions, il faudra donner une forte impulsion à certains secteurs d'activité, pour les rendre plus performants. Il importe, en premier lieu, de gagner le pari vital de la réforme, en profondeur, de l'éducation et de la formation, réforme dont dépend l'avenir des générations présentes et à venir.

A cet égard, Nous appelons le prochain gouvernement à s'atteler sans tarder à la mise en place d'un plan d'urgence pour consolider ce qui a été réalisé, et procéder aux réajustements qui s'imposent, en veillant à une application optimale des dispositions de la Charte nationale d'Education et de Formation.

Il faut aussi, à cet égard, apporter des solutions courageuses et efficientes aux difficultés réelles qui pénalisent ce secteur vital et ce, en concertation et en coordination avec l'institution constitutionnelle représentative en la matière, à savoir le Conseil Supérieur de l'Enseignement.

Il est également nécessaire de veiller à l'ancrage des règles de bonne gouvernance, à travers notamment la réforme administrative nécessaire et la mise niveau et la modernisation de l'économie, pour endiguer le chômage et créer de l'emploi. Parallèlement, et afin de combattre la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation, il faut poursuivre l'effort de mobilisation autour de Notre Initiative Nationale pour le Développement Humain.

Il n'en reste pas moins que la mise en œuvre optimale de ces chantiers de développement passe nécessairement par la régionalisation avancée et la déconcentration administrative, lesquelles représentent, pensons-Nous, l'épine dorsale d'un Etat moderne.

Une telle entreprise ne peut être complète sans la réforme, la modernisation et la mise à niveau de la Justice, l'objectif étant de consolider l'indépendance de celle-ci, la sécurité judiciaire et la primauté de la loi, outre le renforcement du processus de développement. A cet égard, Nous sommes fermement attachés à la préparation, fondée sur de larges concertations et des apports spécialisés, d'une charte nationale adéquate, permettant d'introduire des changements profonds et exhaustifs dans le domaine de la Justice.

De même, et comme Nous l'avons déjà affirmé, il faudra prévoir, parmi les nouvelles priorités, l'adoption d'une nouvelle politique agricole, énergétique et hydraulique, ainsi que l'élaboration d'un plan pour le développement territorial urbain et rural.

Il est évident que le succès de toute politique ou réforme demeure tributaire de l'adhésion du citoyen, qui doit s'investir dans tous les secteurs de la vie publique.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires.

Nous venons donc de rappeler les enjeux de cette législature, assumant ainsi la mission suprême qui est la Nôtre, et compte tenu de nos déplacements pour Nous enquérir, sur le terrain, de la situation de notre vaillant peuple, dans toutes ses composantes, à travers les différentes régions du Royaume.

Eu égard à la mission qui Nous échoit, de veiller au bon fonctionnement des institutions constitutionnelles, Nous nous faisons un devoir de rappeler avec force que Nous sommes, certes, attaché à la formation d'un gouvernement ramassé et homogène, soutenu par une majorité parlementaire, et interpellé par une opposition constructive. Mais, Nous voulons, au même titre, un parlement plus efficace qui exerce, avec l'efficacité voulue, toutes les compétences qui lui sont dévolues en matière de législation, de contrôle et de représentation, donnant ainsi l'exemple aux autres institutions constitutionnelles, en leur montrant comment elles peuvent, elles aussi, assumer, dans leur plénitude, les attributions qui sont les leurs. Car, en effet, rien ne saurait s'y opposer, si ce n'est les limites qu'imposent la Constitution, la séparation des pouvoirs, et l'équilibre entre eux, ainsi que la coopération qui doit exister entre ces pouvoirs, et que Nous veillons à voir raffermie et consolidée.

Ce parlement devra également contribuer à conforter le rayonnement international du Maroc, en gardant à l'esprit les prochaines échéances, et notamment l'entrée en vigueur des accords de libre échange, ainsi que la nécessité de relever les défis de la mondialisation, dans le cadre d'une diplomatie parlementaire menée avec professionnalisme.

Il s'agit donc d'un parlement qui achève de réconcilier définitivement tous les citoyens avec les conseils élus. Il est donc impératif de rompre avec certaines pratiques et des comportements rédhibitoires, qui sont attentatoires à l'image de l'institution législative et à la crédibilité de l'action parlementaire et politique. Il faudrait s'employer, par ailleurs, à éviter toute confusion dans les rôles, en distinguant entre ce qui est national, relevant de la compétence spécifique du parlement, et ce qui est local, en termes d'attributions dévolues aux collectivités territoriales. Voilà pourquoi Je veille à ce que le Parlement reste au sommet de l'édifice démocratique, en se penchant sur les politiques et causes nationales majeures, aussi bien internes qu'externes.

Dans la mesure où l'on ne peut concevoir une vie politique normale, ni une action gouvernementale efficiente sans une opposition constructive et responsable, il importe d'écouter les idées avancées par celle-ci, tant qu'elles sont judicieuses et vouées au service et à l'intérêt de la nation, au même titre que celles de la majorité. En fait, la vraie antinomie que nous nous devons d'affronter, est celle entre démocratie et despotisme, entre progrès et sous-développement, entre travail volontariste et esprit d'assistanat, entre ouverture et repli sur soi.

Dans le même ordre d'idées, et ainsi que Je l'ai déjà souligné du haut de cette tribune, Je vous invite instamment à veiller à la coordination et la coopération entre les deux Chambres, dans un sens permettant la rationalisation du travail de ces deux instances. En effet, loin d'être deux parlements distincts, ces organes forment un seul et unique parlement, où les rôles se conjuguent et se complètent.

Le Maroc a franchi plusieurs étapes dans son parcours politique déjà bien avancé et a pu surmonter tant de crises et d'écueils, grâce à la ferme direction que Nous lui assurons, et à la démarche que Nous suivons dans

l'exercice du pouvoir. Ce succès, nous le devons aussi aux efforts et aux sacrifices consentis par tous les Marocains, qui se sont investis dans les chantiers de développement que Nous avons lancés. Notre arme invincible dans cette ambitieuse entreprise réside dans notre choix démocratique irréversible.

Je reste, ainsi que vous M'avez toujours connu, le Premier Serviteur du vaillant peuple marocain, fidèle protecteur des constantes et des valeurs sacrées de la nation. J'entends également, en vertu du pacte sacré de la Beï'a (allégeance), continuer à M'enquérir, in situ, de la réalisation des grandes réformes structurantes engagées dans le pays.

Dans la ferveur spirituelle qui règne en ce mois béni de Ramadan, J'implore le Très-Haut de vous prêter assistance et de vous guider sur la voie de la vertu et de l'intérêt général, en assumant les hautes responsabilités dont vous avez la charge.

Nous vous adressons ainsi qu'à Notre peuple fidèle, Nos vœux de bonne fête de l'Aïd. Fasse Dieu qu'en célébrant ensemble, encore et encore, cet heureux événement, Nous puissions remplir pleinement Notre mission et nos engagements.

Rappelle (leur) ! Tu n'es que celui qui rappelle, et tu n'as pas de maîtrise sur eux. Véridique est la parole de Dieu.

Wassalamoualaikoumwarahmatollahiwabarkatouh".

**Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion
du 12-ème Congrès national des droits de l'enfant (28/05/2008) Marrakech.**

"Louange à Dieu.

Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Mesdames et Messieurs.

Il Nous plaît d'ouvrir le 12ème Congrès National des Droits de l'Enfant, qui se tient sous la présidence effective de Notre chère sœur, Son Altesse Royale, la Princesse Lalla Meryem, Présidente de l'Observatoire National des Droits de l'Enfant.

Nous tenons à rendre hommage à Son Altesse pour les efforts qu'elle consent généreusement en faveur de la promotion de la condition de l'enfant dans notre pays. Ces efforts ont valu à Son Altesse la reconnaissance et l'estime de la communauté internationale qui l'a désignée Ambassadrice de bonne volonté.

Nous nous félicitons également du thème que vous avez retenu pour cette conférence, en l'occurrence +le rôle des acteurs locaux dans la promotion des droits de l'enfant.

En effet, cette devise tend à consacrer la nouvelle dynamique que notre Initiative nationale pour le Développement humain a enclenchée à travers l'adoption d'une politique de proximité et de bonne gouvernance territoriale. Celle-ci a pour dessein de combattre l'exclusion et la pauvreté, d'autant plus que leurs effets dramatiques sur les enfants sont douloureusement ressentis par les consciences vives et honteusement inscrites au passif de la communauté humaine.

Aussi tenons-Nous à réaffirmer Notre soutien pour la mise en œuvre optimale du plan national décennal pour la promotion de la condition et des droits de l'enfance. Ce plan constitue le socle sur lequel repose notre option stratégique pour assurer la protection et le renforcement des droits de l'Homme, et aussi, pour les besoins de qualification et de mise à niveau des enfants d'aujourd'hui. Ceux-ci constituent, en effet, notre richesse de demain et doivent s'imprégner des valeurs de citoyenneté responsable et des vertus de la régionalisation avancée, véritable clef de voûte du Maroc d'aujourd'hui et de demain.

A cet égard, Nous souhaitons que les collectivités locales, les secteurs public et privé, la société civile et tous les acteurs concernés par la question de l'enfance, ainsi que les participants à ce congrès, puissent constituer une force de proposition et un véritable partenaire collectif, pour mettre au point des recommandations pratiques en vue de la mise en œuvre effective de ce plan national prometteur.

Nous insistons aussi sur le devoir d'objectivité qui s'impose à chacun, aussi bien pour faire le point sur ce qui a déjà été accompli, que pour trouver des solutions efficaces concrètes aux problèmes réels qui entravent la réalisation de ce plan national, notamment ceux liés au financement, à la mise à niveau des ressources humaines et à la qualité des services.

Vous n'êtes pas sans savoir que les besoins fondamentaux de l'enfant s'inscrivent au cœur de l'action des institutions de proximité et de la bonne gestion territoriale et spatiale. Il s'agit, à titre d'exemple, de s'assurer de la disponibilité des jardins d'enfants, des écoles, des dispensaires et des espaces de culture et de loisirs, outre la nécessité de pourvoir aux autres besoins liés, eux aussi, aux droits de l'enfant, et qui exigent que lui soit assurée une bonne protection familiale et sociale.

Nous sommes certains que, grâce à l'engagement fort, tant au niveau national qu'international, de Notre chère sœur, Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, nous serons en mesure d'apporter à notre plan national tous les gages de succès. Nous engageons l'ensemble des acteurs concernés à apporter leur concours et à s'impliquer dans les efforts soutenus et constructifs que déploie, sous la Présidence effective de Son Altesse, l'Observatoire national des droits de l'enfant.

Puisse Dieu le Très-Haut couronner vos travaux de succès.

Wassalamoualaikoumwarahmatoullahiwbarakatouh".

Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion du 33ème anniversaire de la Marche Verte (06/11/2008)

"Louange à Dieu,.

Paix et salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,.

Cher peuple,.

En commémorant aujourd'hui le 33ème anniversaire de la glorieuse Marche Verte, nous célébrons non seulement une épopée du Trône et du peuple, qui a été couronnée par le recouvrement de son Sahara par le Maroc, mais aussi un évènement considérable qui a marqué un tournant dans l'histoire contemporaine de notre pays, quand on songe à la nouvelle dynamique qu'il a imprimée au processus démocratique et à l'unanimité sans faille qu'il a suscitée autour des constantes nationales.

Depuis que Nous est échue la charge de présider à tes destinées, Nous nous sommes attaché à conforter cette dynamique, inscrivant Notre action dans une démarche nouvelle, fondée sur une conviction collective profonde, à savoir que tous les Marocains sont dépositaires de la question du Sahara.

Cette approche innovante s'appuie également sur la bonne gouvernance locale pour nos Provinces du Sud, et une large participation à la gestion de notre cause nationale. Elle a aussi pour vocation de faire du développement et de la solidarité l'essence même de cet esprit fédérateur et unitaire.

De même, nous avons adopté, au plan International, une démarche qui a fait que le Maroc a été seul à répondre à l'appel adressé, dès la fin des années 90, par la communauté internationale à toutes les parties concernées, pour qu'elles prennent des initiatives permettant de sortir de l'impasse où s'étaient enlisées les différentes tentatives de règlement du conflit artificiel suscité autour de la marocanité du Sahara, et de rechercher une solution politique de compromis.

Cette solution qui s'inscrit dans une troisième voie, écarte définitivement les propositions antérieures de règlement, après que la communauté internationale ait, pour des raisons objectives, acquis la conviction qu'elles sont aussi inappropriées qu'inapplicables.

De ce fait, le Maroc a déployé des efforts bien reconnus, et que Nous avons couronnés par la proposition d'une initiative audacieuse d'autonomie. A cet effet, Nous avons tenu à ce que les différentes phases d'élaboration de cette proposition soient marquées du sceau de la démocratie participative.

Ainsi, tous les partis politiques, les forces vives de la nation et les instances représentatives des Provinces du Sud y ont contribué.

C'est une initiative que tous les Marocains se sont appropriée, surtout les originaires de nos provinces sahariennes, pour lesquels elle ouvre de vastes perspectives pour une réconciliation avec leurs frères qui regagnent la mère patrie, afin qu'ensemble, ils puissent prendre en charge la gestion de leurs propres affaires locales.

Nous avons également veillé à ce que les concertations concernant notre initiative soient élargies à la communauté internationale dont les encouragements et le soutien ont amené de nombreuses instances internationales et onusiennes à revoir leur position sur cette question.

Parmi ces instances figure, au premier chef, le Conseil de sécurité de l'ONU qui a illustré son appui unanime à l'Initiative de notre pays, à travers différentes résolutions, dont la dernière en date est la Résolution 1813, où le Conseil a salué le sérieux et la crédibilité de cette Initiative, lui conférant la prééminence, et écartant, de fait, toute autre proposition dépassée, perfide, irréaliste et dénuée de toute vision prospective.

La dynamique engendrée par ce processus constructif a permis de constater que les efforts du Royaume rejoignent parfaitement ceux de la communauté internationale. Elle conforte aussi le souhait qui anime

celle-ci de parvenir rapidement à une solution consensuelle, réaliste et applicable, à travers des négociations intensifiées et substantielles auxquelles participent toutes les parties concernées, avec sincérité et de bonne foi, dans le cadre de la Résolution 1813 et sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

En vue de trouver une issue à ce différend, le Maroc a donné la démonstration de sa volonté sincère de faire la part des choses entre le différend régional sur le Sahara et le développement souhaité des relations bilatérales avec l'Algérie.

Malheureusement, à travers sa position officielle, ce pays cherche à entraver la dynamique vertueuse enclenchée par l'Initiative marocaine. En effet, il met tout en OEuve pour faire perdurer la situation actuelle, qui fait planer les périls de la balkanisation sur la région du Maghreb et du Sahel, et ce, à un moment où les mutations régionales et internationales exigent le regroupement pour pouvoir relever les défis majeurs qui se posent à cette région en matière de développement, et faire face aux dangers sécuritaires qui la guettent.

De même, le refus obstiné de tous les efforts de normalisation consentis par le Maroc, ainsi que ceux déployés par des pays frères et amis, et par des puissances influentes sur la scène internationale, va à l'encontre de la logique de l'histoire et de la géographie, laquelle est incompatible avec la fermeture des frontières entre deux pays voisins et frères.

A cet égard, l'attachement de notre pays à l'ouverture des frontières et à la normalisation des rapports doit être considéré comme l'expression d'une fidélité aux liens de fraternité et de bon voisinage. Il traduit, en outre, le souci de respecter les droits de l'homme à la libre circulation et à la liberté d'échanges. Il constitue, enfin, une réponse appropriée aux exigences de l'intégration maghrébine qui est inéluctable.

En tout état de cause, le Royaume entend rester fidèle à son identité civilisationnelle et à l'esprit d'ouverture qui l'a toujours caractérisé, se prévalant dans sa démarche, de la crédibilité dont jouit le modèle marocain au sein de son environnement régional et au plan international.

A cet égard, Nous tenons à dire combien Nous nous réjouissons de l'obtention par le Maroc - fait inédit dans notre région - du statut avancé, dans son partenariat avec l'Union Européenne.

Ce statut privilégié, que Nous n'avons cessé d'appeler de nos vœux, et pour lequel nous avons Œuvre assidûment depuis l'an 2000, traduit une reconnaissance de la pertinence de nos choix stratégiques et de l'efficacité de notre diplomatie. Il conforte également la crédibilité de nos réformes et les grandes réalisations que nous avons accomplies en matière de développement, et qui sont saluées et soutenues par les institutions monétaires et les instances économiques internationales.

Par conséquent, il faut maintenir le cap et s'attacher sérieusement à faire fructifier, de façon optimale, les diverses opportunités et perspectives ouvertes par ce statut progressif qui comporte des mesures et des acquis concrets à moyen terme, tout en ouvrant de larges horizons pour l'avenir. Par la même occasion, Nous réaffirmons Notre volonté de renforcer et d'élargir nos multiples partenariats, au Nord, comme au Sud.

Cher peuple,.

Quelles que soient les évolutions du traitement régional et international qui sera réservé à notre cause nationale, le Maroc continuera à compter sur lui-même, en s'attachant à ses droits légitimes et en faisant preuve d'une vigilance de tous les instants. Il entend rester totalement mobilisé et préserver l'unité de notre front intérieur, dans laquelle nous puisons notre force.

Partant, le Maroc réaffirme une disposition sans faille à s'engager dans une négociation sérieuse autour de l'autonomie en tant que solution définitive au conflit. Il considère, à cet égard, que son Initiative reste

toujours sur la table des négociations, sous l'égide des Nations Unies. Il est également persuadé qu'à terme, la raison et l'esprit visionnaire l'emporteront sur les thèses anachroniques et les illusions héritées du passé.

En attendant, le Maroc ne restera pas les bras croisés, pas plus qu'il n'acceptera que son évolution démocratique et son développement soient subordonnés aux calculs et aux manœuvres d'autrui.

Aussi avons-Nous décidé, avec l'aide de Dieu, d'amorcer une nouvelle phase dans le processus continu des réformes globales que Nous conduisons, en lançant la dynamique d'une régionalisation avancée et graduelle, englobant toutes les régions du Maroc, avec, à leur tête, la région du Sahara marocain.

A cet égard, Nous réaffirmons la ferme volonté qui Nous anime de permettre à toutes les populations et aux fils de cette région de prendre en charge la gestion démocratique de leurs affaires locales, dans le cadre d'un Maroc unifié. Cela devrait se faire, soit par la mise en place d'une régionalisation élargie et appropriée, qui procède de notre propre volonté nationale, soit à travers l'autonomie proposée, une fois qu'elle aura fait l'objet d'un compromis politique, et que les Nations Unies l'aient adoptée comme solution définitive au conflit.

Cher peuple,

La régionalisation envisagée est une réforme structurelle de fond. Un effort collectif est, donc, nécessaire pour que ce projet soit mis au point et porté à maturité. C'est pourquoi J'ai jugé bon de t'entretenir de la feuille de route qui doit y présider, tant au niveau de ses finalités et de ses fondements qu'à celui des approches qui s'y rattachent.

Notre ambition est grande de voir ce chantier prometteur favoriser l'ancrage de la bonne gouvernance locale, consolider la politique de proximité vis-à-vis du citoyen, et permettre de réaliser, au niveau régional, le développement socio-économique et culturel intégré escompté.

Pour que ces objectifs puissent voir le jour, cette réforme doit reposer sur les principes d'unité, d'équilibre et de solidarité.

Par unité, l'on entend l'unité de l'Etat, de la Nation et du territoire, en dehors de laquelle aucune régionalisation ne pourrait avoir lieu.

Quant à l'idée d'équilibre, elle renvoie à la nécessité de déterminer les compétences exclusives de l'Etat et de doter, en même temps, les institutions régionales des prérogatives nécessaires pour leur permettre de s'acquitter pleinement des missions de développement qui leur sont dévolues, et ce, dans le respect des impératifs de rationalisation, d'harmonie et de complémentarité.

Le principe de solidarité nationale demeure la clé de voûte de toute régionalisation avancée. De ce fait, le transfert de compétences vers une région implique nécessairement que celle-ci puisse disposer de ressources financières provenant de l'Etat et de fonds propres.

En outre, la réussite de la régionalisation passe par l'adoption d'un découpage efficient propre à favoriser l'émergence de régions économiquement et géographiquement complémentaire et socialement et culturellement harmonieux.

A l'instar de ce que Nous faisons pour la gestion des questions majeures de la Nation, Nous avons décidé d'adopter une approche démocratique, inclusive et participative dans l'élaboration de ce projet.

A cet effet, Nous entendons, avec l'aide de Dieu, mettre sur pied une commission consultative pluridisciplinaire, composée de personnalités reconnues pour leur compétence, leur vaste expérience et leur hauteur de vue. Nous lui confierons le soin de proposer - après l'avoir soumise à Notre Judicieuse Appréciation- une conception générale de la régionalisation, en gardant à l'esprit toutes les dimensions y afférentes, ainsi que le rôle qui revient aux institutions constitutionnelles compétentes dans sa mise en oeuvre.

Nous sommes particulièrement attaché à ce que la conception générale de ce grand projet donne lieu à un débat national aussi large que constructif, auquel prendront part toutes les institutions et les autorités compétentes, ainsi que les instances représentatives et partisans, et les structures académiques et associatives qualifiées.

Quoique nous fassions pour la faire avancer, la régionalisation restera fort limitée si elle ne s'accompagne pas de la consolidation du processus de déconcentration. Aussi faut-il donner une forte impulsion à l'action de l'Etat, au niveau territorial, surtout en ce qui concerne la réorganisation de l'administration locale, et la nécessité de lui conférer plus de cohérence et d'efficacité, ainsi que l'impératif de renforcer l'encadrement de proximité.

A cet égard, Nous donnons Nos Directives au Gouvernement pour qu'il Nous soumette des propositions concernant la création de nouvelles préfectures et provinces, et ce, en tenant compte des impératifs de la bonne gouvernance territoriale, des spécificités et des potentialités propres à certaines régions, ainsi que des besoins de leurs populations respectives en matière de développement.

Nous engageons, également, le gouvernement à préparer une charte nationale de la déconcentration, avec pour objectif de mettre en place un système efficace d'administration déconcentrée, qui marque une rupture effective avec la pratique d'un centralisme figé, un système basé sur une approche territoriale, ainsi que sur le transfert de compétences relevant du pouvoir central vers les services externes, structurés en pôles techniques régionaux.

Cette charte doit aussi prévoir les mécanismes juridiques appropriés pour une gouvernance territoriale conférant aux walis et aux gouverneurs les prérogatives nécessaires à l'exercice de leur mission, notamment pour ce qui est de veiller à l'exercice efficient des compétences relevant des organes de l'Etat, ainsi qu'à la cohérence des actions menées par l'ensemble des intervenants au niveau territorial, tant provincial que régional.

Nous exhortons tout le monde à faire preuve de patriotisme et de civisme en vue de relever le défi majeur qui consiste à faire émerger un modèle marocain original en matière de régionalisation. Parce que celle-ci incarne l'évolution démocratique et le niveau de développement atteints par notre pays, Nous voulons qu'elle soit un moyen pour ancrer la pratique de la bonne gouvernance et assurer une mise à niveau en vue d'une réforme institutionnelle profonde.

C'est là le témoignage le plus éloquent de fidélité à la mémoire de Notre Vénéré Père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait Son âme, Artisan de la Marche Verte et Bâtitteur de l'Etat marocain moderne, dont il Nous incombe de préserver la souveraineté et l'unité et d'assurer la rénovation, tout en oeuvrant pour le progrès et le développement du pays.

"Le secours ne me vient que de Dieu. Je me confie à Lui et je reviens repentant vers Lui". Véridique est la Parole de Dieu.

Wassalamoualaikoumwarahmatoullahiwbarakatouh".

Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion de l'ouverture de la première session de la 5ème année législative de la 8ème législature (14 octobre 2011)

"Louange à Dieu,

Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Mesdames et Messieurs les parlementaires.

Nous nous adressons à vous, aujourd'hui, dans un contexte bien particulier, qui se distingue par l'engagement de notre pays dans la mise en Œuvre de la nouvelle Constitution, à travers la mise en place des institutions qu'elle prévoit, dont et au premier chef, le parlement et le gouvernement.

Ce n'est donc pas seulement l'occasion pour Nous de présider l'ouverture d'une session parlementaire ordinaire. Il s'agit plutôt d'un moment fort, augurant la première législature sous l'égide de la nouvelle Constitution, et l'amarce d'une étape historique dans le processus d'évolution que connaît le Maroc en matière de démocratie et de développement.

Aussi, appartient-il à toutes les parties prenantes dans cette mutation salubre d'assumer pleinement leurs responsabilités. Elles se doivent de continuer à Œuvrer pour assurer le succès des prochaines élections parlementaires, en s'astreignant aux normes de transparence qu'elles exigent, et en faisant preuve, à cet effet, de confiance, de clarté et de patriotisme sincère.

Le changement profond apporté par la Constitution doit se concrétiser à travers le renouvellement des institutions, avec leur crédibilité démocratique, leurs élites qualifiées et leur action politique efficiente, ainsi que leurs projets de développement concrets, susceptibles d'assurer les conditions d'une vie libre et digne à toutes les franges de Notre peuple fidèle, notamment ses catégories démunies et sa jeunesse ambitieuse.

Telle est la voie judicieuse à emprunter pour réhabiliter et rendre ses lettres de noblesse à l'action politique, et afin de mettre la performance des institutions au diapason de la place constitutionnelle éminente qui leur est réservée.

Il faudra, à cet effet, instituer une pratique politique nouvelle fondée sur l'efficacité, la cohérence et la stabilité institutionnelle, une pratique permettant à chaque pouvoir d'assumer la plénitude de ses responsabilités, dans le cadre de la séparation, de l'équilibre et de la collaboration entre les pouvoirs.

En assumant la mission constitutionnelle qui Nous est dévolue de veiller au bon fonctionnement des institutions et à la protection du choix démocratique de la Nation, Nous avons à cœur de voir les nouvelles institutions refléter l'esprit et la lettre de la Constitution, et incarner notre ambition collective de voir émerger des instances parlementaires et exécutives efficientes :

- Elles ont pour fondement un parlement fort, reflétant la volonté populaire librement exprimée, exerçant ses compétences législatives exclusives, et ses larges prérogatives en matière de contrôle, un parlement qui assume efficacement son rôle dans le domaine diplomatique, au service des justes causes de la Nation, notamment et au premier chef, la question de notre intégrité territoriale.

- Elles s'appuient également sur un gouvernement performant, issu d'une majorité parlementaire solidaire et homogène, exerçant, avec son chef, l'intégralité de son pouvoir exécutif, et assumant la responsabilité qui lui incombe d'établir et de mettre en œuvre son programme, et d'en traduire les priorités dans des politiques publiques efficientes et cohérentes.

Nous sommes convaincus que si le système démocratique repose sur le pouvoir de la majorité et la primauté de la loi, il s'appuie, tout autant, sur la participation positive de l'opposition parlementaire. De ce

fait, la mise en Œuvre du dispositif y afférent est de nature à permettre à cette opposition de constituer une autorité de contrôle responsable et une force de proposition constructive.

Néanmoins, la crédibilité politique des institutions resterait purement formelle tant qu'elles n'agiraient pas comme un puissant levier pour le développement économique, la cohésion sociale et la modernisation culturelle.

Et c'est là qu'apparaît l'originalité du modèle marocain qui repose sur le tandem démocratie-développement. Il procède, en outre, d'une approche évoluée du pouvoir, fondée sur une synergie positive avec la dynamique constructive de la société marocaine, et avec les mutations qui s'opèrent aux niveaux régional et international. Tout cela procède d'une volonté nationale propre et s'accomplit de manière parfaitement souveraine, moyennant un travail participatif, collectif et assidu, et une ouverture sur le monde en évolution.

Voilà ce qui a permis au Maroc d'inscrire tant de réalisations et de réformes majeures à son actif, et d'assurer une gestion maîtrisée des répercussions d'une conjoncture économique et financière mondiale difficile, dont les crises successives exigent plus de vigilance, de rigueur et de rationalisation.

Mais cela ne saurait donner lieu à une quelconque autosatisfaction. Il devrait plutôt inciter à multiplier les efforts pour conforter notre modèle de démocratie et de développement, lequel ne tire pas sa force uniquement des efforts déployés pour renforcer les acquis et poursuivre les chantiers structurants. Il procède essentiellement de la volonté de s'employer résolument à éliminer les écueils qui l'entravent, et à en corriger les dysfonctionnements au fur et à mesure qu'ils surgissent, tout en engageant les réformes profondes et audacieuses, dictées par les évolutions et les mutations qui s'opèrent.

Mesdames et Messieurs les parlementaires.

Le contexte national, régional et international exige que l'on garde à l'esprit les grands défis qui attendent la prochaine législature, au niveau institutionnel et en matière de développement. Ces défis doivent être relevés par toutes les forces vives de la Nation, et tous les acteurs politiques, chacun pour ce qui le concerne, notamment le parlement et le gouvernement.

Pour ce qui est des défis institutionnels, il s'agit essentiellement de parachever la mise en Œuvre de la Constitution, en adoptant les lois organiques qui lui sont complémentaires, d'autant qu'il s'agit d'un véritable test pour apprécier l'envergure des horizons démocratiques prometteurs qu'ouvre ladite Constitution.

C'est dire que la nouvelle législature sera, par excellence, une législature fondatrice et constituante.

Ces défis concernent également la mise à niveau endogène des partis politiques, sans lesquels il ne saurait y avoir de démocratie authentique. Car il s'agit, en effet, de favoriser l'émergence d'un paysage politique rationalisé et efficace.

Parallèlement, la concrétisation effective de la constitutionnalisation de la participation citoyenne passe par le renforcement de l'implication des nouveaux acteurs, notamment les citoyens, la société civile, les syndicats et les forces productives, ainsi que les médias, comme partenaire constructif dans l'élaboration, la mise en Œuvre et l'évaluation des politiques publiques, des projets de développement et des propositions législatives.

La réforme et la rénovation des structures de l'Etat demeurent l'enjeu institutionnel majeur dont dépendent le progrès et la modernisation de notre pays.

A cet égard, la consécration de la régionalisation avancée constitue l'un des chantiers stratégiques du Maroc d'aujourd'hui et de demain. Cela tient non seulement à son rapport avec la mise en place de la chambre des conseillers, mais surtout aux opportunités que cette régionalisation, conjuguée

avec la déconcentration administrative, offre en termes de bonne gouvernance territoriale et de proximité par rapport au citoyen. Elle ouvre également des possibilités et des perspectives prometteuses, à même d'assurer un développement humain et socio-économique équilibré, solidaire et durable.

Dans le même ordre d'idées, la consolidation d'une justice indépendante passe par la mise en place du Conseil supérieur du Pouvoir judiciaire et de la Cour constitutionnelle. Elle requiert aussi la poursuite de la réforme profonde et globale de la justice. Car il s'agit de consacrer la prééminence de la Constitution, d'affirmer la suprématie de la loi et l'égalité de tous devant elle, et d'assurer la sécurité judiciaire.

De même, la démocratisation de l'Etat et de la société, et l'amélioration du climat des affaires passent par l'adoption des règles de bonne gouvernance. Elles nécessitent ainsi la mise en œuvre des principes et des mécanismes prévus par la Constitution, avec, au premier chef, la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes, la moralisation de la vie publique, la lutte contre toutes les formes de prévarication et de corruption, et contre le monopole et la rente économique et politique, ceci, outre la nécessité d'œuvrer pour assurer l'égalité des chances et garantir la liberté d'entreprendre et la libre concurrence.

S'agissant des défis en matière de développement, le vrai test pour juger de l'efficacité de l'action des institutions en direction des couches populaires réside dans leur capacité à opérer un véritable bond qualitatif en matière d'amélioration des indicateurs de développement humain.

La concrétisation d'un tel objectif requiert notamment des réformes et des réalisations audacieuses et tangibles, axées principalement sur l'incitation à l'investissement productif générateur d'emplois, le logement décent, la généralisation de la couverture médicale et la préservation de l'environnement. Elle passe également par un enseignement utile, moyennant une réforme profonde du système d'éducation et de formation, et une franche adhésion à l'économie du savoir et de l'innovation, clé de voûte du progrès pour le Maroc.

La consolidation de la justice sociale et territoriale, que Nous appelons de nos vœux, passe inévitablement par le renforcement des politiques sociales de lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation, et par l'élargissement de la base de la classe moyenne et la promotion de l'égalité entre l'homme et la femme. Elle requiert également d'accorder une attention particulière au monde rural et aux régions montagneuses reculées et enclavées, et d'élaborer une charte sociale avancée.

Face à des besoins sociaux aussi pressants et en constante croissance, et compte tenu des contraintes liées à la disponibilité des ressources financières, il est impératif d'intensifier les efforts pour hisser l'économie nationale à un palier supérieur de modernisation, d'ouverture, de compétitivité et de croissance forte et durable. Voilà un pari majeur en matière de développement qu'il est indispensable de gagner si l'on veut que le Maroc accède au rang des nations avancées.

C'est dire l'importance d'une gouvernance cohérente en matière de développement pour assurer la mise en œuvre optimale des plans sectoriels et la poursuite des chantiers structurants. Pour ce faire, il faut non seulement préserver les grands équilibres macro-économiques et financiers, devenus une règle constitutionnelle, mais aussi conforter les équilibres sociaux, qui constituent l'essence même du progrès, de la stabilité et de la cohésion de la société.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

En évoquant certains défis majeurs en matière de politique et de développement, Notre propos n'est pas d'apporter des réponses toutes faites en vue de les relever.

En revanche, la recherche de solutions efficaces en la matière est tributaire, en cette période électorale, de la volonté des partis nationaux sérieux d'assumer leur responsabilité politique en présentant des projets

sociétaux clairs et différenciés. Ceux-ci doivent se décliner sous forme de programmes rigoureux, efficaces et réalistes, lesquels doivent être en phase avec les attentes réelles des générations présentes et à venir, afin que le citoyen ait la latitude de choisir librement les élites qualifiées, aptes à répondre aux attentes exprimées.

La responsabilité de relever ces défis, en cette nouvelle ère constitutionnelle, incombera principalement au gouvernement et au parlement issus des prochaines législatives, au regard des compétences pleines et entières qui sont désormais les leurs, en matière législative et exécutive.

Il appartiendra donc au gouvernement émanant de la majorité de la prochaine chambre des représentants d'élaborer et de mettre en Œuvre un programme ambitieux, déclinant avec rigueur ses priorités, ses objectifs, ses moyens de financement et ses mécanismes d'exécution, d'évaluation et de redressement.

Pour sa part, l'opposition parlementaire est appelée à jouer de manière constructive le rôle qui est le sien en matière de contrôle et d'interpellation.

Relever ces défis et gagner bien d'autres paris majeurs pour le Maroc d'aujourd'hui et de demain, voilà une entreprise qui requiert la conjugaison des efforts de toutes les institutions et les forces vives de la Nation.

En effet, le Royaume aura constamment besoin des énergies de l'ensemble de ses fils, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, et de leur apport constructif à l'effort de consolidation du Maroc de l'unité, de la démocratie, de la dignité, du progrès et de la solidarité.

Que chacun mette donc la main à l'ouvrage et qu'une saine émulation s'engage.

"Seigneur, accorde-nous Ta miséricorde, et assure-nous la droiture dans notre conduite". Véridique est la parole de Dieu.

Wassalamoualaikoumwarahmatoullahi wabarakatouh".

Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI l'adressé un à la Nation à l'occasion de la Fête du Trône(30 juillet 2012)

"Louange à Dieu Paix et salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Cher peuple,

Nous commémorons aujourd'hui le treizième anniversaire de Notre accession au Trône, une occasion renouvelée qui traduit la profondeur et la pérennité des liens symbiotiques d'allégeance qui t'unissent indéfectiblement au Trône. C'est aussi l'occasion idoine de réaffirmer les choix fondamentaux de notre pays, tels que consacrés par la nouvelle Constitution du Royaume, laquelle représente pour la nation unanime un pacte d'exception tant sont vastes les perspectives d'une participation effective et efficiente qu'elle ouvre devant toi, cher peuple.

Autant dire la responsabilité qui nous incombe à tous d'œuvrer de concert pour le parachèvement du modèle singulier que nous nous sommes choisi pour consolider la construction d'un Etat marocain moderne, empreint des valeurs d'unité, de progrès, d'équité et de solidarité sociale, et fidèle à notre identité séculaire.

Notre pays est entré dans une nouvelle étape qui n'est ni le fait du hasard, ni le produit de circonstances. Elle est plutôt le fruit d'une politique mûrement réfléchie et d'une stratégie graduelle, que Nous suivons depuis Notre accession au Trône. C'est une démarche qui participe d'une volonté pleinement souveraine, parfaitement en phase avec les aspirations légitimes qui sont les tiennes.

En tête de Nos préoccupations figurait donc, tout naturellement, la nécessité de conforter et raffermir la cohésion de la société marocaine, en réalisant la réconciliation des Marocains avec eux-mêmes et avec leur histoire, à travers le travail de la Commission Equité et Réconciliation, et en veillant à la réhabilitation de l'Amazighité en tant que composante de l'identité nationale et patrimoine commun à tous les Marocains. Nous avons, dans le même esprit, élargi l'espace des libertés et des droits humains, en conférant à la femme, dans le cadre du code de la famille, un statut qui lui préserve sa dignité et lui assure justice et équité, tout en la dotant des moyens de participation à la vie publique.

Nous avons également engagé des réformes économiques profondes pour renforcer les infrastructures et améliorer le paysage des villes marocaines, et pour désenclaver le monde rural en le dotant des équipements nécessaires. Parallèlement, Nous nous sommes employés à créer les conditions propices pour stimuler l'investissement, tout en mettant en œuvre une politique de mise à niveau sociale.

C'est ainsi que Nous avons consolidé les chantiers des actions sociales et en matière de développement, en lançant, en 2005, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, et en l'inscrivant dans une vision globale de lutte contre l'exclusion, la marginalisation et la pauvreté.

En Notre qualité d'Amir Al-Mouminine, Nous nous sommes constamment attaché, en vertu de la Beia sacrée dont Nous assumons la charge suprême, à ce que le Royaume du Maroc demeure un modèle d'attachement à l'Islam sunnite prônant le juste milieu et la tolérance et proscrivant l'extrémisme, le fanatisme et l'ostracisme. Nous avons également érigé le Conseil supérieur des Oulémas en institution constitutionnelle remplissant les missions qui lui incombent en termes de fatwa et de présentation d'avis consultatifs à Notre Majesté pour tout ce qui concerne les affaires religieuses.

En nous investissant résolument dans ces réformes, et en empruntant une démarche participative, Nous avons pu ouvrir le chantier de la révision constitutionnelle. Pour autant, le lancement de ce processus ambitieux n'était nullement une fin en soi. C'était plutôt le moyen de parachever la construction de l'Etat de droit et des institutions et de réaliser les objectifs de développement global, à charge pour chacun d'assumer sa part de cet engagement responsable. Gouvernement, représentants de la nation, élus locaux,

partis politiques, syndicats, opérateurs économiques et société civile, sont tous interpellés à cet égard, au nom du pacte scellé par la nation entière à travers l'adoption de la nouvelle Constitution.

Et tel que tu connais ton premier serviteur, cher peuple, je resterai toujours réceptif aux préoccupations des citoyens, ayant à cœur de s'enquérir de leurs conditions de vie sur le terrain et d'être en phase avec leurs attentes, toutes catégories sociales confondues.

Dans le même ordre d'idées, Nous demeurons constamment à l'écoute de ce que ressent notre communauté résidant à l'étranger, dont chaque membre est l'objet d'une attention particulière de Notre part. Nous tenons, à cette occasion, à saluer leur solide attachement à leur pays, leur fidélité sans faille à leur identité, et le rôle constructif qu'ils jouent en faveur du développement de la mère-patrie. Face à cette conjoncture difficile que traversent certains de leurs pays d'accueil, Nous ne pouvons qu'exprimer Notre soutien et Notre solidarité avec ceux qui en pâtissent aujourd'hui.

Cher peuple,

La concrétisation de nos choix exige de fixer les priorités et de les hiérarchiser, selon une approche se déclinant en étapes et en échéanciers bien définis. Nous avons, donc, fait de cette démarche une véritable feuille de route pour la mise en œuvre des réformes à venir.

Partant du principe que l'Etat de droit est source de tout progrès, Nous avons inscrit la justice en tête de nos chantiers de réformes.

Etant donné que la nouvelle Constitution place la réforme de la justice au cœur de son dispositif, les conditions sont désormais réunies pour assurer le succès de ce grand chantier. Nous attendons donc de la Haute Instance pour la Réforme de la Justice qu'elle travaille en toute indépendance, et selon une approche participative ouverte, pour mettre au point dans les meilleurs délais, des recommandations pratiques et concrètes, accompagnées des mécanismes et des dispositifs de mise en Œuvre.

La régionalisation avancée que Nous avons impulsée et qui a été consacrée par la nouvelle Constitution est un chantier majeur qui doit être mené avec mesure et discernement, si l'on veut que sa mise en œuvre se traduise par un changement substantiel et graduel, dans l'organisation des structures de l'Etat, et l'articulation des rapports entre le centre et les collectivités territoriales.

Pour relever les défis de ce processus, nous devons ouvrir l'espace au renouvellement des élites et à la participation massive des femmes et des jeunes. Pour cela, il faut ouvrir les horizons et les perspectives devant les citoyennes et les citoyens compétents, responsables et intègres.

De même, Nous engageons le gouvernement à mettre en marche la réforme de l'administration publique, pour la mettre en phase avec les exigences de la nouvelle vision territoriale. Ce qui pose la question de la déconcentration que Nous appelons de Nos vœux depuis plus de dix ans.

Il appartient donc au gouvernement d'adopter une charte de déconcentration qui permettra à l'administration de se redéployer, de répondre au mieux aux besoins des services déconcentrés, et d'assurer une responsabilisation véritable de ces instances en matière d'élaboration et de gestion judicieuse des projets. Parallèlement, le gouvernement se doit de se pencher sur l'immense chantier des réformes nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale, dans le cadre d'une bonne gouvernance qui place le développement humain au cœur de ses préoccupations. En effet, relever les défis d'une bonne gouvernance territoriale passe nécessairement par la réalisation d'un développement humain juste et équitable, capable de remédier tant aux déficits du monde rural qu'aux carences qui obèrent la croissance en milieu urbain

Si la justice, la régionalisation et la gouvernance territoriale figurent en tête de nos priorités, il n'en demeure pas moins qu'un intérêt particulier doit être réservé à la mise en place effective des institutions prévues dans la nouvelle Constitution, ayant trait à la bonne gouvernance, à la lutte contre la corruption, et au développement économique et social en général.

Cher peuple,

Le marasme économique que connaît le monde depuis 2008, et les changements qu'il a entraînés dans les relations internationales du fait de la mondialisation, ainsi que les mutations sociales et politiques qui sont à l'œuvre dans notre environnement régional, sont autant de facteurs qui nous incitent à poursuivre les réformes, et nous confortent dans notre conviction quant à la pertinence des choix socio-économiques qui sont les nôtres depuis longtemps. Ces choix nous ont permis de lancer de grands chantiers de nature à renforcer les infrastructures et les équipements de base dont a besoin notre pays, et ce, dans le cadre de stratégies sectorielles qui ont été mises au point selon des paramètres efficaces, afin de concrétiser les objectifs escomptés.

A cet égard, Nous avons orienté nos efforts vers la promotion de différents domaines industriels et des nouvelles technologies par l'aménagement de pôles et d'espaces économiques intégrés propres à favoriser les perspectives d'investissement et à améliorer la compétitivité de nos entreprises.

Eu égard à l'intérêt tout particulier que Nous accordons au secteur agricole, il faudra apporter une attention accrue au plan Maroc Vert qui représente un facteur fondamental du développement agricole. Il est impératif d'en intensifier les activités, afin d'accroître le rendement, la productivité et la diversité du produit marocain. Parallèlement, il faut renforcer les capacités des petits agriculteurs dans le cadre de programmes solidaires qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations du monde rural, surtout dans la conjoncture climatique difficile que le Maroc a connue l'année dernière.

Nous réitérons donc Notre appel au gouvernement pour qu'il assure les conditions de convergence entre les différentes stratégies sectorielles, et qu'il se dote d'outils de veille et d'instruments de suivi et d'évaluation pour assurer leur cohérence et mesurer leur efficacité et l'efficacité de l'utilisation des fonds qui leur sont affectés. De même, il lui appartient de faire preuve de créativité dans la recherche d'alternatives de financement susceptibles d'imprimer une forte impulsion à de telles stratégies.

Nous insistons, à cet égard, sur la nécessité de développer les mécanismes de contractualisation et de partenariat public-privé, dans le but d'optimiser les investissements.

Mesurant l'importance de ce partenariat, nous avons adopté une approche novatrice, avec la création de l'Autorité marocaine d'investissement qui regroupe les fonds d'investissement sectoriels nationaux. Cette Autorité a pour vocation de renforcer l'investissement dans les différents secteurs productifs, et de stimuler les partenariats avec les institutions internationales. Car Notre objectif est de faire bénéficier notre pays des opportunités de financement qu'offrent les fonds souverains étrangers, et particulièrement ceux des Etats frères du Golfe, dont Nous saluons l'apport efficace pour soutenir les projets de développement dans notre pays.

Il convient de rappeler, à ce propos, que le secteur touristique représente un puissant levier de promotion de l'emploi et de développement de la richesse nationale, compte tenu de la diversité des atouts naturels que recèle le Maroc, ainsi que de la richesse et la singularité de sa civilisation et de son patrimoine.

Aussi avons-Nous adopté, dès 2001, une stratégie globale comportant des programmes bien définis qui ont contribué à la promotion et au développement de ce secteur. C'est pourquoi Nous nous employons à le soutenir dans le cadre de la Vision 2020, qui est adossée au Fonds Wissal d'investissement touristique, et qui repose essentiellement sur le développement durable. Et c'est pourquoi aussi le Maroc représente aujourd'hui une destination privilégiée dans l'espace méditerranéen.

Cher peuple,

Nous avons veillé à faire de l'élément humain, surtout notre jeunesse prometteuse, le centre et la finalité fondamentale des initiatives de développement. Nous nous efforçons toujours de concrétiser ce dessein dans les différents projets et programmes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain.

Vu les résultats positifs enregistrés par l'INDH en faveur des populations démunies, Nous avons décidé le renforcement de ses actions, surtout les activités génératrices de revenus, ainsi que l'élargissement de ses domaines d'intervention. Ainsi, Nous avons lancé, à cet effet, le cinquième programme destiné à pallier les déficits dans les régions les plus fragiles, qui manquent d'équipements de base. Nous appelons donc le gouvernement à assurer les conditions nécessaires pour la mise en œuvre de ce programme.

Fortement attaché à la concrétisation du principe d'équité et à la nécessité de venir en aide aux personnes les plus démunies, Nous avons veillé à la mise en œuvre d'un Régime d'Assistance Médicale à leur profit. Ce régime est le fruit d'une préparation de longue haleine, dans laquelle le Maroc s'est investi depuis dix ans, en vue de venir en aide aux populations démunies.

Le gouvernement est, donc, invité à tout mettre en œuvre pour assurer à ce programme le maximum de chances de réussite par un ciblage conséquent des populations concernées et une prise en charge appropriée des prestations convenues.

Pour que ce régime puisse préserver sa vocation humanitaire, il faut veiller à ce qu'il ne soit pas instrumentalisé par des tendances politiciennes de nature à le dévier de sa noble trajectoire, avec tous les dysfonctionnements que cela risque d'occasionner en la matière et dans bien d'autres domaines sociaux.

Nous l'engageons, par ailleurs, à répondre de manière judicieuse aux besoins sociaux des citoyens, sans se départir d'une bonne gouvernance de la politique financière de notre pays pour préserver son potentiel de développement et sauvegarder notre crédibilité au niveau international.

Convaincu de la nécessité de préserver l'avenir des générations futures, Nous n'avons cessé d'insister sur la concomitance des exigences de développement avec l'impératif d'assurer la protection de notre environnement, afin de garantir, à terme, les conditions d'un développement durable pour notre pays. Nous agissons, donc, avec détermination pour assurer la préservation, la gestion judicieuse et la valorisation de nos ressources naturelles au service de l'économie nationale.

Dans la même démarche s'inscrit le programme ambitieux que Nous avons lancé pour la production d'énergies renouvelables, éolienne et solaire, en vue de réduire nos importations en énergies conventionnelles et d'alléger le fardeau qu'elles représentent pour l'économie nationale.

Cher peuple,

La diplomatie marocaine restera fidèle aux principes fondamentaux séculaires structurant l'interaction du Royaume avec le monde extérieur, en l'occurrence la confiance en soi, le respect de la légalité internationale, l'attachement à tout ce qui est de nature à conforter la paix et la sécurité internationale, l'engagement en faveur des causes justes et la volonté de raffermir les liens de coopération internationale dans tous les domaines.

S'agissant de notre environnement maghrébin immédiat, les transformations majeures que connaît la région nous offrent une opportunité historique de sortir l'Union maghrébine de l'immobilisme pour lui imprimer une dynamique porteuse d'un développement durable et intégré.

Nous avons déjà appelé à l'émergence d'un nouvel ordre maghrébin pour transcender l'état de dispersion qui prévaut dans la région et remédier à la faiblesse des échanges entre ses pays, en vue d'édifier un espace maghrébin fort et ouvert.

En attendant la concrétisation de cet objectif stratégique, le Maroc poursuivra ses efforts en vue de renforcer ses relations bilatérales avec l'ensemble des partenaires maghrébins, y compris l'Algérie voisine, répondant ainsi aux aspirations pressantes et légitimes des peuples de la région, notamment en ce qui concerne la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services.

A cet effet, le Royaume du Maroc réaffirme sa détermination à continuer à s'investir de bonne foi dans le processus de négociation visant à trouver une solution définitive au différend régional artificiel autour du Sahara marocain, sur la base de la proposition marocaine d'autonomie, dont le sérieux et la crédibilité sont reconnus par la communauté internationale, et dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Maroc.

L'adhésion du Maroc à ce processus n'a d'égale que sa détermination à s'opposer avec la fermeté requise à toute tentative visant à porter atteinte à ses intérêts supérieurs ou à transgresser les paramètres fondamentaux des négociations.

En attendant de parvenir à une solution politique durable dans le cadre des Nations unies, le Maroc, fort de sa légitimité historique et de la pertinence de sa position juridique, s'est attelé à la mise en œuvre de la régionalisation avancée au Sahara marocain et à la poursuite de la réalisation des chantiers de développement socio-économique dans cette région qui Nous est si chère, et que tous les Marocains portent dans leur cœur.

Concernant le monde arabe, la réalité politique actuelle requiert plus que jamais le développement de l'action arabe commune en vue de répondre aux aspirations de ses peuples. Cet objectif devrait être poursuivi dans un esprit de solidarité agissante et d'adhésion réciproque aux impératifs de construction de l'avenir de la nation arabe, notamment la nécessité de consolider les fondements d'une coopération fructueuse entre ses pays et de mise en commun des intérêts supérieurs de ses fils.

A cet égard, Nous nous félicitons des décisions qui ont été adoptées pour donner corps au partenariat stratégique entre le Maroc et les Etats du Conseil de Coopération du Golfe, et réaffirmons Notre engagement ferme à approfondir nos relations avec ces pays frères et à les consolider dans tous les domaines.

Toutefois, les développements en cours ne devraient en aucune manière occulter la nécessité de se pencher, au niveau international, de façon efficace et concrète sur la question palestinienne fondamentale. Il faudra désormais reconsidérer le traitement réservé par la communauté internationale à cette problématique, étant entendu que l'objectif incontournable à atteindre est l'établissement d'un Etat palestinien indépendant, souverain et viable, à l'intérieur des frontières de 1967, ayant Jérusalem Est comme capitale.

La région du Sahel et du Sahara, quant à elle, est confrontée à des risques multiples qui menacent l'unité nationale et l'intégrité territoriale de ses pays. Face à cette situation, la communauté internationale se doit de prêter une attention diligente à cette zone et d'entreprendre des actions fermes à cet effet.

Concernant les pays d'Afrique subsaharienne, le Royaume du Maroc demeure engagé dans les projets de coopération efficiente avec eux, en vue de soutenir les programmes de développement humain initiés localement dans les secteurs prioritaires.

S'agissant de l'Europe, la relation Maroc-Union Européenne est entrée dans une nouvelle phase qui, pensons-Nous, offre un cadre référentiel pour une approche géopolitique prometteuse visant une refondation de l'espace euro-méditerranéen sur la base de la communauté d'intérêts et d'actions conjointes.

Le temps est, donc, venu pour imprimer une impulsion et une orientation nouvelles à l'Union pour la Méditerranée, de sorte à en faire un véritable catalyseur et une force motrice pour réaliser la prospérité partagée sur les deux rives de la Méditerranée.

Dans le contexte des rapports évolués avec l'ensemble des pays de l'Union Européenne, Nous nous félicitons des profondes relations historiques qui existent entre le Maroc et l'Espagne voisine, ainsi que des larges perspectives qui s'ouvrent pour les deux pays, confortées par les liens solides qui Nous unissent à Sa Majesté le Roi Juan Carlos 1er, et les rapports historiques liant les deux Familles Royales dans les deux pays voisins.

Dans la difficile conjoncture actuelle, Nous réitérons notre engagement à favoriser l'émergence de nouvelles conditions économiques propices à la création de richesses conjointes, donnant ainsi un contenu concret aux liens profonds de solidarité agissante unissant nos deux pays. A cet égard, Nous avons donné nos Hautes Instructions au gouvernement pour traduire cette résolution dans les faits, en faisant preuve de l'intérêt et de la rapidité d'exécution requis à cet effet.

Outre les relations avec les pays du voisinage, le Royaume poursuit ses efforts visant à renforcer et diversifier ses partenariats prometteurs avec les autres régions du monde, en mettant l'accent sur le volet développement durable, dans le cadre d'une coopération Sud-Sud concrète avec nos partenaires parmi les pays en développement.

Le Maroc poursuivra également les efforts soutenus qu'il déploie au sein des organisations internationales, réaffirmant ainsi son attachement à la défense de la coopération multilatérale, en accord avec les nobles objectifs énoncés dans la Charte des Nations unies.

Cher peuple,

En cette occasion nationale mémorable, où nous passons en revue et évaluons les réalisations accomplies dans le cadre des réformes engagées, autant que les initiatives vouées au développement, où nous scrutons les perspectives d'avenir prometteuses, et où nous amorçons la mise en oeuvre de la Constitution, nous sommes animés par une pensée révérencieuse de totale fidélité à la mémoire immaculée des deux leaders de la libération du Maroc et bâtisseurs de son Etat moderne, Notre Auguste Grand-Père, feu Sa Majesté le Roi Mohammed V, et Notre Vénéré Père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu les ait en Sa Sainte Miséricorde, ainsi qu'à celle de tous les valeureux martyrs tombés pour la liberté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays, et par fidélité au serment fait devant Dieu. Fasse-t-Il qu'ils soient rétribués de la plus belle récompense pour leurs sacrifices au nom de leur patrie et de leur Oumma.

Nous exprimons également toute Notre considération et rendons hommage à Nos Forces Armées Royales, à la Gendarmerie Royale, à la Sûreté nationale, à l'Administration territoriale, aux Forces auxiliaires et à la Protection civile pour leur constante mobilisation, ainsi que pour les efforts qu'elles ne cessent de déployer sous Notre commandement, en vue de défendre l'intégrité territoriale du Maroc, sa souveraineté, sa sécurité et sa stabilité.

Nous prions en ces jours bénis du mois sacré de Ramadan, où le Très-Haut exauce les prières, pour qu'Il guide Nos pas et ceux de tous ceux qui veillent aux intérêts de la Nation et oeuvrent au service de l'intérêt général. Puisse-t-Il nous accorder plein succès dans l'action que nous menons en vue de consolider l'Etat de droit et des institutions, et de promouvoir la citoyenneté dans la dignité, la coexistence et la concorde, et dans le cadre de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale.

"Si Dieu voit de la droiture dans vos cœurs, il vous donnera des richesses". Véridique est la parole de Dieu.

Wassalamoualaikoumwarahmatoullahiwabarakatouh.

SM le Roi adresse un discours à la Nation à l'occasion du 59ème anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple Rabat 20 Août 2012

"Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons

Cher peuple,

Nous commémorons aujourd'hui l'anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, en même temps que la fête de la jeunesse. C'est une occasion nationale privilégiée pour donner la pleine mesure des liens symbiotiques unissant le Trône et le Peuple et souligner l'étroite corrélation entre les grandes réalisations accomplies au Maroc et les forces vives de la nation, dont et au premier chef, les jeunes.

L'épopée de la Révolution du Roi et du Peuple évoque pour nous les valeurs d'héroïsme, d'altruisme, de sacrifice et de loyauté ayant présidé au recouvrement par le Maroc de sa liberté, son unité et sa souveraineté.

A travers la fête de la jeunesse, nous mettons en exergue le rôle qui incombe à la jeunesse marocaine prometteuse dans la construction d'un avenir digne des gloires et de la grandeur du passé.

En effet, les grands chantiers que Nous avons lancés pour parachever l'aménagement du modèle singulier qui a été conçu pour une société marocaine attachée à son identité et fondée sur la solidarité entre l'ensemble de ses composantes, ne peuvent atteindre leurs objectifs qu'en s'appuyant sur la force et la créativité de la jeunesse marocaine, et en tirant parti des potentialités dont elle est porteuse.

Jeunes du Maroc, vous êtes la vraie richesse de la nation, compte tenu du rôle que vous assumez en tant que partie prenante dans le processus d'évolution sociale de votre pays. Vous jouissez de la citoyenneté pleine et entière, avec les droits et les obligations qui en découlent, et la nécessité de vous investir de manière constructive dans les transformations que connaît la société, tout en demeurant attachés aux constantes de l'identité nationale et ouverts aux idéaux universels.

Voilà pourquoi Nous n'avons eu de cesse d'être à l'écoute de vos préoccupations spécifiques et réceptifs à vos attentes légitimes, où que vous soyez et quelles que soient vos appartenances.

Cher peuple,

Parler des jeunes, c'est évoquer les défis du présent et aborder les perspectives d'avenir. Et pour parler d'avenir, il faut, outre une grande probité intellectuelle pour scruter les horizons futurs, que soient élaborées des stratégies propres à préparer nos jeunes pour des lendemains meilleurs.

La nouvelle Constitution du Royaume accorde une importance capitale à la démocratie représentative et participative impliquant tous les citoyens, et prévoit, à cet égard, la création des différents mécanismes favorisant leur participation efficiente à la vie publique du pays.

Nul doute que l'adhésion des jeunes à ce choix stratégique reste tributaire de leur niveau de qualification et de la manière avec laquelle ils sont préparés pour l'avenir. Ceci nous renvoie ipso facto au système d'éducation et à sa capacité à former les générations montantes et à les préparer à s'investir pleinement dans le processus de développement et de progrès démocratique de la société.

Il est donc impératif de se pencher avec sérieux et résolution sur ce système que Nous plaçons, d'ailleurs, en tête de nos priorités nationales. Car ce système, qui nous interpelle aujourd'hui, se doit non seulement d'assurer l'accès égal et équitable à l'école et à l'université pour tous nos enfants, mais également de leur garantir le droit à un enseignement de qualité, doté d'une forte attractivité et adapté à la vie qui les attend.

AUEJSB/ Recueil des Discours, Messages et lettres de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste

Par ailleurs, ce système doit également permettre aux jeunes d'affûter leurs talents, de valoriser leur créativité et de s'épanouir pleinement, pour qu'ils puissent remplir les obligations de citoyenneté qui sont les leurs, dans un climat de dignité et d'égalité des chances, et pour qu'ils apportent leur concours au développement économique, social et culturel du pays. C'est là, du reste, que réside le défi majeur du moment.

A cette fin, nous devons mettre en œuvre ce qui a été recommandé ces dernières années et rendre effective l'éducation moderne de qualité, voulue par la nouvelle Constitution.

A cet égard, nous devons revoir notre approche et les méthodes en vigueur à l'école pour passer d'une logique d'enseignement centrée sur l'enseignant et sa performance et limitée à la transmission des connaissances aux apprenants, à une autre logique fondée sur la réactivité des apprenants et axée sur le renforcement de leurs compétences propres et la possibilité qui leur est donnée de déployer leur créativité et leur inventivité, d'acquérir des savoir-faire et de s'imprégner des règles du vivre-ensemble dans le respect de la liberté, de l'égalité, de la diversité et de la différence.

Dans l'esprit de la réforme escomptée, il ne s'agit pas d'un changement de programme ou de cursus, pas plus qu'il n'est question d'une discipline à ajouter ou à retrancher. En effet, le but recherché consiste à opérer un changement au niveau du dispositif de formation et des objectifs qui lui sont assignés, en conférant un nouveau sens au travail de l'enseignant, lui permettant ainsi de s'acquitter de la noble mission qui est la sienne. Il s'agit aussi de faire passer l'école d'un espace organisé autour d'une logique axée essentiellement sur le stockage en mémoire et l'accumulation des connaissances, à un lieu où prévaut une logique vouée à la formation de l'esprit critique et la stimulation de l'intelligence, pour une insertion assurée au sein de la société de l'information et de la communication.

A cet égard, Nous invitons le gouvernement à œuvrer dans ce sens en mettant l'accent sur la nécessaire réhabilitation de l'école publique et la mise à niveau de l'enseignement privé dans un esprit de synergie et de complémentarité.

Pour donner une impulsion au secteur de l'éducation et de l'enseignement, avec ce que cela implique en termes de partenariat et d'engagement responsable, il faut activer la mise en œuvre des dispositions de la Constitution, relatives au nouveau Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. Cette instance se doit d'apporter son concours pour pouvoir aborder avec succès ce tournant essentiel et décisif non seulement pour l'avenir des jeunes, mais aussi pour le devenir du Maroc en tant que pays et en tant que nation.

Je sais les efforts considérables que les familles consacrent au bien-être et à l'éducation de leurs enfants. Cette solidarité entre générations doit être maintenue et sauvegardée. Mais les questions de la jeunesse ne relèvent pas seulement de la sphère privée et familiale ou du champ de l'éducation, la formation et l'apprentissage. C'est l'affaire de toute la société, et des solutions doivent être trouvées à tous les problèmes que connaît la jeunesse.

Cher peuple,

Nos jeunes souhaitent l'émergence des conditions optimales à leur plein épanouissement et leur aptitude à prendre en charge les responsabilités. Ils ambitionnent légitimement une meilleure insertion sociale et professionnelle, notamment par un accès privilégié à l'emploi.

Parallèlement, il faudra créer un environnement favorable à l'accès au logement, à la santé et aux différentes structures de proximité, espaces de sports et de loisirs, centres d'insertion et espaces dédiés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Si notre jeunesse est animée par l'ambition légitime de jouer un rôle significatif dans la vie politique, économique et sociale, elle souhaite, au même titre, s'insérer utilement dans la création culturelle et artistique, dont les espaces demeurent inégalement répartis entre les différentes régions du Maroc.

La culture constitue de nos jours un levier fondamental pour la création, l'innovation, le ressourcement spirituel et l'affirmation de la personnalité nationale. Elle est le catalyseur qui dynamise notre société, une société aussi fière de ses affluents pluriels et de sa civilisation séculaire, qu'elle est attachée à sa diversité et à son ouverture sur le monde.

Dans tous ces domaines, le Maroc a, assurément, déployé d'énormes efforts pour garantir aux jeunes l'accès aux multiples services et diverses prestations auxquels ils ont droit et qui les destinent à s'émanciper, à s'assumer et à participer activement au développement de leur pays.

Des budgets considérables ont été investis et un nombre impressionnant d'initiatives et de programmes ont été lancés, ce qui a permis d'enregistrer des résultats significatifs et louables.

Néanmoins, les performances atteintes ne sont pas à la hauteur des ambitions et des attentes des jeunes. Des lacunes et des difficultés subsistent et trop de jeunes d'horizons divers demeurent confrontés à certaines contraintes dans leur vécu ou dans leurs perspectives d'avenir.

Il serait donc inacceptable de considérer la jeunesse comme une charge pour la société. Elle doit, au contraire, être traitée comme une force de dynamisation du développement. Il est donc impératif de mettre au point une stratégie globale qui mettrait fin à la dispersion des prestations fournies actuellement à notre jeunesse, et d'adopter une politique intégrée qui associe, dans une synergie et une convergence, les différentes actions menées en faveur des jeunes.

A cet égard, le Conseil Consultatif de la Jeunesse et de l'Action associative devra, une fois mis en place, contribuer à l'élaboration des axes stratégiques, et adopter, avec la participation des jeunes, une politique prenant en compte la pleine citoyenneté des jeunes.

Cher peuple,

On ne peut évoquer, aujourd'hui, la jeunesse marocaine sans s'adresser également à sa composante représentant nos jeunes compatriotes issus de l'émigration et établis à l'étranger. Leur solide attachement à leur pays qui entretient avec eux des relations de grande proximité, reflète leur pleine adhésion aux orientations que Nous avons tracées et aux chantiers de développement que Nous avons lancés.

Vous savez que chaque fois que nous entreprenons des réformes structurantes et profondes, nos compatriotes établis à l'étranger sont toujours au centre de nos préoccupations, nos réflexions et nos projections. Tel a été le cas lorsque nous avons réalisé les emblématiques Code de la famille et Droit de la nationalité. Tel a été aussi le cas lorsque nous avons opéré la révision de la Constitution qui comporte des dispositions novatrices consacrées aux droits des Marocains Résidant à l'Etranger, auxquels Je m'adresse à cette occasion pour leur dire :

Vous n'avez, de votre côté, ménagé aucun effort pour préserver vos attaches, et vous n'avez cessé de mettre le Maroc au cœur de vos préoccupations quotidiennes, défendant ses causes nationales, contribuant à son développement et veillant au renforcement de ses relations avec vos pays de résidence. Attachés aux

vertus de l'interaction culturelle et aux valeurs universelles, vous n'avez cessé de combattre les clichés et les préjugés contre l'Islam et les musulmans.

Cette relation particulière n'est pas le fait du hasard. Elle a été construite et façonnée par des années d'efforts et de sacrifices réciproques.

Nous allons donc continuer à creuser ce sillon, préservant votre identité et protégeant vos droits et vos intérêts, surtout dans le contexte actuel de crise économique en Europe.

De plus, nous veillerons à donner pleine effectivité aux dispositions de la Constitution qui vous assurent une participation aussi étendue que possible à la construction du Maroc de demain, et une présence active dans les instances dirigeantes d'institutions nouvelles.

Nous veillerons également et toujours à soutenir vos efforts d'intégration dans les sociétés d'établissement, en travaillant avec les autorités des pays d'accueil à rendre effectif le droit de vote des étrangers aux élections locales sur la base de la réciprocité.

Cher peuple,

En ces jours du mois béni de Ramadan, que nous vivons pleinement dans la piété et le recueillement, Nous implorons le Très Haut pour couvrir de Sa sainte miséricorde l'âme des martyrs de la Révolution du Roi et du Peuple. Puisse-t-Il rétribuer de la meilleure des récompenses le Héros de la libération et son compagnon de lutte, Notre révérend Grand-Père, feu Sa Majesté le Roi Mohammed V, et Notre vénéré Père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II.

Nous implorons également Son aide et Son assistance dans la poursuite de l'épopée éternelle et constamment renouvelée de la Révolution du Roi et du peuple, dédiée au parachèvement de la construction d'un Maroc nanti de la plénitude de son unité, de son intégrité et de sa souveraineté, un Maroc assurant à tous ses enfants les conditions d'une citoyenneté digne et d'un épanouissement total, dans le cadre de la solidarité sociale, de la justice et de l'équité.

Cher peuple,

Suite à l'épreuve cruelle qui vient de frapper Notre Famille Royale, en emportant Notre honorable tante, Son Altesse Royale, la Princesse Lalla Amina, qui a été rappelée à Dieu en ces jours bénis, Nous avons décidé d'annuler toutes les cérémonies de célébration de Notre anniversaire. Ceci tient à la place particulière que la défunte occupait auprès de nous tous, ainsi qu'au symbole qu'elle incarne dans ta conscience, où sa naissance est associée à l'exil de Notre vénéré Grand Père, Sa Majesté le Roi Mohammed V - que Dieu illumine sa tombe -, engagé à l'époque dans le combat de la Révolution du Roi et du Peuple.

A l'occasion de l'Aïd Al-Fitr, Nous implorons le Tout-Puissant d'agréer notre jeûne et nos prières, et t'exprimons, cher peuple, Nos sincères félicitations et Nos meilleurs vœux.

Wassalamoualaikoumwarahmatoullahiwbarakatouh".

Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé à la Nation à l'occasion du 14ème anniversaire de la Fête du Trône (mardi 30 juillet 2013)

"Louange à Dieu

Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Cher peuple,

Fidèle à tes traditions séculaires, tu célèbres aujourd'hui la Fête du Trône. Cette commémoration n'incarne pas uniquement ton loyalisme constant à ton Premier Serviteur auquel est dévolue la mission d'assurer ta direction et de préserver ton unité. Elle symbolise aussi la réaffirmation, constamment renouvelée, du pacte d'allégeance par lequel nous nous engageons mutuellement à faire avancer le Maroc sur la voie du progrès, de la prospérité, du développement et de la stabilité. Elle donne enfin une expression tangible à ton attachement aux constantes immuables et aux valeurs sacrées de la nation.

Dès Notre accession au Trône, Nous nous sommes attaché à mettre en route de nombreux chantiers économiques et sociaux, parallèlement aux réformes politiques et institutionnelles que Nous avons engagées, en réponse à tes aspirations. Ce faisant, Nous avons toujours placé la dignité et l'épanouissement du citoyen marocain au cœur de Nos préoccupations. La marche dans laquelle nous sommes engagés est un processus continu, foisonnant d'initiatives audacieuses et résolues, jalonné de démarches participatives permettant d'optimiser les possibilités disponibles.

Au cours de cette marche, tous les gouvernements précédents ont déployé, sous Notre impulsion, des efforts méritoires pour donner corps à Notre vision en matière de développement et de réforme. Tant et si bien que Notre gouvernement actuel a trouvé entre ses mains, dans le domaine économique et social, un héritage sain et positif, constitué d'actions constructives et de réalisations tangibles. Nous ne pouvons donc que l'encourager à aller de l'avant avec autant de volonté et de détermination, pour réaliser davantage de progrès, dans le cadre du processus vertueux engagé sous Notre conduite.

Cher peuple,

Nous avons la ferme volonté de maintenir le cap pour parachever les institutions constitutionnelles et répondre aux impératifs de bonne gouvernance. La volonté qui Nous anime à cet égard n'a d'égale que Notre détermination à persévérer pour donner corps à Notre projet sociétal alliant croissance économique pérenne, développement durable et solidarité sociale.

De fait, le Maroc a déjà réalisé de grandes avancées en matière d'infrastructures, assurant notamment l'approvisionnement de nos villes et nos villages en eau potable, en électricité et en d'autres services. Des progrès tangibles ont été enregistrés au niveau des équipements de base, tels les ports et les aéroports, ainsi qu'au niveau du renforcement du réseau routier et de la gestion optimale des ressources en eau, outre le lancement de projets de développement du transport ferroviaire et du transport urbain. Autant de réalisations qui ont modifié la physionomie des provinces et donné un nouveau visage au Maroc. Elles ont créé les conditions propices pour développer davantage les stratégies mises en place dans les différents secteurs d'activité.

Par ailleurs, la mise en œuvre graduelle des stratégies sectorielles a permis à notre pays de réaliser des progrès palpables et d'accroître son attractivité pour les investissements étrangers, et ce, en dépit d'une situation économique et sociale mondiale difficile.

En affirmant Notre volonté d'encourager l'investissement, Nous réitérons Notre appel au gouvernement pour qu'il accorde la priorité à tout ce qui est de nature à stimuler la croissance et à favoriser la création d'emplois. Il doit veiller à une complémentarité entre les impératifs de consommation locale et l'exportabilité de notre production, avec tout ce que cela induit comme effets positifs sur la balance des paiements.

Dans le même ordre d'idées, le Maroc s'est attaché depuis des années à développer des métiers industriels mondiaux dans le cadre du plan Emergence. Nous rendons grâce à Dieu pour les résultats qui ont été obtenus et qui nous encouragent à maintenir le cap. A cet égard, Nous engageons le gouvernement à créer les conditions idoines pour diversifier et élargir notre tissu industriel dans le cadre d'une politique volontariste qui renforce le partenariat entre les secteurs public et privé.

C'est dans le même esprit que s'inscrit la volonté de doter le Maroc de la capacité de produire des énergies renouvelables, contribuant ainsi à donner son expression concrète à Notre vision du développement durable. D'où la mise en œuvre du programme d'énergie solaire, notamment le lancement de chantiers de construction du "Complexe Nur" à Ouarzazate, parallèlement aux échéances inscrites au programme d'énergie éolienne. Outre leur importance environnementale, ces chantiers nous rendront moins dépendants des importations énergétiques. Il est donc nécessaire d'engager une politique de formation efficiente et de développer les compétences en la matière, ce qui favorisera, de surcroît, la mise en œuvre de la Charte nationale de l'environnement.

Par ailleurs, et en dépit de la crise financière mondiale, le secteur touristique au Maroc a pu se prémunir des effets pervers de cette crise grâce aux efforts et aux initiatives que Nous avons mis en œuvre ces dernières années. Autant d'activités qui sont de nature à inciter tous les partenaires et les parties prenantes du secteur à s'impliquer dans la réalisation de la Vision 2020.

L'adoption d'une stratégie agricole avancée traduit à quel point Nous mesurons l'importance que revêt ce secteur vital. A cet égard, Nous rendons grâce à Dieu de nous avoir gratifiés cette année d'une pluie bienfaitrice et de récoltes abondantes.

Le programme "Maroc Vert" contribue à la modernisation du secteur agricole, en tenant dûment compte de l'intérêt constant qui doit être porté aux petits agriculteurs, en vue d'améliorer leurs conditions de vie.

Ayant à cœur de marquer Notre sollicitude pour cette catégorie de la population, Nous continuerons à la faire bénéficier de l'exonération fiscale. Cette exemption cessera d'être en vigueur à la fin de l'année en cours pour les gros investissements agricoles, mais Nous la maintiendrons en vigueur pour la moyenne et la petite agriculture.

En outre, Nous invitons le gouvernement à mettre en place une agence spéciale qui veille à mettre en adéquation la stratégie agricole et l'espace territorial de la population concernée, surtout dans les régions montagneuses où l'exploitation des terres marque un certain recul. Ces efforts doivent être menés en parfaite complémentarité avec les programmes d'aménagement du territoire.

Suivant la même démarche, Nous avons œuvré à la promotion du secteur de la pêche maritime, à travers le plan "Halieutis", qui a réalisé des progrès tangibles et prometteurs, dignes d'appui et de soutien.

Au-delà de la croissance économique, Notre objectif fondamental demeure la réalisation de la justice sociale qui est le socle de la cohésion sociale.

Par conséquent, l'Initiative nationale pour le développement humain doit être considérée comme un chantier en constante évolution. En fait, il s'agit d'une véritable feuille de route, pour une vision de développement globale et audacieuse, qui ne se limite pas aux catégories pauvres et aux familles démunies, mais qui s'ouvre sur tous les chantiers de développement visant à réduire les disparités sociales et territoriales. Nous confirmons donc la nécessité de renforcer et d'élargir les programmes en cours de l'INDH, à travers d'autres mécanismes qui donnent la priorité aux projets générateurs de revenus.

A cette occasion, Nous saluons les résultats inédits des programmes nationaux d'encadrement dans le domaine de la lutte contre l'analphabétisme, notamment ceux que Nous avons initiés dans les mosquées depuis 2004. En effet, le nombre des bénéficiaires cette année atteindra un million et demi environ, qui seront ainsi en mesure de s'investir dans le processus de développement intégré de leur pays.

Compte tenu de la nécessaire complémentarité devant exister entre les composantes matérielles et morales du développement humain, Nous nous attachons à donner à la culture toute l'importance et tout l'intérêt qu'elle mérite. Nous sommes, en effet, convaincu qu'elle est le ciment de la cohésion de la nation, et le miroir de son identité et de son authenticité.

Le Maroc, riche de son identité plurielle aux multiples affluents linguistiques et ethniques, possède un patrimoine culturel et artistique digne d'admiration. Il appartient donc au secteur culturel de traduire concrètement cette diversité. Il devrait encourager toutes les formes d'expression créatrices, aussi bien celles en harmonie avec notre patrimoine séculaire que celles en phase avec le goût moderne, dans ses styles et ses genres, multiples et variés, et ce, dans une démarche où se conjuguent et se complètent les traditions ancestrales et les créations modernes.

Mais nous ne saurions préserver notre identité et la protéger des risques de repli et d'altération que par une compréhension judicieuse de notre religion. C'est pourquoi, dès Notre accession au Trône, Nous nous sommes attaché, en Notre qualité d'Amir Al Mouminine, défenseur de la foi et des fidèles, à protéger l'identité islamique de notre peuple, qui incarne un modèle marocain original de la pratique de l'Islam, et se distingue par une foi tolérante, et par l'unité du rite malékite, celui du juste milieu et de la modération. C'est dans cette optique que Nous avons lancé une stratégie pour la promotion du champ religieux. Nous l'avons consolidée par le plan de la "Charte des Ouléma", qui a notamment pour vocation d'assurer la sécurité spirituelle du Royaume et de préserver l'identité islamique marocaine.

Cher peuple, Depuis que Nous est échue la mission d'assumer la direction de la nation, Nous avons à cœur de réaliser la réforme de la justice, sa moralisation et sa modernisation, ainsi que le renforcement de son indépendance. Car, il ne s'agit pas seulement de faire prévaloir le droit et de réparer les injustices, mais également de créer un climat de confiance qui favorise le développement et incite à l'investissement. A cet égard, Nous notons avec satisfaction l'aboutissement à une charte de la réforme du système judiciaire, pour laquelle toutes les conditions requises sont désormais réunies. Il nous appartient donc à tous de nous mobiliser pour mener à son terme cette importante réforme.

Mais quelle que soit l'importance de cette réforme, des textes réglementaires et des mécanismes efficaces qui ont été mobilisés à cet effet, il n'en reste pas moins que c'est la conscience responsable des parties prenantes qui sera le véritable test pour évaluer cette réforme, voire la clef du succès de ce secteur tout entier.

En faisant le bilan des réalisations accomplies dans le cadre de la marche que Nous conduisons sur la voie du développement et de la réforme, il Nous paraît nécessaire d'exprimer la fierté que Nous inspirent le civisme et l'attachement immuable à la mère patrie, dont font preuve les membres de notre communauté résidant à l'étranger. En effet, bien que leur situation matérielle ait pâti cette année de la crise financière mondiale, ils supportent volontiers les fatigues du voyage, parfois de longues distances à travers l'Europe, pour se rendre dans leur pays et y retrouver les leurs. Nous saluons, donc, leur patriotisme sincère, leur souhaitons la bienvenue, et les assurons de toute Notre sollicitude.

Cher peuple,

Le capital sympathie dont jouit notre première cause à l'international, s'est accru grâce à une bonne appréciation des tenants et des aboutissants de la question de notre intégrité territoriale. Cette évolution trouve son illustration dans le soutien grandissant apporté à notre initiative judicieuse, en l'occurrence notre proposition d'autonomie.

A cet égard, Nous relevons notamment que la dernière résolution du Conseil de Sécurité a fermement réaffirmé les paramètres incontournables pour parvenir à une solution politique consensuelle et réaliste. Par ailleurs, cette résolution met particulièrement l'accent sur la dimension régionale de ce différend et souligne la responsabilité de l'Algérie, en tant que partie concernée par ce litige, tant au niveau politique que sur le plan juridico-humanitaire touchant à la situation dégradante qui prévaut dans les camps de Tindouf.

Selon la même résolution, la question des droits de l'Homme ne doit être abordée qu'à travers les mécanismes nationaux, notamment le Conseil national des droits de l'Homme, qui jouit d'une crédibilité internationale, et par de fortes initiatives souveraines en interaction positive avec les procédures spéciales des Nations Unies. Devant l'obstination des autres parties qui persistent à maintenir la situation en l'état, et face à leurs campagnes de mystification, le Maroc s'appliquera à poursuivre la dynamique qu'il a enclenchée au niveau interne, essentiellement pour réaliser plus de bonne gouvernance économique et sociale, et ce, à travers le modèle de développement régional, que le Conseil national économique, social et environnemental s'attelle à élaborer, et dont Nous attendons la mise en œuvre avec toute l'efficacité et tout l'engagement requis.

Le deuxième volet de cette dynamique porte sur le renforcement de la gouvernance territoriale et institutionnelle, qui passe par l'exploitation optimale des opportunités offertes par la régionalisation avancée.

En troisième lieu, cette dynamique visera l'amélioration de la gouvernance politique sécuritaire en vue de protéger les libertés individuelles et collectives des citoyens, ainsi que les biens, et ce, dans le respect des dispositions et des garanties prévues par la loi. De par sa nature et ses implications, ce processus équitable et judicieux requiert la mobilisation de toutes les forces vives et l'accompagnement des efforts déployés par les autorités publiques dans ce domaine.

Cher peuple,

Depuis Notre accession au Trône, le Maroc a connu, sur le plan de ses relations extérieures, une évolution constante et des avancées significatives, en synergie totale avec les différentes politiques publiques que le pays applique à l'interne.

A cet égard, Nous avons toujours veillé à suivre une politique internationale équilibrée et multidirectionnelle, tant et si bien que nous avons réussi à renforcer de manière concrète et tangible nos relations avec nos partenaires traditionnels, et à ouvrir des perspectives nouvelles et prometteuses avec les nouveaux partenaires.

Dans ce cadre, le Maroc a toujours gardé l'espoir de voir émerger un nouvel ordre maghrébin permettant à ses cinq pays de construire un avenir commun, concrétisé par des mécanismes de complémentarité et d'intégration et la libre circulation des personnes, des capitaux et des biens. Mais il faut, pour ce faire, s'abstenir de dresser des obstacles artificiels et d'imposer des conditions, et s'employer à être en phase totale avec les changements survenus sur la scène régionale.

La même conviction anime le Maroc vis-à-vis du monde arabe. En effet, notre pays œuvre, de concert avec tous les Etats arabes, à l'élaboration d'une approche nouvelle de l'Action arabe commune.

A cet égard, Nous avons décidé, à l'occasion de Notre visite dans les Etats du Conseil de Coopération du Golfe, de poser les jalons d'un partenariat stratégique entre le Royaume et ce groupement régional harmonieux et prometteur. A ce sujet, Nous notons avec une profonde satisfaction les premiers résultats probants de ce partenariat.

A cette occasion, Nous tenons à exprimer nos remerciements et notre gratitude suite à la décision d'accorder au Maroc un soutien financier de la part de Nos Honorables Frères : le Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah Ibn Abdulaziz, Souverain du Royaume d'Arabie Saoudite, Son Altesse Cheikh Khalifa Ibn Zayed Al-Nehyane, Président de l'Etat des Emirats Arabes Unis, Son Altesse Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Assabah, l'Emir de l'Etat du Koweït, et Son Altesse Cheikh Hamad Ibn Khalifa Al-Thani et son successeur, Son Altesse Cheikh Tamim Ibn Hamad Al-Thani, l'Emir de l'Etat de Qatar. Nous leur savons éminemment gré de ce soutien qui consiste à faire annuellement don au Maroc d'un milliard de dollars sur une période de cinq ans, et pour la mise en œuvre de cette décision. Par ailleurs, Nous avons poursuivi sans relâche nos efforts à la tête du Comité Al-Qods pour défendre la juste cause palestinienne, afin que, sur la

base de l'Initiative de paix arabe, le peuple palestinien frère puisse vivre sur ses terres au sein d'un Etat indépendant.

En outre, Nous poursuivons notre soutien et notre engagement en faveur de la préservation de l'identité civilisationnelle et religieuse de la ville d'Al-Qods Al-Charif, notamment par le biais du Comité Al-Qods et son bras opérationnel, l'Agence Bait Mal Al-Qods, qui assure la mise en oeuvre de nombreux projets tangibles. Nul doute que cette agence pourra optimiser son action d'utilité publique, si elle reçoit le soutien matériel nécessaire de la part de tous les pays islamiques, comme ils s'y sont conjointement engagés lors de la création de cette agence spécialisée. Par ailleurs, le Maroc a poursuivi sa politique de solidarité vis-à-vis des pays africains frères, confirmant ainsi sa foi profonde dans les vertus de la coopération Sud-Sud.

A cet égard, Nous avons effectué, cette année, des visites officielles dans trois pays africains frères, mû par la volonté de raffermir les liens qui unissent le Maroc à son continent. Ces visites ont été l'occasion pour Nous de nous informer de la demande de ces pays en investissements et en savoir-faire marocains. Aussi, Nous invitons les opérateurs marocains à être réceptifs à cette demande pour favoriser une intégration, un rapprochement et une complémentarité accrus entre les économies de nos pays.

En outre, le Royaume a poursuivi sa stratégie d'ouverture axée sur une synergie constructive avec ses partenaires européens. De fait, notre pays a manifesté sa ferme volonté de renforcer sa relation bilatérale respectivement avec le Royaume d'Espagne et la République française, à l'occasion des visites effectuées dans notre pays par le Souverain espagnol, Sa Majesté le Roi Juan Carlos Ier, et Son Excellence, le Président français, François Hollande. Par ailleurs, les démarches conjointes se poursuivent pour renforcer encore davantage notre partenariat avec l'Union Européenne, dans le cadre du statut avancé qui distingue le Maroc. Il s'agit, pour cela, d'ouvrir des perspectives nouvelles et prometteuses devant cette coopération.

Ce rayonnement diplomatique s'est étendu aux autres continents et aux acteurs internationaux qui y opèrent, et avec lesquels nous veillons à renforcer nos relations.

Dans le même ordre d'idées, le Maroc a oeuvré, en sa qualité de membre non permanent du Conseil de Sécurité, à y porter haut la voix de l'Afrique et du monde arabe.

A cet égard, Nous tenons à réaffirmer, au nom du Maroc, sa solidarité avec le peuple syrien qui endure les affres du terrible conflit sanglant et dévastateur qui fait rage dans ce pays. Nous appuyons ses choix cruciaux et apportons notre soutien à son intégrité territoriale. Nous nous tenons également aux côtés de la République du Mali, ce pays frère, dans sa lutte pour préserver son intégrité territoriale et appuyons son choix national visant à prémunir son identité contre l'extrémisme et les démons du terrorisme.

Nous entendons continuer à mener notre action conformément à ces orientations de la diplomatie marocaine, adossées aux dispositifs de coopération renouvelés et adaptés aux évolutions internationales.

Cher peuple,

En cette journée nationale mémorable, qui coïncide avec le mois béni de Ramadan, Nous avons une pensée émue et déférente pour la mémoire et l'âme immaculée des pionniers de la libération et de l'indépendance et des bâtisseurs de l'Etat marocain moderne, avec, au premier chef, Notre Auguste Grand-Père et Notre Vénéré Père, feu Leurs Majestés les Rois, Mohammed V et Hassan II, que Dieu bénisse leur âme et perpétue la mémoire de leurs bonnes actions, ainsi que tous les martyrs de la libération, de la résistance et de l'intégrité territoriale. Puisse Dieu les en récompenser de belle manière.

Par ailleurs, Nous rendons hommage aux Forces Armées Royales, à la Gendarmerie Royale, à la Sûreté nationale, aux Forces Auxiliaires, à l'Administration territoriale et à la Protection civile pour le dévouement dont elles font preuve sous Notre commandement, afin de défendre la sécurité et la stabilité de la Patrie.

Je continuerai, Cher peuple, comme tu M'as toujours connu, à conduire, avec dévouement et abnégation, ta marche sur la voie de la démocratie et du développement, pour un Maroc uni et fort, avancé et prospère. Je prie le Très-Haut de raffermir les liens symbiotiques qui M'unissent à toi, et qui constituent l'atout majeur dont nous disposons pour relever les défis et atteindre les desseins les plus élevés. J'implore également le Tout-Puissant d'agréer ton jeûne et tes prières et de t'apporter bonheur et félicité, au présent comme à l'avenir. Notre Seigneur, accepte cela de notre part : Tu es l'Entendant l'Omniscient.

Wassalamoualaikoumwarahmatollahiwabarakatouh".

Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé à la nation à l'occasion du 39ème anniversaire de la Marche Verte 06/11/2014

"Louange à Dieu,

Paix et salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Cher peuple,

Nous commémorons aujourd'hui, avec une immense fierté, le trente-neuvième anniversaire de la Marche Verte.

C'est l'occasion de faire le point sur l'évolution qu'ont connue nos provinces du Sud, et les défaillances ayant entravé leur marche, ainsi que les défis, internes et externes, auxquels elles sont confrontées.

Ces régions qui sont si chères à Notre cœur ont connu, depuis leur récupération, de nombreuses réalisations dans les domaines les plus variés. Cependant, les chantiers que nous allons engager, avec l'aide de Dieu, l'année prochaine, devraient être déterminants pour l'avenir de la région, car il s'agit de la mise en œuvre de la régionalisation avancée et du modèle de développement de nos Provinces du Sud. Mais la régionalisation à laquelle nous aspirons ne se réduit pas à des textes juridiques et au transfert, du centre vers les régions, des ressources matérielles et humaines. Nous voulons plutôt qu'elle soit fondée sur le patriotisme sincère impliquant un attachement sans faille à l'intégrité territoriale de notre pays. Nous voulons des zones et des régions solidaires, complémentaires, qui s'entraident et se soutiennent mutuellement.

Les Marocains, c'est un brassage civilisationnel authentique entre toutes les composantes constitutives de l'identité marocaine. Pour Nous, Ils sont tous égaux, sans distinction entre le « Jebli » et le Rifain, entre le Sahraoui et le Soussi etc...

Par conséquent, les recherches académiques sur les composantes de notre identité sont utiles pour la consolidation de notre unité nationale. Quant au débat fondé sur le sectarisme et tendant à semer la discorde, il est puéril et sans consistance.

Celui qui prétend ne pas appartenir à ce creuset est dans le tort, et quiconque tenterait de démontrer le contraire risquerait de s'y perdre.

La régionalisation que Nous appelons de Nos vœux a donc vocation à valoriser cette richesse et cette diversité humaine et naturelle. Elle est de nature à conforter ce brassage, cette solidarité et cette complémentarité entre les enfants de la Patrie unie et entre toutes ces régions.

Par conséquent, le Maroc uni des régions n'induit aucunement un quelconque sectarisme tribal. Sa diversité ne saurait être un facteur de division et de sécession, laquelle est tout simplement interdite, tant par l'ancienne Constitution du Royaume que par la nouvelle.

Cher peuple,

Il s'est écoulé quarante années de sacrifices, pour recouvrer la terre, libérer l'homme, redonner sa dignité au citoyen marocain au Sahara, gagner son cœur et renforcer son attachement à sa Patrie.

Nous avons une pensée émue et reconnaissante pour tous ceux qui ont donné leur vie à la défense du Sahara. Il y a des mères et des pères, de toutes les régions du Maroc, qui ont perdu leurs enfants au Sahara.

Il y a aussi des veuves qui ont supporté seules les fardeaux de la vie, ainsi que des orphelins qui, pour le Sahara, ont été privés de l'affection paternelle, et des jeunes qui, pour le Sahara, ont perdu leur liberté et vécu en détention pendant de longues années.

Car l'affaire du Sahara n'est pas la cause des sahraouis uniquement. Le Sahara est l'affaire de tous les Marocains. Et, comme je l'ai dit dans un Discours précédent : le Sahara est une question d'existence et non une question de frontières.

Le Maroc restera dans son Sahara, et le Sahara demeurera dans son Maroc jusqu'à la fin des temps.

Outre le don de soi, les Marocains ont consenti d'autres formes de sacrifices matériels et moraux, n'hésitant pas à partager leurs ressources avec leurs frères du Sud.

Chacun sait dans quel état se trouvait le Sahara avant 1975. A ceux qui ignorent ou feignent d'ignorer la vérité, je livre ces quelques données :

Depuis la récupération de notre Sahara, pour chaque dirham des recettes de la région, le Maroc investit 7 dirhams dans son Sahara, dans le cadre de la solidarité entre ses régions et entre les enfants de la Patrie unie.

Quant aux indicateurs de développement humain dans la région, ils étaient, en 1975, inférieurs de 6 % par rapport aux régions du Nord du Maroc, et de 51 % par rapport à la moyenne nationale en Espagne.

Aujourd'hui, ces indicateurs dans les Provinces du Sud dépassent de loin la moyenne des autres régions du Royaume. Voilà pourquoi je dis, et en toute responsabilité : assez de mystification sur une prétendue exploitation par le Maroc des richesses de la région !

Il est un fait que ce que produit le Sahara ne suffit pas à satisfaire les besoins de base de ses populations. Et je le dis en toute franchise : les Marocains ont supporté les coûts de développement des Provinces du Sud. Ils ont donné de leurs poches, et prélevé sur les moyens de subsistance de leurs enfants, pour que leurs frères du Sud puissent vivre dignement.

Chacun sait également que le Maroc tient à ce que les habitants de la région puissent se prévaloir de ses richesses, dans le respect de l'égalité des chances et de la justice sociale.

Certes, le mode de gestion au Sahara a connu des dysfonctionnements qui en ont fait au fil des ans un terrain propice à l'économie de rente et des privilèges indus.

Cet état de fait a conduit au mécontentement de certains, et suscité un sentiment croissant d'injustice et d'exclusion parmi certaines catégories de citoyens. Nous savons très bien qu'il y a ceux qui servent la Patrie avec dévouement et sincérité, et ceux qui, en revanche, veulent mettre la Patrie au service de leurs intérêts. Ceux-là ont fait de l'extorsion une doctrine immuable. Ils ont érigé la rente et les privilèges en droits imprescriptibles, faisant de la cause nationale un fonds de commerce instrumentalisé au service de leurs intérêts propres.

Nous savons également que certains mettent un pied dans la Patrie tant qu'ils profitent de ses richesses, et l'autre pied chez ses ennemis, s'ils n'en ont pas tiré parti.

Ici je dis : Assez de la politique de rente et de privilèges ! Assez de la mercantilisation de la patrie !

Pour autant, il ne faut pas dramatiser non plus. Car ces opportunistes restent malgré tout une minorité, qui n'a pas sa place parmi les Marocains, pas plus qu'elle n'a d'impact sur l'attachement des sahraouis à leur Patrie.

Pour cette raison, et par souci d'équité à l'égard des fils du Sahara et de la majorité silencieuse qui croit, elle, à l'unité de la Patrie, Nous avons appelé à une révision radicale du mode de gouvernance dans nos Provinces du Sud. Et c'est dans ce cadre que s'inscrit Notre décision de mettre en œuvre la régionalisation avancée et le modèle de développement de nos Provinces du Sud.

Nous entendons ainsi opérer une rupture avec le mode de gouvernance précédant, et permettre aux fils de la région de participer à la gestion de leurs affaires locales, dans un cadre de transparence, de responsabilité et d'égalité des chances.

Dans cette perspective, Nous appelons à l'ouverture d'un dialogue national franc et d'un débat responsable et sérieux sur les différentes idées et conceptions envisageables, en vue d'élaborer des réponses claires à toutes les questions et les préoccupations des populations de la région, et ce, dans le cadre de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du pays. Nous engageons également le secteur privé à s'impliquer davantage dans le développement des provinces du Sud.

Cher peuple,

Notre attachement à la création des conditions d'une vie digne pour nos citoyens, n'a d'égal que Notre volonté de garantir l'ordre public et la sécurité des citoyens dans le cadre de l'Etat de droit.

C'est pourquoi le Maroc refuse tous les agissements visant à porter atteinte à sa sécurité et sa stabilité. Il entend s'y opposer en toute responsabilité et avec toute la fermeté requise, dans le cadre de la loi et sous l'autorité de la justice.

Depuis quand l'intimidation des citoyens et la dégradation des biens qu'ils ont acquis par leur labeur et à la sueur de leurs fronts, figurent-elles parmi les droits de l'Homme ?

Depuis quand les troubles à l'ordre public et la destruction des biens publics relèvent-ils de l'exercice des droits et des libertés ?

En effet, Nous avons déjà exprimé, dans le Discours de la Marche Verte de 2009, Notre refus catégorique de ces agissements et avons alerté que « ou on est patriote ou on est traître », et qu'« il n'y a pas de juste milieu entre le patriotisme et la trahison ».

Par ailleurs, il n'y a pas de degrés en patriotisme ou en trahison. Car, soit on est patriote, soit on est traître.

Il est vrai que la Patrie est clémentine et miséricordieuse, et elle le restera, mais une seule fois et pour celui qui se repent et revient à la raison. Quant à celui qui persiste à trahir la Patrie, toutes les législations nationales et internationales considèrent que l'intelligence avec l'ennemi relève de la haute trahison.

Nous savons que l'erreur est humaine, mais la trahison est impardonnable. Et le Maroc ne sera jamais une fabrique pour les « martyrs de la trahison ».

Les vrais martyrs, ce sont ceux qui ont donné leur vie pour la liberté et l'indépendance de la Patrie, et ceux qui ont consenti au martyr pour en défendre la souveraineté et l'intégrité.

C'est pourquoi Je dis : Halte aux surenchères sur le Maroc, et halte à l'instrumentalisation de l'espace des droits et des libertés garantis par le pays pour comploter contre lui.

Le Maroc dispose de ses instruments et de ses institutions propres, dont le sérieux et la crédibilité sont reconnus internationalement, pour prendre à bras le corps toutes les questions liées aux droits de l'Homme.

De plus, le Maroc est le seul pays de la région qui collabore avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies.

Il est également disposé à s'ouvrir davantage sur les différentes instances et les divers organismes internationaux des droits de l'Homme, qui font preuve d'impartialité et d'objectivité dans le traitement des questions le concernant.

Le Maroc refuse la politique de minimisation de ses initiatives et de dramatisation des événements qui se produisent dans les Provinces du Sud, en échange du silence et de la compromission par rapport à ce qui se passe à Tindouf et dans les pays voisins.

Cher peuple,

Lorsque le Maroc a ouvert la porte à la négociation pour trouver une solution définitive au conflit artificiel suscité autour de son Sahara, ce choix ne portait et ne portera en aucune manière sur sa souveraineté et son intégrité territoriale.

J'ai déjà négocié avec certains Marocains de Tindouf, à l'époque où j'étais Prince Héritier. Je n'ai aucun problème avec cela car Je négociais avec des citoyens marocains, et parce qu'il était question de défendre les droits du Maroc.

Le Maroc n'a aucun complexe pour négocier avec qui que ce soit, aussi bien directement que par le biais de la médiation onusienne. Mais là, il faut insister sur le fait que la souveraineté du Maroc sur l'ensemble de son territoire est immuable, inaliénable et non négociable.

Aussi, le choix fait par le Maroc de coopérer avec toutes les parties, en toute sincérité et bonne foi, ne doit pas être interprété comme une faiblesse ou servir de prétexte pour réclamer plus de concessions.

L'Initiative d'autonomie est le maximum que le Maroc puisse offrir dans le cadre de la négociation pour trouver une solution définitive à ce conflit régional.

En Ma qualité de Garant de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du pays, Mon devoir est de définir les concepts et les responsabilités dans le traitement des questions avec les Nations Unies. Il M'incombe aussi d'exprimer le rejet par le Maroc des mystifications et des dérapages que connaît cette affaire.

En réaffirmation de la position du Maroc à ce sujet, Je dis :

- Non à la tentative visant à modifier la nature de ce conflit régional en le présentant comme une affaire de décolonisation. En effet, le Maroc dans son Sahara, n'a jamais été une puissance d'occupation ou une puissance administrante. Il exerce plutôt les attributs de sa souveraineté sur sa terre ;
- Non à toute tentative de révision des principes et paramètres de négociation, ainsi qu'à toute autre tentative visant à reconsidérer ou élargir le mandat de la Minurso, y compris la question d'observation des droits de l'Homme ;
- Non à la complaisance vis-à-vis de la véritable partie à ce conflit et à son exonération de ses responsabilités ;
- Non à la tentative de mettre sur un même pied un Etat-membre au sein des Nations Unies et un mouvement séparatiste, et non à la légitimation de l'état de non-droit qui prévaut à Tindouf ;

En effet, la souveraineté du Maroc ne peut être l'otage de conceptions idéologiques et d'orientations stéréotypées de certains fonctionnaires internationaux. Et tout dérapage ou toute mystification hypothéquera l'action menée par les Nations Unies dans cette affaire.

En revanche, le Maroc est disposé à collaborer avec toutes les parties pour rechercher une solution qui respecte sa souveraineté, qui permette à chacun de garder l'honneur sauf, et qui contribue à consolider la sécurité et la stabilité dans la région et à réaliser l'intégration maghrébine.

A cet égard, Nous exprimons Notre estime au Secrétaire général des Nations Unies et aux grandes puissances internationales, notamment les Etats-Unis d'Amérique, avec, au premier chef, la Maison Blanche, pour leur contribution positive, pendant les différentes étapes, à la recherche d'une solution à cette question.

Si Nous saluons leur soutien aux efforts déployés par le Maroc et au processus de négociation sur la base de l'Initiative d'autonomie, Nous n'en exigeons pas moins aujourd'hui une position claire sur ce conflit.

Alors qu'ils réaffirment que le Maroc est un modèle en matière de progrès démocratique, un pays actif dans l'action menée pour garantir la sécurité et la stabilité dans la région et un partenaire dans la lutte anti-terroriste, ils abordent avec une certaine ambiguïté la cause de l'intégrité territoriale de notre pays.

Faute de faire assumer sa responsabilité à l'Algérie en tant que principale partie dans ce conflit, il n'y aura pas de solution. Et faute d'une perception responsable de la situation sécuritaire tendue qui sévit dans la région, il n'y aura pas de stabilité.

Pour autant, cela n'implique pas de nuire à l'Algérie, à sa direction ou à son peuple, auquel Nous portons la plus haute estime et le plus grand respect. Nos mots sont pesés et leur sens est clair. Mais, Nous parlons de la réalité et de la vérité que tout le monde connaît.

Cette vérité, chaque fois que les Marocains l'évoquent, le gouvernement, les partis et la presse marocains sont systématiquement accusés de s'attaquer à l'Algérie.

Si le Maroc n'a ni pétrole, ni gaz, alors que l'autre partie possède un « billet vert » dont elle croit qu'il lui ouvre les portes, au mépris du droit et de la légalité, nous avons, en revanche, nos principes et la justesse de notre cause. Mieux encore, nous avons l'affection des Marocains et leur attachement à leur Patrie.

Il se leurre celui qui croit que la gestion de l'affaire du Sahara se fera au moyen de rapports techniques orientés ou de recommandations ambiguës s'appuyant sur la tentative de concilier les revendications de toutes les parties.

Il se méprend aussi celui qui tente une comparaison entre le Sahara d'une part, et le Timor oriental ou certains litiges territoriaux en Europe de l'Est, d'autre part. Car chaque affaire a ses spécificités. Le lien entre la population du Sahara et le Maroc ne date pas d'hier, mais il plonge ses racines dans l'Histoire la plus lointaine.

Cher peuple,

Nous croyons profondément dans la justesse de notre cause et le triomphe du droit et de la légitimité sur les velléités du séparatisme.

C'est avec la plus grande espérance et beaucoup d'optimisme que Nous aspirons à voir les enfants du Sahara réunis dans leur Patrie. Nous sommes persuadé de leur adhésion à de nouvelles marches dédiées au développement et à la création des conditions d'une vie libre et digne, au profit de tous les citoyens, où qu'ils se trouvent.

C'est le meilleur gage de fidélité à la mémoire de l'artisan de la Marche verte, Notre Illustre Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait son âme, et au souvenir des valeureux martyrs de la Patrie.

Par ailleurs, Nous rendons hommage à Nos Forces Armées Royales, dans toutes leurs composantes, et aux forces de sécurité pour leur mobilisation constante afin de préserver la sécurité et la stabilité et défendre l'intégrité de la Patrie.

WassalamouAlaikoumWarahmatoullahiWabarakatouh."

Message de Sa Majesté Roi Mohammed VI adressé aux participants aux Assises nationales le 8/12/2015 "la politique foncière de l'Etat et son rôle dans le développement économique et social"

"Louange à Dieu,

Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,

Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable de Nous adresser à ces importantes assises nationales sur "la politique foncière de l'Etat et son rôle dans le développement économique et social". Nous avons tenu à leur conférer Notre Haut Patronage, eu égard à la place fondamentale qui revient au secteur foncier dans l'accompagnement de la dynamique de développement tout azimut que connaît le pays.

Ces assises seront, Nous l'espérons, une occasion propice pour les acteurs concernés d'établir un diagnostic collectif de la réalité de ce secteur vital, d'identifier les contraintes majeures qui l'empêchent de remplir pleinement ses fonctions et de proposer les grandes lignes d'une politique foncière nationale intégrée et efficiente.

A cet égard, Nous vous invitons à vous inspirer des vertus du dialogue et de la réflexion collective et à vous astreindre à la démarche participative que Nous avons consacrée comme une approche incontournable pour traiter les questions majeures concernant la Nation.

Mesdames, Messieurs,

Il ne vous échappe pas que le foncier est considéré comme un facteur de production stratégique et un levier fondamental pour le développement durable dans toutes ses dimensions. Par conséquent, il constitue l'assise principale pour stimuler l'investissement productif, générateur de revenu, créateur d'emplois, et aussi pour lancer des projets d'investissement dans les différents domaines de l'industrie, de l'agriculture, du tourisme, des services et d'autres encore.

C'est un moteur indispensable pour l'économie nationale, car il fournit la plate-forme de base pour la mise en place des différentes infrastructures et des équipements publics. C'est aussi sur lui que repose la politique de l'Etat dans le domaine de l'urbanisme et de la planification urbaine. Et c'est par lui fondamentalement qu'est garanti le droit du citoyen au logement.

Compte tenu de la transversalité du secteur foncier, les contraintes et les enjeux auxquels il est confronté sont le lot commun des différents opérateurs et acteurs concernés. Il est donc nécessaire pour le prendre en charge, d'adopter une vision globale intégrant toutes les dimensions juridiques, institutionnelles, organisationnelles et procédurales, et tenant compte des spécificités de ce secteur ainsi que de la nature complexe et imbriquée de sa structure, qui est due à l'interpénétration d'une multitude de facteurs historiques et socio-économiques.

Le volet législatif pose également un défi majeur qui doit être relevé pour assurer la mise à niveau du secteur foncier, notamment en raison de la diversité de ses régimes et de l'absence ou l'obsolescence des textes juridiques le régissant, outre la multiplicité des opérateurs institutionnels qui en supervisent la gestion.

Nous appelons donc à une révision et une modernisation du dispositif juridique encadrant le foncier, public et privé, dans un sens garantissant la protection et la valorisation du capital foncier, ainsi qu'une efficacité accrue de son organisation, outre la simplification des procédures de sa

gestion, de sorte qu'il puisse jouer le rôle qui lui revient dans le renforcement du dynamisme économique et social de notre pays.

Il faudra, de surcroît, adopter les mécanismes appropriés pour rationaliser les interventions des différents acteurs concernés, dans le cadre juridique et institutionnel actuel, et ce, en vue d'assurer toute l'efficacité requise, aux niveaux national et territorial, tant pour ce qui est de la planification de la politique foncière de l'Etat, que pour ce qui concerne le suivi de sa mise en œuvre et l'évaluation de son impact.

Afin de renforcer la sécurité du foncier, de protéger la propriété immobilière et d'en accroître la valeur économique et fiduciaire, il est impératif de multiplier les efforts pour accélérer la cadence des enregistrements à la conservation foncière, dans la perspective de les généraliser sur l'ensemble du territoire national. Il importe également de mettre à contribution la technologie numérique qui est en plein essor dans le monde, pour assurer la maîtrise, la stabilisation et l'échangeabilité de la structure foncière.

Compte tenu de l'importance du facteur humain, auquel Nous réservons notre constante sollicitude, il faut continuer à œuvrer pour rehausser le niveau de formation fondamentale et continue des ressources humaines ayant en charge la gestion du secteur foncier, notamment en favorisant la spécialisation et l'ouverture sur les innovations qui s'opèrent en la matière aux niveaux national et international.

Dans le même esprit, Nous préconisons de s'atteler à la réforme du régime des terres collectives, et apprécions l'ouverture d'un dialogue à cet effet, ainsi que l'exploitation et la capitalisation de ses résultats et de ses retombées fondamentales. Le but recherché est de mettre à niveau les terres soulaliyates et de faire en sorte qu'elles puissent apporter leur contribution à l'effort de développement. Il s'agit, en outre, d'en faire un moyen d'intégration des ayant-droits dans cette dynamique nationale, dans le cadre des principes de droit et de justice sociale, en dehors de toute considération surannée.

Nous appelons donc à des efforts concertés pour faire aboutir l'opération d'appropriation au profit des ayant-droits et à titre gracieux, des terres collectives situées à l'intérieur des périmètres d'irrigation.

Nous engageons également toutes les parties prenantes gouvernementales à accélérer l'apurement de la situation juridique des terres collectives, en vue de créer un climat propice à l'intégration optimale de ces terres dans le processus de développement économique et social du pays.

Afin de répondre aux attentes exprimées par les collectivités soulaliyates et les différents acteurs économiques et sociaux pendant le Dialogue national sur les terres collectives, tenu en 2014, il est nécessaire de revoir le cadre juridique et institutionnel y afférent et de simplifier les procédures pour assurer une gestion plus efficiente de ce capital immobilier.

Mesdames, Messieurs,

Si le foncier tient le rôle clé dans le domaine de l'urbanisme et de la planification urbaine, les documents d'urbanisme et les outils de planification urbaine doivent être dédiés au service des citoyens. Il faut donc assurer un bon aménagement de l'espace urbain, réduire les disparités spatiales et consacrer la justice sociale, sans pour autant que ces documents soient un moyen de spéculation allant à l'encontre des intérêts des citoyens.

L'urbanisme devrait être un levier pour mettre en place une justice foncière dans la répartition des charges et des servitudes d'utilité publique entre les propriétaires terriens et pour assurer une distribution juste de la plus-value issue des documents d'urbanisme.

A cet égard, Nous devons souligner à nouveau la nécessité d'activer l'adoption du nouveau Code de l'urbanisme, dont Nous avons déjà lancé le processus d'élaboration. Le but est d'assurer la flexibilité nécessaire à la préparation et la mise en œuvre des documents d'urbanisme et de

s'attacher à ce que ces derniers soient un moyen efficace pour la mobilisation des biens fonciers et la lutte contre la spéculation foncière.

Concernant le rôle du foncier dans le domaine du logement, auquel Nous attachons tout Notre intérêt, Nous insistons sur la nécessité de mettre en place des mécanismes opérationnels et procéduraux de contrôle du marché foncier. Le but est de prévenir la spéculation et ses incidences sur les prix, d'inventer des solutions novatrices pour financer le foncier destiné au logement et de faire prévaloir la transparence dans les procédures de mobilisation du foncier, de sorte à faciliter l'accès des citoyens à un logement décent et digne.

Par ailleurs, Nous exhortons le gouvernement à poursuivre la réforme des systèmes fonciers liés à l'investissement agricole, de manière à ce que le foncier devienne un pilier essentiel pour la promotion agricole et un levier pour le développement rural, qui figure prioritairement parmi Nos préoccupations.

Nous tenons à réaffirmer l'importance de la valorisation du foncier agricole relevant du domaine privé de l'Etat. A travers le partenariat entre l'Etat et le secteur privé, cette démarche a permis, en effet, de réaliser des résultats socio-économiques très positifs qui ont contribué au développement du secteur agricole, et qui se sont concrétisés localement par la création d'une valeur ajoutée et d'importantes richesses supplémentaires, ainsi que de nombreux emplois.

La promotion de l'investissement est tributaire de la disponibilité du foncier, considéré comme la plateforme destinée à abriter les projets de développement et d'investissement. Aussi, il convient de concentrer les efforts sur la facilitation de l'accès des investisseurs au foncier et la simplification des procédures de transfert et d'échange y afférentes. Il importe également d'assurer la valorisation du foncier public et d'y garantir l'accès selon les règles de transparence et d'égalité des chances et dans le cadre d'une fiscalité foncière juste, efficiente, favorable à l'investissement et de nature à concilier la préservation des droits des propriétaires et de l'Etat avec la nécessité de garantir une contribution active du foncier à la dynamique économique.

Mesdames, Messieurs,

Accroître l'efficacité et l'efficience de la politique foncière de l'Etat nécessite l'adoption d'une stratégie nationale intégrée clairement définie et son opérationnalisation sous forme de plans d'action comprenant tous les aspects relatifs à l'élaboration et l'exécution de cette politique, avec ce qui s'y rattache en termes de dispositions législatives, réglementaires, procédurales et autres et dans le cadre de la complémentarité entre l'Etat et les collectivités territoriales en tant qu'acteur clé dans le développement territorial.

Parce que l'évaluation, qui constitue l'un des ressorts de la bonne gouvernance, doit être une partie intégrante des mécanismes de la gestion publique, l'opérationnalisation de toute politique foncière réussie reste tributaire du niveau d'accompagnement qui lui est assuré à travers le suivi et l'évaluation continue des choix faits par l'Etat en matière de gestion du foncier. Le but est de mesurer l'impact de ces choix sur les différents secteurs économique, social et environnemental et, partant, d'en corriger les dysfonctionnements et d'en améliorer l'efficience et l'efficacité.

Nous sommes persuadé que les idées et les propositions qui émergeront des travaux de vos assises, sont de nature à contribuer à mettre au point une feuille de route pour l'élaboration et l'exécution d'une politique foncière nationale intégrée, propre à surmonter les contraintes liées à ce secteur et à répondre aux exigences croissantes du développement socio-économique du pays. Cet effort aidera à la réalisation de notre aspiration à consolider les bases d'une société équilibrée et solidaire aux niveaux social et territorial.

Que Dieu vous assiste et couronne vos travaux de succès.

Wassalamoulaikoumwarahmatoullahiwarakatouh".

Discours prononcé par Sa Majesté Roi Mohammed VI à l'ouverture de la 1ère session de la 1ère année législative de la 10-ème législature (14 octobre 2016)

"Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

L'ouverture de l'année législative n'est pas une simple occasion constitutionnelle, pour s'adresser aux membres du Parlement. C'est plutôt une tribune à partir de laquelle Je M'adresse, en même temps, au gouvernement, aux partis, aux différents organes et institutions et aux citoyens.

Ce n'est pas, non plus, uniquement une opportunité pour présenter des orientations, parfois adresser des critiques, au sujet de l'action représentative et législative. Il s'agit plutôt d'une tribune à travers laquelle Je Me mets à l'écoute de la voix du citoyen, que vous représentez.

Il Nous est donc agréable, tout d'abord, de présenter Nos félicitations aux membres de la Chambre des Représentants, pour la confiance placée en eux par les citoyens, en vue de les représenter au sein de l'institution législative.

Nous tenons également à exprimer Notre appréciation de l'engagement et de l'esprit de responsabilité patriotique, dont les pouvoirs publics ont fait preuve à toutes les étapes électorales.

En vertu de la charge qui Nous incombe de veiller à la protection du choix démocratique, Nous réaffirmons notre attachement au multipartisme, dont les fondations ont été posées par Notre Auguste Grand-père Sa Majesté le Roi Mohammed V, et qui a été consolidé par Notre Vénéré père, Sa Majesté le Roi Hassan II - bénie soit leur âme-, multipartisme pour lequel ont milité les générations précédentes.

La première législature s'est achevée après la promulgation de la Constitution de 2011. C'était une législature fondatrice, marquée par l'adoption des lois relatives à la mise en place des institutions.

C'est dire que l'étape que nous abordons est autrement plus importante que les précédentes. Elle induit la nécessité de se pencher sérieusement, sur les questions et les préoccupations réelles des citoyens, d'impulser l'action de service public de l'Administration et d'améliorer la qualité de ses prestations.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

L'objectif qui doit être recherché par toutes les institutions, c'est d'être au service du citoyen. Si elles ne remplissaient pas cette mission, ces institutions seraient inutiles et n'auraient même pas de raison d'être.

J'ai jugé bon de M'adresser à vous aujourd'hui, et à travers vous à toutes les instances concernées, et aux citoyens en général, pour évoquer un sujet primordial, qui est l'essence même de l'action des institutions.

Ce que je vise par-là, c'est la relation entre le citoyen et l'Administration, qu'il s'agisse des services centraux et de l'administration territoriale, ou des Conseils élus et des services régionaux des départements ministériels.

Je songe également aux différents services concernés par l'investissement, ayant vocation à encourager les entreprises et à répondre aux besoins simples et de toutes sortes, du citoyen.

Tous ces services ont pour finalité de permettre au citoyen de régler ses affaires, dans les meilleures conditions et les plus brefs délais possibles, et aussi de simplifier les procédures et de rendre les services et les prestations de base plus proches du citoyen.

Mais s'il fallait que tous les dossiers soient traités au niveau de l'Administration centrale à Rabat, quelle serait alors l'utilité de la décentralisation, de la régionalisation et de la déconcentration administrative que nous nous employons à consolider depuis les années 80 du siècle dernier ?

Gérer les affaires des citoyens et faire aboutir leurs démarches est une responsabilité nationale et une charge considérable qui ne souffrent ni laisser-aller ni procrastination.

Or, il est navrant de constater que certains exploitent le mandat qui leur est délégué par le citoyen, pour gérer les affaires publiques, et en profitent pour régler leurs affaires personnelles ou partisans, au lieu de servir l'intérêt général, motivés en cela par des calculs électoralistes.

Ce faisant, ils feignent d'ignorer que le plus important dans un scrutin, c'est le citoyen lui-même et non le candidat ou le parti, et renient les valeurs de l'action politique noble.

S'ils ne veulent pas faire leur travail, et si régler les affaires des citoyens, au niveau local ou régional ou même national, ne les intéresse pas, alors pourquoi se dirigent-ils vers l'action politique ?

Le véritable engagement partisan et politique commande de placer le citoyen au-dessus de toute considération. Il exige de tenir les promesses qui lui sont faites, de se dévouer à son service et de hisser ce devoir au-dessus des intérêts partisans et personnels.

Dans la mesure où l'efficacité administrative est un critère à l'aune duquel se mesure le progrès des nations, et tant que la relation entre l'Administration et le citoyen ne s'est pas améliorée, le classement du Maroc, dans ce domaine, restera dans la catégorie des Etats du Tiers Monde, voire du quart-monde et même du cinquième monde.

Honorables membres du Parlement,

Beaucoup de choses se disent sur les citoyens allant à la rencontre de leur Roi, sollicitant son assistance pour régler de multiples problèmes ou surmonter des difficultés.

Si certains ne comprennent pas que des citoyens s'adressent à leur Roi pour régler des problèmes et des questions simples, c'est qu'il y a maldonne quelque part.

Je suis évidemment fier de traiter directement avec Mon peuple et de régler ses problèmes simples.

Je continuerai à le faire, toujours à leur service. Mais est-ce que les citoyens Me demanderaient d'intervenir si l'Administration faisait son devoir ?

Il est certain qu'ils y ont recours précisément parce qu'ils se trouvent face à des portes fermées, ou parce que l'Administration fait preuve de négligence dans les prestations qu'elle leur fournit, ou encore pour se plaindre d'une injustice qu'ils ont subie.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

Les administrations et les services publics accusent de nombreuses carences relatives à la faible performance et à la qualité des prestations qu'ils fournissent aux citoyens. Ils pâtissent également de la pléthore des effectifs, du manque de compétence et de l'absence du sens des responsabilités chez de nombreux fonctionnaires.

L'Administration souffre essentiellement d'une culture ancienne chez la majorité des Marocains.

Elle représente, pour beaucoup d'entre eux, un abri qui leur garantit un salaire mensuel, sans avoir à rendre compte de leur performance.

Mais la responsabilité requiert de la part du fonctionnaire qui accomplit une mission ou exerce une autorité publique mettant entre ses mains les affaires des gens, qu'il s'acquitte au moins de son devoir à leur service, et qu'il s'emploie à leur prêter assistance.

De plus, la fonction publique ne peut intégrer tous les Marocains.

De même que l'accès à la fonction publique doit être basé sur la compétence, le mérite et l'égalité des chances.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

Les difficultés que rencontre le citoyen dans son rapport avec l'Administration sont aussi nombreuses que variées, commençant par l'accueil et passant par la communication, jusqu'au traitement des dossiers et des documents. Tant et si bien que ces difficultés s'apparentent désormais dans son esprit à un véritable parcours du combattant.

Il n'est pas raisonnable, en effet, que le citoyen supporte les désagréments et les coûts des déplacements vers n'importe quelle administration, qu'il s'agisse d'un consulat, ou d'une préfecture, d'une commune territoriale ou d'une délégation régionale, surtout si le citoyen habite loin de cette administration et ne trouve personne pour l'accueillir ou le prendre en charge.

Il est tout aussi inacceptable que l'Administration ne réponde pas aux plaintes et aux interrogations des gens, comme si le citoyen ne valait rien, ou comme s'il s'agissait d'un simple élément dans la configuration générale de l'espace de l'Administration.

Or, sans citoyen, point d'Administration. Le citoyen a le droit de recevoir des réponses à ses requêtes et des solutions aux problèmes qu'il lui expose. L'Administration est tenue d'expliquer les choses aux gens et de motiver ses décisions, qui doivent être prises sur la base de la loi.

Ainsi, par exemple, de nombreux citoyens se plaignent des affaires d'expropriation, soit parce que l'Etat ne les a pas indemnisés pour leurs biens, soit parce que l'opération d'indemnisation traîne pendant de longues années au préjudice de leurs intérêts, ou encore parce que le montant de l'indemnisation est en deçà des prix de vente en vigueur, et bien d'autres raisons encore.

L'expropriation doit être effectuée en cas d'extrême nécessité d'intérêt général et l'indemnisation doit se faire conformément aux tarifs en vigueur à la date d'exécution de ladite opération, avec une simplification des procédures d'obtention de ladite indemnisation.

Le statut du terrain exproprié ne devrait pas être modifié par son affectation à des usages commerciaux ou sa cession à des fins de spéculation immobilière.

Le citoyen se plaint beaucoup de la lenteur et de la complexité des procédures judiciaires et de la non-exécution des jugements, notamment face à l'Administration.

Il est incompréhensible que l'Administration dépossède le citoyen de ses droits alors qu'elle a l'obligation de les préserver et de les défendre. Et comment un responsable peut-il empêcher que celui-là accède à ses droits alors qu'un jugement définitif a été rendu à cet effet ?

Il est tout aussi inconcevable que l'Administration ne rembourse même pas les dettes qu'elle a contractées auprès des petites et moyennes entreprises, alors qu'elle est censée les soutenir et les encourager eu égard à leur rôle important dans le développement et l'emploi.

Par ailleurs, les citoyens font aussi grief de l'abus d'autorité et de pouvoir observé au niveau des différentes administrations, ainsi que de la lourdeur des procédures et de la longueur des délais de délivrance de certains documents administratifs.

Il n'est pas raisonnable que le citoyen qui voyage pour réclamer un document et soumet, cet effet, toutes les pièces requises, attende des jours voire des semaines pour l'obtenir.

En effet, dans de nombreux consulats par exemple, les citoyens ne sont pas avisés des erreurs commises dans les documents, en raison de l'absence d'un dispositif de suivi des dossiers, outre les lourdeurs administratives induites par la correction d'une erreur quelconque.

Cela implique un effort de la part du citoyen et des frais de déplacement au Maroc pour rapporter les pièces justificatives nécessaires pour corriger ladite erreur. A cela s'ajoute le défaut de coordination entre les administrations concernées, qui occasionne du retard dans le processus de délivrance des documents.

Parmi les questions administratives les plus courantes, figurent celles ayant trait à l'application du Code de la Famille, avec leur lot de problèmes familiaux et sociaux.

En effet, plus de 12 années après le lancement de cette réforme sociétale, il y a, jusqu'à présent, des personnes qui ne connaissent pas le contenu de cette Loi, et ignorent, par conséquent, les droits qui sont les leurs et les obligations qui leur incombent. Ceci se remarque plus particulièrement dans les milieux des Marocains de l'étranger.

Aussi, Nous invitons le gouvernement et l'ensemble des institutions concernées, administratives et judiciaires, à assurer la bonne mise en œuvre de cette loi, à poursuivre la sensibilisation à ses contenus et à l'accompagner par les réformes et mises à jour nécessaires, de sorte à dépasser les problèmes révélés par l'expérience et la pratique.

Mesdames et Messieurs les honorables membres du parlement,

Les problèmes qui se posent au citoyen dans l'Administration, sont clairement illustrés à travers les obstacles qui entravent l'investissement, nonobstant la création des Centres régionaux et l'utilisation du guichet unique pour simplifier les procédures et accélérer le processus décisionnel.

Il est vrai que certains investisseurs, dans certains cas, soumettent des dossiers incomplets. Mais au lieu que le guichet leur vienne en aide en leur présentant une liste de solutions pour les motiver, on constate que les choses sont rendues encore plus compliquées pour eux, en les astreignant à une série de restrictions et de contraintes.

Avec cette mentalité et la poursuite obstinée de tels comportements, le guichet unique restera vainet inutile.

J'ai insisté plus d'une fois sur la nécessité de régler les problèmes et de traiter les dossiers sur place. J'ai également donné Mes instructions au gouvernement et l'ai engagé à prendre les mesures administratives nécessaires à cet effet.

A quoi sert la lettre que J'ai adressée en 2002, dans ce sens, au Premier Ministre ? Quelle est aussi l'utilité de la régionalisation, de la décentralisation et de la déconcentration si la situation d'antan persiste, et que les problèmes précédents sévissent encore ?

Cette situation est inacceptable et elle ne saurait perdurer. Car, lorsque l'investisseur ne reçoit pas de réponse, et si le problème qu'il affronte n'est pas réglé, il restitue son argent à la banque, et ce, dans le cas où il réside au Maroc.

Toutefois, s'il fait partie de la Communauté expatriée, et qu'il préfère investir dans son pays, il se voit forcé de rentrer avec son argent à l'étranger.

De ce fait, le pays se trouve privé d'opportunités d'investissement et de développement, avec la perte d'emplois potentiels que cela implique pour les citoyens.

Le guichet unique n'est qu'un chantier parmi d'autres pour aplanir les obstacles qui entravent l'investissement.

Si, après toutes ces années, des solutions efficaces n'ont pas été trouvées, qu'en sera-t-il de l'application des autres points importants figurant dans Notre lettre au premier ministre et portant sur la relation du citoyen avec l'Administration, la simplification des procédures et l'incitation à l'investissement ?

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

Nonobstant les inconvénients et les carences dont souffrent certains services publics, cela ne signifie pas que le tableau est noir, et que l'Administration ne remplit pas sa mission. En effet, celle-ci dispose de hautes compétences professionnelles et techniques et connaît une amélioration significative.

La meilleure preuve en est les grands chantiers qui sont réalisés et les politiques sectorielles nationales réussies, qui ont changé la physionomie du Maroc, et qui jouent un rôle majeur dans la réalisation de progrès tangibles observés dans différents domaines.

Toutefois, Notre ambition est plus grande que cela et les aspirations du citoyen dépassent les prestations actuelles de l'Administration. De plus, le progrès que connaît le Maroc nécessite d'en rehausser la productivité.

Nous sommes convaincu que l'efficience administrative contribue à promouvoir le développement, à attirer l'investissement national et étranger et à renforcer la confiance dont jouit le Maroc.

Aussi, Nous engageons tout le monde, gouvernement et parlement, partis et syndicats, associations et fonctionnaires, à faire preuve de patriotisme et de responsabilité pour mettre au point des solutions réelles, permettant de rehausser le travail des services administratifs et d'améliorer la qualité des prestations offertes aux citoyens.

La réforme de l'Administration requiert un changement dans les comportements et les mentalités et des législations de qualité pour obtenir un service administratif public efficace au service du citoyen.

En effet, la situation actuelle nécessite de porter un intérêt particulier à la formation et la mise à niveau des fonctionnaires, qui forment le maillon essentiel dans la relation du citoyen avec l'Administration. Elle requiert aussi de leur offrir un environnement de travail convenable et de mettre en œuvre les dispositifs d'incitation, de reddition de comptes et de sanction.

Par ailleurs, l'administration électronique doit être généralisée selon une approche intégrée permettant aux différents départements et aux divers services un accès commun aux informations.

De fait, l'utilisation des nouvelles technologies contribue à faciliter l'accès, dans les plus brefs délais, du citoyen aux prestations, sans qu'il soit nécessaire de se déplacer souvent à l'Administration et de s'y frotter, car c'est là la cause principale de l'extension du phénomène de corruption et du trafic d'influence.

Nous avons déjà insisté sur la nécessité de lutter contre ce phénomène dans la définition de Notre concept d'autorité.

La régionalisation avancée, devenue une réalité tangible, constitue la pierre angulaire sur laquelle l'Administration doit s'appuyer pour rapprocher le citoyen des prestations et des services et du centre de décision.

Dans le même ordre d'idées, Nous mettons l'accent sur la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre une charte avancée de la déconcentration administrative propre à répondre aux exigences du moment.

Il appartient, donc, à tout un chacun de se mettre au diapason de l'évolution en cours et d'adhérer à la dynamique institutionnelle et développementale que Nous conduisons dans notre pays.

Tout le monde est responsable de l'efficacité de l'Administration publique, dont les prestations doivent être de meilleure qualité, d'autant plus qu'elle est le pilier de toute réforme et le fondement essentiel de la dynamique de développement et de progrès que Nous voulons pour Notre peuple fidèle.

« Je veux seulement réformer autant que Je peux. Le secours ne Me vient que de Dieu. Je Me confie à Lui et Je reviens repentant vers Lui ». Véridique est la parole de Dieu.

Wassalamoualaykoumwarahmatou Allah wabarakatouh».

Message de SM le Roi Mohammed VI aux participants à la 2ème édition
du forum ministériel arabe sur le logement et le développement urbain 21 Décembre 2017

“Louanges à Dieu, Que la prière et la paix soient sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,
Excellences,

Mesdames, Messieurs,

C’est, pour Nous, un immense plaisir que la ville de Rabat accueille le deuxième Forum ministériel de l’habitat et du développement urbain, placé sous Notre Haut Patronage. A cette occasion, Nous souhaitons aux éminentes personnalités qui participent à ces assises, la bienvenue dans leur deuxième pays, le Maroc.

Nous vous félicitons pour la tenue de ce forum qui a la particularité d’être une tribune dédiée à la formulation de nouvelles visions arabes centrées sur les problématiques de l’habitat et du développement urbain durable. C’est également un espace privilégié pour échanger sur les expériences fructueuses et les bonnes pratiques recensées dans ce domaine et donner une traduction opérationnelle à l’action participative y afférente. Le but recherché est de parvenir à un développement durable équilibré pour améliorer les conditions de vie des populations arabes.

Le choix de votre thème intitulé : « Mise en œuvre du nouvel Agenda urbain dans la région arabe », atteste notre engagement collectif à exécuter l’Agenda urbain tel qu’il a été entériné par la communauté internationale lors de la Conférence Habitat III, abritée par l’Equateur en octobre dernier. Il traduit aussi notre volonté commune de renforcer l’Agenda 2030 pour atteindre les Objectifs du Développement durable, notamment le onzième qui prévoit la construction de villes ouvertes à tous, salubres, intelligentes, sûres, adaptables et durablement résilientes face aux catastrophes.

Nous formons le souhait que votre forum soit une opportunité, pour la région arabe, de débattre des moyens à mettre en œuvre pour renforcer la dynamique d’urbanisation. Il s’agit, en effet, d’un préalable essentiel pour parvenir au développement durable et un outil efficace pour relever avec succès les défis présents et à venir. Votre objectif est, donc, de définir les modalités de mise en œuvre de la Stratégie arabe de l’habitat et de formuler des solutions efficaces aux problèmes qui assaillent nos villes.

Pour y parvenir, des mesures doivent nécessairement être prises pour adapter l’aménagement de nos cités aux nécessités du monde de demain et assurer aux populations arabes des logements décents et une qualité de vie meilleure. Corrélativement, il est indispensable de prendre en considération les dimensions économiques, sociales et environnementales inhérentes à ce processus et les impératifs liés à la gestion des crises.

Mesdames, Messieurs,

Vous n’êtes pas sans savoir que 54% de la population mondiale vit dans des zones urbaines, une proportion appelée, selon les prévisions, à croître à un rythme soutenu. Tant et si bien qu’en 2045, le nombre de citoyens dans le monde se sera multiplié par un et demi, atteignant ainsi le seuil de 6 milliards d’individus.

Du fait de cette évolution, l’expansion urbaine sera l’un des principaux vecteurs des transformations socio-économiques qui toucheront la région arabe au cours des prochaines décennies. Cette tendance contribuera sans nul doute à la réalisation d’une croissance durable, à condition de faire

l'objet d'une bonne gestion induite par le relèvement du niveau de productivité, la mise à profit de l'innovation et l'appropriation d'idées et d'expériences-pilotes.

Il convient de rappeler qu'à défaut d'une planification préalable, l'extension des périmètres urbains risque de poser de nombreux défis et d'affecter considérablement la performance urbaine. Il en résulterait notamment une aggravation des problèmes de transport, un renchérissement du coût des équipements, un mouvement en sens inverse vers les zones rurales, une demande croissante pour les services publics, outre l'exploitation abusive des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement.

Par ailleurs, l'augmentation de la population des villes est l'une des principales caractéristiques de la croissance urbaine. Conséquence de ce phénomène démographique, le développement d'un urbanisme horizontal et vertical implique de répondre aux besoins fondamentaux des habitants en termes de logements, de voiries et de services en tous genres.

Souvent, l'extension horizontale des villes s'accompagne d'une mobilisation croissante des réserves foncières que sont les terres agricoles fertiles à forte productivité, transformées en surfaces construites. Ce phénomène de bétonisation s'amplifie de jour en jour, au même titre que le renchérissement du coût de la gestion urbaine et la réalité de services publics faiblement efficaces.

Ces transformations du paysage urbain engendrent l'apparition de disparités spatiales et sociales à l'intérieur des villes, notamment au sein des grandes cités. De ces écarts naissent des territoires périphériques caractérisés par la pénurie des équipements de base, la faiblesse des infrastructures et l'absence des services urbains fondamentaux. Autant de facteurs qui fragilisent la cohésion sociale et mettent à mal l'inclusion urbaine.

Mesdames, Messieurs,

Conscient de la complexité de la situation et des risques qui lui sont inhérents, Nous avons constamment orienté les parties compétentes pour appréhender le développement des villes dans sa globalité et aborder avec tout le sérieux requis les problématiques essentielles de l'organisation territoriale des espaces urbains. Celle-ci doit être entendue au sens large du terme, et non pas conçue dans une optique étroitement centrée sur la question du logement.

A l'instar des agglomérations urbaines du monde, les villes marocaines connaissent un développement constant et une forte croissance démographique. En effet, les mouvements des zones rurales vers les zones urbaines font qu'aujourd'hui, le taux d'urbanisation est, à peu près, de l'ordre de 65%.

Mesurant l'ampleur des défis actuels, le Maroc adhère aux conventions internationales, au nouvel Agenda urbain et à tous les dispositifs internationaux relatifs aux questions de développement et d'aménagement urbain. Il s'emploie aussi activement à insérer ces instruments dans ses stratégies nationales de développement.

A cet égard, Nous avons donné en 2004 le coup d'envoi du programme national « Villes sans bidonvilles », dont l'objectif est d'éradiquer, dans 85 villes, l'habitat insalubre, sous toutes ses formes. A travers cet ambitieux projet national, le but est d'ériger la question de l'habitat en axe majeur d'intervention pour assurer la cohésion sociale et stimuler la dynamique économique. D'ailleurs, depuis le lancement de ce chantier, 58 centres urbains ont été proclamés villes sans bidonvilles.

Par ailleurs, la Constitution du Royaume du Maroc de 2011 a consacré le droit au logement et l'a rattaché au droit à l'eau, à un environnement sain, aux soins et à la protection sociale. A cet égard, nous avons accompli bon nombre de réalisations grâce à notre volonté politique et à l'adoption d'une approche fondée sur la capitalisation des droits humains et la consolidation de l'intégration urbaine.

D'un autre côté, Nous avons mis en chantier une politique de développement urbain, durable et globale, dont les fondements essentiels sont la promotion du développement humain et le renforcement de la cohésion sociale et spatiale. A la faveur d'une démarche proactive et prospective, Nous avons, par ailleurs, procédé à l'élaboration d'une politique urbaine nationale renouvelée, et à la mise en œuvre de la politique de la ville, adoptée en 2012.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Les métropoles arabes sont confrontées aux mêmes défis, qu'il importe de relever par la mise en place de mécanismes de coopération efficaces. Il s'agit, en effet, d'un levier pratique de solidarité interarabe, favorisant l'échange d'expertises et de bonnes pratiques et contribuant au renforcement des capacités.

Dans le même ordre d'idées, Nous appelons à l'élaboration d'une vision commune autour d'un système intégré d'aménagement du territoire. Par sa nature prospective, ce système aura pour finalité de rationaliser l'exploitation du territoire et la gestion des ressources disponibles, de telle sorte qu'il puisse contribuer à rétablir l'équilibre du tissu urbain. Il aidera aussi à renforcer la capacité de ces territoires à s'adapter aux différentes transformations économiques, sociales, environnementales et technologiques.

Il contribuera de même à réduire le fossé séparant espaces urbains, quartiers périphériques et zones rurales.

Parallèlement à cela, il convient d'asseoir les bases d'un urbanisme qui tienne compte des identités et des spécificités locales. S'appuyant sur des approches renouvelées, ce système aura comme objectif de concevoir des espaces harmonieux, plus productifs, plus inclusifs, et aptes à relever les multiples défis qui se posent dans ce domaine.

Par ailleurs, Nous vous invitons à réfléchir à l'adoption de mécanismes inédits et innovants, permettant la conception d'un nouveau système urbain propre à assurer une bonne qualité de vie au profit de nos citoyens. Outre la fourniture aux populations de logements décents pour préserver leur dignité, il convient de mettre en place, à leur bénéfice, un environnement propre adapté aux exigences de la croissance économique et d'élaborer des plans d'urbanisme intelligents, qui font de l'élément humain leur raison d'être et leur finalité.

A cet effet, il est impératif d'engager les réformes institutionnelles nécessaires en conférant aux régions, aux instances décentralisées, aux initiatives citoyennes des prérogatives leur permettant de jouer un rôle plus actif pour que les politiques publiques soient plus à même de satisfaire les besoins et les attentes des citoyens.

De surcroît, il faut veiller à ce que ces politiques publiques soient dotées d'un grand potentiel de convergence, de cohérence et d'homogénéité pour éviter la dispersion des efforts consentis par l'Etat.

A cette occasion, Nous tenons à souligner que la durabilité de nos métropoles passe par la mobilisation des énergies et des expertises nécessaires pour leur permettre de faire face aux changements climatiques, d'optimiser la gestion des risques inhérents aux catastrophes naturelles et d'apporter des solutions aux problématiques liées à une planification durable et au système de gouvernance urbaine.

Nous sommes persuadé que la présente session de votre forum sera l'occasion de réfléchir à la mise au point de stratégies clairement définies et de plans et programmes précis.

Nous saisissons également cette opportunité pour vous inviter à intensifier les efforts visant à renforcer les liens de coopération et à favoriser l'échange d'expertises et d'expériences au sein du monde arabe. Car, leurs spécificités culturelles locales mises à part, nos pays ont les mêmes préoccupations et font face à des défis similaires. Issus d'un creuset civilisationnel et historique identique, ils envisagent l'avenir dans une même optique.

Pour conclure, Nous aimerions insister encore une fois sur le fait que le développement de nos villes n'est possible que si les habitants qui y vivent sont au cœur de toute chose. Il convient aussi de faire de ces centres urbains un espace d'inclusion et d'engagement citoyen.

Nous aspirons aussi à voir émerger des villes vertes : des cités qui stimulent la créativité des individus, développent leur sens civique, instillent en eux les valeurs de tolérance et de coopération.

Puisse le Très-Haut guider vos pas et couronner vos travaux de succès.

Wassalamoualaikoumwarahmatoullahiwabarakatouh”.

Message que Sa Majesté le Roi Mohammed VI le Roi a adressé aux premières assises nationales de la régionalisation avancée ,vendredi le 20 décembre 2019.

"Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons, avant tout, à saluer l'initiative qui a été prise d'organiser des Assises Nationales consacrées à l'évaluation du chantier de la régionalisation avancée. A l'évidence, Notre Haut Patronage témoigne de l'intérêt éminent que Nous accordons à ce grand chantier structurant et stratégique, depuis que Nous avons procédé à son lancement. Notre souhait est que vous considériez ce symposium comme une opportunité pour approfondir la réflexion d'ores et déjà engagée, pour échanger à propos des défis présents et futurs et pour mesurer son impact sur le développement socio-économique de notre pays.

Comme vous le savez, depuis que notre pays a recouvré son indépendance, la décentralisation territoriale est une modalité essentielle de la conduite des affaires de l'Etat, et elle a constitué un choix stratégique dans la construction de son système politique et de son organisation administrative ainsi que dans la consolidation de sa dynamique démocratique. Ainsi, à toutes les étapes clés de son histoire, notre pays a su réserver à la décentralisation territoriale une place centrale en la mettant en œuvre dans le cadre de la dynamique des réformes constitutionnelles, politiques et administratives qui ont été successivement lancées. Le résultat a été une refonte radicale du cadre normatif du chantier et un renforcement graduel du rôle essentiel assigné aux collectivités territoriales en matière de progrès politique et de développement socioéconomique.

Mesdames, Messieurs,

Le processus de régionalisation avancée a franchi d'importantes étapes depuis que Nous avons installé la Commission consultative chargée de la conduite de ce chantier. Ce sont d'ailleurs les conclusions de cette dernière qui ont servi de base à la conception démocratique, efficiente et participative d'un modèle marocain, axé sur le principe d'une contribution au développement intégré des collectivités territoriales, en général et des régions, en particulier.

La Constitution de 2011 a été le point culminant d'un processus au cours duquel se sont additionnés les acquis politiques et les réalisations économiques et sociales qui ont finalement donné naissance à une société démocratique moderne, gouvernée par les principes de l'Etat de droit. En vertu de cette Constitution, les collectivités territoriales, en tête desquelles les Régions, sont décrétées comme faisant partie intégrante des institutions élues de l'Etat. Par ailleurs, la Loi fondamentale stipule que l'organisation territoriale du Royaume, décentralisée, est fondée sur une régionalisation avancée. Ont également été consacrés, dans le texte constitutionnel, d'autres principes de gestion décentralisée, tels qu'ils sont admis et appliqués dans les expériences internationales, pionnières en ce domaine.

Dans notre pays, l'application effective de la régionalisation avancée, de ses principes théoriques comme de ses modalités pratiques, reste tributaire de la mise en place d'une politique régionale clairement définie et réalisable en matière économique, sociale, culturelle et environnementale. Un tel processus doit être mené en accord avec une politique publique intégrant la dimension régionale, s'appuyant sur une économie forte et efficiente, génératrice de croissance, pourvoyeuse d'emplois et garante de justice sociale et s'attachant à conférer une efficacité accrue aux programmes et aux projets entrepris au niveau territorial pour qu'ils puissent profiter réellement

aux bénéficiaires ciblés. Ainsi pourra se concrétiser la justice sociale et territoriale dont Nous souhaitons qu'elle bénéficie à l'ensemble de Nos citoyens.

C'est dans cette optique que Nous avons veillé, dès sa mise en place, à traduire cette approche dans les faits, en prenant comme point de départ Nos provinces récupérées du Sud. Pour cela, Nous avons mis en chantier un modèle de développement intégré, respectant les spécificités de la région et s'appuyant sur un large éventail de chantiers structurants, mis au service de sa population et destinés à satisfaire ses attentes.

Mesdames, Messieurs,

Comme Nous l'avons souligné à maintes reprises, servir les citoyens et leur assurer la jouissance de leurs droits légitimes constituent la cause première et la finalité ultime des structures et des instances administratives, toutes catégories confondues et tous régimes juridiques et managériaux combinés. De fait, il incombe aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés, aux établissements publics, de mobiliser leurs ressources humaines, financières et logistiques pour offrir des prestations publiques couvrant efficacement et équitablement l'ensemble du territoire national.

Aussi, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la régionalisation avancée, pour importants qu'ils sont, resteront en-deçà du niveau requis, s'ils ne sont pas étayés par des mesures d'accompagnement permettant aux régions d'exercer efficacement leurs différentes attributions.

Conscient que la déconcentration administrative est une condition sine qua non pour l'aboutissement de la régionalisation avancée, Nous avons veillé récemment à ce que le gouvernement de Notre Majesté adopte la Charte de déconcentration administrative et entreprenne sa mise en œuvre au niveau régional.

Cette Charte définit la mission et les attributions respectives des administrations centrales et déconcentrées ; elle présente l'échelon régional comme le cadre idéal à la mise en cohésion des politiques publiques, à la planification des projets relevant des différents secteurs gouvernementaux ainsi qu'à la répartition, aux services déconcentrés, des missions et des ressources humaines et matérielles qui leur sont destinées. Elle met également l'accent sur les contrats-programmes conclus entre les administrations centrales et ces services.

Les objectifs ainsi définis ne pourront être atteints sans une mobilisation de toutes les ressources potentielles et sans une implication de l'ensemble des départements ministériels, au service de la mise en œuvre effective de la Charte. Aussi, une plus grande célérité est requise dans la préparation des plans directeurs de la déconcentration administrative qui repose sur un transfert effectif des attributions et des pouvoirs décisionnels, au niveau régional.

Mesdames, Messieurs,

Vous le savez bien : l'effort d'investissement public ne suffit pas. Il importe de le renforcer et de l'enrichir par une ouverture au secteur privé. En l'espèce, pour favoriser l'investissement privé, il convient de lui faciliter l'accès aux informations sur les opportunités régionales, notamment celles liées aux domaines jugés prioritaires pour la Région, en particulier le capital foncier, l'aménagement territorial, les créneaux de développement.

Aussi, la réforme du système des CRI qui s'est attachée à élargir leurs compétences et à les doter d'importantes prérogatives en matière de gestion de l'investissement, constituera un mécanisme

essentiel d'accompagnement pour inciter les régions à dynamiser le processus de développement économique, par l'encouragement et la promotion des entreprises.

Parallèlement, une importance particulière devra être accordée au renforcement de la coopération décentralisée internationale en tant que levier d'accompagnement du chantier de la régionalisation avancée, à la mise en place de nouveaux partenariats stratégiques capables de s'ajuster à l'action ambitieuse menée par la diplomatie marocaine à l'échelle africaine.

Sur un autre plan, comme Nous l'avons déjà souligné, aussi bien dans Notre Discours prononcé en 2017 à l'occasion de l'ouverture du Parlement que dans le Message Royal adressé, la même année, aux participants du deuxième Forum parlementaire des régions, les compétences dévolues aux collectivités territoriales en général et aux conseils régionaux en particulier, doivent être définies avec toute la précision requise pour prévenir toute confusion, interférence ou duplication des attributions. Celles-ci doivent pouvoir être élargies graduellement, en parallèle avec l'accroissement de leurs ressources humaines et financières.

Nous avons appelé à une concertation efficace pour que, parmi les compétences assignées aux régions en vertu de la loi organique, soient définies celles qui sont les plus pointues et qui ont vocation à être mises dans un premier temps, étant entendu qu'elles seront soumises à des actualisations périodiques. A cet égard, Nous engageons les départements gouvernementaux, les élites régionales et locales, ainsi que les différents acteurs concernés, à s'impliquer plus encore dans la concertation en cours pour examiner, selon une approche participative et dans des délais raisonnables, les moyens de mettre les régions en capacité d'exercer leurs compétences.

Dans la même veine, Notre Message adressé aux participants au 3ème Forum parlementaire sur les régions, a appelé à une contribution à l'effort de réflexion engagé autour de la mise en place d'un cadre méthodologique définissant le calendrier des étapes par lesquelles les régions devront passer dans l'exercice de leurs compétences. La conception de ce cadre doit prendre en considération les exigences de complémentarité entre les compétences propres, partagées et transférées et doit tenir compte des capacités financières et managériales spécifiques à chaque région.

De plus, si Nous saluons les efforts déployés pour rendre possible l'exercice par les régions de leurs attributions, Nous insistons une fois encore sur la nécessité d'adopter une approche fondée sur les notions de gradation, d'expérience et sur la singularité des compétences de chacune d'entre elles. Cette démarche doit être menée en accord avec le principe de subsidiarité qui est, dans la Constitution du Royaume, la clé de voûte de toute répartition des compétences, notamment entre l'Etat d'une part, et les régions et le reste des collectivités territoriales d'autre part.

Mesdames, Messieurs,

Quatre années de pratique effective se sont écoulées depuis les élections régionales et locales de 2015 qui ont donné naissance à des élites politiques régionales.

Dans ce contexte, force est de constater que le premier mandat régional a été une étape de construction fondamentale qui a jeté les assises de ce chantier important. Une architecture concrète d'actions et de mesures a notamment permis de parachever l'arsenal juridique et réglementaire qui a rendu opérationnelles les lois organiques relatives aux collectivités territoriales. En outre, des mesures d'accompagnement ont été prises pour aider les collectivités territoriales dans leur gestion et l'exercice de leurs compétences, conformément au principe de bonne gouvernance, et, de manière générale, pour qu'elles organisent les structures administratives

régionales et qu'elles renforcent les mécanismes destinés à assurer une plus grande représentativité des femmes au sein des Conseils des Régions.

Cela ne fait aucun doute : le mandat actuel constitue un temps fondateur dans la dynamique de concrétisation de la nouvelle vision décentralisée de l'organisation territoriale. Placée au rang le plus élevé, la Région constitue un palier essentiel dans la conduite des politiques publiques, la planification des projets et des programmes de développement. Elle est aussi érigée en acteur incontournable aux différents niveaux stratégiques, notamment à ceux qui visent à attirer les investissements, à impulser la dynamique de développement économique, à promouvoir les entreprises. Ce sont là autant de préalables essentiels à tout développement économique intégré.

Les premières Assises nationales constituent une plate-forme de débat et de dialogue autour des thèmes éminemment importants que vous avez retenus, et qui portent particulièrement sur les compétences dévolues aux Régions, la contractualisation et le développement régional intégré, l'administration régionale, la gouvernance financière, et la démocratie participative. Ce choix est en phase avec les préoccupations qui sont les Nôtres : la satisfaction réelle des besoins inhérents à ce grand chantier de réforme, qui est supposé apporter des solutions et des réponses aux demandes sociales et aux attentes, en matière de développement, qui s'expriment à l'échelle de tout le Royaume. Ces solutions devront mettre à la disposition des jeunes, véritable capital immatériel et force motrice de la société, des mécanismes qui facilitent leur participation à la gestion de la chose publique, aux niveaux régional et local.

C'est aussi une importante occasion de débattre autour de l'expérience accumulée durant les quatre dernières années pour assurer la mise en œuvre des lois organiques sur les collectivités territoriales et définir les moyens de relever les multiples défis auxquels les élites régionales ont dû faire face dans l'exercice des compétences assignées aux régions. Il s'agit en somme, de marquer un temps d'arrêt pour mener de manière approfondie une évaluation de la situation présente, afin d'envisager une nouvelle phase d'action. Celle-ci, en même temps qu'elle s'inscrira dans la continuité, devra permettre d'affermir les règles de bonne gouvernance dans la gestion des affaires des Régions et d'aplanir les obstacles jusqu'ici rencontrés. Lors de la prochaine étape, il conviendra en effet de concrétiser cette mutation historique avec une célérité redoublée.

De même, pour accroître la performance de l'administration des collectivités territoriales nouvellement configurées, Nous tenons à rappeler la nécessité d'accompagner les élus et les fonctionnaires territoriaux, par des actions de formation et par le renforcement de leurs capacités managériales dans leurs domaines d'intervention.

Mesdames, Messieurs,

Nous soulignons l'importance de mettre à profit les mécanismes contractuels établis entre les Régions, l'État et le reste des intervenants en vue d'élaborer et de mener à bien les projets de développement prioritaires. Certes, Nous prenons acte du fait que les différentes Régions du Royaume ont pris l'initiative de mettre au point leurs programmes de développement, selon une approche participative permettant la mise en œuvre fluide de ces programmes. Nous les invitons, néanmoins, à faire une évaluation d'étape pour redresser le cap dans la définition des projets prioritaires et leur hiérarchisation ainsi que dans l'élaboration d'une architecture renforcée des projets programmés et de leur montage financier. Le but ultime est de garantir l'efficacité de ces projets et de parvenir à faire converger les différentes politiques et les divers programmes publics au niveau régional.

En conclusion, Nous formons le souhait que ces assises nationales soient l'occasion d'engager une réflexion approfondie, une étude constructive et un dialogue sérieux, pour dresser un bilan rigoureux de la mise en œuvre du chantier de la Régionalisation avancée. Nous attendons aussi que ces travaux débouchent sur des recommandations pratiques, qui permettront de relever le défi du développement régional, de réduire les disparités existantes, d'améliorer l'attractivité et la compétitivité au niveau des territoires. Il importe également, de s'ouvrir aux mécanismes modernes de gouvernance financière, d'assurer l'efficacité de toutes les formes de démocratie participative, d'ériger cette dernière en levier majeur de développement socio-économique intégré et durable.

Puisse Dieu vous assister, guider vos pas et couronner vos travaux de succès.

Wassalamoualaikoumwarahmatoullahiwabarakatouh".